This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Travaux de l'Académie nationale de Reims

Académie nationale de Reims

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.R363
v.75-76

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Soixante-Seizième Volume

ANNÉE 1884-1885 — N°s 3 — 4

Chaque année, deux volumes semestriels

PRIX D'ABONNEMENT : DIX FRANCS

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

MDCCCLXXXVI

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les Ouvrages publiés par l'Académie, appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

de l'Arrondissement de Reims

COMMUNES RURALES DES TROIS CANTONS DE REIMS

Par MM. Ch. GIVELET, DEMAISON et JADART

MEMBRES DE LA COMMISSION D'ARCHÉOLOGIE DE L'ACADÉMIE

L'Académie de Reims s'est toujours efforcée de veiller efficacement à la conservation des monuments de l'art et de l'histoire, estimant suivre en cela les termes de ses Statuts, aussi bien que les Instructions ministérielles. Une commission d'archéologie, nommée dans ce but le 9 janvier 1879, s'est particulièrement attachée, d'une part, à la sauvegarde des débris antiques du Musée lapidaire de Reims, et, d'autre part, à la description des églises rurales de l'arrondissement. Cette dernière mission a été particulièrement encouragée par l'Administration des Beaux-Arts et par les pouvoirs locaux (1). Pour mieux répondre à cette attente et aux vœux de leurs confrères, les membres de la commission d'archéologie spécialement désignés dans ce but, MM. Ch. Givelet, L. Demaison et H. Jadart, ont entrepris, dès 1879, la visite de tous les édifices de l'arrondissement. Ils ont recueilli de la sorte un ensemble de documents qui, joints aux

(1) Le Conseil général de la Marne a voté, dans sa session d'avril 1885, une subvention spéciale de 100 fr. pour la publication de ce premier fascicule. *Compte-rendu de la session*, p. 179 et 336.

Digitized by Google

travaux déjà publiés et aux notes de divers collaborateurs, apporte aujourd'hui un premier contingent au *Répertoire archéologique* et à l'*Inventaire des Richesses d'art du département de la Marne*.

C'est ce travail assez étendu dont la rédaction partielle est inaugurée ici par les notices relatives aux douze communes des trois cantons de Reims. Nous y avons groupé tous les matériaux pris sur place, de manière à ne rien décrire sans l'avoir vu de nos yeux ou touché de nos mains. Telle est, à notre avis, la meilleure garantie d'une description méthodique et consciencieuse. Nous avons ajouté à nos observations personnelles plusieurs documents historiques, notamment, pour chaque paroisse, la liste des anciens décimateurs qui avaient la charge de la construction et de l'entretien des plus importantes parties de l'église (1).

Les autres cantons de l'arrondissement donneront lieu à des notices analogues, au fur et à mesure qu'ils auront été visités entièrement. Voici le plan que nous projetons de réaliser en dix fascicules : 1. *Les trois cantons de Reims*. — 2. *La ville de Reims* (Monuments religieux). — 3. *La ville de Reims* (Monuments civils). — 4. *Canton d'Ay*. — 5. *Canton de Beine*. — 6. *Canton de Bourgogne*. — 7. *Canton de Châtillon*. — 8. *Canton de Fismes*. — 9. *Canton de Verzy*. — 10. *Canton de Ville-en-Tardenois*. L'ensemble formera, un jour, le tableau complet de ce que renferme d'intéressant, pour l'histoire et pour l'art, cette partie du département que nous avons pris à tâche de décrire. Les autres Sociétés savantes de la Marne ne manqueront pas d'accomplir la même besogne dans leur

(1) Il y aurait d'intéressantes relations à établir entre certaines églises rurales et les grands édifices de Reims, à raison de cette charge imposée aux décimateurs.

Digitized by Google

région, et de compléter ainsi une œuvre que des efforts isolés ne pourraient mener à terme.

En tête de ce Répertoire, nous plaçons les sources, la *Bibliographie monumentale de l'arrondissement de Reims*, la ville de Reims exceptée (1).

La notice de chaque commune vient ensuite et comprend : 1° la description de l'église, 2° l'inventaire de son mobilier artistique, 3° le relevé des inscriptions historiques antérieures à 1800, ou relatives à des personnages qui ont joué un rôle au XVIIIe siècle. S'il y a lieu, une pareille description fait connaître les autres monuments, châteaux, ruines, débris quelconques, de toute époque et de tout style, offrant un intérêt archéologique, artistique ou épigraphique. Nos investigations, toutefois, ne portent que sur les objets existants au moment de notre visite, et ne s'étendent ni aux anciennes trouvailles, ni aux objets préhistoriques, ni aux fouilles à accomplir. Nous avons suivi, dans la mesure de nos forces et du temps dont nous pouvions disposer, les idées émises par deux hommes éminents, MM. J. Quicherat et R. de Lasteyrie. Le premier engageait, au congrès de la Sorbonne en 1880, les Sociétés savantes « à serrer de plus près l'étude des anciennes églises, surtout de celles des villages où l'on trouverait, disait-il, cent exemples des variétés architectoniques du plus grand intérêt. » « Rien ne serait plus instructif, ajoutait le savant maître, que de posséder un répertoire complet des mille conceptions du génie français. C'est un travail qui ferait honneur à notre pays, autant qu'à celui qui l'entreprendrait (2). » — De son côté, M. R. de Lasteyrie écrivait récemment : « C'est

(1) On trouve un premier essai d'une *Bibliographie monumentale de Reims*, à la fin du Guide de cette ville publié en 1885, in-16, F. Michaud, p. 65 à 70.

(2) *Journal officiel*, 3 avril 1880, p. 3,848.

Digitized by Google

en signalant les œuvres d'art éparses dans nos campagnes, en les faisant connaître de tous par la photographie et la gravure, que l'on peut espérer les soustraire aux dangers que leur fait courir la rapacité des marchands de curiosités... On ne saurait trop encourager les archéologues de province à fouiller nos églises de villages, et à donner la publicité la plus large aux découvertes qu'ils pourraient y faire (1). »

Ces conseils autorisés tracent une vaste mission aux efforts désintéressés des chercheurs, mais nous n'avons pas la prétention de l'accomplir tout entière. Il faudrait, en effet, pour remplir ce programme, joindre à notre texte le plan des édifices et la vue des œuvres d'art, le dessin des choses qu'il nous est seulement possible de décrire. Nous nous bornerons à noter les travaux de ce genre déjà exécutés, et à dresser la liste de ceux qu'il serait profitable d'entreprendre encore.

Au regard de l'illustration, les ouvrages de M. Ed. Fleury sur les monuments de l'Aisne (2), et ceux de M. Ch. Fichot sur les églises de l'Aube (3), sont des modèles enviables, des exemples de ce que savent faire nos voisins. Notre but est infiniment plus modeste à raison de l'insuffisance de nos ressources, et nous offrons simplement à l'étude un texte descriptif. que d'autres, plus habiles ou plus heureux, pourront orner un jour de dessins et de fac-similés (4). Ce texte, du moins, nous le

(1) *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, section d'archéologie, 1884, n° 4, p. 498.

(2) *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne*, 4 vol. in-4°, fig., Paris, 1877-1882.

(3) *Statistique monumentale du département de l'Aube*, arrondissement de Troyes, t. I, gr. in-8°, fig., Paris et Troyes, 1884.

(4) Nous n'avons fait d'exception que pour l'église de Thillois, édifice complet du XIIe siècle, qui forme l'un des types les plus caractéristiques des églises romanes de la région rémoise. M. Ad.

Digitized by Google

voudrions aussi bref et aussi clair que possible; nous l'avons rédigé, en ce qui concerne les édifices, sur le type des Répertoires publiés par le Ministère, et en ce qui concerne le mobilier, nous nous sommes inspirés du plan suivi par la commission de l'Inventaire des richesses d'art de la France. Cependant nous avons cru devoir modifier l'ordre de ce dernier programme, eu égard à la facilité de déplacement des meubles dans nos églises rurales. Il nous a semblé préférable d'y décrire en un même chapitre tous les objets du même genre : tableaux, statues, orfèvrerie, au lieu de les mentionner isolément, suivant la place qui leur est aujourd'hui attribuée. Quant aux inscriptions exposées à tant de risques et de mutilations, nous en avons recueilli et publié les textes, en nous conformant à la méthode suivie dans le recueil des *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, par MM. de Guilhermy et de Lasteyrie. De même que dans toutes ces publications, une table des noms facilitera les recherches à la fin de chacun de nos fascicules.

Telle est l'entreprise que nous espérons pouvoir rendre utile et opportune, si restreinte et si peu luxueuse qu'elle soit. Nous rectifierons au besoin dans un supplément les erreurs ou les omissions que l'on voudra bien nous signaler. Puisse, en tout cas, notre bonne volonté inspirer pareil zèle à tous les intelligents amis du passé, et stimuler autour de nous l'attention et le respect à l'égard de richesses trop longtemps délaissées ! Il faut les faire connaître et apprécier, les mettre au grand jour, car elles sont une part du patrimoine historique de la France, un

Varin en a gravé la vue, d'après la photographie exécutée en 1854 par son frère, Amédée Varin. Ces intelligents artistes portaient un égal intérêt aux monuments des villages et à ceux des villes de la Champagne. MM. Reimbeau et Deperthes ont aussi dessiné plusieurs de nos églises rurales, et ce dernier en étudie de longue date les absides romanes.

Digitized by Google

témoignage non équivoque de sa foi et de ses anciennes mœurs, une source féconde d'émulation pour l'éducation artistique des générations contemporaines.

Nous voudrions, en effet, qu'on apprît aux enfants à lire l'histoire sur les murailles de l'église de leur village, et c'est dans ce but que M. de Caumont écrivait naguère son *Archéologie des Ecoles primaires.* Tous les âges, au surplus, ont à s'y instruire. L'église sera toujours, quelque louable effort qu'on tente ailleurs, le véritable musée historique de la commune, le refuge des souvenirs, le dépôt des antiquités, l'asile des œuvres d'art. Que leurs gardiens veillent par conséquent à n'en rien disperser ! Les figures et les meubles qui s'y conservent ont été consacrés par le respect des générations, et, à ce point de vue, l'on ne saurait trop conseiller de ne point déplacer les vieilles et naïves statues pour leur substituer des plâtres modernes. L'histoire, l'art, la tradition, le culte des ancêtres, tout cela tient donc intimement à la vie des églises rurales. Il en est peu, croyons-nous, qui n'offrent un vestige, un souvenir intéressant. Ne sont-elles pas, pour la plupart, les seuls témoins du passé, subsistant depuis sept et huit siècles, quand tout a été renouvelé autour d'elles ? Grâce à ces modestes édifices qui abondent dans nos campagnes et embellissent nos paysages, tous les yeux peuvent contempler un spécimen du moyen âge ou de la Renaissance ; tous les esprits peuvent avoir conscience de la continuité de l'art en France, et du devoir qui s'impose d'en sauvegarder les plus célèbres comme les moindres créations.

H. Jadart.

Reims, le 15 juin 1885

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE MONUMENTALE

DE L'ARRONDISSEMENT DE REIMS

(La Ville de Reims exceptée)

Dispersa congrega,
congregata conserva.

§ I. Manuscrits des archives de l'académie de reims

Statistique monumentale du canton de Verzy (XXIII feuillets), présentée au concours de 1869.

Recherches archéologiques sur le canton d'Ay, présentées en 1867, cahier in-f° de 26 pages.

Notes pour servir à l'histoire et à la description des églises du canton de Châtillon-sur-Marne, par l'abbé Chevallier, curé de Cuisles, 109 pages in-4°, 255 figures à la plume, étude rédigée de 1875 à 1881, et couronnée en 1881. (Cfr. *Canton de Châtillon*, par D. Noël, *Annuaire Matot-Braine*, 1875-1876.)

Recherches historiques et archéologiques sur le canton de Bourgogne, présentées au concours de 1869, cahier de 128 p. in-f°.

Notice sur l'église de Fismes, par M. Grosjean, écrite et envoyée en 1844

Digitized by Google

Monographie de la commune d'Ay, 205 p. in-f°, avec trois plans de l'église, concours de 1868.

Monographie archéologique et historique de la commune d'Heutrégiville, par l'abbé Bosc, concours de 1870, cahier de 238 p. in-4°, plan de l'église.

Etude sur les carreaux émaillés trouvés dans les environs de Châtillon-sur-Marne, par l'abbé Chevallier, mémoire de 75 pages in-8°, contenant 212 figures, concours de 1882.

Monographies de *Pontfaverger*, de *Béthenville*, de *Puisieulx*, de *Gueux*, de *Thillois*, de *Champigny* et de *Tinqueux*, par M. Thenault, 1865-1885.

Carnets de notes de la Commission d'Archéologie de l'Académie, 1879-1885.

§ II. Documents des archives départementales de la Marne, a Chalons et a Reims

Série C, *Intendance de Champagne*, réparations aux églises, n° 1806, Bezannes, 1813, Bouvancourt, 1828, Chenay, 1889, Prunay, 1728, Sillery (plan figuré du château), 1799, Ambonnay, Anthenay, etc., jusqu'au n° 1932 de la même série.

Série G, *Archevêché de Reims*, visites épiscopales, doyennés du diocèse, dans le dossier de chaque commune nombreux renseignements sur l'état des églises depuis le XVIe siècle, questionnaire de 1774.

Chapitres de Reims, cartulaires et liasses des domaines.

Eglises paroissiales et Fabriques, registres et papiers concernant chaque commune.

Série H, *Abbayes de Reims, de Saint-Thierry, de Hautvillers, de Saint-Basle, d'Avenay*, cartulaires et liasses des paroisses dont ces abbayes avaient la seigneurie ou les dimes.

Digitized by Google

§ III. Bibliothèque de l'archevêché de Reims

Pouillé du diocèse de Reims, par l'abbé Bauny, 5 vol. in-8° manuscrits, contenant la liste des églises, patrons, décimateurs, etc., t. IV. — Rapprocher ces données de celles des Notes de l'Archevêque Ch.-M. Le Tellier (1671-1710), relatant beaucoup de détails sur l'état des églises au XVII° siècle, documents conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, Mss. F. Fr., 6025, 6026.

§ IV. Recueils imprimés.

1. *Le Moniteur Universel,* n° 347, Mercredi 13 décembre 1837, Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique sur la Statistique monumentale du département de la Marne, par M. Didron aîné; Lettre donnant un compte-rendu sommaire de la visite de toutes les églises de l'arrondissement de Reims; le rapport lui-même n'a pas été publié et cherché en vain dans les Archives du Ministère en 1883.

2. *Archives administratives de la ville de Reims,* par Pierre Varin, 1843, t. II, p. 1025 à 1123, liste des paroisses, de leurs patrons, présentateurs, etc. Autres documents sur les églises, voir la *Table générale.*

3. *Bulletin du Diocèse de Reims, revue religieuse, historique et littéraire, paraissant chaque semaine,* Reims, 1868-1885, consulter la table de chaque volume annuel.

4. *Chronique de Champagne,* 4 vol. in-8°, Reims, 1837-1838.

Rapport de M. Durand à M. le Préfet de la Marne sur les *Monuments historiques de l'arrondissement de Reims,* t. III, p. 195.

Le Château de Louvois, avec vue, t. I, p. 293.

La Croix et la Chapelle de la Pompelle, près Sillery, t. I, p. 330.

Fouilles à Sillery en 1838, par M. Hiver, t. IV, p. 44.

Digitized by Google

5. *Revue de Champagne et de Brie,* 8 vol. in-8°, Arcis-sur-Aube, 1876-1885.

Eglises de la Marne, t. IV, p. 52.

Hautvillers, t. IV, p. 136.

Saint-Basle de Verzy, t. VII, p. 428, et t. VIII, p. 39.

6. *Travaux de l'Académie de Reims*, 75 vol. in 8°, Reims, 1842-1885.

La Tour et l'Eglise de Sept-Saulx, par F. Pinon, t. XI, p. 318.

Saint-Trésain d'Avenay, histoire de cette église par L. Paris, *Annales*, t. II, p. 275.

Souterrains de Cauroy, par l'abbé Cerf, t. LXVIII, p. 521.

Les Housses en Champagne (à Prouilly, etc.), par L. Demaison, t. LXX, p. 302.

Découvertes d'antiquités dans le pays rémois, par Louis-Lucas, *Annales*, t. I, p. 339.

Sépultures de Saint-Masmes, par l'abbé Querry, t. III, p. 321.

Eglises et carreaux émaillés des environs de Châtillon-sur-Marne, rapports par H. Jadart, t. LXIX, p. 61, et t. LXXI, p. 45.

Précis sur Arcis-le-Ponsard, par Mercier, église d'Arcy et abbaye d'Igny, t. LIV, p. 102.

7. *Bulletin Monumental,* publié sous les auspices de la Société française d'Archéologie, 50 vol. in-8°, 1835-1885.

Travée de la nef de l'église de Sept-Saulx, dessinée par Ch. Givelet, t. XXI, p. 140, avec notice par Ed. de Barthélemy, p. 136 à 144.

Statistique monumentale de la Marne, essai par Ed. de Barthélemy, t. XIX, p. 257 à 282.

8. *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France,* par I. Taylor, in-f°, Paris, 1857, *Champagne,* 2 vol., planches et texte par H. Durand, etc.

T. I, pl. 83 à 120, vues, plans et dessins divers des églises de Bourgogne, Hermonville, Auberive, Chau-

Digitized by Google

muzy, Baconnes, Champfleury, Cormontreuil, Vaudesincourt, Cernay, Epoye, Lavanne, Saint-Thierry, Bétheniville, Bétheny, Prouilly, Ay, Châtillon, Binson, Mareuil, Vandières, Cauroy, Nogent-l'Abbesse, Hautvillers, Bezannes, Nauroy, Heutrégiville, Sacy.

T. II, pl. 140, bénitiers aux Mesneux et à Villedommange, autel à Warmériville.

9. *Annuaires de la Marne,* collection in-8°, Châlons, 1806-1885.

Notice sur Saint-Thierry, par Povillon-Piérard, 1826.— *Notice sur Brimont*, par le même, 1827.—*Notice sur Villedommange et Sacy*, par le même, 1828, p. 21.

Statistique des trois cantons de Reims, par Lacatte-Joltrois, 1829, p. 21.

Statistique du canton de Verzy, par Ed. de Barthélemy, 1867, p. 241, et 1868, p. 241.

10. *Recueil des Actes administratifs du département de la Marne*, 1882, n° 424, et 1885, n° 488, sur l'inventaire des richesses d'art.

11. *Inventaire sommaire des Archives départementales de la Marne,* par Pélicier, in-4°, t. I, Châlons, 1884, p. 422, sur les constructions et réparations des églises au XVIIIe siècle.

12. *Congrès scientifique de France, XIIIe session tenue à Reims en 1845*, in-8°, Reims, 1846, églises rurales, p. 308, *Magneux*, p. 309, dessins de M. Kozierowski, p. 309.

13. *Revue de l'Art chrétien,* par l'abbé Corblet.

Les Carrelages émaillés de la Champagne, par le Cte de Barthélemy, janvier 1878, t. XXV, p. 19, 2 planches coloriées.

14. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française,* par Viollet-Le-Duc, *Eglises d'Avenay et de Cauroy*, t. V, p. 183.

15. *Annales archéologiques*, par Didron aîné. Voir la table, 1881, v° Marne (Monuments de la).

16 *Reims et ses environs*, photographies des frères

Digitized by Google

Varin, château de Gueux, églises de Verzy, Beaumont, Cormontreuil, Thillois (2 vues), publiées par Quentin-Dailly, éditeur, 2 vol. in-4°, 113 planches, 1854.

17. *Géographie de la Marne*, par G. Lesage, 1839.

18. *Statistique de la Marne*, par Chalette, 1845, t. II.

19. *Statistique de la Marne*, par Guérard, 1862.

20. *Géographie de la Marne*, par Poinsignon, 1869.

21. *Monasticon gallicanum*, in-f° et in-4°, vue des abbayes de Saint-Thierry et de Saint-Basle, pl. 91 et 95.

§ V. Ouvrages spéciaux.

Essai sur l'église d'Ay, sa description, son histoire (par l'abbé Ch. Hannesse), in-8°, br., 24 p., Charleville, 1878.

Histoire de sainte Macre, patronne de Fismes..., par le même, in-12, 91 p., Reims, 1866, sur l'église, ses cloches, ses autels, p. 47, 51, 64 et 89.

Histoire de Vandières..., par J.-B. Legras, in-8°, Reims, 1877, sur l'église, p. 88 et 279, sur les cloches, p. 300.

Chapiteaux de la crypte de Saint-Basle de Verzy, par le Cte de Barthélemy, in-4°, Paris, sans date, extrait du *Musée archéologique*, 4 p. et fig.

Notice historique et descriptive sur les monuments civils et religieux du canton de Fismes, par l'abbé Valentin, in-8°, 118 p. Reims, 1866, extrait du t. XL des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 215.

Histoire de l'abbaye d'Ormont, par le même, in-8°, 64 p., Reims, 1863.

Les églises du diocèse de Reims, aperçu de leur intérêt historique et artistique, par H. Jadart, in-8°, 16 p., Reims, 1877.

Saint-Lié, Villedommange et Jouy, notice sur les curiosités de leurs églises, par le même, in-8°, Reims, 16 p., 1881, rééditée au t. LXX des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 320 à 353.

Digitized by Google

Les anciens pupitres des églises de Reims, par le même, in-8°, Caen, 1885, avec vue de l'ancien pupitre de Loivre. Extrait du *Bulletin monumental,* t. LI, p. 62.

Histoire de Witry-les-Reims, par l'abbé Dessailly, in-8°, Reims, 1870, sur l'église, p. 67 à 75, sur les cloches, p. 293.

Histoire de Trigny, par l'abbé Genet, in-8°, Reims, 1872, dans le t. XLVIII des *Travaux de l'Académie de Reims,* sur l'église, p. 72 et 129.

Histoire de l'abbaye d'Igny, par l'abbé P.-L. Péchenard, in-8°, Reims, 1883, plan et vues, sépultures, épitaphes, p. 498 et 596.

Histoire du monastère de Notre-Dame d'Igny, par l'abbé J.-B. E. Carré, in-8°, Reims, 1884, planches, tombeaux, p. 194, 228, 45 et 349

Description de Rilly-la-Montagne, par Povillon-Piérard, in-8°, 1831, sur l'église, p. 6 à 8.

Histoire de l'abbaye et du village d'Hautvillers, par l'abbé Manceaux, 3 vol. in-8°, Epernay, 1880, figures, *église actuelle,* planches, t. II, p. 379, clocher, portail, t. III, p. 458 à 466, orgues, p. 159, abbaye, p. 28, cloches, p. 77 et 143, épitaphes, p. 488, tableaux, p. 60; *chapiteau roman* (Histoire de Noé), t. I, p. 100; — *Ancienne église paroissiale,* t. III, p. 345. — *Eglise de Champillon,* t. II, p. 193. — *Eglise de Cumières,* t. III, p. 66.

Histoire de l'abbaye d'Avenay, par L. Paris, 2 vol. in-8°, Reims, 1873, église, portail, inscription de l'hôpital, tableau de Ste Berthe dans les t. LXI et LXII des *Travaux de l'Académie de Reims,* p. 150 et 1.

L'*église de Binson et sainte Posenne,* par le chanoine Lucot, avec figure d'une inscription du XIe siècle, in-8°, Châlons, 1882.

L'*église de Binson (Bulletin archéologique du comité des arts et monuments,* 1837-1848), t. I, p. 51.

L'*Inscription chrétienne de Binson,* auj. au musée du

Digitized by Google

Louvre (*Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, par E. Le Blant, in-4°, Impr. Imp., 1856), t. I, p. 450.

Lettre de Mgr l'Archevêque de Reims à MM. les curés et desservants, concernant la statistique historique des paroisses du diocèse, 8 p. in-4°, 1er février 1844.

[*Circulaire de Mgr Gousset* relative à plusieurs points d'archéologie, contenant d'excellents conseils pour la protection des édifices et la sauvegarde des œuvres d'art.]

§. VI. Renseignements fournis sur place.

Une nouvelle source d'informations vient d'être ouverte en vertu d'une circulaire préfectorale du 2 février 1885, invitant MM. les Maires à transmettre aux Sociétés savantes du département les renseignements qu'ils pourraient recueillir sur les édifices et sur leur mobilier artistique.

En juin 1885, nous avons reçu les états relatifs à 48 communes, dont 14 sont absolument négatifs, 8 très insuffisants, 18 contiennent des renseignements utiles quoique bien incomplets, et 8 forment des notices suffisantes, quelques-unes avec plans et coupes. Nous avons donc sous la main des indications à employer pour la description des églises de Chenay, Crugny, Jonchery, Thil, Brouillet, Tours, Berméricourt, Merfy, Anthenay, Reuil, Tinqueux, Trois-Puits, Fontaine, Jonquery, Lhéry, Savigny, Vrigny, Brimont, Magneux, Hourges, Thuisy, Wez, St-Masmes, Selles, Lagery, Villers-Marmery, Auberive, Bourgogne, Coulommes, Heutrégiville, Bisseuil et Villedommange. Deux vues accompagnent la notice d'Unchair, et celle de Cernay, rédigée par M. Bosteaux, est illustrée du plan, du dessin des chapiteaux et de la coupe de l'édifice par M. Edmond Herbé, architecte à Reims. En outre de leurs publications, plusieurs de MM. les Curés nous ont aussi fourni d'utiles documents. Nous devons exprimer notre gratitude à tous ceux qui veulent bien coopérer de la sorte à l'œuvre si lente et si délicate d'un Répertoire archéologique complet.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

ÉGLISE DU XIÈME SIÈCLE À BEZANNES *(Marne)*

Imp A. Clement. Paris

Digitized by Google

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE REIMS

PREMIER CANTON DE REIMS.

BEZANNES.

(Bisennæ.)

Village de 300 hab., à 5 kil. ouest de Reims, visité le 13 octobre 1884, et le 23 juin 1885.

I. ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-MARTIN.

§. 1. — Renseignements historiques.

1303. « Perrochia de Besennis, duo sunt monasteria; principale monasterium (1) apud Besennes, fundatum in honore B. Martini; aliud est in capella S. Genovephe juxta Remis, non dedicatum. — Patronus, capitulum S. Simphoriani remensis (2). »

1776. « *Seigneurs*, l'abbesse de S. Pierre et M. Lespagnol y résidant. Il y a au château une chapelle castrale

(1) *Moûtier*, dans le sens d'église et non de monastère.

(2) Pouillé rédigé de 1303 à 1312, reproduit dans les *Archives adm. de Reims*, par P. Varin, t. II, p. 1053; même source pour les autres mentions données à chaque église.

Digitized by Google

non fondée. — *Décimateurs*, l'abbé de Saint-Remi pour moitié, le chapitre Saint-Symphorien pour un tiers, le chapitre N.-D. et autres pour le reste (1). »

§ 2. — Description du monument.

Edifice du XIe siècle, orienté; abside, tour, nef et collatéraux de l'époque romane; portail gothique du XIIIe siècle; petit monument d'une belle conservation (2).

Abside et chapelles. — Abside circulaire, flanquée de trois contreforts peu saillants, percée de trois fenêtres cintrées et ébrasées, celle du milieu (aujourd'hui bouchée) agrandie à une époque moderne. Corniche formée d'une série de petits arceaux reposant sur des modillons à figures variées, quelques-unes frustes; au-dessus, bandeau orné de trois rangs de billettes (3). La toiture moderne en tuiles, sans charpente, a été remplacée par un dallage en pierres plates en 1885 (4).

A l'intérieur, l'abside voûtée en cul-de-four, forme le sanctuaire; chœur en avant avec voûte modernisée; chapelles des deux côtés, celle du sud sous la tour, avec

(1) 1776. *Pouillé de Bauny*, les mêmes notices reproduites pour chaque église.

(2) Vue et plan de cet édifice dans les *Voyages pittoresques*, par I. Taylor, *Champagne*, t. I, pl. 115 et 117. — Un rapport sur ce monument, avec dix vues, plans et coupes, a été envoyé au ministère des Beaux-Arts, en 1876, par E. Leblan, architecte à Reims; les dessins en sont reproduits avec notes, etc. dans le recueil mss. sur Bezannes, dressé par M. A. Lebourq, p. 261.

(3) Ce bandeau a été refait à neuf en juin 1885, ainsi que la toiture, malheureusement d'une façon peu fidèle.

(4) L'ancienne toiture était également en pierres plates brutes posées sur une masse de terre et de pierres. Cf. *Réparations à l'église de Bezannes*, procès-verbal du 20 mai 1746, aux Archives de Reims. — On voit encore des couvertures semblables du moyen-âge à Saint-Thierry et à Courville (Marne).

Digitized by Google

voûte en ogive de la fin du XIIe siècle, dont les nervures reposent sur quatre consoles; celle du nord, voûtée en berceau dans le prolongement du bas-côté; ces deux chapelles sont terminées carrément et éclairées par une fenêtre dans le mur du fond; elles communiquent avec le chœur par des ouvertures latérales en plein cintre, percées après coup. On voit dans la chapelle du nord, sur la muraille de gauche, une large arcade aveugle en plein cintre, sorte de niche ou retraite analogue à celles du bas-côté sud.

Clocher. — Tour carrée mesurant 5^m70 sur chaque face, d'une élévation de 20 mètres environ. Au-dessus, flèche du XVIe siècle, haute d'environ 10 mètres, en charpente et couverte en ardoises; — l'étage inférieur de la tour, formant l'une des chapelles de l'église, est percé d'une fenêtre sur deux faces (une seule est ouverte); les étages supérieurs offrent deux rangs superposés d'ouvertures cintrées, les unes simples, les autres munies d'un tympan supporté par des colonnettes à chapiteaux romans; — les angles de la tour sont coupés de chaque côté de la façade est, et munis chacun d'une colonnette engagée; — la corniche est ornée de deux rangs de billettes.

A l'ouest de la tour, petite porte latérale cintrée, donnant accès dans l'église; au-dessus se trouve une cellule percée d'une étroite meurtrière, où l'on accède par un escalier à vis accolé à la tour. La tour de Bezannes a de grandes analogies avec le vieux clocher du portail de Saint-Remi, et paraît avoir été construite, comme lui, vers le milieu du XIe siècle.

Nefs. — Grande nef à trois travées; arcades en plein cintre reposant sur des piliers à section barlongue, ornés d'une simple moulure à la hauteur des impostes. En avant de ces piliers, pilastres carrés formant saillie et

Digitized by Google

montant jusqu'au faîte de la nef; entre ces pilastres règnent, à l'étage supérieur, de grands arcs en tiers-point qui supportent une portion de la muraille, en saillie aussi sur le reste de la construction. Ces pilastres et ces arcs paraissent avoir été appliqués, au XIIIe siècle, sur le mur primitif pour en augmenter la solidité, et sans doute pour permettre d'établir sur la nef une voûte, qui du reste ne semble pas avoir été jamais exécutée. A chaque travée, dans l'enfoncement produit par la saillie de chacun des arcs, s'ouvre une petite fenêtre romane en plein cintre. La nef est couverte d'un plancher moderne.

Nefs latérales de même longueur que la nef principale, toutes deux étroites et voûtées en berceau; celle du côté nord a une portion de voûte défoncée (1); celle du côté sud présente dans la muraille quatre arcades aveugles en plein cintre, reposant sur des pilastres carrés et formant une série de niches peu profondes; la dernière arcade vers le portail n'a qu'une ouverture incomplète, étant arrêtée, aux deux tiers de sa dimension, par le mur de la façade occidentale. On a installé de petits autels dans ces enfoncements à une époque très récente. — Les nefs latérales sont éclairées par une petite fenêtre cintrée, percée dans la muraille occidentale; celle du nord a, en outre, une ouverture cintrée sur le côté.

Portail. — Dans le mur de la façade occidentale, on voit à l'intérieur une porte cintrée, surmontée d'une petite fenêtre également en plein cintre. A l'extérieur, portail gothique plaqué sur la muraille romane; contre-forts aux angles; pignon refait à une époque moderne; traces

(1) La voûte en face de la sacristie. Elle était déjà défoncée en 1633, car l'on constatait alors, « qu'il faut mettre voulsoire au premier arc doubleau des voultes de ladite nef, parce qu'il menace ruyne...» 13 août 1633. *Registre du greffe du bailliage de Vermandois*, Archives de Reims.

Digitized by Google

d'un porche, dont les fondations subsistent et dont les amorces ont laissé des vestiges aux deux côtés du portail. Porte en arc brisé, munie d'un tympan et flanquée de deux colonnettes à chapiteaux ornés de feuillages, qui supportent l'archivolte. Au-dessus, voussure garnie d'un cordon de feuillages, et plus haut encore, corniche encadrant le portail et régnant sur toute la façade. — Les claveaux de l'arc qui surmonte le tympan et ceux qui forment la voussure supérieure, sont tous numérotés en chiffres romains, en commençant par le bas (I à VI, I à XIII), curieux et rare spécimen des signes lapidaires du commencement du XIIIe siècle. — Au-dessus du tympan, deux écussons en relief, autrefois peints et maintenant fort effacés.

On remarque aussi des traces de peinture jaune sur fond rouge du XVIe siècle, encore visibles sur le tympan extérieur de la porte latérale où l'on distingue l'image de saint Martin à cheval et coupant son manteau.

Dimensions.—L'église mesure : *Sanctuaire*, 3 mètres 33 en longueur sur 4 mètres en largeur. — *Chœur,* 6 mètres en longueur sur 4 mètres en largeur. — *Chapelle de droite*, 2 mètres 33 en longueur sur 3 mètres 33 en largeur. — *Chapelle de gauche*, 2 mètres en longueur sur 1 mètre 68 en largeur. — *Grande nef,* 5 mètres 75 en largeur sur 10 mètres 75 en longueur. — *Bas-côtés,* 10 mètres 75 en longueur sur 2 mètres en largeur. (Cfr. le *Questionnaire de 1774*, notes du curé Ch. Jolly.) L'épaisseur des murailles est irrégulière, mais partout très forte.

§ 3. — Mobilier.

Autels. — Maître-autel, tombeau et gradin en marbre gris veiné, de style Louis XV, bénit le 23 octobre 1751, par M. Thierry, curé de Villedommange. *(Registre paroissial*

Digitized by Google

de Bezannes, 1751.) Cet autel a 3 mètres de longueur sur 1 mètre de hauteur. — Tabernacle en bois sculpté. — Boiseries au-dessus formant retable et encadrant un tableau (sans mérite) de la *Résurrection de N.-S.* — Boiseries du XVIIIe siècle sur les côtés. — Les autres autels modernes.

Fonts baptismaux. — Au bas du collatéral sud, cuve ronde avec moulures au-dessous, reposant sur un fût simple (haut. 98 cent.).— Bénitier roman creusé dans le pilier du collatéral sud, en face de la porte latérale.

Tableaux. — Aux côtés de la grande nef : *Baptême de J.-C.* (XVIIIe s., 90 cent. de haut. sur 50 cent. de larg.). — *Christ en croix* (même époque, mauvais état). — *La Présentation de la Sainte Vierge au Temple* (moderne). — *La Sainte Famille* (aussi moderne).

Au bas du collatéral nord, peinture sur bois détériorée (XVIe siècle), *La Cène*, dans un cadre à moulures de l'époque (1 mètre 12 de larg. sur 0 mètre 77 de haut.).

Statues. — Au bas du collatéral sud, dans une des niches de la muraille et reposant sur une console, groupe du XVIIIe siècle, statues en pierre de 1 mètre de haut., représentant *sainte Anne,* un livre à la main, debout, ayant à son côté droit la Sainte Vierge, aussi debout, portant l'Enfant Jésus dans ses bras.

Vis-à-vis de la chaire, petite statue de la *Sainte Vierge*, en bois doré, du XVIIIe siècle. — Autres petites statues de la même époque : *saint Martin*, au tympan extérieur du grand portail, — *sainte*, indéterminée, statue drapée ayant deux clefs pendant au bras droit, posée sur le confessionnal.

Orfèvrerie. — Sur l'un des petits autels du collatéral sud, deux *paix* argentées du XVIIIe siècle, de 15 cent. de haut., représentant le Christ en croix et la Sainte Vierge ; deux autres *paix* du même style sur l'autel voisin.

Digitized by Google

Sur l'autel de la chapelle du sud, paire de petits *flambeaux* à deux branches, argentés, de style Louis XIV, ornés de ciselures assez fines.

Cloche. — La tour contient un beffroi disposé pour recevoir quatre cloches; une seule s'y trouve actuellement (diamètre à sa base, 0 mètre 80), fondue par Antoine et Loiseau en 1828, bénite par J. P. Pothé, desservant; parrain, J. E. Lefrançois, maire; marraine, M. J. J. C. Huart Letertre, veuve du baron Ponsardin, ancien maire de Reims, propriétaire à Bezannes.

§ 4. — Inscriptions.

A l'extérieur, sur le premier contre-fort à gauche du portail, faisant face à la rue, texte gravé dans la pierre à 2 mètres de hauteur.

Cy · dev^{t} · gisent · Feuz · Jehan · Le · gentil
Vivant · Laboure^{r} · et · Pōcette · Bailly
sa · Fēme · dēms · en · ce · villaige · de
Bezāne · qui · Trespasserēt · scavoir
Led^{t} · le · gētil · le · 6 · Iour · de · Decēbre
1573 · Et · lad^{e} · Bailly · le · Iour · de · Pā-
tecoste · 26 · May · 1602 · priez
Dieu · pour · leurs · Ames ·

Haut. 32 cent., larg. 35 cent.

A l'intérieur, sur le pilier de la basse nef, près du large bénitier roman, en face de la petite porte, on lit la curieuse épitaphe du curé Remy Trousset :

Digitized by Google

IHS MA IHP

CI GIT M^E REMY TROVSSET VIVANT PBRE CURÉ DE BEZANE AAGÉ DE 50 ANS LEQVEL APRÈS EN AVOIR PASSÉ 25 DANS SA CVRE EST DECEDÉ LE 25 NOV^E 1676 ET POVR AVOIR PART AVX PRIÈRES DE SES PAROISSIENS A FONDÉ 5 MESSES SOLEMNELLES LES IOVRS DE S^T IOSEPH INVENTION S^TE CROIX VISITATION N^RE DAME, EXALTION S^TE ✠, S^T REMY 1. OCTOB. PLVS LE 25 NOV. IOVR DE SON DECEZ, VIGILES MESSE SOLEMNELLES ET PETITE RECOMANDISE, LE IOVR DE LA PENTECOTE SALVT SVR LES 7 HEVRES DV SOIR, PREDICATION LE IOVR DE L'ASSO^N DE LA VIERGE SVR LE MIDY ET SALVT SVR LES 7 HEVRES DV SOIR ET LE IOVR DE L'EXALTION S^TE ✠ PROCESSION A LA ✠ DE LA PLANCHETTE OU LE DIMANCHE SVIVANT ET SERA CHANTÉ TVAM CRVCEM ETC TOVTES LESQVELLES PRIERES SERVICES ET PROCESSION SERONT SONNE^S ET S'ANONCERONT LE DIMAN^CHE PRECEDENT PAR M^R LE CVRE ET POVR CE LE D^T S^R TROVSSET A LEGVÉ A LA FABRIQUE 1 IARDIN RVE DU MOVSSET, 2 SAVSSOIRS, 3 IOVRS 9 HOMÉES DE TERRES ET 1^NE PIECE DE VIGNE LIEVD^T AV VAVTE TEROIR DE BEZANE, PLVS AUX CONFRAIRIES DV S^T SACREMENT, DE N^RE DAME, S^TE ANNE, S^T MARTIN, S^T SEBASTIEN ET S^T FIACRE, ERIGEEZ EN L'EGLISE DVD^T BEZ^NE VNE MAISON ROYÉ LE PRESB^RE AVEC SES DÉPENDANCES POVR SVBVENIR AVX CHARGES DESD. CONFRAIRIES ET SY ELLES VIENENT A S'ABOLIR LE TOVT RETOVRNERA A LA FABRIQ^E DVT^T BEZANE QVI FERA CELEBRER VNE MESSE A CHACVN IOVR DESD' CONFRAIRIES ET SY A DONNÉ ET ANNEXÉ AV PRESB^RE POVR LOGER PLVS COMODEMENT SES SVCCESSEVRS LA PETITE MAISON QVIL A FAICT BATIR A CONDITION PAR LESD. SVCCESSEVRS DE CHANTER LE IOVR DE PAQVE VN DE PROFONDIS SVR SON SEPVLCHRE LA COLECTE PRO SACERDOTE ET LE FIDELIUM. ET POVR INSTRVIRE LA IEVNE^SSE ET LOGER LE M^E DÉCOLE A DONNÉ VNE MAISON AUD.' LIEV AV CHARGE DU TRAITTÉ FAICT AVEC LES HABITANS ET TEST^NT DUD. DEFUNCT DU 7 AOUST 1676 DEPOSÉ ES MAINS DE M^E HERBIN NOT^RE A REIMS.

REQUIESCAT IN PACE.

Lettres capitales gravées sur une plaque de marbre noir.

Haut. 70 cent. — Larg. 50 cent. — Le testament de

Digitized by Google

Remy Trousset se trouve encore en minute dans l'étude de Me Durant des Aulnois, successeur de Me Goda, notaire à Reims.

Sur un losange du pavé du chœur, au-dessous de la lampe, épitaphe dont cinq lignes sont à peine lisibles; le reste est effacé et a été complété ici d'après le registre paroissial de 1731, à la date du 24 avril.

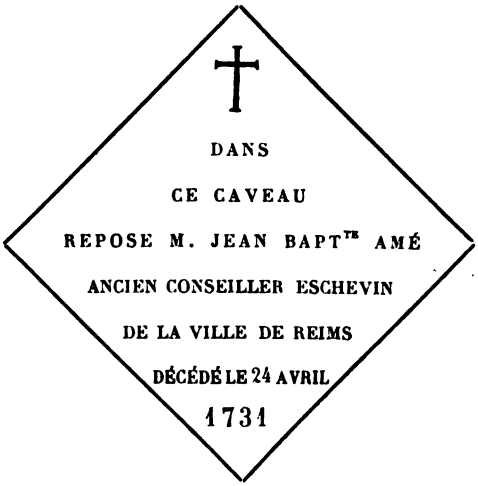

Dalle de marbre noir. Haut. 35 cent. sur 35 cent.
Lettres capitales.

La famille Amé avait rang parmi les principa es fa milles de la bourgeoisie rémoise.

II. CHATEAUX DE BEZANNES.

Le plus ancien château était voisin de l'église: il n'en reste aucune trace. Un autre château était situé dans un espace encore aujourd'hui entouré de fossés qui sont alimentés par des eaux venant de Sacy. Ce domaine fut acquis, au XVIIIe siècle, par la famille Lespagnol. Il

Digitized by Google

n'y subsiste plus qu'une habitation vulgaire au centre d'un vaste enclos. On remarque dans le grenier deux consoles en pierre avec des écussons lisses, et au rez-de-chaussée une plaque de cheminée en fonte, offrant un heaume, une lampe, une figure et deux têtes d'animaux aux angles, avec ce texte et cette date:

INDVAM · V[OS] · ARMA · LVCIS · 1564.

III. SCULPTURES CONSERVÉES DANS UNE MAISON PRÈS DE L'ÉGLISE.
(M. Froment, cultivateur.)

En face du portail de l'église, sur la gauche de la grande porte d'une maison de culture, on voit, dans une niche, à 2 mètres de hauteur, une statue en pierre du XVIe siècle, représentant un évêque en chasuble. On lit au bas :

S^TE HUBERTE ORA PRO NOBIS

et au-dessus :

JAY ÉTÉ FAIT LE 16
DU IIME MOIS DE L'AN 4
DE LA LIBERTÉ 1792

Dans la cour de cette maison, au-dessus de la porte du corps-de-logis, a été encastré dans la muraille, probablement à la même époque, un petit monument de la Renaissance. Il se compose d'une niche cintrée surmontée d'un fronton, évidée en forme de coquille, et garnie de marbre incrusté sur les côtés; au milieu est un Christ en croix avec un chanoine à genoux, les mains jointes; près de lui, un listel portant ces mots en lettres gothiques: mei miserere mei. Au pied de la croix, tête de mort et ossements. Au-dessous de la niche, tête d'ange sculptée formant console. L'ensemble, d'un beau travail, est bien conservé.

Digitized by Google

ORMES.

(Villa de Ulmis.)

Village de 229 hab., à 6 kil. O. de Reims, visité le 8 avril 1883 et le 23 juin 1885.

I. ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-REMI.

§ 1. — Renseignements historiques.

1303. « Perrochia de Ulmis, unicum monasterium, consecratum in hon. B. Remigii. — Patroni major archidiaconus remensis et quidam alius cui dominus remensis confert alteram partem patronagii. »

1776. « *Seigneurs*, le chapitre N.-D. et l'archevêque pour une petite partie. — *Décimateurs*, l'archevêque, l'abbé de Clairvaux, le chapitre Saint-Timothée, le Séminaire, l'Hôtel-Dieu et le chapelain de Coëmy. »

§ 2. — Description du monument.

Edifice orienté du XIIe siècle, réparé en 1869, tenu en très bon état.

Abside circulaire faisant une très légère saillie sur le transsept, voûtée en cul-de-four, percée de trois fenêtres cintrées, celle du milieu bouchée ; corniche supportée par des corbeaux, comme au transsept, à la tour et à la nef.

Clocher et transsept.— Tour rectangulaire à la croisée du transsept, percée d'ouvertures sur ses quatre faces : vers la nef, petite baie cintrée ; vers le transsept de chaque côté, une baie de grande dimension, cintrée, surmontée d'une voussure formée d'un simple tore et munie

Digitized by Google

d'un tympan supporté par une colonnette qui divise la baie principale en deux ouvertures; vers l'abside, deux baies accolées de même dimension, surmontées d'un tore comme les autres et également divisées; — les colonnettes du milieu et celles des côtés sont garnies de chapiteaux sculptés du XIIe siècle. — Une toiture pyramidale en ardoises recouvre la tour.

Chœur au-dessous du clocher, voûté en berceau, communiquant avec les chapelles par des ouvertures en plein cintre.

Transsept formant deux chapelles latérales; le bras sud recouvert d'une voûte d'ogive du XIIe siècle, dont les nervures reposent sur quatre colonnes à chapiteaux romans (deux colonnes ont disparu); le bras nord, dont la voûte a été détruite, ne conserve que deux des chapiteaux romans qui la supportaient; fenêtre cintrée au levant dans chaque bras. Tourelle carrée accolée au transsept vers le nord, contenant l'escalier des combles.

Nefs. — Nef du milieu à quatre travées; arcades en plein cintre reposant sur des piliers carrés avec moulure aux impostes; au-dessus de chaque arcade, petite fenêtre également cintrée; la nef recouverte d'un plancher en bois moderne. — Deux collatéraux refaits à neuf de nos jours, et couverts d'un plancher. — Arc triomphal en plein cintre, comme les arcades de la nef. — Fenêtre cintrée dans le pignon du portail; les autres fenêtres dans le transsept et les basses nefs sont modernes.

Portail. — Sur la façade occidentale, portail de la seconde moitié du XIIe siècle, offrant à l'extérieur un aspect remarquable. Il était précédé d'un porche, détruit en 1853. La façade présente trois arcades en tiers-point, celle du centre plus élevée et encadrant la porte, les autres aveugles, toutes les trois surmontées d'un cordon orné de

Digitized by Google

billettes. L'arcade de la porte est surmontée de trois tores en retraite, reposant sur des colonnes avec chapiteaux à feuillages et à crochets. Les arcades latérales n'offrent qu'un seul tore, avec colonnes de même dimension que celles du milieu et garnies de chapiteaux analogues. L'ancien bénitier extérieur est resté à gauche de la porte.

L'abside et la tour sont bâtis sur une terrasse qui domine la rue contiguë ; l'ensemble de l'édifice a été complètement réparé en 1867 et en 1869.

§ 3. — Mobilier.

Autel.—Maître-autel en bois surmonté d'un retable en pierre du XVIIIe siècle ; quatre colonnes corinthiennes supportent un fronton triangulaire ; guirlandes entre les colonnes ; tableau (sans mérite) représentant l'*Assomption* ; une croix, deux anges et deux vases de fleurs couronnent l'ensemble ; sur les côtés, médaillons ronds offrant les figures de *saint Eutrope* et de *saint Quentin*, avec attributs, vases sacrés, flambeaux, chiffres entrelacés, le tout sculpté en relief du haut en bas des montants. — Les autels latéraux sont modernes, avec boiserie au-dessus formant retable.

Fonts baptismaux.— Au bas du collatéral nord, cuve à huit pans sans sculptures, vasque reposant sur un piédouche, œuvre du XVIe siècle (haut. 97 cent.).

Statues. — Aux côtés du maître-autel, statues de *saint Remi* et d'un saint martyr tenant des tenailles (XVIIIe siècle).

Dans la chapelle du sud, statues de *sainte Barbe* (haut. 75 cent.) sur une console, et de *sainte Catherine* (haut. 1 m. 10), en face de l'autel, sculptures en pierre du XVIe siècle assez remarquables ; cette dernière peinte et décorée.

Digitized by Google

Dans la chapelle du nord, statues de *saint Fiacre* du XVIIIe siècle (bois, haut. 70 cent.) sur une console, et de *saint Remi* (pierre, haut. 1 m. 10) au-dessus de l'autel; cette dernière, du XVIe siècle, intéressante par sa décoration et son costume.

Vis-à-vis de la chaire, *Christ* en bois sculpté (haut. 1 m. 50) du dernier siècle.

Au sommet du portail, à l'intérieur, statue en bois de la *Vierge* (haut. 75 cent.), œuvre assez fine du XVIe siècle.

Tableaux. — Aux murs de la grande nef : *Christ en Croix*, avec groupes de femmes et de soldats à cheval, toile du XVIIe siècle dans un cadre sculpté (haut. 1 m. 30, larg. 90 cent.). — *Saint Nicolas* avec enfant emmaillotté à ses pieds, *saint Laurent* tenant son gril, deux peintures sur bois du XVIIe siècle, faisant pendant, dans des cadres dorés (haut. 65 cent., larg. 35 cent.). — La *Sainte Famille*, peinture moderne (haut. 1 m., larg. 70 cent.).

Cloches. — Trois cloches fondues en 1807, de 60, 70 et 80 centimètres de diamètre à leur base; bénites par N. E. Maiot, desservant; parrains, P. Hubert, N. Cousina; fondeur, Limaux (?); figures moulées.

II. SOUTERRAINS ET TOUR D'ORMES.

Des souterrains de refuge s'étendent sous la place et sous une grande partie du village. — Il y avait dans ce village, au moyen âge, une tour dont il est question dans les conclusions du Conseil de Ville de Reims, et qui fut démolie pour servir, au XVe siècle, à réparer les fortifications de cette ville. *(Archives communales de Reims*, Conclusions, 7 mars 1430.)

Digitized by Google

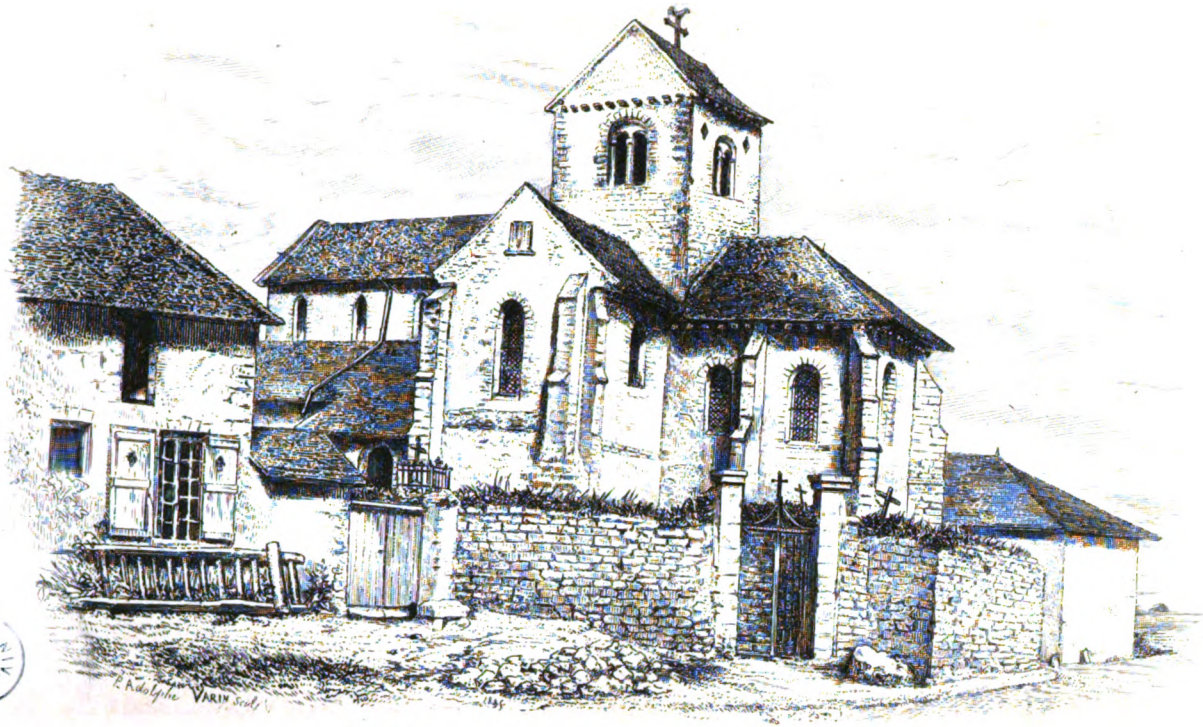

ÉGLISE DU XIIème SIÈCLE, À THILLOIS *(Marne)*

Imp. A. Clément. Paris.

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

THILLOIS.

(Tilleyum).

Village de 174 hab., à 6 kil. O. de Reims, près de la route de Paris, visité le 13 mars 1882 et le 19 juin 1885.

I. ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-LOUP.

§ 1. — Renseignements historiques.

1303. « Perr. de Monte S. Petri (1), duo sunt monasteria ; principale monasterium est fundatum in hon. B. Petri, non consecratum ; aliud est apud Tylloy, consecratum in hon. B. Marie Virginis. — Patr. capitulum remense. »

1776. « *Vocable*, Saint-Loup. — *Présentateur*, le tournaire du chapitre. — *Seigneur*, l'abbé d'Hautvillers. — *Décimateurs*, le chapitre N.-D. pour la plus forte partie, les religieux de St-Denis, le curé de Trigny, le chapelain de Ste-Anne à la cathédrale, et l'abbé d'Hautvillers. »

§ 2. — Description du monument.

Eglise orientée de la fin du XIIe siècle, restée intacte dans ses parties essentielles.

Abside et transsept. — Abside à cinq pans, percée d'autant de fenêtres cintrées et encadrées d'un tore ; voûte en ogive dont les nervures reposent sur six colonnes munies les unes de chapiteaux romans, les autres de chapiteaux

(1) Le *Mont-Saint-Pierre*, village et église sur un coteau voisin, disparus entièrement. Voir l'article de Tinqueux.

Digitized by Google

gothiques. Chœur sous la tour, à la croisée du transsept. Chapelles dans les bras du transsept, éclairées par des fenêtres en arc légèrement brisé ; voûtes en ogive, dont les nervures reposent sur douze colonnes avec chapiteaux à crochets. Arcades en tiers-point des quatre côtés du chœur et aux extrémités du transsept à la hauteur des voûtes. A l'arc triomphal, qui s'ouvre en arc brisé, on remarque deux culs-de-lampe ajoutés comme supports, au xve siècle, pour la *trabes doxalis* qui n'existe plus. — Piscine et armoire dans la muraille de l'abside ; autre piscine dans la chapelle du sud.

A l'extérieur de l'abside et du transsept, corniche soutenue par des corbeaux ; contre-forts aux angles.

Clocher. — Tour carrée au centre de l'édifice, percée d'une baie en plein cintre sur chaque face, chacune des baies munie d'un tympan soutenu par une colonnette divisant la baie en deux ouvertures également cintrées. Corniche du clocher, reposant sur des corbeaux ; pignons ajoutés à une époque postérieure sur les faces nord et sud ; la toiture de la tour aujourd'hui a deux rampants.

Nefs. — Nef à quatre travées ; arcades en tiers-point, reposant sur des piliers carrés avec moulures aux impostes ; quatre fenêtres hautes également en arc brisé. La nef couverte d'un plancher dont plusieurs poutres équarries accusent le style du xvie siècle. Ce plancher atteint le haut d'une grande rosace aujourd'hui bouchée et dans laquelle on a ouvert un œil-de-bœuf. — Collatéraux sans caractère, sauf deux arcades aveugles en tiers-point que l'on rencontre dans la muraille au bas de chacun d'eux.

Le sol de l'église entière, sauf celui de l'abside, a été baissé de manière à rendre visibles les assises inférieures de tous les piliers.

Digitized by Google

Portes.— La porte occidentale, au dedans et au dehors, est en arc brisé ; traces d'ancienne peinture sur le tympan à l'intérieur ; à l'extérieur, les deux colonnes, qui de chaque côté supportaient le tympan, ont disparu, mais les quatre chapiteaux restent, tous ornés de crochets et de feuillages ; deux tores en retraite enveloppent le tympan qui est décoré d'une petite statue d'évêque, probablement saint Loup, sculptée en relief au XVIe siècle et aujourd'hui très mutilée. — Le pignon a été refait à une époque moderne, et il n'offre nul vestige de la rosace dont l'encadrement est encore visible à l'intérieur de l'église ; il n'a d'autre ouverture qu'un œil-de-bœuf sans style.

Porte latérale précédée d'un porche, à l'angle du transsept et du collatéral sud. Ce petit portail, bien conservé, est muni d'un tympan surmonté de deux tores reposant sur deux colonnes en retraite, dont les chapiteaux sont ornés de crochets et de figures ; voussure au-dessus, garnie d'un cordon de feuillages (le côté droit mutilé.) On accède sous le porche par une large ouverture cintrée ; banc en pierre sur la gauche et bénitier à côté de la porte.

Tourelle. — Le bras nord du transsept est flanqué, à l'angle ouest, d'une tourelle ronde renfermant l'escalier à vis qui conduit aux combles.— Une petite porte contiguë, aujourd'hui murée, ouvrait dans la basse nef ; on remarque à fleur de terre, parmi les moellons qui la bouchent, un débris de sculpture d'une époque indéterminée (haut. 60 cent., larg. 40 cent.), où l'on distingue les traces d'un personnage dont le bras et la main sont seuls visibles au milieu de draperies.

§ 3. — Mobilier et inscriptions.

Autels. — Le retable du maître-autel, belle œuvre de sculpture en pierre, date de la fin du XVIe siècle ou du

Digitized by Google

commencement du XVIIe siècle ; il est construit au milieu de l'abside, de façon à ménager par derrière l'espace d'une sacristie, dans laquelle on accède par deux portes latérales. L'ancien autel a disparu, mais les sculptures du sommet et celles des côtés sont demeurées intactes, malgré le badigeonnage bariolé dont on les a recouvertes. — L'autel moderne est en bois, surmonté d'une toile (sans mérite) représentant *l'Assomption*, avec cadre du XVIIIe siècle. Deux colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens supportent un second étage flanqué de consoles, et offrant au milieu une niche cintrée ; cette niche contient une belle statue de la *Ste Vierge* (1) assise sur un siège en forme d'X, et présentant l'Enfant Jésus, vêtu d'une tunique, debout sur ses genoux. Au-dessus, fronton triangulaire d'où se détache le buste du Père éternel portant la tiare et revêtu d'une chape ; trois petits socles dominent encore les angles du fronton, où ils servaient de support à des statuettes disparues. — Sur les côtés, se détachent plusieurs têtes d'anges, et plus bas des cordons de fruits et de feuillages. — Les portes latérales cintrées sont ornées de cartouches portant des chiffres, celui de droite MA, et celui de gauche IHS ; elles sont surmontées des statues en bois de *saint Loup* à gauche et de *saint Hubert* à droite, statues ajoutées après coup et hors de proportions avec le retable. — Derrière l'autel, une armoire assez profonde a été creusée dans la pierre, et on lit au-dessus de la porte :

LES SAINCTES HVILLES (2).

(1) Au moyen âge, l'église était placée sous son vocable.

(2) Un procès-verbal de visite de l'église de Thillois en 1663, fait mention de cette armoire et de sa destination. Le retable ne peut donc provenir, comme on le croit généralement, de l'église du Mont-Saint-Pierre, détruite seulement en 1676. *Etude sur Thillois, Tinqueux*, etc., par M. Thenault, 1885, *mss. des Arch. de l'Acad. de Reims.*

Digitized by Google

Malgré la différence de son style avec celui de l'édifice, ce retable a un mérite décoratif qui en fait souhaiter la conservation.

Les autels des chapelles sont en bois, surmontés de boiseries sculptées.

Fonts baptismaux.—Au bas du collatéral nord, cuve en pierre de forme circulaire, ornée de godrons, reposant sur un fût simple (haut. 1 m.) ; on lit sur la pierre autour du couvercle : POSEE PAR F. ADAM COUTRE ET MARIE ANE DE FORGE SON EPOUSE AN 1752.

Chaire.—Entre deux piliers de la nef, se dresse la chaire formée de panneaux en menuiserie du XVIIIe siècle ; son support, composé de volutes en fer forgé d'un élégant dessin, repose sur une colonne en pierre ; deux traverses ornées également de ferrures rattachent la chaire aux piliers ; un escalier à fuseaux très fins y donne accès par derrière.

En face de la chaire, *Christ* en bois sculpté du dernier siècle.

Mobilier du sanctuaire.— Le fauteuil du célébrant de style Louis XV ; — marchepied mobile pour le service de l'autel, ancienne œuvre de menuiserie, se composant de deux marches reliées par des fuseaux travaillés au tour ; — sur l'autel, quatre chandeliers en cuivre du XVIIIe siècle, et sur les marches, deux autres chandeliers de la même époque (haut. 40 cent.). La porte de l'armoire creusée à gauche au fond de l'abside est encore munie de ses gonds en fer forgé du moyen âge.

Tableaux.—Au fond de la nef, deux peintures sur toile du dernier siècle, dans un encadrement du temps : *saint Nicolas* avec enfants, et *sainte Anne* assise apprenant la Vierge à lire (haut. 1 m. 60, larg. 65 cent.).

Digitized by Google

Cloches. — Deux cloches, l'une de 60 cent., l'autre de 80 cent. de diamètre à la base, fondues en 1824 par J.-B. Antoine père et fils ; Cabochard, desservant temporaire ; Griffon, maire ; Fontaine, adjoint ; F. de la Bruyère, propriétaire. Figures moulées.

Monument funèbre. — On remarque dans le cimetière une colonne en pierre surmontée d'une petite croix en fer, recouvrant la tombe de Nicolas-Etienne Malot, curé de Thillois, décédé le 2 décembre 1815. L'épitaphe relate le legs qu'il fit de sa maison pour servir de presbytère, à charge d'un service annuel.

II. CHATEAU DE THILLOIS.

Sur la droite de la place publique, s'élève un petit château du dernier siècle, composé d'un corps-de-logis avec pavillon sur le côté, appartenant actuellement aux Frères des Ecoles chrétiennes de Reims. Derrière, massif de grands arbres, dit le *Bosquet de Thillois.*

Digitized by Google

TINQUEUX.

(Tancauda, Tendecaudæ, Tainqueux.)

Village de 447 habitants, sur la Vesle, à 4 kilomètres O. de Reims, visité le 13 mars 1882.

I. ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-PIERRE.

§ 1. — Renseignements historiques.

Une note de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, datée du 30 mai 1673, relate l'origine de cette église et la ruine de l'ancienne église paroissiale du Mont-Saint-Pierre : « *St-Pierre du Mont-St-Pierre*, présentateur, le chapitre de N.-D. ; cette église est seule au milieu de la campagne proche la ville. *Secours,* St-Loup de Thilloys, 75 communiants ; hameau nommé Tinqueux, 17 com. — L'église du Mont-St-Pierre est en mauvais ordre, il est à propos de la démolir, et ce faisant, de bâtir de ses démolitions une chapelle à Tinqueux, où le curé qui réside à Thilloys binerait (1). » L'ordonnance de démolition fut rendue par l'archevêque le 11 juillet 1675. Le registre paroissial de Thilloys, en 1677, porte cette mention : « Le 26 février 1677, a été bénite la chapelle de Tinqueux (2). »

(1) Bibl. Nat., Mss. fr. 6025.

(2) Arch. de l'Etat civil de Thillois, 1677. — Consulter sur le Mont-St-Pierre, aux Archives de Reims, le Fonds du chapitre N.-D., Thillois, liasses 1 et 3, renseignements. On y trouve notamment une pièce du 12 février 1521 sur les réparations faites alors à la toiture de l'église du Mont-Saint-Pierre, et des pièces analogues pour

Digitized by Google

1776. « *Seigneurs*, M. de Saint-Clair et M. de Berrieu en partie. Il y a une chapelle au château de Muire. — *Décimateurs*, les mêmes qu'à Thilloys. »

§ 2. — Description du monument.

Petit édifice orienté, sans aucun caractère d'architecture ; il date, comme on vient de le voir, de la fin du XVIIe siècle, et a été agrandi au chevet à l'époque moderne (1853-1854). Nef sans collatéraux, transsept offrant une chapelle dans chacun de ses bras ; abside à trois pans, percée de deux ouvertures et servant de sanctuaire. L'édifice entier est recouvert d'un plafond. Petit clocher en bois sur le portail.

§ 3. — Mobilier.

Autels et statues.—Les trois autels sont modernes, celui de l'abside en pierre, de style gothique, ceux des chapelles en bois. Statues modernes de *St Louis* et de *St Eloi* dans l'abside ; de la *Ste Vierge* et de *St Pierre* dans le transsept ; de *Ste Catherine* et de *St Nicolas* dans la nef. — Au dehors, sur la porte d'entrée, statue en bois de

1629 et 1632. — Le 2 juin 1663, le grand archidiacre constatait qu'on n'y célébrait pas, à cause des grandes réparations à faire. — Le 11 juillet 1675, Maurice Le Tellier représentait le Mont-Saint-Pierre comme entièrement désert : « n'y ayant eu, disait-il, de mémoire d'homme, aucun vestige de bastiment. » Il ajoutait que « des voleurs et meschants garnements auroient plusieurs fois rompu la muraille de l'église abandonnée, et qu'elle avoit été interdite depuis quelques années, quoyque peu de temps auparavant, on y eut employé des sommes considérables pour la restablir. » En prescrivant sa reconstruction à Tinqueux, l'archevêque ordonnait le maintien des devoirs des décimateurs relativement au nouvel édifice. Ils entretinrent le chœur et le cancel jusqu'à la Révolution. A cette époque, les chapelles furent supprimées et ne furent rétablies qu'en 1854, par les soins généreux de Madame Barbier-Molteau. *Etude sur Tinqueux*, par M. Thenault, 1885.

Digitized by Google

saint Pierre du XVIIIe siècle, et statue du XVIe siècle représentant un saint indéterminé, revêtu du costume de diacre.

Tableaux et peintures. — Au-dessus du maître-autel, peinture murale du *Sacré-Cœur*.— Deux toiles modernes, *N.-S.* et la *Ste Vierge*, dans le transsept. — Au côté gauche de la nef, peinture sur bois du XVIe siècle (haut. 80 cent., larg. 1 mètre) représentant l'*Adoration des Bergers*, dans un encadrement de l'époque.

On distingue à l'extérieur, sur le côté gauche de la nef, les traces d'une litre funèbre portant trois cartouches en forme d'écussons; on distingue sur chacun *deux lions contournés et affrontés*, avec une couronne de baron au-dessus. La famille Moët portait ces armoiries avec la devise : *Taire ou bien dire*.

Cloche.— Petite cloche bénite vers 1847, n'a pu être visitée à raison de l'accès difficile du clocher.

II. ANCIEN MANOIR DE TINQUEUX.

A proximité de l'église, entre la Vesle et la rue principale du village, ancienne maison seigneuriale précédée d'un bâtiment avec demi-tourelle sur la façade. Une partie sert de maison de campagne au séminaire diocésain; l'autre partie, convertie en maison de culture, conserve une fenêtre garnie de consoles du XVIIe siècle, avec cette date sous la tablette : LAN 1702 ; on y voit encore à l'intérieur un escalier en bois, garni du haut en bas de sa balustrade à fuseaux.

III. CHATEAU DE MUIRE.

Détruit à la Révolution, le château de Muire avait été reconstruit au XVIIIe siècle sur d'assez grandes proportions par le marquis de Saint-Clair, d'après les plans de

Digitized by Google

François Lefèvre, architecte à Reims (1) ; il remplaçait un manoir du XVIe siècle, bâti et agrandi successivement par les familles Noël et Paris. — Une avenue, encore visible, y amenait de la route de Paris, près du pont de Muire, à quelque distance du ruisseau qui descend de Bezannes vers la Vesle. La partie inférieure des pilastres de la porte d'entrée subsiste en avant du fossé ; au-delà, à 150 mètres en ligne droite, on rencontre une seconde enceinte avec fossé ; un pont donne accès dans la plate-forme où s'élevait le château aujourd'hui entièrement anéanti. Il ne reste, au fond, qu'un débris des communs. La chapelle de Muire, dédiée à St Jean-Baptiste, fut également détruite : on a sauvé une pierre tombale en marbre noir, qui recouvrait la sépulture de la marquise de Saint-Clair, morte en 1762. Elle a été recueillie dans la propriété voisine de M. Huart, à la Haubette.

Le texte se lit au-dessous des deux écussons de Vidard de Saint-Clair et de la Grange, accolés et couronnés, avec deux chiens pour supports. Vidard de Saint-Clair, originaire du Poitou, portait : *de gueules à 6 flèches d'argent, armées de sable, 3 en chef passées en pal et en sautoir, 3 en pointe rangées, toutes ayant le dard en haut.* — De la Grange portait : *d'azur au chevron d'argent surmonté d'un croissant de même et accompagné de trois gerbes d'or, posées 2 et 1.* La pierre est malheureusement brisée au bas, ce qui fait perdre les dernières lignes de l'inscription. Tel qu'il est, ce marbre mesure 2^m05 de hauteur sur 1^m30 de largeur et 0^m20 d'épaisseur; l'épitaphe est gravée en lettres capitales, son style rappelle celui de Pierre de Saulx, chanoine de Reims et littérateur, qui excellait alors à composer les inscriptions.

(1) *Annuaire de la Marne,* 1829, p. 41.

Digitized by Google

IN SPEM FUTURÆ *Ecussons accolés.* RESURRECTIONIS

HIC *JACET*

FLORIMONDA NICOLAA MARIA
DE LA GRANGE,
DOMINA
DE MUIRE, FOUGERE, UNCHAIR, BRANSCOURT, ROMAIN,
VICECOMITATUS DE MACHAUT,
ANDREÆ CLAUDII AMABILIS VIDARD
MARCHIONIS DE S^T CLAIR
ORDINIS REGII ET MILITARIS SANCTI LUDOVICI EQUITIS,
CASTRORUM PRÆFECTI
REGIORUM CUSTODUM SUBCENTURIONIS,

VIRI ANTIQUITATE GENERIS VIRTUTE CLARI,
PER QUATUORDECIM ANNOS
AMANTISSIMA ET FIDELISSIMA CONJUX
PER ANNOS UNDECIM VERE VIDUA,
GENERE NOBILIS, NOBILIOR VIRTUTE,
TENERA IN FILIUM, MAXIME PIA IN DEUM,
DIVITIIS POTENS, EFFUSÂ IN EGENOS HUMANITATE
VERA PAUPERUM MATER,
AMOREM, FAMAM, CŒLUM SIBI COMPARAUIT.

OBDORMIUIT IN DOMINO
DIE 14 APRILIS ANNO SALUTIS 1762
ÆTATIS L.
IN PACE SIT LOCUS EJUS.
HOC
SUÆ ERGA OPTIMAM MATREM
MONUMENTUM

ÉPITAPHE DE LA MARQUISE DE S^T CLAIR. 1762

Digitized by Google

Les deux marquis de Saint-Clair tinrent un rang considérable dans l'état militaire de Reims. L'*Almanach de Reims* de 1780, mentionne (p. 54) M. Vidard, marquis de Saint-Clair, Mestre de Camp de Cavalerie, Lieutenant de Roi en Champagne et Brie. — André-Claude-Amable Vidard épousa Florimonde-Nicole-Marie de la Grange, morte en 1762 ; leur fils, Antoine-Nicolas-François Vidard, qui s'unit à Antoinette-Louise de Chastenet de Puységur, comparut en 1789 à la réunion de la noblesse du bailliage de Reims, en qualité de colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et seigneur de Muire. — Le château de Muire fut vendu le 2 thermidor an III (20 juillet 1795), comme bien national provenant du dernier marquis de Saint-Clair.

Digitized by Google

DEUXIÈME CANTON DE REIMS

BÉTHENY.

(*Betheneium* [*Betiniacum*]).

Village de 930 hab., dans une plaine à 4 kil. N. de Reims, visité le 22 Octobre 1884.

I. ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-SÉBASTIEN.

§ 1. — Renseignements historiques.

1303. « Perrochia de Ruffeyo, fund. in hon. B. Nichasii; et est ibi succursus villa de Betheny, in qua adoratur B. Virgo Maria; et villa de Tornisel est eciam succursus (1). — Patroni, custodes ecclesie remensis clerici. »

1776. « *Vocable*, Saint-Sébastien; — *Présentateurs*, les coûtres de Reims; — *Seigneurs*, le grand-chantre de Reims à Bétheny, et l'abbesse de Saint-Pierre et le chapitre de Saint-Timothée dans un petit canton où ils dîment; — *Décimateurs*, les huit coûtres de Reims et le

(1) *Ruffy* et *Touriset*, villages et églises entièrement détruits, sur le territoire de Bétheny.

Digitized by Google

curé de Bétheny pour un 9e ; le curé de Saint-Jean de Reims, l'abbesse de Saint-Pierre et le chapitre de Saint-Timothée sur des cantons séparés. »

§ 2. — Description du monument.

Edifice gothique, orienté, de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle. Parties anciennes : la tour bâtie à la croisée du transsept, le transsept et l'abside. Partie moderne : la nef et les collatéraux, remplaçant l'ancienne nef romane, construction faite, vers 1854, sur les plans de M. Reimbeau, architecte à Reims, de façon à compléter toute l'église dans le style du chevet (1).

Abside et transsept. — Abside à sept pans, dont cinq percés de fenêtres en arc brisé. A l'extérieur, trois contre-forts, très massifs du bas, formant une série de ressauts et diminuant d'épaisseur jusqu'à leur sommet ; corniche soutenue par des corbeaux. A l'intérieur, les fenêtres sont munies d'une archivolte composée d'un tore reposant sur des colonnettes. La voûte de l'abside est en ogive ; les nervures en sont supportées par des colonnes surmontées de chapiteaux à crochets. Une moulure règne le long des murs au-dessous des fenêtres. A gauche s'offre une piscine ornée d'une arcature trilobée divisée en trois compartiments. L'abside forme le sanctuaire.

Deux chapelles latérales s'ouvrent sur le transsept de chaque côté de l'abside ; elles se terminent par un mur plat, percé d'une fenêtre en arc brisé dans la chapelle de gauche, et d'un œil-de-bœuf dans celle de droite.

Le transsept est éclairé par des fenêtres percées dans le mur qui termine chacun des bras, et dans le mur de l'ouest, au-dessus de la naissance des collatéraux.

(1) Vue de la tour, de l'ancienne nef et du porche de l'église de Bétheny, par H. Durand, architecte, dans les *Voyages* du baron Taylor, *Champagne*, 1857, t. I, pl. 101.

Digitized by Google

Les voûtes et les fenêtres sont semblables à celles de l'abside, mais les chapiteaux des colonnes sur lesquelles reposent les nervures de la voûte, à la croisée du transsept, sont ornés de feuillages très délicats et paraissent d'une date plus récente que ceux de l'abside. Le chapiteau placé à gauche en entrant dans le chœur, et celui de droite, sont surtout remarquables par l'élégance de leurs sculptures.

Contre-forts aux angles du transsept ; pignons des façades latérales refaits en craie à une époque postérieure à la construction de l'ensemble.

Clocher.— Tour centrale servant de clocher, élevée en avant du chevet, à la croisée du transsept ; le dessous voûté servant de chœur. L'étage supérieur, construit en pierres bien appareillées, est percé de baies en arc brisé, hautes et élancées, deux sur chaque face, chacune avec un tympan supporté par une colonnette munie d'un chapiteau à crochet. Corniche soutenue par des corbeaux, à la naissance de la toiture.

Nefs.— En avant de la nef moderne, arc triomphal du XIIe siècle, dont les archivoltes se composent de deux tores en retraite ; les autres grandes ouvertures de la croisée du transsept ne présentent pas de tores. La nef se compose de trois travées ; les arcades sont en tiers-point et surmontées chacune d'une fenêtre ; collatéraux de même longueur que la nef et éclairés par le même nombre de fenêtres. Tribune au bas des trois nefs, s'appuyant sur la façade du grand portail. Rosace au-dessus de la porte principale et œil-de-bœuf au-dessus des deux portes latérales. Voûtes en briques avec nervures et arcs-doubleaux en pierre sur la nef et les collatéraux. On remarque dans les basses nefs, aux piliers d'intersection de la nef et du transsept, des chapiteaux du XIIIe siècle, qui indiquent la pierre d'attente, jetée à cette

Digitized by Google

époque pour une future prolongation en style gothique.

A l'extérieur, la façade du portail n'a pas encore reçu les sculptures et les autres décorations ; les pierres sont seulement épannelées.

Dimensions.— A raison de l'intérêt qu'offre cet édifice, nous avons relevé les dimensions de la partie ancienne :

Ouverture de l'abside, 4 mètres ; — profondeur de l'abside, 4 m. 60 ; — longueur totale du transsept, 17 m. 30 ; — largeur du transsept, 6 m. 30 ; même largeur pour la tour ; — profondeur des chapelles latérales, 2 m. 75.

§ 3. — Mobilier.

Autels. — Ni tableaux, ni statues anciennes. Vitraux modernes. Les autels modernes sont en bois ; le tabernacle du maître-autel en bois sculpté peint et doré, du XVIIe siècle, est orné de colonnes torses et de trois statuettes, le Christ, St-Pierre et St-Paul. Dans la tribune, se trouve le crucifix jadis placé à l'arc triomphal. Derrière le maître-autel, petit pupitre d'autel en bois de l'époque de Louis XIV, orné de fleurs peintes sur fond blanc (haut. 45 cent., larg. 27 cent.).

Fonts baptismaux. — Dans le bras nord du transsept, cuve ovale du XVIIIe siècle, en marbre, reposant sur un pied également en marbre, du même style.

Cloche.— La charpente du beffroi est disposée pour recevoir trois cloches ; elle n'en contient plus qu'une, datant de 1723, dont l'inscription est reproduite ci-dessous.

Digitized by Google

§ 4.— **Inscriptions.**

Epitaphes.—Dans la chapelle de la Ste-Vierge, au bras nord du transsept, marbre noir de 31 cent. de côté, au pied des marches de l'autel, portant ce texte en lettres capitales (1) :

CY GIST
HONORABLE HOMME
REMY LOUY
DE CETTE PAROISSE
AAGÉ DE 66 ANS
QUI DÉCÉDA LE 20 FEBVRIER
1686
REQUIESCAT IN PACE

Dans le bras nord du transsept, parmi les dalles du pavé, marbre noir de 27 cent. sur 20 cent., sur lequel on lit ce texte en lettres capitales :

CY : GIST : HONORA : HŌE
IEAN : BARTHELEMY
NATIF : DE : GROFAŸ : EN
ARDĒNE : QUI : DECEDA
LE : 16 IVILLET : 1645
REQUIESCAT : IN : PACE

(1) L'acte de sépulture du 21 février 1686, qualifie Remy Louy de *mannouvrier* et indique qu'il fut inhumé dans l'église. *(Archives de l'Etat-civil,* au Greffe du Tribunal de Reims.)

Digitized by Google

Cloche.— Dans le clocher, cloche de 86 cent. de diamètre sur 70 cent. de hauteur ; légende moulée au sommet en lettres capitales :

IE SVIS PERETTE NOMMEE PAR MESSIRE PIERRE MOPINOT PRESTRE CVRE DE CETTE PAROISSE DE BETHENY ET BENITE PAR LEDIT SIEVR AU MOIS DE IVIN 1723.
PONCE COVRBET RECEVEVR

II. ANCIENNES CRÔIX DANS LE VILLAGE.

Dans la rue principale, sur une petite place, se dresse le socle en pierre d'une ancienne croix (haut. 1 m. 70, larg. 35 cent.). L'inscription gravée en capitales sur la face de devant est actuellement fruste ; on distingue au bas la date de 1665 ; d'après M. Lacatte, ce texte relatait les droits de l'abbesse de St-Pierre-les-Dames. (*Annuaire de la Marne*, 1829, p. 56.)

Sur la place qui précède l'église, vis-à-vis du portail, s'élève une croix en pierre (haut. totale : 4 m. 25) appuyée sur la muraille d'une maison. On a écrit au-dessus ces mots : *Posée le 1er Mai 1830*, mais le monument est plus ancien : sa base pyramidale, ornée d'un chapiteau, porte un cartouche sur la face antérieure avec cette inscription :

IEAN DRA
VIGNY DIT
LE PRINCE
MA FAIT FA
IRE ET POS
ER CE 19me
IOVR DE
IVIN 1685

Digitized by Google

Ce cartouche, sculpté en relief, mesure 45 cent. de haut. sur 16 cent. de largeur. — Un écusson gratté se voit aussi sur le côté gauche ; les deux côtés sont garnis d'écailles ; l'ensemble est un curieux monument du XVIIe siècle.

Digitized by Google

CHAMPIGNY

(Campiniacum).

Village de 167 habitants, sur la Vesle, à 6 kilomètres N.-O. de Reims, visité le 23 avril 1883.

I. ÉGLISE SAINT-THÉODULPHE

§ 1. — Renseignements historiques

1303. « Perr. de Champigny, unicum est monasterium non consecratum, fundatum in hon. B. Theodulphi. — Patr. abbas S. Dyonisii remensis. »

1776. « *Seigneur et présentateur,* l'abbé de Saint-Denis. — *Décimateurs,* le chapitre de Reims et ledit abbé pour les grosses dîmes, le curé pour les menues. »

§ 2. — Description du monument

Petite église romane du XIIe siècle, orientée. Abside, transsept, nef et portail de cette époque, clocher moderne en bois.

Abside et transsept. — Abside à trois pans, percés chacun d'une fenêtre cintrée, celle du fond bouchée par un retable moderne. Voûte d'ogive. Ce chevet, de peu de profondeur, est flanqué au dehors de contre-forts à peine saillants.

Chœur voûté d'ogive à la croisée du transsept ; chacun des bras du transsept forme une chapelle recouverte d'une voûte en berceau. L'ancien clocher n'existe plus ; clocher moderne sans caractère.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Nef.—Arc triomphal en plein cintre, avec arc-doubleau supporté par des pilastres carrés. Nef à cinq travées ; arcades en plein cintre, reposant sur des piliers carrés ornés d'une moulure aux impostes. Ces arcades s'ouvraient jadis sur des nefs latérales aujourd'hui supprimées. Chacune d'elles est surmontée d'une petite fenêtre cintrée et ébrasée. Un plafond recouvre la nef.

Portail. — Sur la façade occidentale, porte en plein cintre, surmontée d'un tore reposant sur des colonnes avec chapiteaux ornés de feuillages, dont les sculptures sont demeurées intactes. Le porche qui précédait le portail a disparu. Il reste un bénitier dans la muraille à l'extérieur, à gauche du portail. Petite fenêtre romane dans le pignon.

§ 3.— Mobilier.

Autels.—Deux des autels sont modernes, dans l'abside et le bras nord du transsept ; ils sont construits en pierre. Celui de la chapelle du sud, placée sous le vocable de St Théodulphe, est surmonté d'un tabernacle avec gradins en bois sculpté du XVIIe siècle ; le tombeau de l'autel, de style Louis XVI, est orné d'un médaillon représentant le saint en prière, avec draperies au-dessus.

Vitraux.— Les trois fenêtres de la nef, à gauche près du chœur, sont à moitié garnies de vitres coloriées du XVIIe siècle, dont la mise en plomb offre des dessins en rosaces et en étoiles.

Crucifix. — A l'arc triomphal, crucifix reposant sur une tringle cintrée en fer forgé.

Chaire. — Le seul objet remarquable du mobilier est la chaire à prêcher, en bois sculpté, de l'époque de Louis XIII. Le pied est surmonté de cinq consoles qui

Digitized by Google

supportent la cuve ornée de cinq panneaux encadrés dans une menuiserie à moulures profondes; ces panneaux offrent au centre des cartouches ovales, décorés de draperies, de têtes d'anges et d'une rose. Le dos de la chaire est rehaussé de motifs analogues ; deux consoles soutiennent l'abat-voix, qui présente au-dessous un Saint-Esprit sortant des nuages et entouré de rayons alternativement droits et flamboyants ; la bordure supérieure est garnie de fleurons, tour à tour losangés et ovales, terminés en fleurs-de-lis. Le sommet de la chaire était surmonté d'une grande fleur-de-lis, aujourd'hui mutilée ; l'escalier est bordé d'une double rampe avec fuseaux très fins. Le dessin de cette chaire paraît avoir été inspiré par un artiste rémois, George Baussonnet (1577-1644), dessinateur et graveur d'un rare mérite ; on conserve, en effet, parmi ses précieux dessins à la Bibliothèque de Reims, plusieurs modèles décoratifs analogues aux sculptures de la chaire de Champigny. Baussonnet peut d'autant mieux avoir contribué à cette œuvre qu'il possédait une maison dans ce village, et fit même un legs à son église. (*Catalogue du Musée de Reims*, par Ch. Loriquet, 1881, p. 310.)

Fonts baptismaux. — Au bas de la nef, à droite de la porte, cuve en pierre à huit pans, sur un pied circulaire reposant sur une base carrée, œuvre du XVIe siècle (?), sans ornements (haut. 0^m90).

Cloche.— Elle mesure 0^m75 de diamètre. Son inscription indique qu'elle fut bénite en 1845, Oudot étant desservant, Noury, maire, Lagille, adjoint. D'un côté on voit un Christ en croix, de l'autre, la marque du fondeur.

II. ANCIEN MANOIR

Dans la rue qui aboutit à l'église, existe à gauche une demeure très délabrée, et destinée sans doute à disparaître prochainement. Cette maison, précédée d'une cour,

Digitized by Google

Digitized by Google

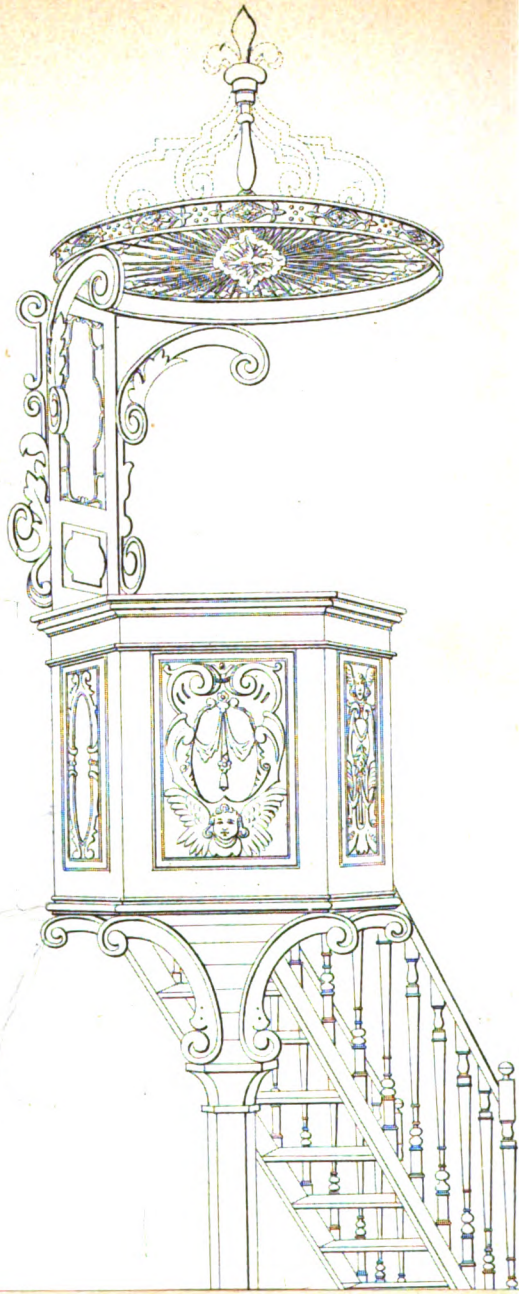

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

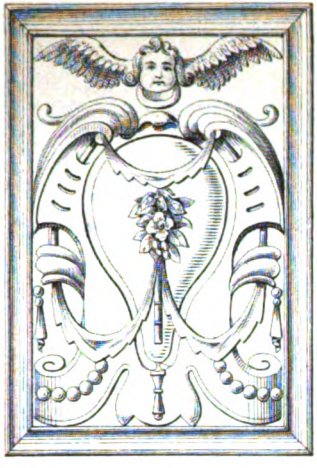

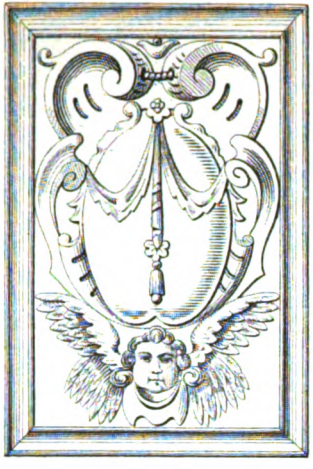

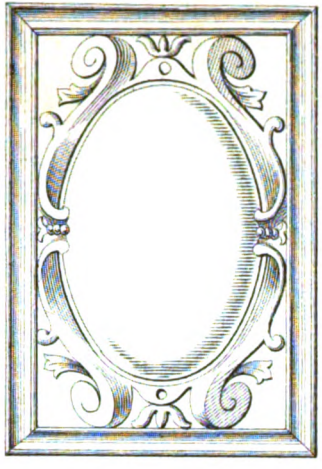

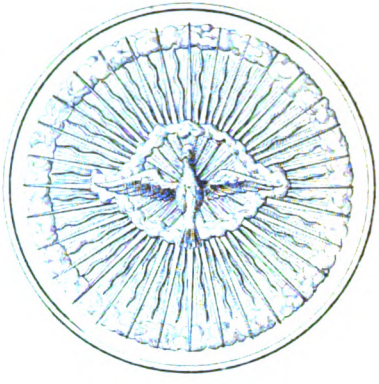

U. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

consiste en un seul corps-de-logis à un étage, dont la corniche saillante supporte une haute toiture. Tout indique une maison assez importante du XVIe siècle, décorée sous Henri IV. La grande salle du rez-de-chaussée conserve sur le manteau de la cheminée un tableau du XVIIIe siècle (1m30 de hauteur sur 0m95 de largeur) ; cette toile représente un personnage en grand costume, portant le cordon bleu en sautoir. On trouve, à l'étage supérieur, une vaste pièce encore garnie de sa grande cheminée en pierre, dont les jambages et les moulures sont recouverts de peintures rouges avec feuillages délicats. Les murs offrent également des traces d'une peinture à la colle de tons variés, rouges, gris et noirs. Le plancher à solives apparentes était aussi rehaussé de couleurs ; les poutres sont ornées de moulures. Dans une chambre voisine, il subsiste un vestige de ces peintures décoratives, sur une surface de 2 mètres carrés. Un cartouche (de 60 cent. de largeur sur 45 cent. de haut.) se détache du fond, et offre une scène peinte en camaïeu dans le style de l'époque de Louis XIII ; on y voit un joueur de cornemuse debout près d'une moissonneuse assise et tenant une cruche. Au-dessus, mélange de motifs variés : tête, vase, fleurs, oiseaux, écharpes, lambrequins ; l'ensemble est d'un dessin qui dénote une main fort habile. Il est possible que cette habitation ait été celle de George Baussonnet, ou tout au moins qu'elle ait été décorée sous l'inspiration de son merveilleux talent.

Digitized by Google

SAINT-BRICE et COURCELLES

(Sanctus Bricius, Curcellæ prope Remos.)

Village de 962 hab., sur la Vesle, à 4 kil. N.-O. de Reims, visité le 27 octobre 1884.

I. ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-BRICE.

§ 1. — Renseignements historiques.

1303. « Perr. S. Bricii juxta Remis, in qua est succursus Novavilla in Monte Remensi. — Patr. capitulum remense. »

1776. « *Présentateur*, le tournaire du Chapitre N.-D.; — *Seigneurs*, à Saint-Brice, l'Archevêque, et à Courcelles, M. de Récicourt, y résidant; — *Décimateurs*, le chapitre N.-D. pour 5/6, et le curé pour 1/6, à charge de préciputs. »

§ 2. — Description du monument.

Église romane, orientée, avec portail et bas-côtés de la Renaissance.

Abside. — Abside du commencement du XIIe siècle, de petites dimensions (4 mètres 50 de hauteur), à cinq pans, flanquée de quatre contre-forts peu saillants. Elle est percée de cinq fenêtres cintrées ; les ouvertures de quelques-unes ont été restaurées récemment avec du ciment. La corniche, ornée à sa base d'une torsade, est surmontée d'une file de petits arceaux sculptés en relief; la muraille est très épaisse.

Digitized by Google

La voûte est en cul-de-four, légèrement brisée. On y a appliqué de nos jours une décoration de caissons en plâtre. L'abside forme le sanctuaire.

Pas de transsept, ni de tour ancienne. Petit clocher moderne en charpente.

Chœur.—Chœur voûté en berceau légèrement brisé; la voûte supportée par de larges murailles, percées de baies en plein cintre; ces baies à large ouverture font communiquer le chœur avec les extrémités des bas-côtés occupées par des chapelles latérales.

Nefs. — Nef romane à quatre travées; les arcades en plein cintre sont surchargées de moulures modernes; au-dessus de chaque arcade est une fenêtre, aujourd'hui bouchée et transformée en une niche munie d'une console. Les arcades reposent sur des piliers carrés ornés d'une moulure aux impostes. Un plafond moderne règne sur la nef. Les bas-côtés, reconstruits avec le grand portail et la porte latérale, sont sans caractère. Un seul comble de toiture recouvre la nef et les collatéraux. Les murailles ont été remaniées à l'extérieur et entièrement modernisées; cependant deux petites fenêtres romanes sont encore visibles près de l'abside.

Portes. —Façade occidentale décorée à la Renaissance, percée d'une fenêtre haute et d'une porte garnie d'intéressantes sculptures malheureusement bien mutilées. Autour du cintre de cette porte, course d'enroulements d'un gracieux effet; à la clef, cartouche portant la date de 1554. Deux pilastres cannelés avec chapiteaux corinthiens se dressent de chaque côté, supportant un entablement couronné d'un fronton triangulaire. Sur la même ligne que les chapiteaux, feuillages finement sculptés dans les écoinçons. — Autre porte de la Renaissance sur le flanc sud de l'église, mais de dimensions

Digitized by Google

plus restreintes; elle est accompagnée de pilastres, et surmontée d'une niche évidée en forme de coquille et munie sur les côtés de consoles se terminant en griffes.

§ 3. — Mobilier.

Autels. — Le tabernacle du maître autel est en bois sculpté, garni de statuettes dorées, le Christ, S. Nicolas, S. Brice et deux anges. — Les autels sont modernes.

Crucifix. — Le crucifix de l'arc triomphal est fixé sur une tringle de fer, cintrée au milieu, avec tiges sur les côtés pour recevoir des flambeaux, décoration dans le style du dernier siècle.

Vitraux.—Vitraux de la Renaissance dans la fenêtre du fond de l'abside; débris dans les deux premières fenêtres des bas-côtés, près des chapelles latérales. — Le vitrail du fond du sanctuaire est entouré, sur les côtés, d'une bordure violette moderne, et garni de verre blanc aux parties manquantes. Cependant la bordure décorée de fines arabesques est restée intacte à la partie supérieure; les deux sujets principaux : le Christ (*Ecce Homo*) et le patron, S. Brice, sont assez bien conservés. Un médaillon, dans le haut, porte, en lettres gothiques, le nom de *S. bris.* Le saint est vêtu d'une robe noire, avec une ceinture blanche à gland et bouclée; il tient une étoile à huit pointes d'or d'une main, et l'autre repose sur sa poitrine. La tête est rasée, sauf la couronne monacale; le nimbe se détache sur un fond jaune. Le Christ est nu, les épaules couvertes d'un manteau bleu; il a les mains liées, la tête couronnée d'épines. Deux colonnes encadrent ces figures, et une coquille se détache du fond. Parmi ces décorations, se lit la date de 1542, qui correspond à celle d'une inscription placée au-dessous de saint Brice. Ce

Digitized by Google

texte que nous reproduisons plus loin, donne le nom du donateur *La Croix*, et la date de 1543. — Les fenêtres des chapelles latérales n'offrent que des fragments rapportés ou incomplets, mais dans celle du côté sud, nous retrouvons la figure de ce donateur en costume noir, agenouillé sur un carrelage portant son chiffre R[d] ✠ (R[d] Lacroix); des écussons reproduisent aussi ce monogramme. Les autres débris sont parsemés de ces gracieux et délicats dessins, si fréquents à la Renaissance, peints en jaune d'argent sur fond noir. Ces fragments auraient tous besoin d'une intelligente réparation.

Fonts baptismaux. — Au bas du collatéral sud, cuve baptismale, en forme de vasque, d'une élévation de 0 mètre 95, ornée de godrons sur la surface extérieure et de deux têtes d'anges en relief, ayant à la bouche une guirlande de feuilles et de fruits. Un cartouche porte la date de 1545. La cuve repose sur un pied en forme de console renversée à quatre angles, avec une large feuille à chacun de ces angles.

Piscine et bénitier.— A côté des fonts, s'ouvre, dans la muraille, une petite piscine du même style. — Un bénitier, également de la Renaissance, est placé près de la porte latérale.

Cloche.—Assez forte cloche, bénite le 9 septembre 1849 par Mgr Gousset; parrain, J. Al. Senart; à la suite de son nom sont ceux du maire et des conseillers municipaux.

§ 4. — Inscriptions.

On voit au-dessous de la figure de saint Brice, sur le vitrail du fond de l'abside, un fragment d'inscription, en lettres du XVIe siècle :

Digitized by Google

.... LA : CROIX · ET
.... A · FEME · ŌT · DONE
... V^c XLiii · AVANT ·
.... LES TREPASSE ~

Au mur extérieur du côté nord de l'église, se trouve, à 3 mètres de hauteur, une épitaphe, gravée en capitales sur un petit monument surmonté d'un fronton et orné à sa base d'un écusson ovale, aujourd'hui fruste.

CI GIT LE CORS DE
CLAVDE IEVNEHO
MM TAILLEVR DE
PIERRE NATIF DE
REIMS AGE DE 29
ANS QUI DESEDA
LE 30 DE IVIN AN
LANE 1685
PRIEZ Ecusson DIEV
POVR LVI.

Au seuil de la porte latérale du sud, fragment d'une pierre tombale du XIIe siècle, entièrement fruste, où l'on distingue les traces d'une inscription en lettres onciales complètement illisible.

II. ANTIQUITÉS ROMAINES A COURCELLES.

Sur le terroir de Courcelles, près du ruisseau des Trois-Fontaines, au lieudit le *Temple* ou le *Pré au puits*, les substructions d'une villa romaine ont été trouvées au mois de mars 1885. On mit alors à découvert des fondations de murailles et des traces d'une aire en ciment, où étaient enchâssés de nombreux cubes de mosaïque en pierre noire et blanche. Plusieurs de ces cubes ont été recueillis au Musée de Reims.

Digitized by Google

III. CHATEAU DE LA MALLE.

Le château de la Malle est l'un des anciens manoirs des environs de Reims ; il existait déjà au XVIe siècle, mais ses constructions ont été modernisées.

Il fut réédifié sans étage, au commencement de notre siècle, sur les précédentes fondations. La décoration intérieure a été également rétablie à cette époque dans le style Louis XVI. Le corps-de-logis s'élève au milieu d'un vaste parc, et ne rappelle en rien la maison forte où se tenaient les réunions du temps de la Ligue. (*Journalier de Jean Pussot, p. 229.*) On y conserve un écusson sculpté aux armes des Cauchon. Le château fut habité par M. de Récicourt avant la Révolution; il appartint ensuite à M. Camu-Bertherand, et il est aujourd'hui la propriété de M. Eug. Clicquot, qui en a comblé les fossés et embelli les dépendances.

Digitized by Google

LA NEUVILLETTE

(Nova Villa de Monte Remensi, Nuefville en Mont Rentien).

Village de 685 hab., sur la route de Laon, à 4 kil. N. de Reims, érigé en commune en 1867, visité le 3 juillet 1882.

ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

§ 1. — Renseignements historiques.

Au moyen âge, l'église était succursale de celle de Saint-Brice, et elle lui resta unie jusqu'à la Révolution. — En 1776, le seigneur était M. de Récicourt, mais le terroir ne se distinguait pas de celui de Reims, et avait les mêmes décimateurs. (*Semaine Rémoise*, 14 avril 1867, p. 1.)

§ 2. — Description du monument.

Petite église du XIIe siècle, orientée, sans transsept ni tour, nef sans collatéraux, pas de clocher, couverture en tuiles.

Abside et nef.— Abside, formant à la fois le sanctuaire et le chœur ; elle est terminée par un mur plat, percé de trois fenêtres en plein cintre, étroites et contiguës l'une à l'autre ; deux autres fenêtres, aussi en plein cintre, dans les murs de côté ; toutes ces ouvertures ébrasées ;

Digitized by Google

la corniche de l'abside et celle de la nef sont garnies de corbeaux ; contre-forts appliqués aux angles du chevet.

A l'intérieur, voûte modernisée, en berceau, au-dessus de l'abside. Arc triomphal en tiers-point à la jonction du chœur et de la nef. Cette dernière, plus élevée que le chevet, est recouverte d'un plafond, et divisée en trois travées. Arcades en tiers-point supportées par des pilastres carrés et surmontées de trois fenêtres en plein cintre, ébrasées ; la partie inférieure de ces fenêtres est très rapprochée du sommet des arcades ; ces ouvertures ont pu être refaites à une époque postérieure. Les bas-côtés sont aujourd'hui supprimés, et les arcades de la nef murées.

Portail.— Sur la façade occidentale, porte cintrée; traces d'un appareil peint sur les pieds droits de cette porte à l'intérieur. Au dehors, l'ouverture est surmontée d'un tympan en plein cintre, reposant sur deux colonnettes à chapiteaux romans. Traces d'un porche, dont les amorces sont encore visibles à 1 m. 50 de hauteur, des deux côtés de la façade.

§ 3. — Mobilier.

Il n'y a aucun objet d'art dans le mobilier, ni aucune inscription sur les murailles de ce petit édifice.

Vitraux. — La fenêtre de l'abside, du côté de l'Epître, offre de petits losanges qui sont des débris de vitraux du XVIe siècle ; on y distingue des fleurons, quelques lettres et la date [15]37.

Fonts baptismaux.— Cuve en pierre de forme circulaire, ornée de cannelures, reposant sur un fût dans le style

Digitized by Google

du XVIIIe siècle (haut. 1 m. 05). Les fonts sont placés près de l'arc triomphal sur la gauche.

Cloche.—A défaut de clocher, la cloche (diamètre 60 c.) est suspendue dans le grenier au-dessus du portail. Bénite en 1813 ; Robert, desservant ; parrain, Prévoteaux-Villé; marraine, Thérèse Prévoteau ; fondeurs, Antoine et L[oiseau]. Deux courses de palmettes règnent sur le haut ; on voit un Christ en croix à la partie inférieure.

Digitized by Google

TROISIÈME CANTON DE REIMS

CORMONTREUIL.

(Curtis monasterioli, Cormonstrelium.)

Village de 637 hab., sur la Vesle, à 5 kil. E. de Reims, visité le 13 novembre 1884.

I. ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-ANDRÉ.

§ 1. — Renseignements historiques.

1303. « Perrochia S. Johannis remensis, in qua est succursus villa de Cormontereuil. — Patr. abbas S. Nichasii remensis. »

1686. Cette église fut érigée en paroisse distincte avec curé résidant, par une ordonnance du 27 septembre 1686 de l'archevêque Ch. M. Le Tellier.

1776. « *Vocable*, Saint-André ; *Présentateur*, la Sainte-Chapelle de Paris (à la place de l'abbé de Saint-Nicaise) ; — *Seigneur*, l'abbesse de Saint-Pierre-les-Dames ; — *Décimateurs*, la Sainte-Chapelle pour une grande partie,

Digitized by Google

le curé de Taissy, le chapitre N.-D., la Fabrique de St-Symphorien, les religieux de Saint-Remi et l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames. — Il y a une chapelle domestique dans la maison de campagne du séminaire. »

§ 2. — Description du monument.

Edifice du XIIe siècle, orienté, abside, nef et porche de cette époque (1) ; bras nord du transsept du XVIe siècle ; l'autre bras du transsept et les bas-côtés reconstruits vers 1840 ; la tour centrale démolie jusqu'à la voûte en 1842, et remplacée par un clocher en charpente sans caractère, sur une base rectangulaire en maçonnerie.

Abside.— Abside voûtée en cul-de-four, percée de trois fenêtres cintrées, agrandies à une époque postérieure ; contre-forts plats ; corniche garnie de corbeaux.

Chœur sous l'ancienne tour ; voûte d'ogive dont les nervures reposent sur des colonnes avec chapiteaux, les uns ornés de crochets, les autres de feuillages.

Arc triomphal en tiers-point, supporté par des colonnes dont le fût a été coupé à 1 m. 80 de hauteur. Toutes les arcades qui limitent la voûte du chœur sont plates, sans tores ni moulures ; toutes sont en tiers-point.

Nefs. — Nef à quatre travées ; arcades en plein cintre reposant sur des piliers carrés ornés d'une moulure aux impostes ; petites fenêtres cintrées et ébrasées au-dessus des arcades, la première à gauche, bouchée. Un plan-

(1) Une note manuscrite de 1779, retrouvée derrière l'autel en 1884, fixe la construction de l'église en l'année 1159, aux frais de l'abbesse de St-Pierre-les-Dames de Reims, d'après les archives de ce monastère. Cette note, communiquée par M. l'abbé Henriot, curé de Cormontreuil, contient encore d'autres renseignements archéologiques, et elle est reproduite ici au nombre des anciennes inscriptions de l'église.

Digitized by Google

cher peint, du XVIe siècle, recouvrait la nef, mais il a été enduit de plâtre à une époque récente. Rosace moderne en fonte au-dessus du portail. Collatéraux sans caractère.

Bras sud du transsept moderne. — Le bras nord, bâti en craie au XVIe siècle, est recouvert de lambris voûtés en arc brisé avec poutres apparentes de chaque côté à la naissance du plancher; petite fenêtre en arc brisé dans le mur de côté ; dans le mur du fond, plus grande fenêtre divisée par un meneau et munie d'arcatures flamboyantes.

Portail.— L'ancienne entrée a été supprimée, par suite de l'agrandissement de l'église par l'adjonction du porche, opéré en 1865. Il en est résulté une façade sans caractère : on distingue cependant encore les trois ouvertures de l'ancien porche, celle du milieu en plein cintre, les deux autres, également cintrées et munies d'un tympan reposant sur une colonnette avec chapiteau à crochets; cette colonnette forme dans la baie principale deux baies jumelles en arc brisé (1). Portes du XVIe siècle.

§ 3. — Mobilier.

Autels.— Maître-autel de style Louis XVI, en marbre, accompagné de placages, aussi en marbre, encadrant un tableau de saint André (reporté dans la nef en 1883, par suite de la réouverture de la fenêtre du fond), le sommet décoré d'une gloire. Cet ensemble, construit en 1779, coûta 2400 l. à la Fabrique, d'après une note retrouvée dans l'autel. Appliques argentées sur les côtés.

Deux consoles en bois sculpté servant de crédences. — Grille d'appui en fer forgé du dernier siècle, fermant le

(1) Vue de l'ancien porche, dans les *Voyages pittoresques* du baron Taylor, *Champagne*, t. I, planche 92, plan, et quatre chapiteaux dessinés par H. Durand.

Digitized by Google

sanctuaire ; panneaux offrant des enlacements avec le chiffre SA.

Tabernacle en bois sculpté du XVIIIe siècle, sur l'autel de la Sainte Vierge.

Crucifix.— Crucifix à l'arc triomphal, reposant sur un support en fer forgé avec enroulements de style Louis XVI.

Fonts baptismaux.—Au bas du collatéral sud, fonts baptismaux en pierre jaune ; cuve ornée au sommet d'une suite de cannelures, avec quatre têtes d'anges qui servaient de support au couvercle primitif ; la cuve repose sur une colonne munie d'un chapiteau ionique ; quatre lions couchés sortent la tête et les pattes sous la base de la colonne ; œuvre d'aspect original, de la Renaissance. (95 cent. de haut.).

Statues.—En face de l'autel de la Ste Vierge, statue en pierre de la *Ste Vierge* (75 cent. de haut.), posée sur une console, assise, tenant un livre d'une main et l'Enfant Jésus de l'autre ; la mère est couronnée, l'Enfant debout, vêtu d'une robe longue, un oiseau dans les mains ; sculpture du moyen âge (XVe siècle ?), jadis placée dans le tympan de la porte de l'église.

En avant de l'arc triomphal, deux statues : *St Hubert* (pierre dorée, 95 cent. de haut.), d'un travail assez fin du XVIe siècle ; *Ste Vierge* (bois doré, 85 cent. de haut.), debout, tenant son Enfant d'une main et un sceptre de l'autre, du XVIIe siècle.

A la façade du porche, à l'extérieur, sont adossées trois statues en pierre du moyen âge (XVe siècle ? — 1 m. 10 de haut.) : *St André* tenant un livre et sa croix, *St Fiacre* appuyé sur sa bêche, *St Jean-Baptiste* (mutilé).

Tableaux.—Au-dessus de la porte de la sacristie, *Christ en croix*, peinture sur bois du XVIIIe siècle (haut. 1 m. 50, larg. 85 cent.), avec la Vierge et St Jean debout, et le do-

Digitized by Google

nateur agenouillé en costume de chanoine. Ecusson sur la tablette aux armes du chapitre de St-Symphorien de Reims. Ces armes sont : *de gueules à l'épée d'argent emmanchée d'or, accompagnée de deux palmes adossées d'argent, et à 2 clefs d'or passées en sautoir, les pannetons en haut et brochant sur le tout.*

Dans la grande nef, à droite, le *Christ en Croix*, copie de Rubens, faite en 1865, par A. Lavidière (haut. 2 m. 28, larg. 1 m. 30). — *L'Annonciation* (haut. 2 m., larg. 1 m. 25), toile assez grossière. — A gauche, *Noli me tangere* (mêmes dimensions), peinture assez fine du XVIIe siècle. — *St André* (haut. 2 m., larg. 90 cent.), toile naguère au retable de l'autel, attribuée à Perseval, peintre rémois ; cadre doré, cintré du haut. — Au-dessus du portail, *Moïse sauvé des eaux et amené à Pharaon*, œuvre élégante, d'un beau dessin, qui peut dater du XVIIe siècle; nombreux personnages, guerriers et femmes, roi sur son trône (2 m. carrés, don de M. Marcel Barrachin.)

Le plancher qui recouvre les fonts est orné d'une peinture à la colle du XVIIe siècle (1 m. de diamètre) qui représente une colombe entourée de rayons sortant des nuages ; ce médaillon est entouré d'une bordure jaune.

Ancien vitrail.—Les lobes supérieurs de la fenêtre flamboyante du bras nord du transsept contenaient les débris d'un vitrail du XVIe siècle ; ils ont été rajustés, en 1882, dans la partie haute de la fenêtre opposée du transsept (superficie 1 m. carré environ). On y voit une figure de *Ste Madeleine enlevée au ciel par les Anges* ; la sainte, debout, n'a pour vêtement que ses longs cheveux jaunes qui descendent jusqu'aux talons ; les anges sont vêtus de robes violettes ; petits anges d'un rouge vif sur les côtés ; fond bleu. Au bas, deux écussons sur la même ligne, portant *de gueules à l'anille* (fer à moulin) *d'or en abîme ;* l'écusson de gauche a été remanié et l'anille

Digitized by Google

refaite en verre blanc ; ces armoiries doivent être celles du donateur, dont le nom se déroule, au-dessous, avec la date de 1538, sur un parchemin divisé en deux compartiments.

Cloches.— Trois cloches, l'une fondue en 1843, Cl. Gainet, curé ; les deux autres fondues en 1881, bénites par M. Baye, doyen de Saint-Remi de Reims ; parrains, C. Chardonnet, maire, et Th. Quentin ; marraines, Mesdames Delbeck-Barrachin et Ed. Givelet ; fondeur, Perrin.

§ 4. Inscriptions.

Voici la légende du vitrail de la Madeleine, dont le sens est complet, malgré l'absence de quelques mots sur le rouleau de gauche :

Jehen grādin . mo	. . . . . magdeline sa fame
mo ysi fait elever	. . . . . V^c trant huit
dieux leur veulle	. . . . .

Inscription trouvée derrière le tabernacle du maître-autel en 1883, et relatant divers travaux dans l'église.

Cejourd'huy premier jour d'octobre l'année mil sept cents soixante-dix-neuf 1779, je moi Simon Lepitre, maitre d'Ecole de Cormontreüil, et Marie Rousselet, mon épouse, natifz de Chigny la montagne, ay mis le présent mémoir sur le tabernacle pour servir de renseignement à ceux qui le trouveront, dont je les prie de dire un Requiescant in pace *pour le repos de nos âmes. L'église de Cormontreüil a été construitte pour la première fois, aux*

Digitized by Google

frais et dépens de Mr St Pierre de Reims, l'an 1159. Mr Robert, pour lors chanoine de la cathédrale, a posé la première pierre, suivant les anciens titres qui sont aux archives de St-Pierre à Reims. L'autel de marbre, tel qu'il est aujourd'hui, a été fait au dépens de la fabrique, moiennant la somme de cent Louis, 2400 l., à la diligence de M. Nicolas Jobart, pour lors curé dudit lieu, dont il a contribué de 400 l. de son argent, et a eu bien des disgrâces avec les paroissiens au sujet de quatre gros saints qui étoient sur l'ancien autel, et pour St Hubert et St Sébastien qu'il a fait retirer, qui étoient l'un auprès de la croix à droite, et l'autre à gauche, dont j'ai reposé moi même St Hubert dans une niche à droite au dessous du Christ, et de la Vierge dans une autre niche à gauche, elle étoit au haut de l'ancien autel.

Ledit autel a été posé le vingt aoust lanné mil sept cent soixante dix neuf, l'ancien avoit été fait en mil six cent soixante dix neuf, suivant le procet verbal que l'on a trouvé dans la boëtte des saintes Reliques, signés par M. Hapillon pour lors curé, ledit procet verbal est encore dans laditte bouette, en papier, et celuy de M. Jobart curé actuel natif de Reims est en parchemin ; dans la ditte boïette sont des reliques de St Jacques, St Malachie, St Chrisotoph et de St Léonard, et elle est posé directement sous la pierre benitte de l'autel, dont il y a des ardoises par dessus qui ont été posé par moi-même.

L'ancienne pierre d'autel a été posé ausi par moi desous les cloches devant le lutrin ; en faisant un trou pour posé la pierre, j'ai trouvé que l'église est pavé toute en petit pavée de deux pouces de large à six pouces de profondeur ; il est probable que l'église a été releré enciennement, dans le même endroit. Directement desous le lutrin, est enterré M. Bourguet curé vers l'an 1712 ; sur la gauche est entéré

Digitized by Google

M. Godart, aussi curé vers l'an 1725, est raporté par les anciens.

Le présent escrit par moi Simon Lepitre et Marie Rousselet mon épouse, prié Dieu pour le repos de nos âmes, s'il vous plaît.

L'EPITRE

(Pièce manuscrite sur deux feuilles de papier, aux Archives de la Fabrique de Cormontreuil.)

Sous l'ancien porche, épitaphe presque effacée sur une dalle du pavé, à gauche de l'entrée ; on y lit :

ICI REPOSE
MR NICOLAS JOBART PRETRE
NÉ A RHEIMS LE 5 AOUST 1737 QUI PENDANT
52 ANS QU'IL FUT CURÉ DE CETTE PAROISSE
Y PRÊCHA CONSTAMMENT
LA MORALE CHRETIENNE, TANT PAR SES
EXHORTATIONS QUE PAR SES EXEMPLES.
IL DÉCÉDA LE 7 JUIN 1817, EMPORTANT
L'ESTIME ET LES REGRETS DES GENS DE BIEN.
DE PROFUNDIS.

Lettres capitales — Pierre blanche, haut^r 1^m20, larg^r 0^m65.

Nicolas Jobart fut curé de Cormontreuil du 8 février 1765 jusqu'à l'année de son décès ; mais ses fonctions furent interrompues sous la Révolution, à cause de son refus d'adhérer à la Constitution civile du clergé. Le culte fut alors, durant son exil, exercé publiquement, du 10 octobre 1795 au 13 mai 1799, par Nicolas-Etienne Malot, rémois, ancien curé près de Chartres, que les ha-

Digitized by Google

bitants de Cormontreuil supplièrent d'accepter ces fonctions provisoirement, et qui mourut curé de Thillois, le 2 décembre 1815. (*Archives de l'Etat-civil,* à la mairie de Cormontreuil, registre de 23 p. contenant les actes paroissiaux de 1795 à 1799.)

Dans le collatéral nord, au premier pilier en entrant, se trouve encastrée une plaque en marbre blanc (haut. 80 cent., larg. 48 cent.), dont le haut est cintré et sur laquelle est gravé ce texte en lettres capitales :

CY GIT
DAME MARIE ANNE FILLION
VEUVE DE CLAUDE FRANÇOIS
LEDOUX ECUYER SECRETAIRE
DU ROY · MAISON COURONNE
DE FRANCE &CA · LAQUELLE
EST DÉCÉDÉE A CORMONTREUÏL
LE 29 JUILLET 1764
Mr LEDOUX EST DECEDÉ
A REIMS AU MOIS DE 7BRE 1752
PRIEZ DIEU
POUR EUX.

Cette épitaphe se trouvait placée, avant 1882, dans le bras nord du transsept, encastrée dans le mur du fond du côté de l'autel. L'acte de sépulture porte que « Anne Fillion, veuve de Messire Claude-François Ledoux, âgée de 80 ans, a été inhumée dans la chapelle de St-Fiacre, cancelle de cette église, en présence de son petit-fils, J.-B. Le Doux, receveur des tailles en l'Election de Paris. » (*Archives de l'Etat-civil,* à la mairie de Cormontreuil.)

Dans le porche, deux plaques modernes en cuivre, à

Digitized by Google

la mémoire des frères Nicolas Quicheron (1784-1860), et Vincent Quicheron (1781-1857), prêtres recommandables par leur piété, originaires de Cormontreuil.

II. MAISONS ANCIENNES ET DÉBRIS INTÉRESSANTS

Epitaphes.— Les cuisines de la maison de Mme Delbeck-Barrachin offrent, parmi les dalles qui les pavent, vingt-deux pierres tombales des anciens cloîtres et églises de Reims. La cuisine du corps-de-logis principal contient l'épitaphe de Jacques Falvi, chanoine ✠ 1519 ; celle du corps-de-logis de gauche présente vingt et une incriptions, qui forment la presque totalité de son dallage. Le plus grand nombre de ces épitaphes provient du cloître de Notre-Dame de Reims ; quelques-unes sont d'origine encore inconnue. Ces textes seront tous publiés avec la description des édifices de Reims dont ils faisaient partie. Voici seulement les noms des personnages qu'ils concernent avec la date de leur mort :

Chapitre de Notre-Dame, *Chanoines,* Hugues Meslier ✠ 1580 ; Nicaise Le Roy ✠ 1599 ; Pierre Dorigny ✠ 1602 ; Jehan Dupuit ✠ 1605 ; Jehan Caliot, syndic de la faculté de théologie ✠ 1606 ; Pierre Philippart ✠ 1607 ; Jacques Grisot ✠ 1625 ; Michel et Siméon ✠ 1625 ; Claude Aubert, archidiacre ✠ 1626 ; Anthoine Personne ✠ 1642 ; Guillaume et Robert Parent ✠ 1649 ; Clément Boucher ✠ 1666 ; Pierre Forest ✠ 1668, François Cocquebert ✠ 1676 ; Jacques Hachette, sénéchal ✠ 1734 ; Charles Charuel ✠ 1767.

Diverses églises de Reims, Georges Pillier, marchand, ✠ 1631 ; Jean Douart ✠ 1657 ; Poncette Laclaire ✠ 1668 ; Ambrosius a Purificatione, carme, ✠ 1698 ; Laurentius a Sto Rocho, id. ✠ 1709 ; Pierre Lefebure, ancien prieur, ✠ 1760 ; Franciscus Gard ✠ 1775.

Digitized by Google

Maisons de campagne. — La maison de M. le docteur Decès, corps-de-logis sans étage, a été, d'après sa pierre de fondation, construite en 1763, par Hédouin, chanoine de St-Symphorien de Reims, de 1771 à 1785. Ce chanoine est vraisemblablement le donateur du tableau du *Christ en croix* décrit plus haut, et qui offre un portrait avec l'écusson du chapitre.

Les maisons de MM. Eug. Gosset et Aug. Givelet, bâties et décorées aux derniers siècles, ont été habitées par deux familles historiques de Reims, la première par les Rogier, la seconde par les Cocquebert. Ces maisons, ainsi que celles de MM. Dauphinot et P. Pinon, ont des jardins qui paraissent avoir été dessinés au XVIIIe siècle. Il reste encore dans ces différentes propriétés des statues et des vases de cette époque.

Divers débris sculptés. — A l'angle d'une maison de la rue haute du village, et à peu de distance de la route de Louvois, se trouvent deux bornes servant d'appui, l'une portant les lettres majucules S^T^ S *(St Symphorien),* et l'autre les initiales S P avec une crosse au milieu *(abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims).* Une autre, semblable à cette dernière, existe dans une impasse donnant sur la place publique. Ces bornes servaient jadis à marquer les limites des domaines de ces deux établissements religieux.

Dans la rue qui monte vers la route de Louvois, à droite, au premier étage d'une maison et au-dessus de la porte, on voit une scène du Calvaire, sculptée dans une petite niche. Elle est encadrée de pilastres, et surmontée d'une plaque de marbre et d'un fronton ; travail très fini de la Renaissance, malheureusement mutilé. On distingue au pied de la croix des enfants ainsi qu'un homme et une femme à genoux, en costume du XVIe siècle, tous accompagnés de leur patron ; une ville fortifiée

Digitized by Google

se voit dans le fond. Voussure ornée de caissons; gracieux arabesques sur le pilastre de gauche, celui de droite a disparu. La sculpture principale est d'un fort relief; le christ est intact, ainsi que le groupe des donateurs; les saints ont tous la tête cassée. On ignore la provenance de cette délicate œuvre d'art, encastrée dans cette muraille lors de sa construction.

La façade de la maison située sur la place de l'Eglise, et en regard de cette dernière, offre dans une niche, à l'étage supérieur, une *Vierge de Pitié,* sculpture médiocre du XVIIe siècle.

Dans l'impasse qui prend naissance sur cette place, on voit aussi une statue de la *Vierge* tenant l'Enfant Jésus, du XVIe siècle.— Au-dessus de la grande porte qui ferme l'impasse, médaillon sculpté de l'époque de Louis XIII, portant le chiffre IHS; en cet endroit était la maison de campagne des Jésuites de Reims; celle du Séminaire de l'Université était comprise dans la propriété actuelle de Mme Delbeck-Barrachin. *(Annuaire de la Marne,* 1829, p. 60.)

Digitized by Google

SAINT-LÉONARD.

(Sanctus Léonardus, Saint Lyénard.)

Village de 63 habitants, près de la route de Châlons, à 7 kilomètres E. de Reims, commune sans église, dépendant de la paroisse de Taissy, visitée le 21 février 1884.

§ 1. — Renseignements historiques (1).

Cette localité était un domaine de l'abbaye de Saint-Remi ; son église, bâtie au XIIIe siècle, fut reconnue comme cure par arrêt du Parlement du 23 mars 1666. Les religieux de Saint-Remi étaient les seuls seigneurs et décimateurs du lieu ; ils voulurent, en 1779, supprimer la cure, mais les habitants s'y opposèrent. L'église n'a été démolie qu'en 1814 ; la paroisse fut réunie à celle de Taissy, qui conserve, dit-on, la cloche et différentes statues de l'église supprimée. Celle-ci avait été construite en 1272, d'après une inscription relatant sa dédicace et placée dans l'édifice même ; cette date nous a été transmise dans une pièce des Archives de l'abbaye de Saint-Remi, copie écrite vers 1650. En voici le texte entier :

Extrait tiré d'un escript ancien attaché à la muraille de la chapelle de St-Léonard, contenant ces mots :

(1) *Archives de la Marne*, à Reims, *Fonds St Remi*, Aumônerie, Liasse de St-Léonard, Renseignements. (Plan teinté, etc.)

Digitized by Google

Anno dominicæ Incarnationis 1272, sexto Kalendas aprilis consecrata et dedicata fuit hæc capella in honorem sancti Leonardi confessoris, per manus domini Jacobi, Londensis archiepiscopi et Suessiæ primatis in Datia (1).

Cette église était de petites dimensions, à une seule nef, avec porche en avant, d'après un plan des mêmes Archives ; la contenance de l'église et du cimetière réunis était au dernier siècle de 28 verges 15 pieds. On avait exécuté alors un plan d'ensemble du village avec la chaussée projetée de Saint-Léonard à Taissy, à travers les marais et la Vesle, ce qui indique un ancien projet d'union.

L'emplacement de ce petit édifice a été fixé par la plantation d'une croix, qui s'élève à l'ouest du village, au milieu des prés ; cette croix repose sur une colonne en pierre de 3m50 d'élévation, sur le socle de laquelle est incrustée une plaque de cuivre portant ce texte :

✠

L'ÉGLISE DE S^T^-LÉONARD
AYANT ÉTÉ DÉMOLIE EN 1814,
CETTE CROIX A ÉTÉ POSÉE
LE 18 MARS 1824,
A L'ENDROIT MÊME DE CETTE ÉGLISE
OU ÉTAIT LA CHAIRE A PRÊCHER,
ET BÉNIE SOLENNELLEMENT
LE 11 AVRIL 1824.

✠

(1) *Archives de la Marne*, à Châlons, liasse 361, n° 2, *du fonds St-Remi*. Il s'agit ici de Jacques Erlandson, archevêque de Lund, ville de Suède (Malmœhus), dont l'église eut, au XIIe et au XIIIe siècles, des rapports assez fréquents avec celle de Reims. *Arch. adm. de Reims*, par Varin, t. I, p. 408 et 410 ; *Ibid.* Statuts, t. I, p. 90 et 172.

Digitized by Google

§ 2. — Divers débris sculptés dans le village.

On remarque sur les montants de la porte cochère d'une maison, sise au milieu de la rue principale du village, deux colonnettes avec chapiteaux ornés de feuillages ; ces colonnettes sont engagées dans une moulure et ont dû former les pieds-droits d'une porte du XIIIe siècle. Ces débris pourraient provenir de l'ancienne église de Saint-Léonard (1) ; mais on indique comme venant de l'église également détruite de Saint-Timothée de Reims un beau chapiteau du XIIe siècle, orné de feuillages, qui se trouve à cet endroit, déposé dans la rue, contre le mur de la même maison. Près de ce chapiteau, on en remarque un autre du XIIIe siècle, décoré de feuillages. Il est déposé comme le précédent sur la voie publique. — On conserve aussi, à la façade d'une maison située dans une cour voisine, deux consoles du XIIIe siècle qui servaient de supports à des nervures de voûte. Elles offrent deux têtes émergeant d'un feuillage enroulé ; ces têtes sont imberbes, avec cheveux bouclés et retenus par un cercle ou un ruban.

— Jacques Erlandson (Jacobus Erlandi) fut évêque de Roeskilde de 1249 à 1253, puis archevêque de Lund en 1253, et mourut le 18 février 1274. (Gams, *Series episcoporum ecclesiæ catholicæ*, Ratisbonne, 1873, p. 132. — U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques*, p. 655.)

(1) Le vocable de cette église qui a donné le nom au village, est en l'honneur d'un disciple de saint Remi, ermite, patron des prisonniers, dont la fête se célèbre le 6 novembre.

Digitized by Google

TAISSY.

(Tassiacum.)

Village de 532 habitants, sur la Vesle, à 8 kilomètres E. de Reims, visité le 17 novembre 1884.

1. ÉGLISE PAROISSIALE NOTRE-DAME

§ 1. — Renseignements historiques.

1303. « Parr. de Taissy, fund. in hon. B. Marie Virginis. — Patr. quidam canonicus remensis, ratione sue prebende remensis. »

1776. « *Présentateur,* le tournaire du chapitre ; — *Seigneur,* M. Godet y résidant ; il y a une chapelle fondée au château de Challerange ; — *Décimateurs,* le chapitre N.-D. pour un tiers, les religieux de Saint-Remi pour un tiers, et le curé du lieu pour l'autre tiers. »

§ 2. — Description du monument.

Edifice orienté du XIIe siècle, en grande partie de style roman ; abside, tour et nef de construction massive ; collatéraux du dernier siècle ; transsept modifié ; porche en partie détruit ; la Vesle coule au pied de cette église.

Chevet.—Abside à cinq pans percés chacun d'une fenêtre cintrée ; contre-forts peu saillants aux angles ; corniche simple ; voûtes avec des nervures refaites au XVe siècle et reposant sur des colonnes munies de chapiteaux romans ; nœud au tiers de la hauteur de chaque colonne.

Digitized by Google

En avant de l'abside, arcade en tiers-point avec des sculptures aux impostes, de l'époque romane.

Tour centrale rectangulaire, à deux pignons vers l'est et l'ouest, couverte d'une toiture à deux rampants ; à la chute de ce comble, vers le nord et le sud, corniches munies de corbeaux ; sur la face du nord, petite baie cintrée ; sur celle du sud, ouverture carrée qui paraît moderne ; vers l'est deux baies, et vers l'ouest trois baies cintrées, assez allongées, surmontées dans le pignon d'une autre baie cintrée. Ces ouvertures ne sont accompagnées d'aucune colonnette. Contre-forts sur les angles du clocher ; trois sont très saillants sur le transsept, et le quatrième ressort très peu.

Chœur sous la tour, avec une voûte d'ogive du XIIe siècle ; les colonnes qui soutenaient les nervures ont disparu.

Le transsept a perdu tout caractère au dehors.

Nefs. — Nef à quatre travées, arcades en plein cintre, reposant sur des piliers carrés, ornés d'une moulure aux impostes ; les petites fenêtres qui surmontaient chaque arcade sont aujourd'hui bouchées sur la nef, mais elles restent visibles dans les combles. L'arc triomphal en tiers-point muni d'une archivolte en tore, repose sur des colonnes dont les chapiteaux sont ornés de feuillages et de figures dans le style de l'époque romane ; le diamètre des colonnes n'est pas le même pour les deux côtés. La nef et les bas-côtés sont recouverts de planchers.

Collatéraux du dernier siècle ; celui du sud porte à l'intérieur la date : LAN 1724 4 oct. Un seul comble de toiture.

Portail.— Porte cintrée sur la façade occidentale, surmontée d'un tympan, sans décorations accessoires. Même absence d'ornements à l'extérieur ; le porche, qui était percé de trois ouvertures (celle du milieu plus grande),

Digitized by Google

a été presque entièrement supprimé lors de la création de la route contiguë. Il n'en reste que le mur de droite et une partie de la toiture.

§ 3. — Mobilier.

Autel.— Maître-autel en forme de tombeau du dernier siècle, en marbre rouge et blanc, têtes d'anges aux angles ; agneau symbolique en cuivre doré au centre. — Tabernacle de style Louis XIII, avec retable en bois sculpté, décoré de six colonnes torses ; sur ce retable, scène de l'*Annonciation.* Armoire dans la muraille, du côté de l'Evangile, accompagnée d'une plaque de marbre portant cette ancienne inscription : PAVETE AD SANCTVARIVM MEVM.

Grilles.— Grille basse fermant le sanctuaire, en fer forgé, d'un beau dessin. Le Crucifix de l'arc triomphal est supporté par une grille ancienne, en fer forgé et tôle estampée ; les statues de la Vierge et de S. Jean ont été enlevées. — Les écussons ou les chiffres ont également disparu des quatre cartouches de la grille du sanctuaire.

Fonts baptismaux.— Au bas du collatéral nord, cuve en pierre portant la date de 1667, très simple, paraissant avoir été creusée dans un ancien chapiteau circulaire ; elle repose sur un fût de colonne irrégulièrement arrondi.

Statues.— Dans la nef, statue en pierre (h. 60 cent.) de *S. Hubert*, portant sur le socle : *S. Huber 1571;* le saint, crossé et mitré, tient à sa main un cor suspendu avec une chaîne ; le cerf miraculeux est couché à ses pieds portant au cou un écusson peint *d'azur à 2 épées d'or, posées en sautoir, les pointes en bas.* Ces armoiries sont peut-être celles de la famille Grossaine, originaire du Vermandois, et rangée parmi les nobles de Reims.

Digitized by Google

Des niches disposées au-dessus des arcades de la nef contiennent des statues, parmi lesquelles sont seulement à noter : une *Ste Vierge* du XVIe siècle, avec l'Enfant tenant une colombe. — *S. Léonard*, que l'on croit provenir de l'église de ce nom. — *S. Fiacre*, du XVIIe siècle. Sur la même ligne, deux consoles en bois sculpté, de style Louis XV.

Anciennes peintures décoratives maintenant effacées. — Au-dessus de l'autel du bras nord du transsept, régnait une décoration peinte à fresque qui fut rendue visible en 1880, par suite de l'enlèvement des boiseries. On y distinguait, parmi d'autres ornements, un écusson *parti, au 1. d'azur semé de besans d'or sans nombre, au lion d'argent,* qui est *Bezannes* (1) ; *au 2. de gueules au griffon ailé d'argent,* qui est *Cauchon.* — Les murs extérieurs portent encore les traces de la litre funèbre, sans écussons apparents.

Ostensoir. — On conserve dans la sacristie, un ostensoir en cuivre argenté de l'époque de Louis XIII (haut. 35 cent.), offrant à sa base une forme qui rappelle celle des anciennes monstrances ; la tige très lourde, avec un nœud saillant, repose sur un pied terminé par huit lobes arrondis ; la custode (5 cent. de diamètre) fermant avec une chaînette, est entourée de rayons droits et flamboyants alternés ; croix simple au sommet.

Pupitre. — L'église possède un pupitre en fer forgé (actuellement déposé au presbytère), travail du dernier siècle. Il porte sur le devant le chiffre SM ; le sommet est orné d'une rose dont la tige monte entre deux enroulements.

(1) « *Philippes de Bezannes, seigneur de Taissy, y demeurant,* » *Procès-verbal de la Noblesse de Champagne,* par Caumartin, 1669, *verbo* Bezannes.

Digitized by Google

Cloches.— L'objet antique le plus précieux par sa rareté, est une petite cloche (provenant, dit-on, de l'ancienne église de Saint-Léonard), dont la description est donnée plus bas avec la légende gothique qui la décore. — Autre cloche assez forte de la fin du dernier siècle; l'inscription est mutilée, sauf la mention du parrain *chevalier, baron de N....*

§ 4. — Inscriptions.

Epitaphes.— Sous la clef de voûte du chœur, une dalle porte ces mots, en lettres capitales : TOMBEAU DES ANCIENS BARONS DE TAISSY. Un caveau s'étend au dessous, dans lequel on a retrouvé des ossements lors d'une fouille contemporaine.

Une plaque de marbre noir (haut. 75 cent., larg. 49), fixée au pilier de gauche du sanctuaire, porte ce texte en capitales :

CI GIST M^RE PIERRE MICHON
CVRE DE TAISSY QVI EST MORT
LE 28 IAN^R 1666 ET A FONDE EN
CETTE EGLISE LE 28 IVIN A
PERPETVITE VNE MESSE HAVLTE
ET VIGILES MOIENNANT 14^LTZ
PAR AN AUX CHARGES DE SON
TESTAMENT DU 16 IAN^R 1666.
PRIES DIEV PO^R LEV

On a gravé récemment, à la suite de cette inscription, la mention d'une fondation établie par L. B. Bramet, curé de Taissy de 1830 à 1879. — Une autre plaque,

Digitized by Google

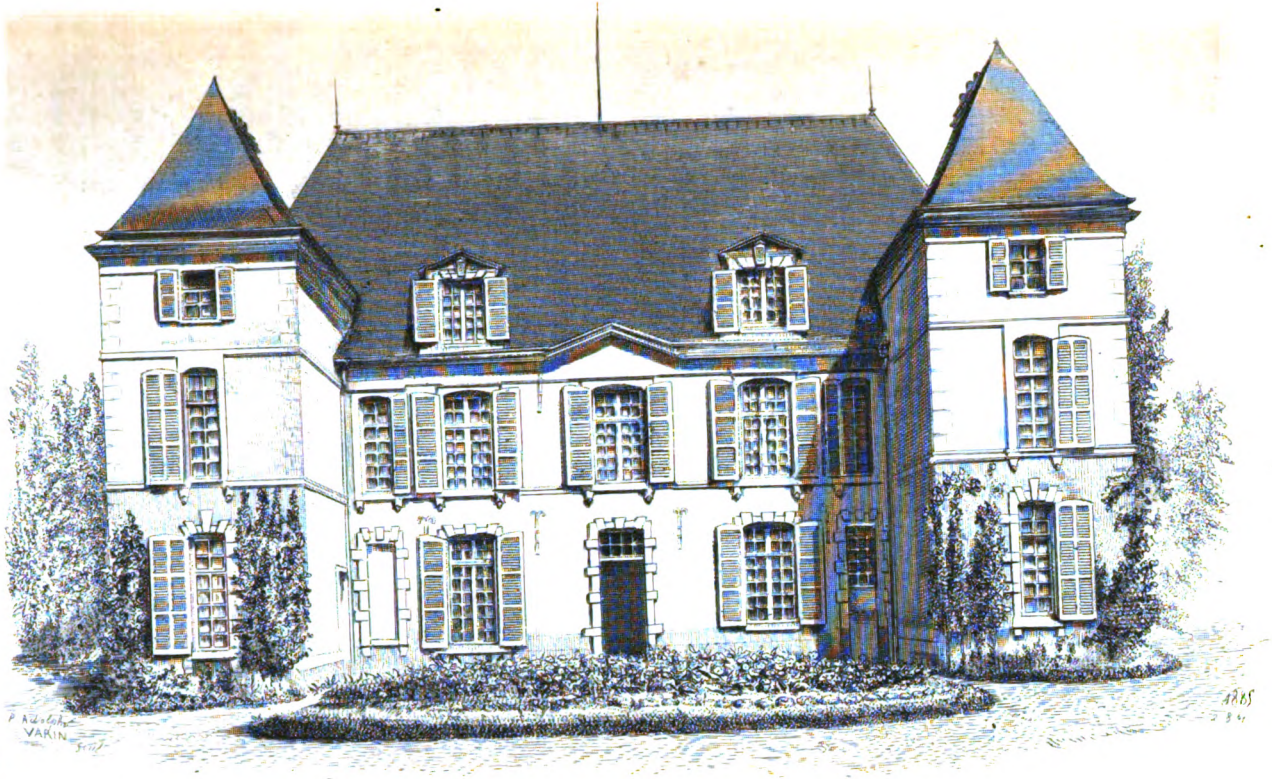

CHÂTEAU DE CHALLERANGE, À TAISSY (Marne)

bâti par Colbert de Terron en 1653

Imp. A. Clément, Paris

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

fixée au pilier opposé, relate une autre fondation faite par Pierre Potet ou Pothé, curé de Taissy depuis 1765, mort à l'âge de 80 ans, le 16 août 1809 (1).

Cloches. — Le beffroi supporte deux cloches; la plus grosse offre au sommet une légende de 4 lignes, qui a été entièrement martelée à la Révolution; quelques mots à peine sont visibles : ✠ J'AI ÉTÉ BENITE EN 1781 PAR.....

Elle porte le nom de FRANÇOIS LECOMTE FONDEUR, avec sa marque, *une cloche entourée de deux branches dans un cartouche.*

La petite cloche mesure 45 cent. de hauteur et 60 de diamètre; on lit, à la partie supérieure, sur une seule ligne, en lettres gothiques, ces mots précédés d'une croix et séparés les uns des autres par deux points :

✠ : XPC : VINCIT : XPC : REGNAT :
XPC : IM : PERAT : ∞∞

Cette cloche, d'un timbre sonore, sonne *mi* au ton d'opéra; sa forme aussi bien que sa légende fixent sa date au XIIIe ou au XIVe siècle. Vu la rareté des cloches du moyen âge, elle est du plus curieux intérêt. On trouve une légende analogue sur une cloche de Fontenailles, arrondissement de Bayeux. (*Bulletin monumental*, t. XXV, 1859, p. 333.)

II. CHATEAUX DE TAISSY.

A l'extrémité de Taissy, vers Cormontreuil, à peu de distance de la Vesle, s'élève un château de pur style

(1) Voici l'épitaphe de ce dernier sur marbre noir :
Cy gît Mr Pierre Potet, prêtre curé de Taissy, âgé de 80 ans, décédé le 16 Aoust 1809, lequel a fondé à perpétuité dans l'église paroissiale de Taissy deux messes hautes, une le 30 janvier jour de sa naissance, l'autre le jour de son décès. Priez Dieu pour son âme.

Digitized by Google

Louis XIII, comprenant un corps-de-logis avec pavillons recouverts de hautes toitures et percés de fenêtres étroites au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur. L'ensemble a conservé son aspect ancien et sa noble simplicité.

La cour était fermée jusqu'à l'acquisition du propriétaire actuel (M. Warnier) par une grande porte flanquée de pilastres et surmontée d'un fronton. Une plaque de marbre (55 cent. de larg. sur 50 cent. de haut.) était placée au sommet, rappelant l'ancien nom du domaine :

FIEF
DE
CHALLERANGE

Ce marbre a disparu, depuis 1880, avec la porte monumentale, qui a été remplacée par une grille. L'inscription doit être reportée au pavillon latéral. Un vaste parc entoure la maison qui mérite d'être examinée sur toutes les faces et à l'intérieur. Le rez-de-chaussée comprend deux vastes pièces et un bel escalier en pierre ; la cuisine a retrouvé sa grande cheminée refaite sur l'ancien modèle, et encore garnie de la plaque portant la date de 1600 avec les armes de France et de Navarre. — Un panneau peint, replacé au-dessous de la fenêtre qui éclaire la cage de l'escalier, offre deux écus accolés et couronnés, l'un *d'azur à la fasce de gueules chargée de 3 besans d'or,* qui est Roland de Challerange ; l'autre *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux coquilles d'argent et en pointe d'un croissant de même.* La rampe de l'escalier est en fer forgé.

Digitized by Google

En 1789, il y avait deux châteaux et deux seigneurs à Taissy. Le château de Challerange, appartenant alors à la famille Godet, fut vendu à la Révolution, mais son ensemble subsista, sauf les jardins. — L'autre château était situé en avant vers Cormontreuil, non loin de la chaussée qui conduit à Vrilly; il venait d'être construit par le baron des Lyons, et entouré de vastes dépendances; il fut démoli en 1792, à l'exception du corps de ferme (*Annuaire de la Marne*, 1829, p. 70. — *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XLIV, p. 330 et 336.)

Digitized by Google

TROIS-PUITS.

(Tres Putei.)

Village de 188 hab., à 6 kil. S. de Reims, près de la route de Louvois, visité le 22 avril 1885.

I. ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE.

§ 1. — Renseignements historiques.

1303. « Perr. de Tribus Puteis, in qua est succursus Monbretum. — Patr. abbas S. Remigii remensis. »

1776. « *Seigneur*, le chapitre N.-D. ; *Décimateurs*, les religieux de Saint-Remi. »

L'église de Trois-Puits est aujourd'hui une chapelle de secours de la paroisse de Montbré (canton de Verzy.)

§ 2. — Description du monument.

Eglise orientée, de la fin du XIIe siècle, sans transsept ni basses nefs ; chapelle au nord, bâtie au XVIe siècle et réparée à une époque récente ; clocher sur le chœur, petite flèche en charpente recouverte en ardoises.

Chevet.— Abside à trois pans, percée de trois fenêtres cintrées, celle du milieu bouchée ; corniche garnie de corbeaux ; à l'intérieur, voûte d'ogive, dont les nervures reposent sur deux colonnes munies de chapiteaux à crochets d'une sculpture moderne.

Chœur voûté d'ogive, dont les nervures reposent aux angles sur quatre colonnes munies de chapiteaux à cro-

Digitized by Google

chets ; il est éclairé par une fenêtre cintrée du côté sud, et communique du côté nord avec la chapelle latérale. — Cette chapelle, récemment restaurée, forme comme le bras gauche d'un transsept ; ses deux fenêtres sont modernes, mais elle a conservé intact le plancher du XVIe siècle qui la recouvre tout entière ; ce plancher, orné de moulures aux angles des poutres et des chevrons, pourrait servir de modèle dans les églises rurales.

Nef. — Arc triomphal en plein cintre, modernisé. La nef n'offre aucune trace d'arcades ayant ouverture sur des collatéraux ; trois fenêtres cintrées et ébrasées s'ouvrent de chaque côté ; un plafond recouvre la nef ; les petites portes latérales ont été bouchées.

Portail.— Porte en arc brisé, munie d'un tympan enveloppé d'une voussure en forme de tore, et supporté par deux colonnes avec chapiteaux à feuillages. Le porche en bois, qui était accolé à la façade, a été démoli en 1883. Le sommet du pignon, ainsi que la fenêtre romane, ont été mutilés.

§ 3. — Mobilier.

Autels. — Le maître-autel du XVIIIe siècle, tombeau en marbre gris veiné, est surmonté d'un gradin également en marbre, sur lequel on lit ce texte en une seule ligne :

CETTE AUTEL VIENT DES BIENFAITS DU CHAPITRE DE REIMS, DE PIERRE BARBIER L'AINÉ ET DES HABITANS.

Au-dessus s'élèvent deux pilastres cannelés en marbre de même nuance, qui encadrent une niche contenant une statue moderne de saint Etienne. La niche est couronnée par une guirlande de fleurs et de fruits. — La croix et les quatre chandeliers sont en cuivre jaune, de l'époque de l'autel.

Digitized by Google

Dans la muraille, du côté de l'Evangile, petite armoire au-dessus de laquelle on lit : SANCTA SANCTORUM ; sur les côtés de l'abside, deux petites crédences de l'époque de l'autel, en bois sculpté, avec guirlandes et tablettes de marbre (haut. 80 cent.)

Tableau.— Dans la chapelle du nord, peinture sur toile (haut. 2 m., larg. 1 m.) du XVIIIe siècle, représentant la *Sainte Famille ;* elle devait garnir autrefois le retable du maître-autel ; elle est aujourd'hui en mauvais état.

Statues. — Au-dessus de l'autel de la chapelle latérale est placée une statue en pierre (haut. 90 cent.), *Ste Vierge* du XVIe siècle, debout, tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche ; la Vierge est couronnée, vêtue d'un manteau et d'une robe serrée par une ceinture, elle tient de la main droite une branche couverte de feuillages et de fleurs d'où s'échappe une colombe avec laquelle joue l'enfant. Cette statue, d'une sculpture assez fine, presque intacte bien que récemment restaurée et peinte, est un type intéressant de la Renaissance gothique.

Autres statues de *St Jean-Baptiste*, de *Ste Anne*, de *Ste Catherine* et de *St Sébastien*, œuvres sans caractère, appliquées contre les murs de la nef et de la chapelle latérale.

Fonts baptismaux.—Dans la chapelle du nord, cuve en pierre du XVIIIe siècle, recouverte d'un couvercle en tôle.

Christ roman.—On conserve, dans la sacristie, un *Christ en bronze*, du plus curieux travail du XIIe siècle (haut. 15 cent., larg. 12 cent. aux bras), qui est maintenant fixé sur une croix moderne en bois découpé. Les pieds du Christ reposent sur une console ornée d'un calice, les pieds ne sont pas croisés l'un sur l'autre et ne portent aucune trace de clous. Le linge de la ceinture, disposé en draperie, descend jusqu'aux genoux. Cheveux longs, divisés au milieu de la tête et retombant en deux boucles

Digitized by Google

sur les épaules. La tête n'est pas couronnée d'épines. La barbe est assez longue, les bras sont étendus, non infléchis ; les mains sont percées de clous. On remarque à la base un trou pour suspendre ou fixer le Christ sur un support. Il est essentiel de veiller à la conservation de ce bronze, si précieux par ses caractères et par son antiquité.

Cloches.— Deux cloches (diam. : 80 cent. et 70 cent.), bénites en 1844 ; J.-M. Cirier, desservant ; Bergeronneau, maire ; J. Labre, adjoint ; J.-H. Sommeria, membre du collège électoral du 1er arrondissement de Reims ; Cauchois, fondeur ; palmettes et figures moulées.

§ 4. — Inscriptions.

Une inscription, en lettres capitales, a été gravée sur un petit monument en pierre, surmonté d'un fronton et encastré dans la muraille du sanctuaire, du côté de l'épître. Le fronton contenait un écusson aujourd'hui fruste ; le texte est ainsi disposé :

HIC JACET
Mr TOUSSAINT PETIT
CURE DE TROIS PUIT
DECEDE A L'AGE DE 38 ANS
LE 8 JUIN 1694
FUT INHUMÉ AU PIED
DU GRAND AUTEL
PRIEZ DIEU POUR LUI.

Digitized by Google

Dans le dallage du haut de la nef, près du chœur, on distingue un losange en marbre noir, portant ces mots en lettres capitales :

CY GIT
Me MARTIN
HOCQUET
BOURGEOIS DE REIMS
DÉCÉDÉ LE 21 OCTOBRE
1747. PRIEZ DIEU POUR
LE REPOS DE SON AME

Les registres paroissiaux de 1694 et de 1747, conservés à la mairie, concordent avec ces épitaphes.

On lit aussi sur une dalle de la nef : *Ici repose J.-M. Cirier, prêtre, ancien curé de cette paroisse, qu'il gouverna pendant 42 ans, après avoir vécu dans ce siècle avec tempérance, avec justice et avec piété, il s'endormit dans le Seigneur le 12 Mars 1847, à l'âge de 83 ans. Priez Dieu pour lui.* — Cette tombe fut rapportée du porche dans l'intérieur de l'église en 1882. Le texte de l'épitaphe est bien en rapport avec la vie sainte et laborieuse de J.-M. Cirier, ancien bénédictin, resté fidèle jusqu'à sa

Digitized by Google

mort aux observances de la règle de St Benoît. C'est à lui que l'église doit le précieux Christ roman décrit plus haut.

II. ÉPITAPHES ET SCULPTURES.

Epitaphes. — On retrouve à Trois-Puits les épitaphes d'un grand nombre de religieuses du couvent des Longueaux de Reims, communauté de filles de l'ordre de Fontevrault, transférée en 1622 du monastère primitif situé près de Châtillon-sur-Marne. Leur maison, aujourd'hui occupée par une filature, était au bas de la rue du Jard.

Ces dalles ont été utilisées comme pavés dans le vestibule de la maison de M. Ch. Benoist, négociant en vins. On y compte 30 losanges en marbre noir, de 42 cent. de dimension, portant des textes historiques, et alternant avec d'autres pavés de marbre rouge. Les caractères en capitales sont généralement bien conservés et très lisibles; ces inscriptions seront reproduites dans le recueil concernant les édifices de Reims. En voici la liste et les dates, qui intéressent l'histoire de beaucoup de familles de la bourgoisie rémoise :

Catherine Amé ✠ 1606, Suzanne Laistre ✠ 1680, Catherine Michon ✠ 1681, Jeanne Cocquebert ✠ 1691, Mère Parent ✠ 1702, Antoinette Cocquebert ✠ 1706, Paris de Branscourt ✠ 1708, Perette Frizon ✠ 1714, Anne de Bar ✠ 1717, Remiette Dorigny ✠ 1718, Antoinette Lepagniol ✠ 1721, Coquebert de St Joseph ✠ 1721, Thérèse Champenois ✠ 1728, R. M. de St Maurice ✠ 1728, Remiette d'Adon ✠ 1732, Claude Clicquot ✠ 1733, Jeanne-Baptiste Hachette ✠ 1733, Marie-Anne Hillet ✠ 1735, Remiette Cocquebert ✠ 1735, Thérèse Lepagniol

Digitized by Google

de Bouilly ✠ 1735, Magdeleine Varlet de la Loge ✠ 1736, Jeanne Muiron ✠ 1738, Jeanne Parchappe ✠ 1738, Susanne de Bignicourt de Bussy ✠ 1740, Nicolle Baron ✠ 1740, Jeanne Varlet de la Loge ✠ 1740, Marie Boucher de Richaumont ✠ 1768, Antoinette de la Hante ✠ 1775, Catherine Clicquot ✠ 1779 ; Françoise de Malval ✠....

Pavé gravé. — On voit, chez M. Meunier-Cédé, un pavé incrusté de plomb du XIVe siècle, provenant du chœur de l'ancienne église Saint-Nicaise de Reims : il représente la destruction de Sodome (*Losange,* 59 cent.).

Croix de chemin.— Entre Trois-Puits et Montbré, sur la route qui relie ces deux communes, on rencontre un monument composé d'une petite croix en fer moderne fixée sur une base en pierre. Cette base est formée de divers débris sculptés du XVIe siècle : au-dessus, colonne à huit pans, dont le chapiteau est garni de branches de vigne, et dont le fût est orné d'étoiles et de fleurs-de-lis alternées, ces dernières mutilées (haut. 0m95). Au dessous, une pierre octogonale, certainement une ancienne cuve baptismale, sert de support au monument (haut. totale, 3 mètres).

Digitized by Google

RÉCAPITULATION

des Edifices ou des portions d'Edifices les plus remarquables.

PREMIER CANTON.

Bezannes. — Abside du XIe siècle, modernisée au sommet ; clocher roman ; basses nefs voûtées en berceau ; portail du XIIIe siècle, avec des signes lapidaires.

Ormes. — Clocher roman, portail de la fin du XIIe siècle.

Thillois. — Abside du XIIe siècle, chapiteaux les uns romans, les autres gothiques ; portail latéral avec porche de la même époque.

DEUXIÈME CANTON.

Bétheny. — Chevet, clocher et transsept du XIIe siècle ; croix du XVIIe siècle sur la place publique.

Champigny. — Manoir de l'époque de Henri IV.

Saint-Brice. — Corniche de l'abside du XIIe siècle, deux portes Renaissance.

TROISIÈME CANTON.

Taissy. — Château de Challerange, du commencement du XVIIe siècle.

Trois-Puits. — Chapelle du XVIe siècle, avec plancher mouluré de l'époque.

Digitized by Google

RÉCAPITULATION

des Œuvres d'art ou Objets mobiliers les plus remarquables.

STATUES.

Bezannes. — Groupe de Sainte Anne et de la Sainte Vierge *(XVIIIe siècle).*

Cormontreuil. — Sainte Vierge assise, Saint Hubert, Saint Fiacre *(Moyen âge et Renaissance).*

Ormes. — Sainte Vierge, Saint Remi, Sainte Catherine, Sainte Barbe *(XVIe siècle).*

Taissy. — Saint Hubert, 1571.

Thillois. — Sainte Vierge assise, au retable du maître-autel *(XVIIe siècle).*

Trois-Puits. — Sainte Vierge debout *(XVIe siècle).*

SCULPTURES DIVERSES EN PIERRE.

Cormontreuil. — Fonts baptismaux *(Renaissance).*

Saint-Brice. — Fonts baptismaux *(Renaissance).*

Thillois. — Retable du maître-autel *(époque de Henri IV),* Fonts baptismaux, 1752.

BOISERIES.

Champigny. — Chaire à prêcher *(XVIIe siècle).*

Cormontreuil. — Porte à deux vanteaux sculptés *(XVIe siècle).*

Thillois. — Chaire à prêcher, marchepied d'autel *(XVIIe siècle).*

Trois-Puits. — Consoles servant de crédences *(XVIIIe siècle).*

Digitized by Google

TABLEAUX.

Bezannes. — La Cène *(XVIe siècle).*

Cormontreuil. — Moïse sauvé des eaux *(XVIIe siècle),* Christ en croix *(XVIIIe siècle)*, Christ en croix, d'après Rubens, par *A. Lavidière*, *1865.*

Ormes. — Christ en croix, Saint Nicolas, Saint Laurent *(XVIIe siècle).*

Tinqueux. — L'Adoration des Bergers *(XVIe siècle).*

VITRAUX.

Cormontreuil. — La Madeleine, 1538.

Saint-Brice. — Ecce Homo, Saint Brice, 1543.

ORFÉVRERIE.

Bezannes. — Paix, Flambeaux à deux branches *(XVIIIe siècle).*

Cormontreuil. — Appliques Louis XVI.

Taissy. — Ostensoir Louis XIII.

Trois-Puits. — Christ roman.

CLOCHES

Bétheny. — Cloche de 1723.

Taissy. — Grosse cloche de 1781 et petite cloche du moyen âge.

OBJETS EN FER FORGÉ.

Cormontreuil. — Grille du chœur ; support du Christ de l'arc triomphal *(XVIIIe siècle).*

Saint-Brice. — Support du Christ de l'arc triomphal *(XVIIIe siècle).*

Taissy. — Pupitre portatif de chœur ; grille du chœur ; support du Christ de l'arc triomphal *(XVIIIe siècle).*

Thillois. — Gonds d'une porte d'armoire *(Moyen âge).*

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE MONUMENTALE

(Suite)

RECUEILS GÉNÉRAUX.

22. *Topographie françoise, ou représentations de plusieurs villes, bourgs, chasteaux, maisons de plaisance, ruines et vestiges d'antiquitez du royaume de France, designez par deffunct Claude Chastillon, Chaalonnois, et autres, 1648.*

Recueil très rare qui eut trois éditions ; voici celles des œuvres de Chastillon qui se rapportent à l'arrondissement de Reims :

Aï. — Bisseuil. — Chastillon sur Marne. — Mareuil sur Aï. — Reims. — Le vieil chasteau de Reims ruiné. Sept-Saulx. — Sillery. — Chasteau de Verzenoy les Reims, basti nouvellement.

23. *Dessins originaux de George Baussonnet,* recueil in-4° conservé à la Bibliothèque de Reims.

Vue à vol d'oiseau du château de Sillery, au commencement du XVIIe siècle.

Digitized by Google

SITUATION RESPECTIVE
DES EGLISES & DES CIMETIÈRES
Dans les communes rurales des trois cantons de Reims

1er CANTON.

Bezannes. — L'église est à l'extrémité O. du village ; le cimetière qui l'entourait a été transféré hors du village, sur la route qui conduit aux Mesneux ; il a été établi et entouré de murs en 1864. La croix du cimetière, en fer, repose sur une colonne cannelée.

Ormes. — L'église est au milieu du village ; le cimetière l'entoure de tous côtés.

Thillois. — L'église est au milieu du village ; le cimetière l'entoure de tous côtés.

Tinqueux. — L'église est au milieu du village, dans l'ancien cimetière ; le cimetière actuel est situé près d'un groupe d'habitations isolées, au-delà de la route de Paris, sur la route d'Ormes. La croix du cimetière, en fer, repose sur une colonne en pierre.

Le Mont-Saint-Pierre. — Le cimetière entourait l'ancienne église placée au sommet de la butte de ce nom ; l'espace en est encore marqué par des plantations de sapins ; des fouilles y ont été pratiquées en 1882, et ont amené la découverte de sépultures du moyen âge, sans mettre au jour le moindre vestige des époques gauloise, romaine ou franque. — Le clocher du Mont-Saint-Pierre servit jusqu'au XVIIe siècle de lieu d'observation aux guetteurs chargés d'annoncer l'approche des ennemis.

2e CANTON.

Bétheny. — L'église est au milieu du village ; le cime-

Digitized by Google

tière qui l'entourait a été transféré depuis le commencement du siècle à l'extrémité N. du village.

Champigny.— L'église est à l'extrémité N. du village; le cimetière l'entoure sur trois faces ; l'une et l'autre étaient enclavés avant la Révolution dans le domaine de l'abbaye de Saint-Denis de Reims.

Saint-Brice et Courcelles. — L'église est à l'extrémité S. de Saint-Brice; le cimetière qui l'entourait a été en notre siècle transféré entre les deux localités, non loin de la route de Reims. La croix du cimetière est moderne.

La Neuvillette. — L'église est au milieu du village ; le cimetière l'entoure de tous côtés.

3e CANTON.

Cormontreuil. — L'église est à l'extrémité E. du village ; le cimetière qui l'entourait a été transféré en 1852, au S. du village, au bord d'un chemin qui aboutit à la route de Louvois. La croix en fer, ainsi que la colonne qui lui sert de base, date du dernier siècle.

Saint-Léonard. — L'église et le cimetière sont les mêmes que ceux de Taissy, chef-lieu de la paroisse.

Taissy.— L'église est à l'extrémité N. du village, près de la Vesle ; le cimetière l'entoure de tous côtés. La croix du cimetière est en fer forgé, travail du siècle dernier.

Trois-Puits. — L'église est au milieu du village ; le cimetière qui l'entourait a été transféré en 1859, près de la route qui rejoint celle de Louvois. La croix du cimetière est en fer forgé.

Aucun cimetière gaulois n'a encore été exploré jusqu'ici sur les terroirs des communes rurales des trois cantons de Reims. Sur cette époque, consulter les notices de M. Ch. Bosteaux, qui traitent de la *Nécropole des Barmonts près Cernay*, des *Monuments mégalithiques*, et des *Agglomérations gauloises aux environs de Reims*, dans les volumes des Congrès de l'*Association française pour l'avancement des Sciences*, Rouen, 1883, et Blois, 1884.

Digitized by Google

APPENDICE

DESCRIPTION

DU

CHATEAU DE CHALLERANGE EN 1793[1]

Extrait des minuttes du secrétariat du district de Reims, département de la Marne, canton de Saint-Brice, municipalité de Thésy.

Cejourdhuy premier jour de frimaire, 3e mois de la 2e année de la République Française une et indivisible, nous Remy Quénet et Jean-Bte Guerlet, demeurants à Reims, experts nommés par les citoyens administrateurs du directoire du district de Reims, ayant à cet effet pretté serment

(1) Nous donnons cette pièce en entier, à raison de l'importance historique de ce château. — Le domaine appartenait, au XIVe siècle, à Jehan Paté, chevalier, qui avait le droit de patronage sur la chapelle érigée dans la maison sous le vocable des SS. Jacques et Christophe. — Il appartint, au XVIe siècle, à la famille Le Vergeur de Thuisy, et fut vendu, le 3 janvier 1633, par Charles Le Vergeur, comte de Saint-Souplet, à Jean Colbert, seigneur de Terron, lieutenant des habitants de Reims. Ce fut lui qui construisit alors le château actuel et en embellit les dépendances. — Sa veuve, Marie de Bignicourt, vendit Challerange le 2 mai 1671 à Louis Roland, de la célèbre famille rémoise de ce nom, qui tint de si hautes charges au Parlement de

Digitized by Google

pardevant les citoyens juges au tribunal du district de Reims, nous ayant transporté aud. Thésy pour la visite d'un château provenant de l'émigré Renty, dit Challerange, avons reconnu un château sur la grande rüe et une porte cochère pour l'entrée du château, la couverture de ladite porte est un pavillon couvert en ardoises à deux épis ; et ensuite est une grande cour, en entrant à droitte est un petit bâtiment dont est pratiquée trois petites places et servant de buché, écurie et couvert en tuilles platte ; face en entrant est le château faisant corps de logis ; à droite et à gauche de la façade d'entrée est un bâtiment à pavillon faisant avant corps dans ladite façade, son entrée est une porte à deux vanteaux, qui conduit à un vestibule dans lequel est un escalier en pierre qui conduit au premier étage ; à droitte en entrant est une petite place tirant son jour sur la cour, et une autre son jour sur le jardin, et ensuite est une cuisine ayant son entrée et jour sur la cour et un jour sur le jardin ; et ensuite est un fournil, tirant son jour sur la cour, qui est sous le pavillon ; à gauche en entrant dans le vestibule est une belle salle, lambrisée dans tout son pourtour, cheminé de marbre, tirant ses jours sur la cour et le jardin ; ensuite sous le pavillon est un cabinet tirant son jour sur la cour, et ensuite de la salle est l'entrée d'un cabinet dans lequel est une alcôve, le cabinet éclairée

Paris. Les descendants de Louis Roland furent seigneurs et propriétaires de Challerange jusqu'à la Revolution. — C'est à tort que nous avons indiqué (p. 83 de ce Répertoire) que le château appartenait en 1789 à la famille Godet, qui avait alors une part dans la seigneurie de Taissy. Le fief de Challerange fut confisqué sur Nicolas, vicomte de Renty, petit-neveu du président Roland, émigré, et vendu comme bien national le 27 Pluviôse an II (15 Février 1794). — En notre siècle, le domaine changea plusieurs fois de mains, et le propriétaire actuel, M. Warnier-David, ancien député de Reims, a bien voulu nous faire visiter le château restauré par ses soins, et nous communiquer le document ci-dessus, qui complète les renseignements fournis par la *Revue de Champagne et de Brie*, Septembre 1885, p. 183.

Digitized by Google

par une croisée sur le jardin ; ensuite est un autre cabinet, [et ensuitte] à gauche en entrant est un vestibule qui conduit au jardin, et dans ledit vestibule est l'entrée d'un cabinet tirant son jour sur la cour, et un escalier dérobé ; dans led. vestibule est un autre cabinet tirant aussi son jour sur la cour et plusieurs armoires ; au premier étage est un grand corridor qui tire ses jours sur la cour, et une chambre à chaque extrémité y tirant leurs jours sur le jardin. Le vestibule est lambrissé à hauteur d'appuits ; au bout du vestibule à gauche est l'escalier qui conduit au grenier ; au bout du vestibule à droite est l'entrée d'une chambre tirant ses jours sur le jardin et une cheminée lambrissée, et ensuitte est un cabinet tirant son jour sur la cour, et ensuitte est un petit vestibulle dans lequel est l'entrée d'une petite chambre et un petit cabinet, tirant leurs jours sur le jardin, et un autre cabinet tirant aussy son jour sur le jardin, et un escalier, le tout plafonné, et le grand bâtiment et comble à deux gouttes et une croupe couverte en ardoise, l'une tombant sur la cour et l'autre sur le jardin, ainsy que les autres petits bâtiments et pavillons couverts en ardoise. Dans la cour du château est un puits, et ensuitte est l'entrée d'une petite cour, dans laquelle est deux rans à porcs et poulailler, et deux petites places couvertes en thuile platte ; de l'autre côté de la rue, face au château, est une cave séparée en deux, tenant environ cent pièces de vin, couverte d'une terrasse et d'arbres, son entrée est fermée d'une porte en grille de fer. En entrant à gauche dans la cour du château est un petit bâtiment servant de remise avec grenier dessus, comble à deux gouttes couvert en tuiles platte, l'une tombant dans la rue et l'autre dans la cour, et ensuitte est un bâtiment dans lequel est pratiqué une chapelle, au premier étage est une chambre, et au deuxième est une autre chambre ; le comble est un pavillon

Digitized by Google

couvert en ardoises ; ensuite est une grande porte qui conduit au parc, sous laquelle est un charry, et au dessus est une gallery, et ensuitte est un bâtiment où est le pressoir, dans lequel est l'escalier qui conduit aux chambres sur la chapelle ; led. bâtiment du pressoir, dans lequel est l'escalier, consiste en une place et cheminée et le restant pour le pressoir qui est aux deux portes d'entrée sur la cour, et grenier dans toute sa longueur et comble à deux gouttes et croupe couverte en ardoise, led. pressoir est vendue ; ensuitte du bâtiment est un jardin potager allant jusqu'à la rivière et jusqu'au bois du parc.

Lequel dit bien national, occupé par le citoyen Thoussaint-Bourgeois, nous a déclaré tenir à loyer de l'émigré Renty dit Challerange, de qui elle provient.

Avons ledit bien national estimé la somme de huit mille livre cy. . . . . 8.000 livres » s.

Desquelles reconnaissances et estimation, nous avons fait et dressée le présent procès-verbal, l'affirmant véritable aud. Reims les jours, mois et an susdits, signé R. Quénet et Guerlet.

Délivré par moi secrétaire du district de Reims soussigné (signé) Petizqn.

Pour ces présentes	2 livres	13 s.
Pour le timbre.	»	12
	3 livres	5 s.

(Papiers du propriétaire actuel, M. Warnier-David.)

Digitized by Google

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE REIMS

TABLE GÉNÉRALE

des noms de lieux et de personnes cités dans l'ouvrage.

PREMIER FASCICULE

A

Adam (*F.*), coûtre de Thillois, 33.
Ambonnay (église d'), 8.
Ambrosius a Purificatione, carme, 70.
Amé (*Catherine*), religieuse, 89.
Amé (*J.-B.*), échevin de Reims, 23.
Anthenay (église d'), 8 et 14.
Antoine et *Loiseau*, fondeurs, 21,34,60.
Aubert (*Claude*), archidiacre, son épitaphe à Cormontreuil, 70.
Auberive (église d'), 10.
Avenay (abbaye et église d'), 8,10,11,13.
Arcis-le-Ponsard (église d'), 40.
Ay (ville et canton d'), 2,7,8,11,12,95.

B

Baconnes (église de), 11.
Bailly (*Poncette*), sa tombe, 21.
Bauny (Pouillé de), 9, 16.
Baye (l'abbé), doyen de St-Remi, 66.
Bar (*Anne de*), religieuse, 89.
Barbier (*Pierre*), à Trois-Puits, 85.
Barbier-Molteau (Mme), à Tinqueux, 36.
Baron (*Nicolle*), religieuse, 90.
Barthélemy (*Jean*), natif de Grofay en Ardenne, sa tombe, 45.
Barthélemy (comte *Ed. de*), ses travaux, 10, 11, 12.
Baussonnet (*George*), artiste rémois, à Champigny, 50, 51, 95.
Beaumont (église de), 12.
Berrieu (*M. de*), seigneur de Tinqueux, 36.
Bétheniville (monographie de), 8. 11.
Bétheny (village et église de), 11, notice, 41 à 47.
Bétheny, (anciennes croix de), 46.
Bezannes (école de), fondation, 22.
Bezannes (village, église et château de), 8. 11, notice, 15 à 24.
Bezannes (la famille de), ses armoiries à Taissy, 79.
Bignicourt (*Suzanne de*), religieuse, 90.
Binson (église, prieuré et inscription de), 11, 13, 14.
Bisseuil (vue de), 95, église, 14.
Bosc (l'abbé), notice, 8.
Bosteaux (*Ch.*), notice, 14. 98.
Boucher (*C.* et *N.*), chanoines de Reims, leur epitaphe à Cormontreuil, 70.
Boucher de Richaumont (*Marie*), religieuse, 90.
Bourgogne (commune et canton de), 2, 7, 10, 14.
Bourguet, curé de Cormontreuil, 67.
Bouvancourt (église de), 8.
Bramet (*L.-B.*), curé de Taissy, 80.
Branscourt (terre de), 39.
Brimont (eglise de), 11, 14.
Bruyère (*F. de la*), à Thillois, 34.

C

Cabochard, desservant d'Ormes, 34.
Caliot (*Jehan*), syndic de la Faculté de théologie, 70.
Carré (l'abbé *J.-B.-E.*), histoire, 13.
Cauchois, fondeur, 85.
Cauchon (la famille), ses armoiries à Taissy, 78, note, 57.

Digitized by Google

Caumont (*A. de*), son archéologie, 6.
Cauroy (souterrains de), 10, porche, 11.
Cerf (le chanoine), notice, 10.
Cernay-les-Reims (église de), 11, 14, 98.
Chalette (*M.*), sa statistique, 12.
Challerange (fief et château de), à Taissy, 82, restauré par M. Warnier, 99. — On trouve la description et l'histoire de ce domaine, qui appartint aux familles Le Vergeur, Colbert et Roland, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, septembre 1885, p. 183.
Champenois (*Thérèse*), religieuse, 89.
Champfleury (église de), 11.
Champigny (village, église et manoir de), 8, notice, 48 à 51. Il faut également signaler à Champigny le corps de ferme contigu à l'église, qui est l'ancien domaine des abbés de Saint-Denis de Reims seigneurs du lieu jusqu'à la Révolution. L'église était enclavée dans cette propriété, jadis entourée de fossés et précédée d'un pont-levis. On y remarque encore le colombier carré qui forme l'entrée principale, et une grande cheminée en pierre du XVIIe siècle dans la cuisine du corps-de-logis. — Quant à l'ancien manoir où sont des restes de peintures, il vient d'être acquis et restauré par M. Bauche (1885).
Champillon (église de), 13.
Chardonnet (*Cél.*), maire de Cormontreuil, 66.
Charuel (*Charles*), chanoine, 70.
Chastillon (*Claude de*), dessine les vues de Sillery, Verzenay, Septsaulx, Ay, etc., 95.
Châtillon-sur-Marne (ville et canton de), 2, 7, 8, 10, 11, 12, 95.
Chaumuzy (église de), 11.
Chenay (église de), 8, 14.
Chevallier (l'abbé), ses dessins, 7, 8.
Cirier (*J.-M.*), c. de Trois-Puits, 87, 88.
Clicquot (*Catherine*), religieuse, 90.
Clicquot (*Claude*), religieuse, 89.
Cocquebert (la famille), sa maison à Cormontreuil, 71.
Cocquebert (*Jeanne*, *Antoinette* et *Remiette*), religieuses, 89.
Corblet (l'abbé), sa revue, 11.
Cormontreuil (village, église et curiosités de), 11, 12, notice, 61 à 72.
Cormontreuil (maisons de campagne de MM. E. Gosset, A. Givelet, P. Pinon, et S. Dauphinot), 71.
Courbet (*Ponce*), receveur de Béthenv, 46.
Courcelles (villa romaine à), 56.
Courville (église de), 46.
Cousina (*E.*), à Ormes, 28.
Cumières (église de), 13.

D

Deforge (*Anne*), femme de F. Adam, 33.
Delbeck-Barrachin (famille), 65, 66, 70, 72.
Demaison (*Louis*), notices, 1, 10.
Deperthes (*M.*), ses dessins, 5.
Dessailly (l'abbé), histoire, 13.
Didron (aîné), ses travaux, 9, 11.
Dorigny (*Remiette*), religieuse, 89.
Dorigny (*Pierre*), chanoine, 70.
Douart (*Jean*), 70.
Dravigny (*Jean*), dit *Le Prince*, 46.
Dupuit (*Jehan*), chanoine, 70.
Durand (*H.*), architecte, 9, 10, 63.

E

Epoye (église d'), 11.
Erlandi (*Jacobus*), voyez Jacques Erlandson.
Erlandson (*Jacques*), archevêque de Lund, consacre la chapelle de Saint-Leonard, 74.

F

Fichot (*Ch.*), ses dessins, 4.
Fillion (*M.-A.*), veuve de Claude Ledoux, sa tombe, 69.
Fismes (ville et canton de), 2, 7, 12.
Fleury (*Ed.*), ses dessins, 4.
Fontaine, adjoint de Thillois, 34.
Forest (*Pierre*), chanoine, 70.
Frizon (*Perette*), religieuse, 89.
Froment (*M.*), à Bezannes, sculptures dans sa maison, 24.

G

Gard (*Franciscus*), 70.
Gainet (*Claude*), curé de Cormontreuil, 66.
Genet (l'abbé), histoire, 13.
Givelet (*Ch.*), notice et dessins, 1, 10.
Givelet (*Mme Ed.*), marraine d'une cloche, 66.
Godet (*M.*), seigneur de Taissy, 76, 83.

Digitized by Google

Gousset (le cardinal), circulaire, 14, cloche, 55.
Grandin (*Jehan et Magdeline*), à Cormontreuil, 66.
Grange (*F.-N.-M. de la*), marquise de Saint-Clair, son épitaphe 38, 39, ses armoiries, 38.
Griffon, maire de Thillois, 34.
Grisot (*Jacques*), chanoine, 70.
Grofay en Ardenne, cité dans une épitaphe à Bétheny, aujourd. Gros-Fays, v^ge de l'arrondissement de Dinant, (Belgique), 45.
Grosjean (*M.*), notice, 7.
Grossaine (la famille), ses armoiries à Taissy, 78.
Guérard (*M.*), sa statistique, 12.
Gueux (monographie de), 8, château, 12.
Guilhermy (*M. de*), son recueil, 5.

H

Hachette (*Jacques*), sénéchal, 70.
Hachette (*Jeanne-Baptiste*), religieuse, 89.
Hannesse (l'abbé *Ch.*), notices, 12.
Hante (*Antoinette de la*), religieuse, 90.
Hapillon, curé de Cormontreuil, 67.
Hautvillers (abbaye et église d'), 8, 10, 11, 13, 29.
Hédouin (le chanoine), sa maison à Cormontreuil, 71.
Henriot (l'abbé), 62.
Herbé (*Ed.*), plans, 14.
Hermonville (église d'), 10.
Heutrégiville (église d'), 8, 14.
Hillet (*Marie-Anne*), religieuse, 89.
Hiver (*M.*), ses notes, 9.
Hocquet (*Martin*), bourgeois de Reims, 88.
Huart (*M.*), à la Haubette, 38, conserve l'épitaphe de la marquise de Saint-Clair, 39.
Hubert (*P.*), à Ormes, 28.

I

Igny (abbaye d'), 13.

J

Jadart (*Henri*), notices, 1, 6, 10, 12, 13.
Jeunehomme (*Claude*), tailleur de pierres, sa tombe, 56.
Jobart (*Nicolas*), curé de Cormontreuil, 67, sa tombe, 68.
Jolly (*Ch.*), curé de Bezannes, 19.
Jouy (église de), 12.

K

Kozierowski (*M.*), architecte, 11.

L

Lacatte-Joltrois (*M.*), ses notices, 11, 38.
La Croix (*R.*), à Saint-Brice, 55, 56.
Laistre (*Suzanne*), religieuse, 89.
Laclaire (*Poncette*), 70.
Lasteyrie (*R. de*), citation, 3, 4.
Laurentius a Sancto Rocho, carme, 70.
Lavannes (église de), 11.
Lavidière (*Alfred*), peintre, 65.
Leblan (*E.*), architecte, 16.
Le Blant (*E.*), épigraphie, 14.
Lebourq (*A.*), notes, 16.
Lecomte (*François*), fondeur, 81.
Ledoux (*Claude*), écuyer, 69.
Lefebure (*Pierre*), prieur, 70.
Lefèvre (*François*), architecte, 38.
Lefrançois (*J.-E.*), maire de Bezannes, 21.
Legras (*J.-B.*), histoire, 12.
Legentil (*Jehan*), laboureur à Bezannes, 21.
Lépitre (*Simon*), maître d'école de Cormontreuil, 66.
Leroy (*Nicaise*), chanoine, 70.
Lepagniol (*Antoinette et Thérèse*), religieuses, 89.
Lepagnol de Bezannes (famille), 15, 23.
Lesage (*G.*), sa géographie, 12.
Le Tellier (*Ch.-Maurice*), ses notes, 9, 35, 36, 61.
Limaux ou *Eimaux*, fondeur, 28.
Loriquet (*Ch.*), son catalogue, 50.
Louis-Lucas (*M.*), notice, 10.
Louvois (château de), 9.
Louy (*Remy*), sa tombe, 45.
Lucot (le chanoine), notice, 13.
Lund, ville de Suède, son archevêque à Saint-Léonard, 74.
Lyons (le baron des), seigneur de Taissy, 83.

Digitized by Google

M

Machaut (vicomté de), au marquis de Saint-Clair, 39.
Macre (sainte), son histoire, 12.
Magneux (église de), 11, 14.
Maiot (*E.*), desservant d'Ormes, 28.
Malle (château de la), propriété de M. Eug. Clicquot, 57.
Malot (*Nic.-Et.*), curé de Thillois, 34, 68.
Malval (*Françoise de*), religieuse, 90.
Matot-Braine (annuaires), 7.
Mareuil (ancienne église de), 11, vue, 95.
Mestier (*Hugues*), chanoine, 70.
Mesneux (église des), 11.
Meunier (*M.*), possède un pavé de Saint-Nicaise, 90.
Michon (*Catherine*), religieuse, 89.
Michon (*Pierre*), curé de Taissy, 80.
Moët (la famille), ses armoiries, 37.
Mont-Saint-Pierre (le), église et village détruits, 29, 32, 35, 36.
Montbré (commune de), 84, 90.
Mopinot (*Pierre*), curé de Bétheny, 46.
Muire (château et chapelle de), 37 à 39.
Muiron (*Jeanne*), religieuse, 90.

N

Nauroy (église de), 11.
Neuvillette (village et église de la), 58 à 60.
Noël (dom), notices, 7.
Nogent-l'Abbesse, (église de) 11.
Nuisement (*le*), hameau detruit; il se trouvait près de Cormontreuil, sur la droite de la route qui conduit à Taissy; il n'en subsiste aucun vestige. Il est cité comme un fief dans le procès-verbal de Caumartin, et il figurait encore, comme dépendance de Cormontreuil, dans le recensement de la Champagne en 1773, mais toute trace en a été perdue depuis un siècle.

O

Ormes (village et église d'), notice descriptive, 25 à 28.
Ormes (ancienne tour d'), les débris amenés à Reims, 28.
Ormont (abbaye d'), 12.

P

Parchappe (*Jeanne*), religieuse, 90.
Parent (*Guillaume et Robert*), chanoines, leur épitaphe à Cormontreuil, 70.
Paris de Branscourt (*N.*), religieuse 89.
Paris (chanoines de la Sainte-Chapelle de), ses dîmes, 62.
Pechenard (l'abbé *P.-L.*), histoire, 13.
Peignè-Delacourt, réédite le *Monasticon*, 12.
Pélicier (*P.*), archiviste, 11.
Perseval, peintre rémois, 65.
Perrin, fondeur, 66.
Personne (*Anthoine*), chanoine, 70.
Petit (*Toussaint*), curé de Trois-Puits, 87.
Philippart (*Pierre*), chanoine, 70.
Pillier (*Georges*), marchand, 70.
Pinon (*F.*), notice, 10.
Poinsignon (*M.*), sa géographie, 12.
Pompelle (croix de la), 9.
Ponsardin (la veuve du baron), propriétaire à Bezannes, 21.
Pontfaverger (monographie de), 8.
Posenne (sainte), ses reliques, 13.
Pothé (*J.-P.*), desservant de Bezannes, 21.
Pothé ou *Potet* (*Pierre*), curé de Taissy, 80.
Povillon-Piérard (*F.*), ses notices, 11, 13.
Prévoteaux, parrain d'une cloche, 60.
Prouilly (butte de), 10, église, 11.
Prunay (église de), 8.
Puisieulx (monographie de), 8.

Q

Quentin (*Th.*), parrain d'une cloche, 66.
Querry (l'abbé), notice, 10.
Quicherat (*J.*), citation, 3.
Quicheron (*Nicolas* et *Vincent*), à Cormontreuil, 70.

R

Récicourt (*M. de*), seigneur de Courcelles, 52, 57, 58.
Reimbeau (*Aug.*), architecte, 6, 42.
Reims (chapitre N.-D. de), 16, 25, 52, 62, épitaphes d'anciens chanoines à Cormontreuil, 70, dîmes, 76, 84, don, 85.

Digitized by Google

Reims (chapitre de Saint-Timothée de), 25, 41, 74.
Reims (chapitre de Saint-Symphorien de), 15, 16, 62, ses armoiries, 65, 71.
Reims (abbaye de Saint-Remi de), 16, 17, 62, 72, 75, 82.
Reims (abbaye de Saint-Nicaise de), dîmes, 61, pave, 90.
Reims (abbaye de Saint-Denis de), 29, son domaine à Champigny, 91.
Reims (couvent des carmes de), épitaphes, 70.
Reims (abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de), 15, 41, 46, 61, 71.
Reims (couvent des Longueaux de), épitaphes de trente religieuses dans une maison de Trois-Puits, appartenant (1885) à M. Ch. Benoit, 89, 90.
Reims (Hôtel-Dieu de), 25.
Reims (le seminaire de), 25, 37, 72.
Rilly (eglise de), 13.
Robert, desserv. de La Neuvillette, 60.
Rogier (famille), sa maison à Cormontreuil, 71.
Roland (famille), ses armoiries à Taissy, 82, seigneurs de Challerange, 99.
Romain (terre de), 39.
Ruffy (ancien village de), 41.

S

Sacy (église de), 11.
Saint-Basle (abbaye de), 8, 10, 12.
Saint-Brice (village et église de), notice, 52 à 58, 91.
Saint-Léonard (village et ancienne église de), 73 à 75.
Saint-Liè (chapelle de), 12.
Saint-Masmes (sépultures de), 10.
Saint-Maurice (*R.-M.de*), religieuse, 89.
Saint-Thierry (abbaye et église de), 8, 11, 12, 16.
Senart (*J.-Alex.*), parrain d'une cloche, 55.
Sept-Saulx (église de), 10, vue, 15.
Sillery (église de), 8, fouilles, 9, château, 95.
Sommeria (*J.-H.*), parrain d'une cloche, 87.

T

Taissy (commune et église de), notice, 76 à 83.
Taylor (le baron), ses voyages, 10, 16, 42, 63.
Thenault (A.), notices, 8, 32, 36.
Thierry (*M.*), curé de Villedommange, 19.
Thillois (village, église et château de), 4, 8, 12, notice, 29 à 34.
Tinqueux (village, église et manoir de), 8, 14, notice, 35 à 38.
Tornisel ou *Touriset*, village détruit, près de Bétheny, 41.
Trois-Puits (village, église de), 14, notice, 81 à 90.
Trois-Puits (cloches de), Bergeronneau, maire, Labre, adjoint, 87.
Trousset (*Remy*), curé de Bezannes, son épitaphe, 22, 23.
Trigny (église de), 13, 29.

U

Unchair (église et terre d'), 14, 39.

V

Valentin (l'abbé), notices, 12.
Vandières (église de), 11, 12.
Varin (*Am.* et *Ad.*), graveurs, 4, note, 11, 12.
Varin (*Pierre*), archives, 9, 15.
Varlet de la Loge (*Madeleine* et *Jeanne*), religieuses, 90.
Vaudesincourt (église de), 11.
Verzenay (ancien château), 95.
Verzy (commune, abbaye, canton de), 2, 7, 10, 11, 12.
Vidard de Saint-Clair (le marquis), à Tinqueux et à Muire, 36, à 39, ses armoiries, 38, sa famille, 40.
Villedommange (église de), 11, 12, 14.
Viollet-le-Duc (*E.*), son dictionnaire, 11.

W

Warmériville, (église de), 11.
Witry-lès-Reims (église de), 13.

FIN.

Digitized by Google

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE REIMS

PREMIER FASCICULE

COMMUNES RURALES DES TROIS CANTONS DE REIMS

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos..... 1
Bibliographie monumentale de l'arrondissement..... 7
I. *Manuscrits de l'Académie*..... 7
II. *Archives de la Marne*..... 8
III. *Bibliothèque de l'Archevêché de Reims*..... 9
IV. *Recueils imprimés*..... 9
V. *Ouvrages spéciaux*..... 12
VI. *Renseignements fournis sur place*..... 14
Bibliographie monumentale *(suite)*..... 95

PREMIER CANTON.

Bezannes.

I. Eglise Saint-Martin..... 15
1. Renseignements historiques..... 15
2. Description..... 16
3. Mobilier..... 19
4. Inscriptions..... 21
II. Châteaux de Bezannes..... 23
III. Sculptures diverses..... 24

Digitized by Google

Ormes.

I. Eglise Saint-Remi..... 25
1. Renseignements historiques..... 25
2. Description..... 25
3. Mobilier..... 27
II. Souterrains et tour d'Ormes..... 28

Thillois.

I. Eglise Saint-Loup..... 29
1. Renseignements historiques..... 29
2. Description..... 29
3. Mobilier et inscriptions..... 31
II. Château de Thillois..... 34

Tinqueux.

I. Eglise Saint-Pierre..... 35
1. Renseignements historiques..... 35
2. Description..... 36
3. Mobilier..... 36
II. Ancien manoir à Tinqueux..... 37
III. Château de Muire..... 37
Epitaphe de la marquise de Saint-Clair..... 39

DEUXIÈME CANTON.

Bétheny.

I. Eglise Saint-Sébastien..... 41
1. Renseignements historiques..... 41
2. Description..... 42
3. Mobilier..... 44
4. Inscriptions..... 45
II. Anciennes croix..... 46

Digitized by Google

Champigny.

I. Eglise Saint-Théodulphe..... 48
1. Renseignements historiques..... 48
2. Description..... 48
3. Mobilier, vitraux, chaire..... 49
II. Ancien manoir.....50 et 104

Saint-Brice et Courcelles.

I. Eglise Saint-Brice..... 52
1. Renseignements historiques..... 52
2. Description..... 52
3. Mobilier, vitrail..... 54
4. Inscriptions..... 55
II. Antiquités romaines à Courcelles..... 56
III. Château de la Malle..... 57

La Neuvillette.

Eglise Saint-Jean-Baptiste.
1. Renseignements historiques..... 58
2. Description..... 58
3. Mobilier, cloche..... 59

TROISIÈME CANTON.

Cormontreuil.

I. Eglise Saint-André..... 61
1. Renseignements historiques..... 61
2. Description..... 62
3. Mobilier, tableaux..... 63
4. Inscriptions, épitaphes..... 66
II. Anciennes maisons et débris divers..... 70

Digitized by Google

Saint-Léonard.

Ancienne église Saint-Léonard..... 73
1. Renseignements historiques..... 73
2. Sculptures éparses dans le village..... 74

Taissy.

I. Eglise Notre-Dame..... 76
1. Renseignements historiques..... 76
2. Description..... 76
3. Mobilier, cloche..... 77
4. Inscriptions..... 79
II. Château de Challerange..... 80

Trois-Puits.

I. Eglise Saint-Etienne..... 84
1. Renseignements historiques..... 84
2. Description..... 84
3. Mobilier, christ roman..... 86
4. Inscriptions..... 87
II. Epitaphes et sculptures dans le village..... 89

Récapitulation des édifices les plus remarquables. 91
Récapitulation des œuvres d'art ou objets mobiliers les plus remarquables..... 93
Situation respective des églises et des cimetières de chaque commune..... 95
Description du château de Challerange, en 1793... 97
Table des noms de lieux et de personnes..... 101
Table des matières..... 106
Les vitraux de Challerange 110

Digitized by Google

Les Vitraux de Champigny

(Note à joindre à la page 49

Les fragments de vitraux de l'église de Champigny, dont nous donnons ici la figure, remontent, croyons-nous, à la première moitié du XIIIe siècle, ou même à la fin du XIIe, mais ils ont été altérés et modifiés par des restaurations modernes.

La partie inférieure a complètement disparu, et a été remplacée par des vitraux à losanges, à une époque probablement très récente. Dans la partie ancienne aussi, on observe des raccords gauchement exécutés, qui ont dénaturé un peu le dessin original. Nous nous sommes efforcés, dans notre gravure, de restituer ce dessin dans son état primitif. Enfin, un simple coup-d'œil suffit pour remarquer que les réparations ont introduit dans ces vitraux des éléments, soit tout-à-fait nouveaux, soit anciens, mais provenant d'ailleurs. Tels sont, dans la fenêtre la plus voisine du transsept, deux morceaux de verre du XIIIe siècle, l'un orné d'un rinceau et placé à la bordure du vitrail, l'autre orné d'une feuille et servant de pétale à l'une des roses formant le principal motif de décoration. Le dessin à lacis de la fenêtre du milieu se rencontre très fréquemment dans les vitraux du XIIIe et du XIVe siècle. Il en existe de semblables dans la fenêtre du transsept et de l'abside de la cathédrale de Reims. On peut aussi en voir des exemples dans le *Dictionnaire de l'architecture française* par Viollet-le-Duc (t. IX, page 449, 451, 460, fig. 39, 41, 48). Les étoiles qui ornent la première fenêtre, sont d'une forme moins commune, mais on en trouve aussi d'analogues dans les vitraux de la rosace du transsept nord de la cathédrale de Reims.

Digitized by Google

NOUVEAUX DOCUMENTS

Relatifs à ROBERT NANTEUIL

Communication de M. LORIQUET, *Membre titulaire.*

I

LETTRE DE NANTEUIL A MADELEINE DE SCUDERY.

Nous avons déjà parlé de cette lettre d'après ce que nous en avait appris le catalogue Chambry. Nous sommes heureux de pouvoir la donner ici in-extenso, et de montrer que Nanteuil savait penser délicatement et s'exprimer de même.

Votre générosité m'offense et n'augmente point du tout vostre gloire, du moins selon mon opinion. Une personne comme vous, à qui j'ay tant d'obligations, que je considère si extraordinairement et pour laquelle non seulement je devrois avoir fait tous les efforts de ma profession mais avoir témoigné plus de reconnoissance à touttes ses civilités que je n'ay fait, m'envoier de l'argent et vouloir me paier en princesse un portrait que je luy dois il y a si long tems, est sans doute pousser trop loin la générosité et me prendre pour le plus insensible de tous les hommes ? Vous me permettrez donc, Mademoiselle, de vous en faire une petite réprimande, et comme vous me permettrez encor de chérir tout ce qui vient de vous, je prens volontiers la bourse que vous avez faitte et vous remercie de vos louis que je ne crois pas estre de vostre façon. Cependant si en quelque jour un peu moins nébuleux qu'il n'en faict en ce tems cy, vous me vouliez donner deux heures de vostre temps pour aller achever chez vous l'habit de vostre por-

Digitized by Google

trait, je serois ravi de me rendre ponctuel à vos ordres. J'aurois la liberté de vous expliquer plus franchement mes sentimens parce que cela ne m'attacheroit pas si fort que quand on travaille au visage, et après avoir achevé de vous rendre ce petit service, je commencerois de m'estimer heureux puis que vous auriez une autre vous même près de vous qui vous persuaderoit éloquement que je suis, Mademoiselle, vostre très humble et très obéissant serviteur

NANTEUIL.

(Catal. de la collection de M. Alfr. Bovet, séries VII, VIII, IX et X, n. 1455. In-4°, chez Et. Charavay, 1885.)

II

Un recueil estimé, mais dont la publicité est restreinte à un petit nombre de souscripteurs, les *Nouvelles Archives de l'Art français* ont reproduit quelques pièces dont nous n'aurions pas manqué de tirer profit pour notre notice sur Nanteuil, si nous les avions connues plus tôt. Nous avons pensé que nous devions les reproduire ici.

BILLET AUTOGRAPHE DE NANTEUIL COMMUNIQUÉ PAR M. BENJAMIN FILLON.

Nous avons mentionné les relations d'amitié qui existaient entr Nanteuil et John Evelyn. Le billet autographe qui suit, faisant partie de la collection Donadieu, vendue à Londres en 1851, en contient la preuve. Il était signé et daté de Paris 1650.

« Je vous supplie de m'envoyer votre portrait au crayon quelque peu de temps. J'espère, en vous le reportant, vous monstrer le zèle que j'ai de vous servir en quelque dextérité de l'art que vous ne mesestimés pas. Faite-moi cette faveur de croire que d'avoir quelque petite part en vostre esprit, c'est le plus grand bonheur qui me puisse arriver, estant etc. »

(*Nouv. Arch. de l'Art français*, T. I, p. 255.)

Digitized by Google

III

ACTE RELATIF AUX FAMILLES D'HARDOUIN MANSART ET DE NANTEUIL.

24 novembre 1674. Commun. par M. Benj. Fillon.

Furent présens Jules Hardouin Mansart, archit. et ingén. des bastimens du roy, dam^lle^ Anne Bodin, sa femme, de luy autorisée, demeur. à Paris, rue des Tournelles, par. S. Paul, et dam^lle^ Nicole Geneviefve Nanteuil, femme de Michel Hardouin, aussy archit. des bastimens du roy, de lui séparée quant aux biens et néantmoins dudit s^r^ son mari pour ce présent autorisée, et encore assistée pour l'effect et validité d'icelles du s^r^ Robert Nanteuil, dessignateur et graveur ord du roy, demeurant tous sur le quay de Guénégault, par. S. André des Arts.

Lesquels ont reconnu avoir receu de Philippe Guestre s^r^ de Préval, comme receveur de l'hospital des enfans trouvez la somme de 2894 livres 4 s., qui reste à payer d'une maison, grand jardin et place siz au faub. S. Antoine, rue de Charenton, acquise par contrat d'eschange passé le 11 mars 1670, moyennant la somme de 45000 livres.

Delad. somme de 2894 livres 4 s. lesd. Jules Hardouin et dam^lle^ sa femme en ont pris la moictié, l'autre moictié a esté retenue par lad. Dam^lle^ Nanteuil, à desduire sur les sommes dont elle est créancière de sondit mari pour la restitution de ses deniers dotaux en conséquence de la séparation de biens intervenue entre eulx.

(Nouv. Archives de l'Art français, tome I, p. 248.*)*

IV

DONATION MUTUELLE DE ROBERT NANTEUIL, GRAVEUR DU ROI ET DE JEANNE REGNESSON, SA FEMME.

10 septembre 1676. (Arch. nat.)

Par devant les notaires garde nottes du Roy au Chatelet de Paris soubzsignez furent presens en leurs personnes Robert Nanteuil designateur et graveur ordinaire du Roy

Digitized by Google

et damoiselle Jeanne Regnesson sa femme, de luy auctorizée pour l'effet qui ensuit, demeurant à Paris sur le Quay de Nesle, parroisse St André des Arts, lesquels estans par la grace de Dieu en bonne santé pour l'amour conjugalle qu'ils se portent et voullant s'en donner des marques reciprocques, afin que le survivant d'eux puisse avec plus de commodité achever le reste de leurs jours, attendu mesme qu'ils n'ont plus d'enfans vivans, vollontairement ont recongneu et confessé s'estre fait et font par ces présentes don mutuel esgal et réciprocque et au survivant d'eux ce acceptant de tous et chacuns les biens meubles et conquests immeubles faits durant et constant leur mariage et qui se trouveront leur appartenir et estre communs entre eux à l'heure du trespas du premier mourant suivant et au désir de la Coustume de Paris, pour en jouir par ledit survivant par usufruit sa vie durant seullement pourveu toutesfois que lors dudit deceds dud. premier mourant il ny ayt aucuns enfants vivans procreez d'eux, se réservant aussy de pouvoir disposer par testament jusques à la somme de six mil livres à prendre sur les biens subjet aud. don mutuel et que led. survivant sera tenu d'acquerir et ce réciproquement.

Fait et passé à Paris en la maison desd. sieur et damoiselle Nanteuil le dixiesme jour de septembre apres midy, l'an 1676. Et ont signé la minute des presentes demeurée vers Galloys, l'un des notaires soubzsignez.

Insinué le 1er octobre 1676, au greffe du Châtelet. *(Archives nationales.)*

V

PROCÈS-VERBAL D'APPOSITION DE SCELLÉS APRÈS LE DÉCÈS DE ROBERT NANTEUIL.

Les Nouvelles Archives de l'Art français doivent l'importante pièce qui suit, avec beaucoup de documents du même genre concernant d'autres artistes, à M. Guiffrey, qui a bien voulu m'autoriser à la joindre à celles qu'on vient de lire.

On y voit que les héritiers les plus proches de Nanteuil étaient

Digitized by Google

deux nièces. Toutes deux habitaient Reims et la suite nous apprendra qu'elles étaient filles d'un frère de Nanteuil nommé Jean, dont la veuve reçut une rente de l'artiste jusqu'à la mort de ce dernier (1). Tous les enfants de Nanteuil étaient morts avant leur père, y compris sa fille aînée, Nicole Geneviève, la seule qui eût été mariée. La pièce rapportée plus haut nous apprend qu'en 1674, cette fille de Nanteuil vivait séparée quant aux biens de Michel Mansard son mari. Au début du procès-verbal de saisie il est fait allusion à la donation mutuelle que nous avons donnée (2) entre Robert Nanteuil et sa femme. Cet acte est une preuve de l'attachement qu'ils avaient l'un pour l'autre, et peut-être aussi l'indice d'un pressentiment justifié par la gêne qu'ils éprouvèrent souvent faute de savoir épargner, et qui devait peser un jour davantage sur le survivant d'entre eux après la mort de son conjoint.

Laborieux et appliqué comme le sont peu d'artistes, Nanteuil, ainsi qu'on va le voir, tirait parfois de son travail des profits considérables ; mais tous les contemporains qui l'ont connu, s'accordent à dire qu'il dépensait avec la plus grande facilité. Ressemblant en ce point à un autre champenois, son contemporain, comme lui heureusement plus célèbre par ses œuvres que par son insouciance, il

Mangeait son fonds après son revenu
Croyant le bien chose peu nécessaire.

Aussi verrons-nous sa veuve se réserver la faculté de renoncer, après examen, à la communauté.

L'intérêt du scellé, dit M. Guiffrey, n'est pas dans la description d'un mobilier insignifiant, mais dans les renseignements qu'on y trouve sur plusieurs œuvres de l'artiste et sur le prix qu'il mettait à ses travaux. Le dessin, la gravure et le tirage à 2,500 exemplaires d'une thèse où figurait le portrait du roi, de grandeur naturelle, n'allait pas à moins de 10,800 livres. Ce chiffre montre le prix que les contemporains attachaient aux travaux de notre artiste.

On voit de plus dans cette pièce que la dame d'Aligre avait fait marché non seulement pour la gravure, mais aussi pour le tirage des épreuves destinées aux thèses de ses fils, et que pour les

(1) Le copiste employé par M. Guiffrey donne aux nièces de Nanteuil le nom de Martinet. Il y a dans la transcription qu'il a fournie aux *Nouv. Archives de l'Art* beaucoup d'erreurs du même genre, que nous ne prendrons pas la peine de signaler.

(2) Voir la pièce qui précède.

Digitized by Google

fournir l'artiste avait chez lui une presse à imprimer ; ainsi se trouve justifiée la remarque que nous avons faite, d'après le dépouillement des inscriptions portées par ses gravures, qu'il les imprimait lui-même et quelquefois les vendait.

Ces renseignements viennent compléter aussi ceux que nous avons donnés plus haut sur l'exécution des thèses.

« L'an 1678, le vendredi 9 décembre, à 9 heures du soir, nous Charles Gazon, commissaire au Chastelet, ayant esté requis, nous serions transporté en la maison de *Robert Nanteuil*, dessinateur et graveur du roy, scize sur le quay Guénégaud, où estant, damoiselle *Jeanne de Regnesson* nous a dit que ledit sieur Nanteuil, son mary, est décédé il y a une demie heure ; a intérest, pour la conservation de ses droits, de veiller à mettre en seureté les biens et effets de sa succession et communauté qui a esté entr'eux ; pourquoy elle a envoyé devers nous, pour nous requérir de vouloir, à sa requeste, apposer nos scellés sur les coffres, cabinets, armoires, dans lesquels il peut y avoir des biens et effets.

» Sur quoy, après avoir veu le corps du défunt, non encore enseveli, déposé sur la paillasse d'un lit dans une chambre audessus de l'entresole ayant veue sur le quay, avons procédé en présence de la dite damoiselle, et aussi de Me Jean Estienne Isabeau, procureur en Parlement, ami du défunt, et autres personnes estant en ladite maison.

» Premièrement — j'abrège, — d'un cabinet à guichets et cinq tiroirs, est tirée une somme de 108 livres qui s'y est trouvée en écus blancs et pièces de 30 sols, et mise es mains de ladite damoiselle veuve, pour subvenir à la dépense qu'il convient de faire.

» Item, estant entré dans un retranchement qui est à un coin de ladite chambre, entouré de paravents où ledit deffunt sieur de Nanteuil travailloit ordinairement (1), il s'est trouvé sur la table plusieurs papiers, livres, outils, burins, pierres et autres servant à graver, qui ont esté par nous

(1) Les Conseils de Nanteuil pour l'exécution des portraits au pastel (ci-dessus p. 82) montrent quel était l'usage de ces paravents.

Digitized by Google

mis dans quatre tiroirs d'une petite armoire de bois de haistre ;

» Item, ayant ouvert un cabinet qui attenoit ladite salle et qui a veu sur la court, il a esté porté et serré de ladite salle, ensemble de la chambre, plusieurs pastels, planches, bordures, glaces et estampes ;

» Item, estant descendu dans une petite chambre de l'entresole, il s'est trouvé dans les guichets d'une armoire plusieurs planches de cuivre ; il s'en est trouvé aussi d'autres tant dans la chambre en laquelle ledit sieur de Nanteuil est décédé que dans ladite salle ; elles ont esté apportées et serrées dans lesdits guichets.

» Item, dans la mesme chambre s'est trouvé un grand coffre bahut carré, sans fermeture, dans lequel s'est trouvé cinq draps, six chemises à l'usage dudit feu sieur de Nanteuil, deux calesons, une douzaine de serviettes d'une façon et quatorze d'une autre, trois nappes.

» Item, dans une autre chambre de ladite entresole il s'est trouvé une petite cassette fermée d'une serrure où l'on nous a dit que le deffunt sieur de Nanteuil s'en servoit lorsqu'il alloit en campagne, la faisant porter avec luy... »

— Je passe quelques meubles insignifiants. —

« Dans ladite salle s'est trouvée dix bordures ou cadres de bois, à sculpture dorée, et un autre grand cadre aussi doré, attaché contre la tapisserie.

» Dans la chambre en laquelle ledit feu sieur de Nanteuil est décéddé s'est trouvé sept tableaux tant grands que petits, garnys de leur bordure, et un pourtraict d'homme, du pére dudit feu sieur de Nanteuil. »

Est mentionnée ensuite la vaisselle d'argent consistant en un buffet, une aiguière, un petit pot à l'eau, trois flambeaux, dont deux ronds et un carré, cinq cuillières et quatre fourchettes, laissés en la garde de ladite damoiselle veuve dudit sieur de Nanteuil.

Enfin six rames de papier envoyées par le sieur Dupuis, marchand papetier en magasin, pendant que ledit feu sieur de Nanteuil estoit à Versailles.

Digitized by Google

Cette première pièce est signée : Gazon, Jeanne Regnesson, Isabeau.

On trouve en second lieu une requête adressée par Madeleine Blondeau veuve de Michel d'Aligre, vivant conseiller du roi en ses conseils, Me des requêtes ordinaire de son hôtel, disant que Sa Majesté ayant agréé que ses enfants, Estienne et Gilles d'Aligre (1) lui dédient une thèse, « elle a fait marché avec le défunt, le 11 avril dernier, par lequel il s'est obligé de graver, dans le dernier jour d'avril de l'année prochaine 1679, une grande thèse dans laquelle doit estre le portrait du roy à mi corps, de la juste grandeur du naturel, conformément à un nouveau tableau en pastel qu'il feroit d'après S. M. et entièrement ressemblant, qui seroit gravé dans l'ovale entouré de lauriers ou d'olives, ledit portrait en graveure (2) eslevé et posé sur un trophé de guerre pour lui servir de base, et à cette fin, faire faire un dessein par un peintre entendu en ces sortes d'ornements, mesme par le sieur *Lebrun*, prem. peintre du roy; dans la planche d'en bas audessoubz dudit portrait seroit ménagé une place, soit bannière, étendart, timbale ou autre, pour y faire graver au burin, par le sieur *Richer*, le tiltre et les positions de philosophie, pour en estre délivré la quantité de 2500 thèses complètes, composées de 2 grandes feuilles de papier, collée, coignée et dorée sur tranche, et autres clauses et conditions portées aud. marché fait

(1) Estienne et Gilles d'Aligre devinrent tous deux conseillers au Parlement.

(2) Tout porte à croire que le pastel du roi préparé pour la thèse des d'Aligre n'était autre que celui dont l'artiste était occupé quand il fut surpris par la maladie qui l'enleva subitement. Voici comment la pièce est décrite dans Rob. Dumesnil, œuvre de Gér. Edelinck, n. 257.

« Buste plus fort que nature, tourné à gauche et regardant de face, dans une couronne d'olivier posée sur des trophées. Au bas est la trompette de la Renommée, dont la bannière contient la thèse soutenue au collège d'Harcourt en 1679, par Etienne et Gilles d'Aligre. On lit à gauche, vers le haut, sur le coffret des sceaux qui rappelle la magistrature de leur aïeul : Nanteuil ad vivum effig. pinxit. G. Edelinck sculp. cum privil. Regis 1679. Grande pièce de 2 feuilles superposées mesurant 1 m. 84 millim. de hauteur sur 780 millim. de largeur.

Le portrait du Chancelier fut également terminé par G. Edelinck, et figure dans le catalogue de Robert Dumesnil sous le n° 178.

Digitized by Google

moyennant le prix et somme de 10,800 livres ; sur laq. somme la suppliante a payé comptant audit Nanteuil la somme de 5,400 livres, et s'est obligée de payer le surplus en livrant lesd. ouvrages suiv. led. marché ; en exécution duquel led. Nanteuil a commencé lesd. ouvrages ; mais, avant la perfection d'iceux, son deceds estant arrivé,... la suppliante qui a grand interest de faire parachever lesd. ouvrages auparavant le départ de S. M., désireroit faire tirer le pastel, dessein et planches qui sont encommencé par led. Nanteuil estant soubz scellés, pour les faire parachever par qui elle avisera bon estre, après que le tout aura esté veu, prisé et estimé par expert, pour le prix de l'estimation desd. ouvrages estre déduit sur lesd. 5,400 livres. »

Suit une ordonnance du lieutenant civil, lequel se transporte avec le commissaire susnommé au domicile du feu Sr de Nanteuil, sur les 11 heures du matin, le lundy 19 décembre, et la demoiselle Jeanne Regnesson, sa veuve, consentant à ce que la prisée et estimation des ouvrages faitz par led. deffunt soit faite par expertz dont les partyes conviendront, a nommé G. Edelinck, graveur ordin. du roy et de son académie, si mieux n'aime lad. dame d'Aligre consentir que lad. d^lle veuve fasse parachever lesd. ouvrages par led. Edelinck.

Même désignation est faite au nom de Pierre Geoffrin et Claude Bonnemain, neveux à cause de leurs femmes nièces dud. deffunt et habiles à se dire et porter héritiers dud. de Nanteuil ;

Enfin désignation d'un graveur en taille douce nommé *Simon* pour faire la prisée et estimation des ouvrages dudit défunt ;

Et reconnaissance faite des scellés apposés, le pastel de Sa Majesté est tiré du cabinet, et d'une armoire placée dans la salle qui est en l'entresole, sont tirés les planches et dessins devant servir à la thèse en question, et le tout mis entre les mains de ladite veuve de Nanteuil.

Le jeudi 22 X^bre, à 8 h^res du matin, il est procédé par J. Carnot, notaire et gardenotes au Châtelet, à l'inventaire

Digitized by Google

de ce qui se trouvera dans les salles et en évidence, à la requête 1° de Jeanne Regnesson, tant en son nom, à cause de la communauté qui a existé entre ledit défunt Robert de Nanteuil et elle, que comme donataire mutuelle d'icelui deffunt son mari sauf à elle à accepter ou renoncer à lad. communauté ; 2° de Claude Bonnemain, Me chapelier, et Pierre Geoffrin, Me chaudronnier (1), l'un et l'autre demeurant à Reims, habiles à se porter héritiers à cause d'Antoinette et Nicole Nanteuil, nièces dudit deffunt; 3° et de Me J. B. Baussay, procureur de dame Magdel. Blondeau, d'abord opposante à la levée des scellés pour sûreté de la somme de 5,400 livres qu'elle a avancée aud. défunt Nanteuil sur celle de 10,800 liv. à laquelle elle étoit convenue avec led. défunt pour graver une grande thèse, ainsi qu'il est porté par le marché fait entre eux le 11 avril 1678...

Et encore, pour la restitution de la somme de 1100 liv. qui a été avancée aud. Nanteuil sur celle de 2200 liv. à laquelle a été fait prix avec lui, le 26 Xbre 1675, pour graver le portrait de mond. seigneur le Chancelier (d'Aligre), que led. défunt Nanteuil s'est obligé de livrer à la fin de l'année 1676, et depuis, par acte du 1er fev. 1678, dans 3 mois lors prochains, à quoy il n'a point satisfait (2) ;

Enfin, au nom de Barthelemy Chappuys de la Faye, licentié en théologie, pour restitution des sommes de deniers avancés sur celle à laquelle ils sont convenus pour une grande thèse que led. Sr de la Faye dédie à Mr le card. de Bouillon, et procédant pour n'avoir pas ledit défunt satisfait audit marché.

Pareillement Me Salomon Pothouin, procureur de Mire Nicolas Seguier, Sr de St Brisson... pour sûreté de la somme de 900 liv. due audit Sr Seguier par led. Nanteuil, faute d'avoir par luy satisfait au marché fait entre eux le 3 fev. 1676, et prorogé du 20 aoust aud. an.

(1) Ce Pierre Geoffrin rappelle certainement l'ouvrier en cuivre dont parle Florent Lecomte, à propos du portrait de Nanteuil qu'un de ses amis rencontra chez sa sœur, à Reims. Voyez plus haut, page 23, note 2.

(2) Le portrait, achevé par G. Edelinck, figure sous le n° 178 dans l'œuvre de ce graveur, il est de grandeur naturelle et porte cette légende : *Nanteuil ad vivum pinxit. G. Edelinck sculpsit. ambo offerebant.*

Digitized by Google

Sur quoi il est procédé à l'inventaire et à la prisée des meubles.

Vendredi, 23 X^bre 1678, 2 heures de relevée, continuation de l'inventaire.

Sur le désir exprimé par led. S^r abbé de la Faye, le pastel de M. le card. de Bouillon pour lequel led. S. Nanteuil a fait marché, est tiré du cabinet, avec deux autres dont le Sr Ferret secret. de lad. Eminence a dit lui en appartenir deux, et la planche faite par ledit Sr de Nanteuil pour le S^r abbé de la Faye, ayant été tirée de l'armoire, il a été trouvé que l'ouvrage était presque achevé (1).

Les opérations sont continuées le 29 et le 30 X^bre.

Elles sont reprises le lundi 9 janvier 1679, et il est procédé à l'inventaire et à la prisée tant des tableaux en évidence que des planches et pastels, après les avoir transportés dans la chambre mortuaire, par le sergent à verge Berthelot, assisté des s^rs Gilbert de Sève et Antoine Paillet, peintres ordin^res du roi, pour les pastels et tableaux, et des s^rs Poilly et Vallet pour les planches, et pour l'imprimerie et choses en dépendantes.

En procédant, est comparu Benjamin Tournier, lieuten. de la Prévosté de l'hostel du roy, qui a dit qu'il lui appartient un pourtrait de lui, fait en partie par led. defunt s. Nanteuil, et qu'il requiert lui être rendu, comme l'ayant payé aud. defunt. Ledit pourtrait a été délivré audit s^r Tournier qui en a déchargé la succession.

Est aussi comparu M^lre Joachim de Seglière, chevalier, s^r de Boisfranc, opposant à la levée des scellez, à ce qu'il lui soit rendu un pourtrait du roy en pastel, représenté à l'aage de 30 ans ou environ, d'un pied et demy ou environ en carré que led. défunt lui vendit il y a 4 ou 5 ans moyennant 330 livres qui lui furent lors payez comptant, et deux

(1) Robert Dumesnil décrit dans l'œuvre de Nanteuil, trois portraits différents du cardinal de Bouillon ; ils y figurent sous les n°s 51, 52 et 53, et portent la légende : *R. Nanteuil ad vivum ping. et sculpebat, cum privilegio Regis 1668 ;* avec cette addition pour le second : *Offerebat humill^s et obsequentiss^s s^s Leonorius Feret* ; et pour le troisième : *Offerebat Bartholomeus Chappuis de la Fay.*

Digitized by Google

ans après, ledit défunt vint le reprendre pour le corriger, ce qu'il avoit toujours fait espérer de faire. En conséquence de quoy empesche qu'il soit vendu.

Pareillement est baillé au s^r Gallet, d^r en médecine, un pourtrait en pastel représentant le s. de Sacy qui est reconnu lui appartenir.

Et le vendredy 13 janvier 1679, à M^ire d'Ozier (d'Hozier), juge d'armes de France, son pourtrait en pastel que led. defunt s. Nanteuil lui a faict en l'année 1666, et qu'il avoit toujours retenu depuis sans l'achever, encore qu'il lui eust payé.

Le mesme jour est procédé à peser les cuivres en planches et les inventorier et priser, puis à l'inventaire des estampes, de l'imprimerie et ustenciles en dépendant.

Et ledit inventaire achevé, le contenu en icellui a esté laissé en la garde de lad. Jeanne Regnesson, v^ve dud. s. Nanteuil, mesme le pastel et planche du feu M. le Chancelier d'Aligre.

Et à l'instant est venu M^ire François Timoléon de Choisy, abbé de s. Lô de Rouen, qui a dit qu'il a fait marché avec led. feu s. Nanteuil pour faire une planche représentant feue Mme de Choisy, sa mère, moyennant 100 louis d'or, dont il a baillé 50 comptant.

Et par lad. vefve a esté protesté que le dire dud. s. abbé de Choisy ne pourra lui préjudicier comme n'ayant aucune cognoissance de ce prétendu marché.

Signé : Jeanne Regnesson, Gazon, Colin.

(*Archives nationales*, Y. 10959.)

VI

INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS EN LA MAISON DE ROBERT NANTEUIL.

22 X^bre 1678. Etude de Me Desmonts, notaire à Paris.

Après le procès-verbal qu'on vient de lire, il restait à trouver l'inventaire dressé par les experts, et vraisemblablement conservé dans l'étude du notaire qui y présida. Le titulaire actuel de

Digitized by Google

l'étude de Jean Carnot est M. Desmonts, place de la Concorde, 8; cet officier ministériel a autorisé la transcription de la pièce indiquée, sans déplacement; et nous pouvons ainsi joindre au scellé le document important qui le complète et achève de faire connaître la vie intérieure de notre illustre compatriote.

L'inventaire commencé, ainsi qu'il a été dit plus haut, le 22 décembre 1678, ne fut terminé que le 21 février 1679. La minute de cette pièce compte cinquante-six pages in-f° d'environ trente-cinq lignes à la page, plus une annexe de deux pages in-4°.

Elle comprend d'abord les meubles garnissant la maison, en commençant par la cave, pour monter à la cuisine, passer par toutes les chambres et finir au grenier. L'habitation composée, outre les dépendances qui viennent d'être indiquées, de six pièces à l'entresol, de deux grandes au premier étage, est celle de bourgeois aisés. Nanteuil tenait à loyer la maison entière moyennant 1100 livres, et en tirait 400 de la partie qu'il n'occupait pas. Les détails concernant l'ameublement, le linge et l'habillement sont ici beaucoup plus nombreux que dans le procès-verbal de scellé, ils composent un ensemble confortable mais sans luxe, et malgré leur caractère de simplicité, les habitudes qu'ils révèlent leur donnent de l'intérêt.

Sans entrer ici dans aucun détail, nous noterons que l'estimation du vin en cave (clairet Bourgogne), des ustensiles de cuisine et des meubles fut portée à 1638 livres 3 sols, y compris 100 livres pour deux paraments ou paravents, 600 livres pour six pièces de tapisserie de Flandre et 300 pour une autre tenture de même provenance; le linge à 206 livres 5 s., les habits à 157 livres.

Le dépouillement des papiers vient ensuite. On y trouve à chaque pas la preuve d'embarras financiers qu'est venu compliquer la construction de deux maisons entreprises avant de s'être assuré les ressources nécessaires. Ces immeubles occupaient, à l'angle des rues de Savoie et des Charités-Saint-Denis, une partie de l'emplacement de l'ancien hôtel de Nemours. Celle qu'on appelait la grande maison ou la maison du coin était occupée par deux locataires et rapportait 1285 livres, la petite y attenant était louée 700 livres. Le détail de la dépense, depuis les honoraires payés à Me Simon Lambert, architecte des bâtiments du roi, qui en suivit les travaux, jusqu'aux verges de plomb fournies pour les vitres, et aux pavés employés au carrelage, s'y trouve scrupuleusement déduit. Le tout, y compris 17,100 livres pour achat de terrain en trois fois, forme un total de 48,300 livres 18 sols.

Pour parer à ces dépenses, le graveur n'avait en caisse à l'ori-

Digitized by Google

gine que 5,850 livres ; il lui fallut, pour les continuer, contracte une suite d'emprunts, dont une partie n'était pas couverte à l'époque de sa mort.

J'ai dû, on le comprend, abréger beaucoup cette partie de l'inventaire.

Celui de l'argenterie, des planches gravées, des tableaux, des pastels, des bordures de cadres, des estampes et ustensiles du métier vient ensuite. L'intérêt particulier que présente chacune de ces séries nous oblige à le donner *in extenso*, non-seulement pour faire connaître ce qu'il y avait chez lui d'objets de cette nature, en quel état et quel nombre ils se trouvaient, quelle valeur leur attribuaient les experts, enfin quel commerce il pouvait faire ordinairement des estampes composant son fonds.

L'argenterie, pesant 49 marcs 1/2 et 6 onces, fut prisée 1,396 liv. 10 sols ; on y trouve les objets nécessaires chez un homme qui de temps en temps recevait des amis.

La prisée des planches gravées montait à 2,649 livres 10 sols ; on y trouve quatre fois le roi, outre deux grandes planches du même prince pour des thèses, puis le Dauphin, le duc d'Orléans, le cardinal de Bouillon, le cardinal de Bonzy, trois Colbert, les archevêques de Tours, de Reims, de Paris, Turenne, le chancelier Le Tellier, le duc de Chaulnes, Le Camus, Talon, Pomponne, Boucherat, quelques autres planches commencées ou à demi effacées, une quinzaine dont le tour et les coins étaient seuls gravés, soixante-dix au contraire plus ou moins usées par suite du tirage.

Huit tableaux et deux christs de bois ou d'ivoire furent comptés à part pour 765 livres.

Les pastels étaient naturellement plus nombreux, on en comptait plus d'une centaine, la plupart à l'état d'ébauche, ou du moins manquant de leurs accessoires, plusieurs simplement commencés, d'autres à l'état de simples dessins. Ils n'étaient pas moins précieux, si l'on considère que certains d'entre eux ne furent jamais gravés, et que leur prochaine dispersion devait assurer leur perte. L'ensemble fut estimé 4,816 livres.

Une quinzaine de bordures sculptées étaient là également, prêtes à servir de modèles pour les encadrements à graver autour des portraits. Les experts leur attribuèrent une valeur de 102 liv.

Ils firent trois lots des estampes, au nombre de deux mille neuf cent soixante-six, qui se trouvèrent dans les comptoirs, et en joignant le papier non employé, la presse et les divers ustensiles propres à l'impression, ils en formèrent un total de 759 livres 8 sols.

Digitized by Google

A ce mobilier professionnel s'ajoutaient quelques livres sans valeur, une bible, une histoire de Josèphe par Arnauld, l'histoire de France en un volume in-fol., les œuvres de Boileau in-4°, celles de Voiture de même format, un dictionnaire latin et une soixantaine de volumes in-fol. et in-4°, enfin quelques armes à feu et de menus objets, le tout estimé 344 livres 11 sols. Au nombre de ces objets nous avons remarqué onze écrans, vraisemblablement employés pour servir de fond aux figures que le graveur devait dessiner; enfin un portrait en miniature représentant le grand mogol Aureng Zeyb, envoyé par ce prince à Nanteuil, sur ce qu'on lui avait rapporté de son habileté, afin d'obtenir de lui un pastel de grande dimension.

On voit par l'inventaire que Nanteuil avait pris à sa charge les sommes dues par Nicole Geneviève, sa fille, épouse séparée de Michel Hardouin, que divers membres de sa famille avaient habituellement part à ses générosités, ses nièces de Reims notamment, ainsi que la veuve de Jean Nanteuil, que l'une d'elles mariée à Claude Bonnemain avait recueillie chez elle et qui y mourut le 6 avril 1692 (1). Tous, y compris G. Edelinck, son élève, qui devint son neveu en épousant une fille de Nicolas Regnesson, avaient en lui une confiance sans bornes. On sait par Tempesti, son apprenti, qui avait pris part à toutes les opérations de l'inventaire et qui devint plus tard son biographe, de quelle vénération il entourait son maître. Ses domestiques eux-mêmes recevaient de lui tous les services qu'on puisse attendre d'un bon maître et lui confiaient leurs économies. C'est ainsi qu'on le voit marier, dans le quartier qu'il habitait, après quelques années de service, une fille nommée Protat qu'il avait fait venir de Reims; et son valet ayant au cabaret blessé mortellement un homme avec lequel il buvait, il n'hésita pas à désintéresser la veuve de ce malheureux pour qu'il ne fût pas inquiété.

Les détails de l'inventaire que nous venons de parcourir nous permettront d'établir approximativement la situation que le graveur laissait après lui, quand nous aurons fixé le quantum des dettes à payer.

Constatons d'abord à l'actif la présence : 1° d'un mobilier montant à 13,134 livres; 2° de deux maisons dont la construction s'est élevée à 48,300 livres.

Au sujet du premier, les experts, au cours de l'inventaire, disent qu'il y aura lieu, en cas de vente judiciaire des objets d'art, d'en

(1). Voir le relevé donné plus haut des registres paroissiaux. Appendice.

Digitized by Google

réduire l'estimation d'un tiers ; or, ce cas ne paraît pas s'être réalisé, et nous sommes autorisé à laisser au mobilier la valeur de l'inventaire.

Quant aux maisons, tout ce que nous en savons jusqu'ici c'est le prix de revient. Nous aurons toutefois une idée assez précise de leur importance, en relevant un détail qui vraisemblablement les concerne, dans l'excellent dictionnaire de M. Jal. C'est à propos de la succession de G. Edelinck et d'un bail en date du 2 décembre 1695 qui s'y est rencontré, concernant deux maisons lui appartenant rue de Savoie, dont l'une, est-il dit, formait le coin de la rue des Grands-Augustins, et l'autre était voisine (min. de Barbier, chez M. Crosse, notaire, 13 février 1688 et 2 novembre 1695). Les deux maisons étaient l'une et l'autre à quatre étages, et de la première on disait que c'était « une grande maison à porte cochère ». Tout porte à croire que c'étaient les maisons de Nanteuil.

Par quelles circonstances G. Edelinck devint-il l'héritier du bien de ce dernier ? Nous l'établirons dans un instant.

En résumé, le prix de revient des maisons, joint à l'estimation du mobilier forme un total de 61,434 livres.

Venons au chapitre des dettes actives.

Les dépenses concernant la maladie, l'enterrement, le service célébré le lendemain, les cent messes dites ensuite, le deuil de la veuve et des serviteurs, etc., sont restées en blanc ; mais le ménage est en retard avec un certain nombre de fournisseurs, avec le boulanger *de petit pain*, 252 livres ; avec la rôtisseuse, 326 livres ; avec le marchand de vin surtout, dont le mémoire pour une année monte à 845 livres. On doit au marchand d'étoffes 451 livres ; au tapissier, 238 livres ; on doit à un marchand de papier jusqu'à 4,100 liv. ; à un second, 305 livres 10 sols ; à un troisième, 620 livres. Ce qui est lourd par dessus tout, c'est qu'il reste à payer sur l'achat des terrains de la petite maison 5,325 livres, plus 532 d'arrérages et que, des obligations contractées il est dû à G. Edelinck, 2,000 liv. ; à un autre 4,100 livres ; à un troisième 4,150 livres ; à un quatrième 360 livres.

Enfin, à la dernière heure, viennent s'ajouter de nouvelles sommes à payer. Ce sont 300 livres que doivent coûter les réparations à faire au logement que l'on occupe ; 566 livres qui sont dues au miroitier encadreur ; 1,270 livres pour payer à Edelinck le travail dont il s'est chargé pour satisfaire les d'Aligre. Tout cela réuni avec quelques menues dettes forme le gros chiffre de 25,944 livres.

Par suite, l'actif net se trouve réduit à 35,490 livres, sans compter

Digitized by Google

ce qui reste à payer des dettes de Nicole-Geneviève Nanteuil, fille du défunt, et ce que réclameront les personnes pour le compte desquelles le graveur a entrepris des travaux dont il a touché le prix, telles que l'abbé de Choisy, Talon, Séguier et autres.

Cela posé, nous devons rappeler que la donation mutuelle faite entre Nanteuil et sa femme, environ deux ans avant la mort du premier, donnait à sa veuve droit à la totalité des biens de la communauté en usufruit, avec la réserve de pouvoir disposer des mêmes biens par testament jusqu'à concurrence de 6,000 livres. Or, en présence d'héritiers directs, la coutume n'autorisait l'entrée de la veuve en possession de l'usufruit qui lui appartenait, autrement qu'en donnant caution. D'autres difficultés survinrent, auxquelles mit fin une transaction (Paris, 22-23 février 1679), portant que les neveux se contenteraient d'une somme de 5,500 livres à partager et abandonneraient, sans aucune réserve, le reste à la veuve de leur oncle. Celle-ci demeurait chargée de l'acquit des dettes, y compris les 2,000 livres dues au sieur Edelinck, sauf déduction de 800 livres pour la reprise du papier blanc faisant partie du mobilier inventorié.

La veuve de Nanteuil recourut à un emprunt afin de payer 5,000 livres sur la somme promise à ses neveux ; pour le surplus montant à 500 livres, il fut stipulé qu'ils recevraient en échange, après la mort de leur tante, deux portraits mentionnés en l'inventaire ; l'un d'eux, sur toile, était celui de Lancelot Nanteuil, père du défunt ; l'autre, au pastel, par Robert Nanteuil, était son propre portrait.

Par acte dressé à Reims, le 8 mars 1679, ratification de ces conventions fut donnée par Nicole et Antoinette Nanteuil, femmes des contractants.

Enfin, peu de temps après, le 25 juin de la même année, Jeanne Regnesson mourut. Deux pièces datées du 8 juillet et du 3 août suivants constatent que Claude Bonnemain et Pierre Geoffrin reçurent des mains de Gérard Edelinck les deux portraits dont il vient d'être question, plus une somme de 300 livres à eux léguée par leur tante.

Ainsi se termina pour eux l'affaire de la succession de leur oncle. Nous ne savons pas comment le reste fut liquidé, mais la mort de la veuve de Nanteuil le fit passer en entier dans les mains de G. Edelinck.

Il avait épousé en 1672 Marguerite, fille du graveur Nicolas Regnesson, et était devenu ainsi le beau-neveu de Nanteuil. Martin Regnesson, père de Nicolas et de la veuve de Nanteuil,

Digitized by Google

hérita naturellement de cette dernière. Or, il avait fait une donation générale de ses biens à G. Edelinck et mourut en 1681, dans l'ancienne maison de son fils, rue Saint-Jacques, au Séraphin. On sait qu'Edelinck conserva cette enseigne jusqu'au moment où un logement lui fut accordé aux Gobelins.

La propriété des deux maisons dont il a été parlé plus haut, avec quelques rentes sur les gabelles, constituaient, dit M. Jal, à G. Edelinck, une petite fortune ; il la devait en définitive à Robert Nanteuil, à qui elle avait peu profité.

L'an xvi^c soixante dix huit, le vingt deuxiesme jour de décembre, du matin, à la requeste et en presence de Jeanne Ramesson (*sic*) veuve du s^r Robert Nanteuil, vivant designateur et graveur ordinaire du Roy, demourant sur le quay Malaquest, paroisse Saint André des Arcz, tant en son nom à cause de la com^té de biens qui a esté entre led^t Nanteuil et elle, que comme sa donnataire mutuelle, sauf à renoncer à l'un et à l'autre, sy elle trouve par conseil le devoir faire, et aussy à la requeste et presence de Claude Bonemain, marchand chapelier en la ville de Reims et de Pierre Geoffroy, marchand chaudronnier en ladite ville, en leurs noms, à cause d'Anthoinette et Nicolle Nanteuil, leurs femmes, sœurs, niepces paternelles et seulles habiles à se dire et porter heritieres et chacune pour moitié dudit deffunct Nanteuil leur oncle, estant lesdits Bonamin *(sic)* et Geoffroy de present à Paris, logez avec ladite veuve Nanteuil, et à la conservation des droits des parties et de qui il appartiendra, a esté par Jean Baptiste de Troyes et Jean Carnot conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, fait inventaire et description de tous les meubles et ustanciles de mesnage, habits, linge et hardes, argent monnoyé et non monnoyé, et tels papiers et enseignemens, outils, pastels, planches, estampes et autres marchandises et effetz trouvez après le deces dudit deffunt Nanteuil en la maison où ladite veuve est demeurante et où il est decedé le neufiesme de ce mois, monstrez et enseignez et mis en evidance par ladite veuve, par Dominique Tampesty aprenty dudit deffunt, envoyé par son Altesse de Toscane, par Adrian Renoud son imprimeur,

Digitized by Google

Catherine Charbonnier, sa servante domestique, et Claude Margot son lacquais, après serment par chacun d'eux fait es mains desdits notaires de les représenter, indiquer sans en receller ni latiter aucune chose sur les peines de droit à eux exprimées et données à entendre par les dits notaires, les dits biens meubles, ustanciles de mesnage, habitz, linge et hardes, planches, estampes, pastels, portraits, outils et marchandises prisez et estimez par Pierre Berthelot, sergent à verge au Châtelet de Paris, juré, priseur et vendeur de biens meubles en la ville, prévosté et vicomté de Paris qui a promis faire ladite prisée en sa conscience, eu égard au cours du temps présent, assisté de l'advis d'experts cy après nommez, dont les partyes sont convenues, à l'égard des marchandises, planches, pastels, estampes, portraits et outils; le tout après que les scellez aposés sur lesditz effetz à la requeste de ladite veuve, à l'instant même du decès dudit deffunt par Me Charles Gazon, conseiller du Roy, commissaire enquesteur et examinateur au Châtelet de Paris, ont esté par luy reconnus sains et entiers, levez et ostez en conséquence de l'ordonnance et permission de M. le lieutenant civil estant au bas de la requeste à luy présentée par la dite veuve à cet effet, le tout ainsy qu'il ensuit; aux protestations faites par lesdites partyes par le procès verbal dudit sr commissaire.

Ladite Catherine Charbonnier a déclaré ne scavoir escrire ny signer de ce interpellée, suivant l'ordonnance, et les autres ont signé.

Janne Regnesson.
Pierre ★ Joffrin.
Claude Bonnemain.
Domenico Tempesti.
Adrian Renoust.
Claude Margot.

Berthelot.

de Troyes (notaire). Carnot (notaire).

Digitized by Google

Dans la cave s'est trouvé ce qui ensuit :

Premièrement six chantiers de bois servant à chanteler le vin, prisez ensemble vingt quatre sols, cy.... XXIIII s.

Item, deux demy muids et un carteau de vin clairet du creu de Bourgogne prisez à raison de trente livres le muid revenant audit prix à trente sept livres et dix sols, cy..... XXXVII l. X s.

Item vingt quatre futailles tant demy quart que demy muid à gueul bée prisées trente solz, cy..... XXX s.

Item, tant dans ladite cave que dans la cour, cinq voyes de bois neuf prisés à raison de dix livres la voye, revenans audit prix, à la somme de cinquante livres, cy..... L l.

Dans la cuisine :

Item deux petits chenestz, un contre hatier, une pelle, une pincette et un gril, deux broches, deux lechefrittes, trois poisles, un trépied, le tout de fer, prisé en somme trois livres.. ..... III l.

Item un tourne broche prisé trente sols..... XXX s.

Item un salloir prisé quarante sols..... XL l.

Item deux tables sur leur chassis dont l'une avec ses tiroirs, une table de cuisine de bois de chesne, une pair (*sic*) d'armoires de bois de chesne à quatre guichetz fermans à clef, prisées ensemble trois livres, cy..... III l.

Item six vielles chaises couvertes de brocatelle, un tabouret et deux chaises couvertes de paille telles quelles, prisées trente sols, cy..... XXX s.

Item une fontaine de cuivre rouge garnie de son couvercle et robinet tenant quatre sceaux *(sic)* ou environ, prisée quinze livres, cy..... XV l.

Item une cuvette de cuivre rouge prisée six livres, cy..... VI l.

Item trois marmittes, un poissonier, une bassinoire et deux coquemards, le tout de cuivre rouge, prisés ensemble vingt livres, cy..... XX l.

Item cinq chaudrons d'airain de diverses grandeurs, une poisle à feu, une platine, un poislon et trois escumoires aussy d'airain, prisez ensemble seize livres, cy... XVI l.

Item cinq chandeliers de potin, six flambeaux de cuivre

Digitized by Google

jaulne, une petite chaufrette, prisé le tout ensemble cent sols, cy..... c s.

Item en platz, assiettes, escuelles et autres ustansiles, la quantité de deux cens douze livres d'estain sonnant, prisé à raison de douze sols la livre, revenant audit prix à la somme de cent vingt sept livres quatre sols. cxxvii l. iiii s.

Item, aussy en plaz, assiettes, poz, flacons et autres ustanciles de mesnage la quantité de cinquante deux livres d'estain commun, prisé à raison de huit sols la livre et revenant audit prix à la somme de vingt livres seize sols, cy..... xx l. xvi s.

Item une chauffrette et trois vieux rechaux, prisez vingt sols, cy..... xx s.

Dans une entresolle estant au dessus de ladite cuisine :

Premièrement une paire d'armoires à l'antique, à quatre guichetz, une vieille table, une autre table ronde de bois de sapin sur son pied, trois fauteuils et quatre chaises garnies de thoille prisées ensemble avec trois fauteuils, la somme de six livres, cy..... vi l.

Item deux coffres de bahut quarrez une cassette couverte de peau à poil, deux autres cassettes de bois de sapin, le tout tel quel, prisé ensemble quatre livres, cy.... iv l.

Item un lit de sangle, deux paillasses, un matelas, un petit lit de plume, un traversin, une couverture de laine verte, deux pantes et un rideau de tapisserie de l'aport de Paris, prisez ensemble dix livres, cy..... x l.

Item deux morceaux de tapisserie de Rouen, prisez vingt sols, cy..... xx s.

Item un tour de lit de serge verte contenant sept pièces, prisé douze livres, cy..... xii l.

Dans une autre entresolle à costé :

Deux chenetz de fer à pomme de cuivre, une paire de tenailles et une grille de fer, prisez vingt solz, cy.. xx s.

Un comptoir de bois de chesne garnie de plusieurs tiroirs, prisé trente solz, cy..... xxx s.

Item une vieille table avec un vieil tapis de Turquie prisez trois livres, cy..... iii l.

Digitized by Google

Un fauteuil, cinq chaises couvertes de moquette, deux autres chaises couvertes de thoille rouge et verte, avec un coussin de moquette prisez ensamble quatre livres, cy..... IV l.

Item une petite cuvette de cuivre rouge sur son pied de bois, prisée trois livres, cy..... III l.

Item, quatre vieils morceaux de tapisserie de Bergame d'un aulne de haut, prisez trente solz, cy..... XXX s.

Item, dans un passage s'est trouvé un costé de bahut rond fermant à clef, prisé comme tel quel vingt solz, cy..... XX s.

Et dans un autre entresolle ayant veue sur ledit quay Malaquest :

Trois pelles, une pincette de fer prisées quinze sols, cy..... XV s.

Une table tirante sur son chassis avec son tapis de serge verte dessus, prisez trente solz, cy..... XXX s.

Un fauteuil couvert de moquette, cinq chaises de bois de noyer couvertes de leurs housses de serge verte, trois tabouretz couvertz de tapisserie, une chaise de bois tourné, prisez ensemble avec deux autres chaises couvertes de moquette la somme de huit livres, cy..... VIII l.

Une cassette sur son pied de bois de noyer garnie d'une serrure fermante à clef, ledit pied à colonnes torces, prisez dix livres, cy..... X l.

Item une couche à haultz pilliers de bois de noyer fermant à visses, garnie de son enfonçure, paillasse, deux matelas remplis de laine couvertz de futaine, un lit et traversin de coustil remply de plumes, deux couvertures de laine blanche, une autre couverture de toille piquée, peinte, un tour de lit contenant trois rideaux, deux bonnes graces et un dossier de serge d'Aumalle jaulne, prisez ensamble soixante livres, cy..... LX l.

Item, quatre morceaux de tapisserie de Rouen, contenant neuf aulnes de cours sur cinq quartiers de hault le tout ou environ prisé huit livres, cy..... VIII l.

Digitized by Google

Dans une autre entre solle à costé, ayant aussy veue sur ledit quay Malaquest,

Item une petite couche à haults pilliers de bois de noyer, fermant à visses, garnie de son enfonçure, deux petiz matelas, lit et traversin de coustil remply de plumes, deux couvertures, l'une blanche et l'autre vert-rouge, une pante, quatre rideaux, deux bonnes grâces et le dossier de serge de Mouy rouge, prisez ensemble trente livres avec deux chaises et un tabouret, cy..... xxx l.

Ce fait, après avoir vaqué jusqu'à midi sonné, les choses cy dessus inventoriées sont demeurez du consentement des parties en la garde et possession de ladite veuve de Nanteuil qui s'en est chargée et charge par ces presentes pour les représenter toutes fois et quantes, et l'assignation continuée à ce jourd'huy trois heures de relevée pour proceder à la continuation dudit inventaire et ont signé (SUIVENT LES SIGNATURES).

Dudit jour de relevé, en continuant par lesdits notaires, la confection dudit inventaire, à la requête et presence desdites parties a esté fait et inventorié ce qui ensuit.

Dans une salle au premier estage ayant veue sur la cour,

Premièrement deux chenetz de fer poly prisez quarante solz, cy..... xl s.

Item une grosse paire de chenetz de cuivre jaulne, prisez quinze livres, cy..... xv l.

Item une cuvette aussi de cuivre jaulne sur son pied de bois, prisée dix livres, cy..... x l.

Item une table de bois de chesne sur son chassis avec un tapis de Turquie dessus prisez avec une autre petite table huit livres, cy..... viii l.

Item douze chaises de bois de noyer couvertes de moquette, un grand fauteuil de repos aussi couvert de moquette, prisez dix-huit livres, cy..... xviii l.

Item six chaises de bois tourné couvertes de paille, façon de jon, prisées trois livres, cy..... iii l.

Item une grande armoire de bois d'hestre à quatre guichetz fermans à clefs, prisée vingt livres, cy..... xx l.

Digitized by Google

Item une tanture de tapisserie de Flandre à verdure, contenant six pièces faisant ensemble dix huit aulnes ou environ de cours, non doublée, et ayant deux aulnes et demy de hault, prisées ensemble trois cents livres, cy..... III°. l.

Item deux rideaux de serge rouge servans à la croisée de ladite salle, prisez douze livres, cy..... XII l.

Item un triquetraque de noir et d'ebeine, garnie de ses dames, prisé dix livres, cy..... X l.

Dans une chambre aussy au premier estage ayant vue sur ledit quay.

Premièrement deux chenetz de cuivre jaulne, deux thenailles de fer, une pelle et une pincette prisées six livres, cy..... VI l.

Item une table de bois de noyer posée sur son pied à colonnes torses, prisée six livres, cy..... VI l.

Item une autre vieille table avec un tapis de moquette prisez trente solz, cy..... XXX s.

Item quatre fauteuils et douze chaises de bois de noyer garnies et couvertes de leurs housses de serge jaulne avec deux autres fauteuils aussi garnis et couvertz d'une serge rouge, prisez ensemble trente deux livres, cy.... XXXII l.

Item un cabinet de bois de poirier à deux grands guichets sur son pied à neuf colonnes torces, prisé trente livres, cy..... XXX l.

Item un grand miroir à glace de Venise de dix huit poulces de hault ou environ sur neuf poulces de large avec sa bordure dorée, prisé trente livre, cy..... XXX l.

Item une petite cassette de bois de noyer fermante à deux guichetz avec un petit pupitre de pareil bois prisez trois livres, cy..... III l.

Item autre cassette de pareil bois de noyer fermant à deux targettes, prisée trente sols, cy..... XXX s.

Item un porte carreau avec trois carreaux remplis de plumes, couvert de satin à fleurs, prisez quatre livres, cy..... IIII l.

Item deux guéridons de bois de noyer prisez trente sols, cy..... XXX s.

Digitized by Google

Item deux tabourets couvertz de tapisserie, prisez trente sols, cy..... xxx s.

Item un petit tapis de Turquie, prisé trois livres, cy. III l.

Item deux petites tablettes de bois noircy à colonnes rouges prisées trente sols, cy..... xxx s.

Item six pièces de tapisserie de Flandre à verdure doublées par bandes, contenans dix huit aulnes ou environ de cours sur deux aulnes et demy de haut, aussi, ou environ, prisées ensemble, avec un soubassement, six cents livres..... ..... VI c. l.

Item une couche à hautz pilliers de bois de noyer fermant à visses, garnie de son enfonceure, un sommier de toile remply de crain, un mathelas de futaine rempli de laine, lit et traversin de coustil remplis de plumes, un orillier aussy remply de plumes, une couverture de laine blanche, une couverture de toille de coston peinte piquée, six pantes, trois dehors et trois dedans, deux grands rideaux, deux bonnes graces, le dossier et le fond de lit de taffetas jaulne garnies de frange et mollet de soye de pareille coulleur, la housse du lict de serge, de mesme coulleur, avec les pannes, prisé le tout ensemble cent livres, cy..... C l.

Item, huit feuilles de paraments de serge verte avec six autres feuilles de paramentz, faisant le tour d'un cabinet de pareille serge verte prisées ensemble quinze livres, cy..... XV l.

Item une petite cassette couverte de tapisserie à une serrure fermant à clef, prisée trente sols, cy..... xxx s.

Ce fait, après avoir vacqué jusqu'à six heures sonnées, les meubles et hardes inventoriées en la présente vacation ont esté laissez du consentement des partyes en la garde et possession de ladite veuve Nanteuil qui s'en est chargée et charge par ses présentes, et l'assignation continuée à demain, deux heures de relevée, pour procéder à la confection dudit inventaire, tant en présence qu'absence, et ont signé.....

Du vingt troisième jour dudit mois de décembre XVI c soixante dix huit, deux heures de relevée, en continuant

Digitized by Google

par lesdits notaires la confection dudit inventaire, ès requestes et présences que dessus, a esté inventorié ce qui ensuit :

Dans un grenier :

Item une couche de bois de noyer dessemblée, garnye d'un sommier de toille remply de crain, deux mathelas de futaine, remplis de laine, lit et traversin de coustil remplis de plumes et une couverture de laine blanche, prisez ensemble soixante quinze livres, cy..... LXXV l.

Item neuf chaises de bois tourné couvertes de paille, comme telles quelles, prisées trente sols, cy..... XXX s.

Item neuf autres chaises de bois de noyer, garnies de thoille et de brocatelle, prisées comme telles quelles quarante sols, cy..... XL s.

Item deux presses garnies de leurs tables et roulleaux, prisées vingt livres, cy..... XX l.

Item une cage de fil d'archal, neuf morceaux de bois pour faire des rouleaux servans à imprimerie, tant tournez que non tournez, prisez ensemble quinze livres, cy. XV l.

Item plusieurs bois de lit depareillez et dessemblez, un chevallet et plusieurs autres pièces et morceaux de bois et planches, le tout tel quel, prisé ensemble dix livres, cy X l.

Dans ladite armoire de bois d'heste (hestre) cy dessus inventoriée, estant en la première chambre, ayant veue sur la cour :

Habits :

Item un justaucorps et un hault de chausse de droguet brun, prisé douze livres, cy..... XII l.

Item un autre habit composé d'un hault de chausses, et de deux justaucorps de drap d'Angleterre noir et un doublé de taffetas et l'autre doublé de pareille étoffe aussy noire, prisez vingt-quatre livres, cy..... XXIV l.

Item un autre habit composé d'un hault de chausse, pourpoint et manteau de drap d'Angleterre noir prisé trente livres, cy..... XXX l.

Item un justaucorps, un manteau et deux hauts de chausse de crespon noir, prisez douze livres, cy... XII l.

Digitized by Google

Item un hault de chausse, pourpoint et manteau de frandine (1) noire, prisez dix livres, cy..... x l.

Item un habit composé de pourpoint, hault de chausse et justaucorps de serge de Rouen noire, doublée de taffetas de mesme coulleur, prisé huit livres, cy..... viii l.

Item un autre hault de chausse et justaucorps de droguet brun doublé de taffetas noir, prisé neuf livres, cy.... ix l.

Item un manteau de baracan gris doublé de ratine de mesme coulleur, deux justaucorps et une cullotte de vieil droguet gris brun, un autre justaucorps de drap violet, doublé de serge rouge, une robbe de chambre de taffetas rayé doublé de taffetas aurore prisez ensemble quarante livres, cy..... xl l.

Dans un coffre cy dessus inventorié :

Item une juppe de serge rouge, une autre juppe de serge noire, une jupe de moire noire, un manteau de taffetas noir, le tout à l'usage de ladite veuve Nanteuil, prisées avec deux autres vieilles jupes noires dont l'une garnie de guipure, douze livres, cy..... xii l.

Et après avoir vaqué jusqu'à six heures et inventoriez les hardes et meubles cy dessus, ils ont été mis en la pocession de ladite veuve Nanteuil qui s'en est chargée et charge, par ces présentes et ce du consentement desdites parties, et l'assignation continuée ce jeudy prochain huit heures du matin, et ont signé....

Du jeudy vingt neufiesme dudit mois de decembre, huit heures du matin en continuant par lesdits notaires la confection du dit inventaire à la requeste et presence desdites parties, esdits noms, a esté inventorié ce qui ensuit.

Ensuit le linge :

Item quatre douzaines et demie de vieilles serviettes, tant plaines qu'ouvrées, ensemble huit livres, cy... viii l.

Item quatre vieils rideaux de thoille de cotton avec leurs anneaux, prisez ensemble huit livres, cy..... viii l.

(1) Étoffe bouclée. V. Roquefort au mot *Frandé*.

Digitized by Google

Item un tapis de table de thoille indienne prisé trois livres, cy..... III l.

Item unze chemises de thoille d'Hollande à l'usage dudit deffunt prisées ensemble, comme telles quelles, quinze livres, cy..... XV l.

Item sept aulnes de thoille de breaune (1) neuve, prisée à raison de quinze sols l'aulne, revenant audit prix cent cinq sols, cy..... CV s.

Item une taye d'orilier à passement, une couverte et un bonnet de point de Paris, prisez ensemble trois livres, cy..... III l.

Item trente huit rabas de thoille de baptiste, trois paires de manchettes de pareille thoille et un paquet de glands, prisez ensemble six livres, cy..... VI l.

Item une nape et sept serviettes damassées neufves et trois autres serviettes vieilles aussy damassées, prisées ensemble douze livres, cy..... XII l.

Item quatre douzaines et demye de serviettes de thoille de chanvre neuve, prisées ensemble dix huit livres, cy..... XVIII l.

Item douze paires de draps de thoille de chanvre, estimés de deux lez chacun, prisés la paire à raison de sept livres revenant audit prix à la somme de quarante neuf livres, cy..... XLIX l.

Item huit petitz draps de thoille de chanvre prisez ensemble seize livres, cy..... XVI l.

Item six napes de thoille ouvrée, quatre napes de thoille plaine, prisées huit livres, cy..... VIII l.

Item unze autres chemises de thoille de chanvre aussy à l'usage dudit deffunt prisées ensemble dix huit livres, cy..... XVIII l.

Item cinq callessons de thoille blanche estimée, prisez quarante solz, cy..... XL s.

Item trois chemisettes de futaine et basin, une jupe de thoille, une demy chemise de thoille fine à l'usage de femme, prisé le tout ensemble, comme tel quel, trente solz, cy..... XXX s.

(1) Toile de lin claire, qui se fabriquait en Normandie.

Digitized by Google

Item six vieilles chemises à l'usage dudit deffunct de grosse thoille de chanvre, prisées trois livres, cy.. III l.

Item deux douzaines de serviettes et une de thoille plaine et l'autre de thoille ouvrée, prisées ensemble comme telles quelles sept livres, cy..... VII l.

Item une autre douzaine de serviettes de thoille de chanvre, prisée trois livres dix solz, cy..... III l. X s.

Item six tabeliers de cuisine, vingt chauffoires (1), deux petites napes de cuisine, huit torchons, telz quelz, prisez quatre livres, cy..... IV l.

Item trois chemises de thoille de chanvre à l'usage de ladite veuve Nanteuil telles quelles prisées trois livres, cy..... III l.

Item un paquet de menu linge prisé trente sols, cy. XXX s.

Item trois housses de chaises de serge jaulne, prisées cinquante solz, cy..... L s.

Item une petite cassette de bois noir à une serrure fermant à clef, dans laquelle s'est trouvée une chemise de thoille d'Hollande neuve, une petite nappe de thoille plaine, une chemisette de futaine prisez avec ladite cassette, cent solz, cy..... C s.

Item sept vieilles chemises à l'usage dudit deffunct et sept autres vieilles chemises à l'usage de ladite veuve, prisées quatre livres, cy..... IIII l.

Et après avoir vaqué jusqu'à midi sonné, le linge et choses inventoriées en la presente vacation ont esté du consentement desdites parties mises en la possession de la dite veuve Nanteuil qui s'en est chargée et charge par ces présentes et promet les représenter toutes foiz et quantes, et l'assignation continuée à demain deux heures de relevée, et ont signé.

Du trentiesme jour dudit mois de decembre, deux heures de relevée, en procédant par lesdits notaires audit inventaire, à requeste et presence que dessus, a esté inventorié ce qui ensuit :

(1) Linges chauds avec lesquels on essuie la sueur.

Digitized by Google

Papiers.

Item, l'expédition en papier du contrat de mariage d'entre ledit deffunt Robert Nanteuil et ladite Jeanne Regnesson, à présent sa veuve, passé devant Poquet (1) et Desmolins, notaires du Roy en Vermandois, demeurans à Reims, le dix neuf mars xvi^c quarante six, par lequel apert Martin Regnesson, père de ladite Jeanne Regnesson, avoir promis luy bailler la somme de mil livres outre son habit nuptial, et ledit Robert Nantueil s'estoit obligé de donner à ladite Jeanne Regnesson, à présent sa veuve, la somme de cent livres pour les bagues et joyaux qui luy sortiroit valeur de propre avec ce qu'elle apporteroit, et aux autres clauses y énoncées, inventorié..... *Un.*

Après lequel inventaire dudit contrat lesdits Bonnemain et Geoffrin ont déclaré et protesté ne leur pouvoir préjudicier au regard des mil livres promis par ledit Regnesson à ladite veuve Nanteuil sa fille, attendu qu'ils n'ont point esté payez et ont signé,

Et par ladite veuve Nanteuil a esté fait son deffaut au contraire et a signé.

Item l'expédit. en parchemin du don mutuel fait et passé entre ledit deffunt s^r de Nanteuil et ladite Jeanne Regnesson sa femme... invent. sous la cote..... *Deux.*

Après avoir vaqué... le tout a esté remis sous les scelles et l'assignation continuée à demain 8 h^res du matin, et ont signé.

Du samedy 31 et dern. jour du mois de X^bre 8 h^res du matin en continuant par lesd. notaires la confection dudit inv^re, à requeste et presence que dessus, a esté inventorié ce qui ensuit, coté *trois* à *vingt-trois* :

11 aoust 1673. Acquisit. par led. Rob. Nanteuil de Brière Lespine et Boileau d'un terrain provenant de l'anc. hôtel de Nemours, faisant encoigneure de la rue de Savoye, conten. 6 toises, 5 pieds de face sur lad. rue, 20 pieds de face sur la rue des Charités s. Denis, moy^t 10,650 livres, sur

(1) Sic. Le clerc de Me Carnot doit s'être trompé et avoir écrit *Poquet* pour *Cloquet*. C'est ce dernier nom qu'il faut lire. Les successeurs des notaires ici dénommés sont aujourd'hui Mes Durand des Aulnois et P. Douce

Digitized by Google

laq. somme a esté payée comptant par led. s^r Nanteuil 5,325 livres, et quant aux 5,325 livres restant ledit s^r Nanteuil a promis les payer avec int. au denier 20, après le décret fait pour en purger les hypothèques. Ensuite duquel contrat est un acte passé le 25 9bre 1673 portant acquisit. par led. s^r Nanteuil de 2 toises de superficie par augmentation, moy^t 600 livres qu'il a payées comptant.....

Plus sont attachées audit contrat l'expédit. en papier d'un acte passé le 15 juillet 1674 entre led. s^r de Nanteuil et Arnould Le Clerc m^e d'hostel de messeig. les princes de Conty, portant servitudes imposées sur leurs maisons voisines pour la conservation respectivement du jour et de l'air à leurs maisons ;

L'expéd. en papier d'un bail fait le 28 may 1675 par led. s^r de Nanteuil à Jacques Pierot de la boutique, arrière boutique, sallette et cave de la dite maison du coin moy. 285 livres de loyer, pour 6 années à compter du jour de Pasques 1675 ;

L'expéd. d'un autre bail, passé le 26 mars 1675 par ledit s^r de Nanteuil à Me Michel Jean Guy, procur. en la cour, du reste de ladite maison du coin pour 6 ans moy. mil livres par an. Lesd. pièces au nombre de 9.

Item, une liasse conten. 9 pièces. La 1re est l'expédit. d'un contrat passé le 12 mars 1674, par lequel led. s^r de Nanteuil a encore acquis des sieurs Lespine et Boileau une place atten^t à celle de lad. maison du coin, conten. 3 toises de face sur lad. rue de Savoie, sur 6 toises 3 pieds de profondeur, moy^t la somme de 5,850 livres.

La 2e est rel. au paiement par Brière, Lespine et Boileau de 10,350 livres sur le fonds de l'hostel de Nemours.

La 3e est un extrait du contr. de mariage du s^r Brière.

La 4e est l'expédit. en papier d'un bail passé le 8 aoust 1674 par ledit défunt s^r Nanteuil à Me Philippe Pinault, procur, en la cour, de la petite maison pour 6 ans, du jour s. Remy audit an, moy^t 700 livres de loyer.

Les 5e, 6e, 7e, 8e et 9e sont rel. au cens dus par lesdites deux maisons, etc.

Item, rôle des maçons et matériaux employés à la constr.

Digitized by Google

desd. deux maisons, à la conduite de Me Simon Lambert, archit. des bâtiments du roy, montant à 18.520 livres, avec reconnaissance portant que Simon Lambert a reçu cette somme.

Item, 3 pièces, savoir : Toisé des ouvrages de charpenterie faits en la maison du coin, Toisé de ceux faits en la petite maison, Reçu portant que ledit sr de Nanteuil a payé la somme de 4,950 livres pour ces ouvrages, avec subrogation en faveur du sr Carnot, notaire, en déduction de 10,000 livres qu'il avoit prêtées au dit sr de Nanteuil.

Item, 3 pièces contenant mémoire du plomb employé et ouvrages dans les deux maisons, montant à 354 livres 10 sols.

Item, quittance de 800 livres pour ouvrages de couverture.

Item, 3 pièces contenant 1° marché pour la menuiserie desd. maisons, montant à 1820 livres, et portant subrogation en faveur de delle Françoise de Ste Marie, en deduction de 3000 livres pretées par lad. demelle par contrat du 19 Xbre 1674 ; 2° quittance de 280 livres portant subrogation à Me Carnot, notaire, sur les 10,000 livres par lui pretées ; 3° quittance de ce qui restait à payer pour la menuiserie.

Item, huit pièces comprenant 1° marché pour les travaux de serrurerie, 2° marché pour la rampe d'escalier montant à 352 livres, avec subrogation au profit de Delle de Ste Marie ; les nos 3, 4, 5, 6 sont des mémoires rel. auxdits travaux, le 7e est une quittance de 75 livres pour verges de vitres ; la 8e est la quittance de 1550 livres à compter sur les ouvrages de serrurerie, et portant subrogation en faveur de Me Carnot ; enfin, quittance de 334 livres pour le reste desdits ouvrages.

Item, 3 pièces contenant marché et quittance de 430 livres, avec subrogation en faveur de Me Carnot, puis de 19 livres 3 sols pour parfait paiement.

Item, marché pour les ouvrages d'imprimerie (1) et pein-

(1) Peinture à couches plates.

Digitized by Google

ture, et quittance de 291 livres pour le prix dud. marché, portant subrogation en faveur de la Delle de Ste Marie.

Item, mémoire d'ouvrages de petits carreaux et quittance de 566 livres avec subrogation en faveur de la Delle de Ste Marie.

Item, 3 pièces rel. aux travaux de pavé faits es dites deux maisons.

Item une liasse conten. 3 pièces, portant constitution au sr Carnot, notaire, par le sr Nanteuil et sa femme, de 300 livres de rente, moyt 6000 livres qu'il leur a prêtées ; et rachat de lad. rente entre les mains de dame Madel. Lecoigneux, vve de Me Louis Le Roy de Préfontaine.

Item, quatre pièces, dont 1° contrat constituant audit Me Carnot 500 livres de rente, moyt 10,000 livres qu'il a prêtées aud. sr Nanteuil et sa femme pour la construction desd. deux maisons sans autre emprunt. 2° Quittance par led. Me Carnot de 2,341 livres, savoir 341 pour arrérages, et 2000 pour le rachat de 100 livres de rente en déduction desd. 500 livres. 3° Acte par lequel led. Me Carnot permet au sr Nanteuil d'emprunter pour la construction desd. maisons jusqu'à concurrence de 5 à 6000 livres, nonobstant la clause prohibitive portée au contrat de 10.000 livres. 4° Transport des 400 livres de rente restant dues à Me Ant. Lhéritier, greffier de l'escritoire, qui a reconnu avoir reçu dud. Nanteuil 4578 livres, savoir 4000 livres pour le rachat et amortissement de 200 livres de rente, et le surplus pour arrérages.

Item, 2 pièces, la 1ère portant constitut. de 50 livres de rente et la seconde quittance de rachat de lad. rente.

Item, constit. de rente au profit de Toussaint Salmon et quittance de rachat de ladite.

Item, 3 pièces contenant 1° constitution de 200 livres de rente à Jacq. de Lorris sr de la Gardette, avec quittance, 2 et 3° constitut. de 300 livres de rente, puis de 150 livres au même, avec les quittances de rachat.

Item, constitut. de 150 livres de rente à Delle Françoise de Ste Marie, et quittance des arrérages, et transfert de la rente au sieur Aubert.

Digitized by Google

Item, constitution par le sieur Nanteuil et sa femme, Michel Hardoin et Geneviève Nicole Nanteuil sa femme solidairement à René du Tertre chirurgien, de 100 livres de rente sur le principal de 2000 livres, laquelle ledit sieur Nanteuil a racheté de ses deniers et a esté ainsi subrogé par le s^r du Tertre en ses droits.

Item, promesse signée Cougnet pour une somme de 150 livres.

Item, liasse contenant 43 pièces, dont la 1ère est le bail passé par dame Magdeleine Greslier, v^ve de René Seguin, d'une maison, où le sieur de Nanteuil demeuroit, sur le quay Malaquest; joint plusieurs prorogations, la dernière consentie le 18 may 1676 par D^elle Anne Seguin, fille de la préced^te, pour 4 ans au même prix de 1100 livres, par laquelle il y a cause résolutive en cas de décès dud. de Nanteuil avant l'expiration d'icelle, en avertissant lad. bailleresse 6 mois auparavant. Les autres pièces sont quitances de loyer.

Item un compte relié et couvert de parchemin rendu par ledit Sr Nanteuil de la recepte et dépense par luy faite en qualité de marguillier comptable de l'œuvre et fabrique de la paroisse St André des Arcs à Paris, pendant l année commancée aux Roys xvi^c soixante treize jusqu'au cinq janvier xvi^c soixante quatorze; en suitte duquel est la closture, quittance de payement de reliquat par ledit Sr Nanteuil, et descharge dudit compte, en datte du dix avril xvi^c soixante quinze, signé de Bréda, curé, de Hédic, Abraham, Chassepot, Vaultier, Guibert, Denis, Barillet et autres, inventoriée cy fin..... *Vingt quatre.*

Et après avoir vacqué jusque midi sonné, les papiers, titres et pièces cy dessus inventoriés sont du consentement desdites partyes demeuré en la possession de ladite veuve Nanteuil qui s'en est chargée et charge par ces présentes pour les représenter toutefois et quantes. Et ledit inventaire continuera à lundi prochain, huit heures du matin et ont signé.....

Du samedi septiesme jour de janvier xvi^c soixante dix neuf, huit heures du matin, auquels jour et heure, l'assigna-

Digitized by Google

tion donnée pour lundy dernier a esté remise attendu les affaires survenues à ladite veuve et auxdits Bonnemain et Joffrin a esté procédé audit inventaire ainsy qu'il ensuit.

Item une liasse contenant trente-deux pièces qui sont marchez faits par ledit deffunct pour ouvrages de gravure, recepissez et receus de fournitures de thèzes, paraphées par première et inventoriées sur la première et dernière desdites pièces, pour le tout, cy..... *Vingt cinq.*

Item, une autre liasse contenant quatre vingt deux pièces qui sont qnittances et descharges à la succession dudit deffunt et à sa communauté avec ladite veuve, paraphées par première et dernière, et inventoriées sur la première et dernière, pour le tout..... *Vingt six.*

Item deux pièces attachées ensemble.

La première est l'original d'un recepissé signé Nanteuil et au travers dudit seing sont deux barres, en date du premier août 1672, par lequel ledit Nanteuil reconnoist estre depositaire de deux mil cent trente trois livres cinq sols huit deniers, à luy mis entre les mains par le s^r Hedelinck, sa femme héritière de Nicolas Regnesson pour faire l'admortissement et rachapt de cent livres de rentes qui estoient deus par ladite Regnesson à Jacques de Fleuricourt par contrat passé pardevant Loyer et Front notaires le trente un octobre xvi^c soixante sept.

Et la seconde est une quittance passée par devant Gabillon et son collègue notaires, le dix huit octobre xvi^c soixante douze, donnée audit Nanteuil par Isaac Douzieth de la somme de trois cens livres procédant dudit depost comme ledit Douzith, ayant le consentement de Marie Gueroust suivant la transaction passée entr'eux par devant Lavalette et Laurent notaires, le quinziesme desdits mois et an ; laquelle Guéroust estoit donnataire dudit Fleuricourt, inventoriées l'une comme l'autre..... *Vingt sept.*

Après lequel inventorié, ladite veuve Nanteuil a déclaré que ladite rente a esté racheptée par ledit Nanteuil des deniers à lui deposez par ledit Hedelinck et a signé.

Item trois lettres patentes signées Louis, plus bas de

Digitized by Google

Guénégaud et de Loménie en datte des quinze mai xvi^c cinquante huit, quinze juin xvi^c cinquante neuf et dix sept mars xvi^c soixante huit, signées du grand sceau portant titre audit Nanteuil de dessignateur et graveur ordinaire du Roy (1), privillège accordé par Sa Majesté au dit Nanteuil de vendre et debiter à l'exclusion de qui que ce soit le portrait du Roy, de la Reine, princes seigneurs et dames et personnes qualifiées du Royaume, que ledit Nanteuil gravera ou tirera en profil, et ce durant vingt années par le dernier desdits privilèges avec lesquels sont encore deux autres antiens privilleges pareil à ceux ci-dessus inventoriés, lesdits cinq privillèges l'un comme l'autre..... *Vingt huit.*

Item (2) une expédition en papier du contrat de mariage de Claude Bonnamant (Bonnemain) et Antoinette Nanteuil niepce dudict deffunct, passé par devant Bonestraine, notaire royal à Reims le vingt quatre octobre xvi^c soixante treize, en suitte de laquelle est une quittance du troisiesme novembre audit an, entre autres choses, de la somme de trois cens livres, payée par ledit feu Sr de Nanteuil et de ses deniers en faveur du mariage de sa niepce, inventoriée..... *Vingt huit.*

Après lequel inventorié, la dite veuve Nanteuil a déclaré que ledit deffunt son mary a donné pareille somme de trois cens livres en faveur du mariage, ausdits Jeoffrin et à ladite Nicolle Nanteuil, ce pourquoy elle réserve ses droits et a signé.

Et après avoir vacqué jusqu'à midy sonné, tant à inventorier les pièces cy-dessus qu'à mettre en ordre d'autres papiers, ce que dessus inventorié en la présente vacation a esté du consentement des partyes mis en la possession de ladite veuve Nanteuil qui s'en est chargée et charge par les présentes pour les représenter toutes fois et quantes, et l'assignation continuée à lundi prochain, huit heures du matin, et ont signé.

(1) Pièce publiee ci-dessus. Appendice IV.
(2) Article barré en la minute.

Digitized by Google

Du lundy neufiesme jour dudit mois de janvier xvi^c soixante dix neuf, huit heures du matin, a esté par les dits notaires et mesmes requeste et presence que dessus, procédé à la confection dudit inventaire, ainsy comme ensuit.

Item une disposition signée Nicolle Geneviefve de Nanteuil, en datte du deuxième aoust xvi^c soixante seize par laquelle elle révoque tous testaments par elle faitz auparavant, et prie ledit sieur Nanteuil son père de payer toutes ses dettes, inventoriée..... *Vingt neuf.*

Item une liasse contenant soixante huict pièces, concernans les affaires d'entre le dit deffunct Nanteuil et le s^r Hardouin son gendre pour les debtes qu'il a payées pour lui et pour ladite Nicolle Geneviefve Nanteuil, sa fille, et les quittances de la dot de ladite fille que les partyes pour esviter prolixité n'ont désiré estre plus amplement inventoriées, mais seullement ont esté cottées et paraphées par première et dernière desdites pièces, pour le tout... *Trente.*

Item une quittance sous seing privé, signé Mau en datte du quinziesme novembre xvi^c soixante quinze, par laquelle ledit Mau reconoist avoir receu desdits deffuncts la somme de neuf cens livres qu'il luy devoit par obligation passée par devant ledit Carnot et son collègue le vingt sept septembre xvi^c soixante quatorze, inventoriée..... *Trente un*

Ensuit l'argenterie.

Un grand bassin rond, quatre flambeaux, deux quarrez et deux ronds, deux esquaires, un petit pot à l'eau, une escuelle à oreilles, un vinaigrier, deux colliers, un succrier, une paire de mouchettes, une petite sallière en equaire, une tasse, dix cuillieres, huit fourchettes et quatre vingt dix huit jettons, le tout d'argent, poinçon de Paris, pezant ensemble quarante neuf marcs et demy, et six onces, prisée à raison de vingt huit livres le marc revenant ensemble audit prix à la somme de treize cens quatre vingt seize livres, dix sols, cy..... xiii^c iiii^xx xvi ^l x ^s.

Digitized by Google

Ensuivent les planches.

Pour faire la prisée et estimation desdites planches et estampes, ledit Berthelot, sergent, a esté assisté de François de Poilly, graveur du Roy, demeurant à Paris, rue Saint Jacques à l'Image St Benoist, parroisse Saint Séverin, et de Guillaume Vallet désignateur et graveur ordinaire du Roy en son académie royalle de peinture, sculture, demeurant au susdit domicile et parroisse, pour ce comparans, expertz nommez et convenus par lesdites partyes pour cet effet, qui ont fait la prisée d'icelles planches et estampes, ainsi qu'il ensuit.

Premièrement, une planche représentant Monseigneur le Dauphin de dix neuf poulces de hault sur seize poulces de large prisée quatre vingt livres, cy..... IIII^xx l.

Item une autre planche représentant Monseigneur le duc d'Orléans, de pareille grandeur que celle cy dessus, prisée soixante cinq livres, cy..... LXV l.

Item, une autre planche représentant Mr le cardinal de Buillon, de mesme grandeur, prisée soixante cinq livres, cy..... LXV l.

Item, une autre planche représentant Mr le vicomte de Turenne de pareille grandeur, prisée quarante livres, cy..... XL l.

Item une autre planche représentant Mr le cardinal de Bonzy, de mesme grandeur, prisée soixante cinq livres, cy..... LXV l.

Item, quatre planches représentant le Roy, dont trois de dix huit à dix neuf poulces de hault, sur seize poulces de large, et la quatriesme de seize poulces de hault sur quatorze poulces de large, prisées ensemble trois cens livres, cy..... III c l.

Et après avoir vacqué jusqu'à midy sonné tant à examiner, priser et estimer les planches cy dessus qu'à les inventorier, elles ont esté mises en la possession de ladite veuve Nanteuil qui s'en est chargée et charge par ces presentes pour les representer, et l'assignation continuée

Digitized by Google

aujourd'huy deux heures de relevée où sera procédé, tant en presence qu'absence, et ont signé.

Dudit jour, deux heures de relevée, en continuant par lesdits notaires lesdits inventaires, il a esté ès presences que dessus, inventorié ce qui ensuit.

Item deux planches représentant Mr l'archevesque de Tours, l'une deq uinze à seize poulces de hault, et l'autre de dix neuf poulces de hault, prisées ensemble cent liv., cy. c l.

Item une planche representant Mr Le Camus, lieutenant civil, de dix sept à dix huit poulces de hault, prisée cinquante livres, cy..... L l.

Item trois planches, représentant Mr Colbert, l'une de dix huit poulces, l'autre de dix neuf, et l'autre de vingt poulces de hault, prisées deux cens quarante livres, cy..... II c XL l.

Item, une planche représentant Mr Talon, advocat général, de dix huit à dix neuf poulces de haut, prisée cinquante cinq livres, cy..... LV l.

Item une planche représentant Mr de Pomponne de dix neuf poulces ou environ de hault, pareille somme de cinquante cinq livres, cy..... LV l.

Item, une planche représentant Mr Boucherat de vingt poulces de hault sur seize de large, prisée cinquante cinq livres, cy..... LV l.

Item, une planche représentant Mr l'abbé Colbert de vingt poulces de hault et de seize de large, prisée quatre vingt livres, cy..... IIII XX l.

Item, une planche représentant Mr l'archevesque de Reims de dix sept poulces de hault sur quinze de large, et une autre petite planche representant ledit seigneur de treize poulces de hault sur treize de large, prisées ensemble, cent livres, cy..... C l.

Item, une autre planche représentant Mr de Condom, précepteur de Monseigr le Dauphin, de dix sept poulces de hault sur quinze poulces de large, prisée soixante cinq livres, cy..... LXV l.

Item, une planche représentant M. le marquis de Lou-

Digitized by Google

voy, de vingt poulces de hault sur dix sept poulces de large, le tout ou environ prisé ensemble cent vingt livres, cy..... VI xx l.

Item une autre planche representant Mr l'archevesque de Paris, d'à présent, de vingt poulces de hault sur dix sept poulces de large, et une autre planche de quinze poulces de hault sur douze de large, prisées ensemble quatre vingtz livres, cy..... IIII xx l.

Item deux grandes planches du portrait du Roy de deux thezes l'une soutenue par M. l'abbé de Lionne et l'autre par M. l'abbé Colbert, de vingt cinq poulces et demy de hault chacune, sur vingt deux poulces de large, avec les deux planches d'en bas desdites thezes pour mettre les positions, prisées ensemble trois cens livres, cy.... III c l.

Item une planche représentant Mr Le Tellier, chancellier de France, de la theze soustenue par Mr Landais, de vingt deux poulces et demy de hault sur vingt trois et demy de large, avec le bas de ladite theze pour les positions, prisées ensemble cens livres, cy..... C l.

Item une planche representant Mr le duc de Chaulnes de vingt poulces de hault sur seize de large, prisée soixante livres, cy..... LX l.

Item, cent cinquante douzaines de crayons, de pastels de diverses coulleurs prisées à raison de six sols la douzaine revenant audit prix à la somme de quarante cinq livres, cy..... XLV l.

Item, dix douzaines de burins prisés à raison de quinze sols la douzaine, revenans audit prix à sept livres dix sols, cy..... VII l X s.

Item, un grand compas de quinze poulces de long, fermé, une reigle de cuivre de dix huit poulces de long, une lampe de cuivre à trois lumignons, prisez ensemble huit livres, cy..... VIII l.

Item, trois pierres à esguiser burins, dont deux noires et une blanche, prisées trois livres, cy..... III l.

Item une pierre d'écaille de mer, à broyer, avec sa molette, prisez trois livres, cy..... III l.

Après avoir vacqué jusqu'à sept heures tant à examiner

Digitized by Google

et priser les planches cy dessus qu'à les inventorier avec ce qui est contenu en la présente vaccation, le tout a esté mis en la possession de ladite veuve Nanteuil, du consentement des parties, qui s'en est chargée pour les représenter, et l'assignation continuée à demain mardy deux heures de relevée et ont signé.

Du mardy, dixiesme dudit mois de janvier xvi c soixante dix neuf, deux heures de relevée, continuant par lesdits notaires la confection du présent inventaire, il a esté fait et inventorié ès présences que dessus ce qui ensuit.

Ensuivent les tableaux :

La prisée desdits tableaux ainsy que des pastels a esté faite par ledit Berthelot de l'advis et assisté du sr Gilbert de Séve, peintre ordinaire du Roy, conseiller, ancien professeur en son Accadémie Royalle de peinture et sculture, et du sr Antoine Paillet, aussy peintre ordinaire du Roy et professeur en ladite académie demeurant, scavoir ledit sr de Sève, Grande Rue de Taranne et ledit sr Paillet, rue de Bussy, parroisse Saint Sulpice, pour ce présens et comparans, expertz nommez et convenus par lesdites partyes à cet effet, qui ont fait ladite prisée ainsy qu'il ensuit.

Premièrement, un tableau peint sur thoille, représentant un crucifix copié d'après Mr Le Brun avec sa bordure taillée et dorée, cotté n° 1, prisé à sa juste valleur cinquante livres, cy..... L l.

Item, un grand tableau peint sur thoille représentant Une Vierge, Jesus Christ, Saint Jean, Ste Elizabeth, Saint Joseph et deux anges, copié d'après Raphael; ledit tableau d'environ sept pieds de hault et de quatre pieds de large avec sa bordure taillée et dorée; cotté numero 2, prisé à sa juste valleur trois cens trente livres, cy... III c XXX l.

Item, un petit tableau peint sur toille, représentant un Christ au jardin des Olives, copié d'après Mr Le Brun avec sa bordure dorée, cotté n° 3, prisé à sa juste valleur dix huit livres, cy..... XVIII l.

Item, un petit tableau représentant une teste de mort et un livre avec des fleurs, garny de sa bordure dorée, cotté

Digitized by Google

n° 4, prisé à sa juste valleur quinze livres, cy..... xv l.

Item un tableau peint sur thoille, représentant une bataille, avec sa bordure dorée, cotté n° 5, prisé à sa juste valleur soixante six livres, cy..... LXVI l.

Item un petit tableau peint sur toille, representant une tempeste de mer, original de Montagne, cotté n° 6, prisé à sa juste valleur avec sa bordure dorée, soixante livres, cy..... LX l.

Item, un grand tableau sur thoille où sont peintz quantité de fruitz, avec sa bordure de bois doré, numero 7, prisé à sa juste valleur, cinquante cinq livres, cy... LV l.

Item un tableau representant un paisage où sont peintz sur le devant des bœufs et des vaches avec sa bordure dorée, cotté n° 8, prisé à sa juste valleur soixante six livres, cy..... LXVI l.

Item un crucifix de bois attaché sur une croix, posée sur du velours noir, avec sa bordure dorée, cotté numéro 9, prisé à sa juste valleur quatre vingtz dix livres cy IIII^xx x l.

Item, un crucifix d'yvoire d'environ 11 poulces de hault attache sur une croix de bois noir, cotté n° dix, prisé à sa juste valeur, quinze livres, cy..... xv l.

Ensuivent les Pastels.

Premierement le portrait du Roy dans une bordure dorée, couvert d'une glace, cotté n° 1, prisé à sa juste valleur trois cens livres, cy..... III c l.

Item le portrait de monseigneur le Dauphin dont les armes et la cravatte ne sont pas achevez, cotté numéro 2; prisé à sa juste valleur deux cens livres, cy..... II c l.

Item, le portrait de Monsieur, frère unique du Roy, couvert d'une glace, garny de sa bordure cotté n° 3, prisé à sa juste valleur, deux cens vingt livres, cy.... II c xx l.

Item, deux portraits de Mr Colbert, couverts chacun de leur glace et garnis chacun de leur bordure dorée, cottez n° 4, prisez ensemble à leur juste valleur quatre cens livres, cy..... IIII c l.

Item, le portrait de la Reine, couvert d'une glace, garny

Digitized by Google

de sa bordure dorée, cotté n° 5, prisé à sa juste valleur deux cens vingt livres, cy..... II^c XX l.

Item, le portrait du Roy en petit, couvert d'une glace, garny d'une bordure dorée, cotté numéro 6, prisé quatre vingt livres, cy..... IIII^xx l.

Item le portrait de Mr de Coislin, evesque d'Orleans, cotté numéro 7, prisé à sa juste valleur cent livres, cy C l.

Item, le portrait de M^r le marquis de Baradas, couvert d'une grande glace et garny d'une bordure dorée cotté n° 8, prisé à sa juste valleur, cy..... C l,

Item le portrait de Mr Defits, lieutenant criminel cotté n° 9 dont les cheveux et la barbe ne sont point achevez, prisé cinquante livres à sa juste valleur, cy..... L l.

Item le portrait de M. Du Metz, garde du trésor royal, dont les cheveux, le rabat et l'habit ne sont point faitz, cotté n° 10, prisé à sa juste valleur, cent livres, cy... C l.

Item, une copie du portrait de la Reine mère, cotté numero 11, prisé à sa juste valleur quarante quatre livres, cy..... XLIIII l.

Item le portrait de Mr Desvieux, secrétaire de M^r le chancelier d'Aligre, cotté n° 12, prisé à sa juste valleur soixante six livres, cy..... LXVI l.

Item le portrait de M^r l'abbe Colbert, cotté n° 13, prisé à sa juste valleur cent livres, cy..... C l.

Item le portrait de Mr de Sassy (Sacy), cotté n° 14, prisé aussi cent livres, cy..... C l.

Item le portrait de Mr Brault, cotté n° 15, prisé à sa juste valleur la somme de cent livres, cy..... C l.

Item, le portrait de Mr de Vertamont, cotté numero 16, prisé à sa juste valleur, cent livres, cy..... C l.

Item, le portrait ebauché de M. le duc de Bethune, comte de Charos (Charost), cotté numero dix sept, prisé à sa juste valleur cinquante livres, cy..... L l.

Item le portrait de M^r l'evesque de Chalons, n° 18, prisé cent dix livres à sa juste valleur, cy..... CX l.

Item le portrait de Mr Dacquin, cotté numero 19, prisé à sa juste valleur quatre vingtz livres, cy..... IIII^xx l.

Digitized by Google

Item, le portrait de Mr le premier président de Lamoignon, l'habit non fait, cotté n° 20, prisé à sa juste valleur, cent cinquante livres, cy..... CL l.

Item le portrait de Mr l'evesque de Coislin, l'habit non fait, cotté n° 21, prisé à sa juste valleur quatre vingt livres, cy..... IIII^XX l.

Et après avoir vacqué jusqu'à sept heures à inventorier les tableaux et pastels cy dessus, ils ont esté du consentement desdites parties laissez en la possession de ladite veuve Nanteuil qui s'en est chargée après la protestation par elle faitte de n'estre chargée de ceux desdits pastels qui seront cy après reclamez, y ayant plusieurs qui ont esté payez audit deffunt, de son vivant, et d'autres qui luy avoient esté laissez pour estre par luy repassez, dont elle fera declaration au pied du present inventaire cy après autant qu'elle en aura connaissance, et l'assignation continuée à demain huit heures du matin et ont signé.

Du Mercredy, unze dudit mois de janvier, XVIc soixante dix neuf, huit heures du matin, il a esté procédé audit inventaire par lesdits notaires, es requestes et presences que dessus, ainsy qu'il ensuit.

Item, le portrait de Mr de l'Espine, cotté n° 22, prisé à sa juste valeur cinquante livres, cy..... L l.

Item, le portrait de Mr le duc de St Aignan, ébauché, cotté n° 23, prisé à sa juste valleur trente trois livres, cy. XXXIII l.

Item le portrait de Mr Duplessis Guénégaud, secrétaire d'Estat, cotté n° 24, prisé à sa juste valleur, cinquante livres, cy..... L l.

Item un autre portrait du Roy, coté n° 25, prisé à sa juste valleur cent soixante livres, cy..... CLX l.

Item la copie du portrait de Mr l'abbé Colbert qui a esté bruslé, cotté n° 26, prisé quinze livres à sa juste valleur, cy..... XV l.

Item, le portrait de Mr [blanc au texte], cotté n° 27, non finy, prisé cinquante livres, cy..... L l.

Item, le portrait de Mr Salmon, n° 28, prisé à sa juste valleur cinquante livres, cy..... L l.

Digitized by Google

Item le portrait de Mr le curé de Saint Paul, non fini, n° 29, prisé à sa juste valleur quarante livres, cy... XL l.

Item, une copie du portrait de Mr l'archevesque de Reims, cotté n° 30, prisé à sa juste valleur cent livres, cy..... C l.

Item, une copie du portrait de Mr Colbert non finy, n° 31, prisé à sa juste valleur trente trois livres, cy... XXXIII l.

Item le portrait de Mr (blanc au texte) cotté n° 32, prisé cent livres à sa juste valleur, cy..... C l.

Item, une copie du portrait de Mr le chancellier Le Tellier, n° 33, prisé à sa juste valleur, cent dix livres, cy..... CX l.

Item, le portrait de Mr Tournier, l'habit non fait, cotté n° 34, prisé à sa juste valleur cent livres, cy..... C l.

Item, une ébauche du portrait de Madame de la Valiere cotté n° 35, prisé à sa juste valleur trente trois livres, cy..... .... XXXIII l.

Item une ébauche du portrait de Madame de Choisy cotté n° 36, prisé trente trois livres, cy..... XXXIII l.

Item le portrait du Sr Lambert, architecte, non finy, cotté n° 37, prisé à sa juste valleur, trente trois livres, cy..... XXXIII l.

Item, six portraits commancez, les deux premiers représentant le Roy, le troisiesme la Reine, le 4e Monsieur, le 5e Mr Colbert, et le sixe Mr le président de Mesmes, tous numerottez 38, prisez ensemble à leur juste valleur soixante six livres, cy..... LXVI l.

Item, le portrait de feu Mr l'archevesque de Sens frère de Mr le duc de Bellegarde, non habillé, cotté ne 39, prisé cent livres à sa juste valleur, cy..... C l.

Item, le portrait de feu Mr le duc de Nouailles, non habillé, cotté n° 40, prisé à sa juste valleur cent livres, cy..... C l.

Item trois portraits de Mr de Novion, premier président, l'un en origal non habillé, prisé cent livres ; et les deux autres copies, dont l'une est achevée, prisée soixante livres ;

Digitized by Google

numerottez quarante un, revenans ensemble à deux cens quatre livres, cy..... II C. IIII l.

Item le portrait du sr Dauzier (d'Hozier) de la Garde, dont l'habit n'est finy, n° 42, prisé à sa juste valleur soixante livres, cy..... LX l.

Item, un portrait de Mr Chamillard, non habillé, cotté n° 43; prisé à sa juste valleur cent livres, cy..... C l.

Item, cinq petitz portraitz faitz à pointe d'argent et mine de plomb sur velin, tant de Mr le président de Mesme, M. de Bartillat qu'autres personnes de qualité, estimez scavoir celuy dudit Sr de Mesme vingt deux livres, celuy du Sr de Bartillat, non habillé, quarante quatre livres, et les trois autres ensemble quinze livres; tous numerottez 44, revenans ensemble à quatre vingt une livres, cy..... IIII XX I l.

Item, trois portraitz pareils à ceux cy dessus; un d'une vieille femme et les deux autres d'hommes non habillez, numerottez 45, prisez trois livres, chacun à leur juste valleur, faisant en tout neuf livres, cy..... IX l.

Item, trois petitz portraitz finis, faitz à la plume avec encre de la Chine, n° 46; estimez quinze livres pièce, faisant au total quarante cinq livres..... XLV l.

Item un petit portrait représentant Mr l'abbé Parfay, à pointe d'argent sur vélin, cotté n° 47, prisé à sa juste valleur trente trois livres, cy..... XXXIII l.

Item, dix huit commancements de petitz portraitz en velin à pointe d'argent, numerottez 48, estimez dix huit livres, cy..... XVIII l.

Item, deux petitz portraitz de femmes, n° 49, prisez dix huit livres, cy..... XVIII l.

Item, le portrait de Mr le mareschal Fabert, dont le rabat et les armes ne sont pas finis, cottez n° 50, prisez vingt deux livres, cy..... XXII l.

Item, le portrait de M. Henry advocat dont l'habit n'est pas achevé, cotté n° 51, prisé vingt deux livres, cy. XXII l.

Item, un portrait représentant un jeune homme ayant des

Digitized by Google

cheveux chastains, dont les armes et le rabat ne sont pas finis, cottez n° 52, prisé à sa juste valleur vingt deux livres, cy..... XXII l.

Item, le portrait de Mr Gerbais, docteur de Sorbonne, cotté n° 53, prisé à sa juste valleur unze livres, cy. XI l.

Item, deux portraits de femmes commancez, cottez n° 54, prisez cinq livres, cy..... V l.

Item, un portrait commancé de Mr le chevalier de Vertamont, cotté n° 55, prisé trois livres, cy..... III l.

Item, le portrait du Roy, environ d'un pied de hault, n° 56, prisé trente trois livres, cy..... XXXIII l.

Item, le portrait de Mr Le Clerc, secrétaire de Mr de la Bazinière achevé, avec un portrait commencé d'une femme, tous deux n° 58, prisez quarante quatre livres, cy..... XLIIII l.

Item, le portrait de Mr le Cardinal Mazarin dont l'habit n'est pas fait, cotté n° 59, prisé à sa juste valleur trente trois livres, cy..... XXXIII l.

Item, le portrait de Mr le mareschal d'Estrées, non fini, n° 60, prisé à sa juste valleur trente trois livres, cy XXXIII l.

Item, le portrait de Mr de Péréfixe archevesque de Paris, commancé, numeroté 61, prisé unze livres à sa juste valleur, cy..... XI l.

Item, le portrait de Mr le comte de Brienne, n° 62, prisé à sa juste valleur trois livres, cy..... III l.

Item, un portrait grand comme nature à demy corps, pastel original de Mr le chancelier d'Aligre avec sa glace et bordure, et la planche dudit portrait, gravée en plus grande partie, dont l'estimation est remise à faire avec Madame d'Aligre, attendu le marché fait par ledit deffunct Nanteuil pour lesdits pastel et planche.

Item, le portrait du Sr Nanteuil, père dudit deffunct, peint en huille sur thoille, garny de sa bordure dorée de deux piedz et demy de hault ou environ, et deux portraits en pastel à demy corps garnys de leur glace et bordure, l'un dudit deffunt Robert Nanteuil et l'autre de sa fille dont n'est fait aucune estimation attendu que ce sont portraits de famille.

Digitized by Google

Ensuivent les bordures.

Item une grande bordure de sculture dorée et à jour de trois piedz de hault, et de deux piedz de large ou environ, prisée trente livres, cy..... xxx l.

Item dix bordures taillées en feuilles de laurier et dorées de deux piedz de hault sur un pied et demy ou environ, prisez à raison de six livres pièce, revenans ensemble lx l.

Item, quatre bordures dorées taillées en feuille de reffente de quatorze à quinze poulces de hault sur douze de large; prisées trois livres pièce, revenans ensemble audit prix, à douze livres, cy..... xii l.

Et après l'inventorié desdits tableaux et pastels lesditz s^rs de Sève et Paillet peintres du Roy, ont déclaré qu'ilz ont fait l'estimation d'iceux à leur juste valeur ainsy qu'il est dit en chacun des articles desdits tableaux et pastels, et qu'en cas qu'il en soit fait une vente en justice, ils réduisent leur dite estimation au tiers de la dite prisée, et ont signé avec ledit Berthelot. (Suivent les signatures).

Et après avoir vacqué jusqu'à midy, les tableaux pastels et bordures inventoriez en la presente vacation ont esté du consentement desdites parties laissez en la possession de ladite veuve Nanteuil qui s'en est chargée, et l'assignation continuée à ce jour d'huy deux heures de relevée, et ont signé.

Dudit jour, mercredy deux heures de relevée, en continuant par lesdits notaires, es requestes et presences que dessus, la confection dudit inventaire, il a esté inventorié ce qui ensuit.

Item, une bible sacrée en latin in quarto reliée en veau, prisée quatre livres, cy..... iiii l.

Item, l'histoire des Juifs in folio, reliée en veau, traduction de Mr Arnaud, prisée six livres, cy..... vi l.

Item, l'histoire de France en un thome in folio reliée en veau, prisée six livres, cy..... vi l.

Item les œuvres du s^r Boisleau (Boileau) in quarto, reliées en veau, prisées trente solz, cy..... xxx s.

Digitized by Google

Item, les œuvres de Voiture in quarto reliées en veau en un thome, prisées trente solz, cy..... xxx s.

Item, un dictionnaire latin in quarto relié en veau, prisé quarante sols, cy..... ..... xl s.

Item, un pacquet de livres de trente vol. in quarto reliez en veau, tant de la traduction de Port Royal, qu'autres, prisé quinze livres, cy..... xv l.

Item, un autre pacquet de livres de trente volumes in quarto, reliez en veau, prisé quinze livres, cy.... xv l.

Item, un escritoire de marbre noir, prisée trente sols, cy..... xxx s.

Item, une pendulle sonnante avec son mouvement, allant douze heures, telle quelle prisée dix livres, cy..... x l.

Item, une montre de poche à boiste d'argent à réveil matin, sonnante, telle quelle, prisée huit livres, cy. viii l.

Item, six pièces de pourcelines compris deux urnes, façon d'Hollande, dont deux sont écornées; un grand saladier et un petit; deux platz, quatre assiettes aussy de mesme façon d'Hollande et six pièces de verre rouge doré faisant la garniture d'un cabinet, le tout prisé six livres, cy. vi l.

Item, une tapisserie de Bergame de l'aport de Paris qui fait le tour de la chambre dudit deffunct, et estant sous la tapisserie de haulte lisse, prisée dix livres, cy..... x l.

Item, un chapeau de castor avec son estuy de bois, deux perucques et un estuy de bois couvert de cuir, prisez douze livres, cy..... xii l.

Item, deux pistoletz d'arçon à fuzil, avec leurs fourreaux de cuir, prisez huit livres, cy..... viii .

Item, un fuzil de cinq piedz de hault, prisé cinq livres, cy..... v l.

Item un mousqueton sans baguette, prisé quatre livres, cy..... iiii l.

Item un pipitre (*sic*) de bois de noyer prisé trente sols, cy..... xxx s.

Item, un coffre fort de bois de chesne à une serrure fermant à clef, doublé et barré de fer, prisé vingt livres, cy..... xx l.

Et après avoir vacqué jusqu'à sept heures, les livres et

Digitized by Google

choses cy dessus inventoriez en la presente vacation ont esté mises en la possession de ladite veuve Nanteuil du consentement desdites parties, laquelle s'en est chargée, et l'assignation continuée à demain, deux heures de relevée, et ont signé.

Du jeudy douziesme jour dudit mois de janvier, deux heures de relevée, en continuant par lesdits notaires, la confection dudit inventaire a esté fait et inventorié ce qui ensuit, ès requestes et presences que dessus :

Item, un petit portrait en mignature, coloré, du Grand Mogort (1) d'un poulce de diamètre ou environ, prisé trois livres, cy..... III [l].

Item, une médaille de cuivre d'un portrait en relief de quatre poulces de diamètre, prisée vingt solz, cy... XX [s].

Item, une escritoire de maroquin rouge, telle quelle prisée dix sols, cy..... X [s].

Item, un tour de lit contenans trois pentes, quatre rideaux, deux bonnes graces, deux cantonières, douze fondz de chaise et douze dossiers de drap gris garnis de frange et crepine de soye prisez cent vingt livres, cy. CXX [l].

Ce fait, après avoir vacqué jusqu'à sept heures sonnées, le surplus de la vaccation ayant esté employé à examiner les estampes, ce que dessus inventorié a esté laissé à ladite veuve Nanteuil, du consentement desdits heritiers, et l'assignation contiuée à demain vendredy huit heures du matin pour inventorier lesdites estampes et le surplus des effetz dudit deffunt Nanteuil, et ont signé.

Dudit jour, vendredy treiziesme dudit mois de janvier, huit heures du matin, continuant par lesdits notaires, la confection dudit inventaire, a esté par les notaires à la requeste et presence de ladite veuve Nanteuil, dudit Joffrin et de Thomas Albert Dubuisson, bourgeois de Paris, demeurant rue des Boucheries, parroise St Sulpice, à ce présent, au nom et comme procureur dudit Bonnemain, de luy fondé de procuration, passée pardevant Maillet et Bonnestrayne notaires royaux à Reims, le douze décembre de

(1) Aureng Zeyb. Voir à ce sujet la notice publiée par Baldinucci.

Digitized by Google

l'année dernière, demeurée annexée à la présente minutte, après avoir esté paraphé dudit Dubuisson et à la réquisition des notaires soussignez, fait et inventorié ce qui ensuit.

Item, une rame de papier commun, prisée trois livres, cy..... III l.

Item, une estampe représentant une Vierge avec une bordure dorée, prisée quarante sols, cy..... XL s.

Item, un petit comptoir garny d'un tapis de cuir, à quatre coulices, prisé quarante sols, cy..... XL s.

Item, une robe de chambre de brocart à fond brun où il y a des fleurs aurore, doublé d'un taffetas de pareille coulleur, prisée trente six livres, cy..... XXXVI l.

Item, un manteau de camelot d'Hollande gris doublé de ratine de mesme coulleur prisé trente six livres cy. XXXVI l.

Item, un marc pezant deux livres, prisé quarante solz, cy..... XL s.

Item, unze écrans, dont cinq grands et six petitz, prisez ensemble seize solz, cy..... XVI s.

Item, un trebuchet garny de ses balances, poids et grains, prisé quinze sols, cy..... XV s.

Item, un chandelier de fer, prisé dix sols, cy..... X s.

Ce fait, après avoir vacqué jusqu'à midi tant à inventorier les choses contenues en la présente vacation qu'à mettre encores en ordre les estampes, et à examiner les planches qu'on avoit mis au rebut, ce que dessus inventorié à esté mis en la possession de ladite Vve Nanteuil qui s'en est chargée et l'assignation continuée à ce jourd'huy deux heures de relevée, et ont signé.

Dudit jour, deux heures de relevée, en continuant par lesdits notaires ès requestes desdites veuve Nanteuil, Joffrin et dudit Dubuisson audit nom la confection dudit inventaire, il a esté fait ce qui ensuit :

Item, une planche sur laquelle est designé Mr le président de Mesme, une autre sur laquelle est commancé la gravure pour Mr l'evesque de Chaalons, une autre représentant feu Mr de Lamoignon, premier président, retouchée, une vieille planche representant le Roy à demy gravée, une

Digitized by Google

vieille planche de Mr Le Tellier dont l'habit et les cheveux sont effacez, une autre planche où Mr le Cardinal d'Estrées est seullement dessigné et les coins de ladite planche gravez, une vieille planche de Mr Boucherat à demy effacée, lesdites planches de vingt poulces de hault sur seize de large ou environ, prisées avec la planche représentant Mr de Louvois d'après M. Mignart, dont le tiers de la gravure est fait de dix sept poulces de hault sur quinze de large, et celle représentant Mr le Cardinal de Buillon de treize poulces de hault sur dix de large, la somme de cent quatre vingtz livres, cy..... C IIII xx l.

Item, quinze planches différentes en portraitz de grandeur de quatorze poulces de hault sur dix de large et de douze sur neuf de large avec une plus petite de Mr de Scudéry, toutes de nulle valleur estantes entièrement usées, pesans ensemble quarante deux livres, prisées à raison de vingt sols la livre, revenans audit prix à quarante deux livres, cy..... ..... XLII l.

Item, quatorze autres planches de vingt poulces de hault sur seize de large ou environ, les coins et le tour d'icelles gravés, pezans ensemble cent vingt six livres, prisées à raison de trente sols la livre, revenant ensemble audit prix à cent quatre vingt neuf livres, cy..... C IIII xx IX l.

Item, quinze autres vieilles planches de quinze poulces de hault sur dix de large pezantes trente livres ou environ prisées à raison de seize sols la livre, revenant audit prix, à vingt quatre livres, cy..... XXIIII l.

Item, quarante autres planches de différentes grandeurs, entièrement usées, pezans avec quelques morceaux de cuivre, environ quatre vingt dix huit livres, prisées à raison de quinze sols la livre, revenans audit prix à soixante treize livres dix sols, cy..... LXXIII l X s.

Estampes.

Item douze cent seize estampes de vingt poulces de hault sur seize poulces de large qui sont premières et dernières épreuves de differentz portraitz, prisez ensemble l'un portant l'autre, cinq sols pièce, revenans à trois cens quatre livres, cy..... III c IIII l.

Digitized by Google

Item dix sept cens estampes de treize poulces de haulteur sur dix de large et au dessous, qui sont premières et dernières épreuves de divers portraitz, prisées l'un portant l'autre, deux sols pièce, revenant audit prix à cent soixante dix livres, cy..... CLXX l.

Item, cinquante grandes estampes dont dix du Roy, et quarante de Mr Le Tellier, chancellier, prisées à raison de six sols chacune, revenans ensemble à quinze livres, cy..... XV l.

Item, une presse de trente trois poulces en dedans, et environ cinquante langes grands et petitz, une poisle et un gril et des ays à tremper le papier, et une table à essuyer; quatre rouleaux, deux appartenans à ladite presse et deux autres neufs, trois tables servans à la presse, dont deux ne sont point rabottées, estans dans une petite salle basse, ayant veue sur la rue, prisé le tout ensemble soixante quinze livres, cy..... LXXV l.

Item, cinquante six livres ou environ de noir d'Allemagne pour imprimer en taille douce, prisez à raison de douze sols la livre, revenant audit prix à trente trois livres douze solz, cy..... XXXIII l XII s.

Item deux rames et quatorze mains de grand papier à theze, au colombier, prisées à raison de trente cinq livres la rame, revenans audit prix, à quatre vingt quatorze livres dix sols, cy..... IIII xx XIIII l X s.

Item, six mains de grand papier à theze, au nom de Jesus, prisées à raison de quinze sols la main, revenans audit prix, à quatre livres dix sols, cy..... IIII l X s.

Item, une rame et demye de grand papier à theze au grand aigle, restant de dix rames que le sr Dupuy marchand papetier a cy devant livré et dont il en a retiré huit rames, ainsi que ladite veuve l'a déclaré, et qu'il luy est deub les deux rames restantes, ladite rame et demye prisée, à raison de quarante livres la rame, revenant à soixante livres, cy..... LX l.

Item s'est trouvé encores deux rames de grand papier à theze au nom de Jesus et au colombier, que le sieur Godart,

Digitized by Google

marchand papetier a aporté audit deffunct, pendant son dernier voiage de Versailles, et qu'il doit reprendre, n'ayant esté accepté, et partant n'en est fait ici de prisée.

Et ont lesdits Pouilly (Poilly) et Vallet signé avec ledit Berthelot, sergent, leur prisée desdites planches, estampes, presse et papier cy dessus inventoriez.

Item un fer à seicher et une boiste de fer à broyer couleurs, prisez ensemble vingt sols, cy..... xx s.

Item, quatre assiettes d'estain sonnant, outre et par dessus celles cy dessus inventoriées, pesant ensemble trois livres prisées à raison de douze sols la livre revenant audit prix à trente six sols, cy..... xxxvi s.

Et a ledit Berthelot signé en fin de ladite prisée. Ladite veuve Nanteuil a dit et déclaré qu'il est deub à ladite communauté, sçavoir par Mr l'abbé de la Faye, sept cens livres de reste du marché que ledit Nanteuil avoit fait avec lui pour la gravure du portrait de Mr le cardinal de Buillon d'une theze que ledit Sr abbé de la Faye lui dédie, mais qu'il reste quelques ouvrages à faire à ladite gravure, et les frais de l'impression de ladite theze, laquelle planche elle a donné à achever pour les ouvrages au Sr Edelinck, et lorsqu'elle sera parachevée, il en sera fait prisée et estimation à la déduction de ce qu'il aura cousté pour faire parachever ledit ouvrage.

Plus déclare qu'il n'a point esté fait estimation du pastel de M. d'Aligre, chancelier de France, non plus que de la planche que ledit deffunt Nanteuil avoit gravée en partie sur ledit pastel, attendu que madame d'Aligre l'a empêché, et lorsque l'empêchement sera levé et l'estimation faicte, ladite estimation sera adjoustée au present inventaire.

Et aussy il sera fait mention de ce que ladite veuve sera tenu de raporter à ladite dame d'Aligre des deniers touchez par son deffunct mary, sy ladite estimation ne monte sy hault, laquelle estimation et accommodement avec ladite dame d'Aligre, ledit Joffrin et ledit Dubuisson audit nom de la part dudit Bonnemant consentent estre faicte par ladite veuve Nanteuil, tant pour elle que pour eux, et fassent ledit

Digitized by Google

accomodement aux conditions qu'elle jugera à propos, et lesquels pastel et gravure dudit portraict dudit Sr d'Aligre ladite veuve reconnoist avoir en sa possession, et ont signé.

La dite veuve declare aussi qu'il est deub par le sr Desfories un terme eschu à Noel dernier du loyer des lieux qu'il occupe, en la maison où elle demeure, à raison de quatre cens livres par an.

Qu'il est deub quelques loyers de la grande maison dudit Sr Nanteuil seize rue de Savoye, estant de la dite communauté, et non de la petite maison, estans vuide et sans locataires.

Comme aussy ladite veuve déclare qu'elle croit qu'il est deub par le Sr Hardouin à ladite communauté la somme de six mille livres, par obligation laquelle ne s'est trouvée dans les papiers dudict deffunct (1).

Debtes passives.

Ladite veuve déclare qu'il y a plusieurs pastels inventoriez cy dessus qui n'appartiennent point à ladite communauté mais à divers particuliers dont aucuns ont esté reclamez et mesmes trois ont esté renduz depuis ledit inventoiré, scavoir celuy de Mr de Sassy, n° 14, celui de Mr Tournier, n° 34, et celui du Sr Dauzier, n° 42.

Plus qu'il est deub les frais de la maladie dudit deffunt au medecin, chirurgien et apoticquaire.

Plus les frais de l'enterrement, service dudict deffunct et la retribution de cent messes qu'elle a fait dire pour le repos de l'âme dudict deffunct.

Plus qu'il est deub le deuil de ladite veuve et de ses domestiques.

Plus déclare ladite veuve Nanteuil que la communauté est chargée des debtes de la succession de Nicolle Genevieve Nanteuil, sa fille, dont ledit deffunct Nanteuil et elle ont hérité, dont elle croit qu'il y a un mémoire que sadite fille en a faict, estant dans la liasse cy dessus inven-

(1) Article barré.

Digitized by Google

torié sous la cotte 30, montant ledit mémoire à la somme de (blanc au texte).

Plus qu'il est deub au Sr Vernet, secrétaire de Mr Le Boult, conseiller de la Grande Chambre, quinze louis d'or pour argent presté sans escript.

Plus qu'il est deub au Sr Galard quelques advances de deniers, par luy faites à ladite Nicole Geneviefve Nanteuil.

Plus qu'il est deub au Sr Des Essartz des estoffes par luy fournis, montans à quatre cens cinquante une livres dix neuf solz suivant son mémoire non arresté.

A Ersant tapissier deux cens trente huit livres, suivant son mémoire non arresté.

Au nommé Fournier tailleur environ cent livres suivant son mémoire non arresté.

Au Sr Clément marchand de vin, pour vin par luy vendu et livré audict deffunct, en l'année dernière, huit cens quarante cinq livres dix sols suivant son mémoire non arresté.

A la nommée Eguaville rotisseuse, trois cent vingt six livres, compris un mémoire de deux cens six livres pour viande de rotisserie par elle fournie suivant son mémoire non arresté.

A la dame Desry, lingère, suivant son mémoire non arresté pour fournitures de marchandises cent cinquante deux livres cinq sols.

Au nommé Tardieu, marchand chaudronnier, suivant son mémoire non arresté quarante deux livres dix sols.

A la dame Fournier, charcutière, suivant son mémoire non arresté pour fournitures de chairs de porc trente livres.

Au Sr Rivée boulanger de petit pain, la somme de deux cens cinquante deux livres pour la fourniture de petit pain par luy faicte audit deffunct durant les années 1677 et 1678, suivant son mémoire non arresté.

A Jean Duflos maître serrurier, suivant son mémoire non arresté, cinquante livres.

Digitized by Google

Plus au Sr Le Goux, marchand, par promesse quatre mil cent livres pour marchandises de papier.

Au Srs Godart et Cousin, marchands papetiers, trois cent cinq livres et dix sols, suivant leur mémoire non arresté pour marchandises de papiers.

Au Sr Claude Dupuis, aussy marchand papetier, seize cens vingt livres pour grand papier à theze par luy vendu et livré audit deffunct Nanteuil, suivant son mémoire.

Au Sr Le Cointe, imprimeur, cent cinq livres unze sols, suivant son mémoire non arresté.

Au Sr Cossin graveur, cent soixante dix neuf livres, suivant son mémoire non arrêté pour journées de son travail du vivant dudict deffunct et pour son service.

A Madame Brivet, du reste du prix de l'acquisition de la place de la petite maison dudit Nanteuil, par contrat de unziesme Aoust xvic soixante treize la somme de cinq mil trois cens vingt cinq livres de principal et deux années d'arrérages.

A M. Lheritier quatre mil livres de principal restans à payer de la constitution cy dessus inventoriée sous la cotte seize et six mois d'arrérages.

A Mademoiselle de Saincte Marie et au Sr Aubert trois mil livres de principal à constitution de rente et environ une année d'arrérages.

A ladite Catherine Charbonnier servante domestique, deux années de ses gages à raison de vingt cinq escus par an, plus soixante livres qu'elle a presté à ladite veuve durant la confection dudit inventaire pour la subsistance de la maison, outre les trente six escus qui se sont seullement trouvez d'argent comptant après le décès dudict deffunct, et l'argent qui est provenu de la vente qui a esté faite durant ledit inventaire de quelques estampes et portraitz.

Plus qu'il est deub audit Margot serviteur dudit deffunct vingt sept livres dix sols de proffitz qu'il avoit faictz au service dudit deffunct et qu'il lui avait donné à garder, outre sa récompense de deux années quatre mois qu'il a esté au service dudict deffunct.

Digitized by Google

Plus que durant la confection dudit inventaire, il a esté consommé une voye de bois faisant partie do celui cy dessus inventorié, et qu'il ne reste que un demy muid de vin des deux cy dessus inventoriés.

Plus ladite veuve a déclaré qu'elle se charge de la somme de trente livres pour estampes que ledit Dominique, apprenty dudict deffunct a achetez, non inventoriez audit inventaire.

Et a ladite veuve signé.

Après lesquelles déclarations lesdits Joffrin et Dubuisson audit nom ont dit que lesdites debtes ne sont point de leur connoissance et que la déclaration d'icelles ne leur pourra nuire ny préjudicier, et ont signé.

Ce faict, les meubles et ustanciles de mesnage, habitz, linge et hardes, vaisselles d'argent, tableaux, portraitz en pastels, estampes et portraits, planches de cuivre, titres, papiers et autres effetz inventoriez au présent inventaire et qui sont tous ceux qui se sont trouvez après le décès dudict deffunct, ont esté du consentement dudit Joffrin et dudit Dubuisson audit nom delaissez en la garde et possesion de ladite veuve Nanteuil qui s'en est chargée et charge par ces présentes pour les représenter ainsy qu'il appartiendra par raison, le tout aux déclarations et protestations faites par lesdites parties tant pour le présent inventaire que sur le procès verbal dudit commissaire Gazon. Et ont lesdits Joffrin, Dubuisson esleu leur domicille en ceste ville de Paris en la maison de Me (blanc au texte) Lionnais advocat au Parlement, seize rue Mazarine, parroisse Saint Sulpice, auquel lieu, mois et jour. Et ont signé.

Et le vingt sixiesme jour dudit mois de janvier xvie soixante dix neuf, après midi, est comparue devant lesdits notaires soussignés ladite Jeanne Regnesson, veuve dudit Sr Robert Nanteuil, laquelle a dit que depuis l'inventaire cy dessus, il est venu encores quelques autres créanciers de ladite communauté apporter leurs mémoires et qu'elle s'est resouvenu qu'il est deub scavoir :

Digitized by Google

Au Sr Lacroix apotiquaire pour drogues et médicamens quatre vingt deux livres suivant son mémoire non arresté.

Au Sr Bernard, marchand de vins, pour fournitures de vin en bouteilles, vingt une livres, suivant son mémoire non arresté.

Au Sr Billemaistre, paticier, quatre livres dix solz, suivant son mémoire non arresté.

Au Sr Leblanc, espicier, suivant son mémoire non arresté, pour fournitures de marchandises, quarante livres.

A la nommée Catrée blanchisseuse pour six mois de blanchissage de linge, cinquante cinq livres.

Au Sr Pascal, perruquier, environ soixante dix livres.

A un cocher nommé Guimart, pour louage de carrosse cinq livres.

Plus qu'il y a environ pour trois cens livres de réparations à faire à la maison où elle demeure.

Plus déclare ladite veuve que Mr Talon, cy devant intendant au Quesnoy a quelques prétentions pour thezes, deffenses au contraire.

Plus que Mr Séguier a aussy quelques prétentions à l'encontre de ladicte succession pour thezes, deffenses au contraire.

Plus qu'il est deub au St Cardon marchand miroitier pour glaces par luy vendues audit deffunt cinq cens cinquante six livres par mémoire non arresté.

Plus au Sr Edelinck douze cens soixante dix livres pour payer ainsy qu'il a esté fait pour Madame d'Aligre qui estoit créancière de ladite succession par obligation passée par ladite veuve et par lesdits héritiers Nanteuil.

Plus audit Sr Edelinck cent livres pour une demie-année de la pension du Sr Regnesson.

Plus à la veuve Jean Nanteuil cinquante livres pour une demye année de sa pension.

Plus audit Sr Edelinck ainsy qu'il prétend deux cens livres, deffenses au contraire (1).

(1) Article barré.

Digitized by Google

A un cordonnier, cent solz.

Et au Sr abbé de Choisy oposant au scellé cinquante cinq louis d'or pour arres du marché fait avec ledit deffunct, ainsi que ledit sieur abbé le pretend, deffenses au contraire.

Et a ladite veuve Nanteuil signé.

Ce fait en la présence dudit Pierre Joffrin et dudit Dubuisson, audit nom, qui ont aussy dit qu'ils n'ont aucune connoissance des dettes cy dessus, et protesté que la déclaration d'icelles ne leur pourra nuire ny préjudicier, et ont signé.

Et le vingt uniesme jour de février audit an xvie soixante dix neuf, avant midy, est comparu devant les notaires soussignés ledit Claude Bonnemain estant de présent à Paris, lequel après que lecture luy a este faite par Carnot, un des notaires, des deux dernières vacations de l'inventaire cy-dessus et des choses inventoriées en icelles, ensemble des déclarations cy dessus faites par ladite veuve Nanteuil ensuite dudit inventaire, a déclaré qu'il agrée tout ce qui a esté fait par ledit Dubuisson son procureur et qu'il fait les mesmes protestations et pareille eslection de domicille que ledit Pierre Joffrin son beau frère, dont a esté fait le présent acte en l'estude dudit Carnot notaire, les jour et an susdits. Et a signé

De Troyes. Carnot.

Sont jointes les pièces qui suivent :

1°. Acte par lequel Claude Bonnemain et Pierre Joffrin et leurs femmes constituent pour leur procureur général et spécial, Thomas Albert Dubuisson, bourgeois de Paris, pour assister à l'inventaire des effets de la succession de Robert Nanteuil, recueillir ladite succession, etc. Reims 12 Xbre 1678.

2°. Transaction en forme de partage entre Jeanne Regnesson et les héritiers susnommés, par laquelle elle promet leur payer la somme de 5000 livres, à la condition qu'ils

Digitized by Google

en feront emploi jusqu'à concurence de 4000 livres au moins dans le laps d'un an, et celle de 500 livres après sa mort, s'ils n'aiment mieux prendre les portraits de Lancelot Nanteuil et de Robert Nanteuil ; à charge par ladite veuve Nanteuil de payer et acquitter les parts et portions dont lesdits héritiers et leurs femmes pourront être tenus de toutes les dettes et charges dudit défunt Nanteuil, sans aucune exception ni réserve. 22 février 1679.

3°. Acte par lequel lesd. héritiers reconnaissent que la veuve Nanteuil leur a payé la somme de 5000 livres qu'elle s'était obligée à leur payer par la transaction ci-dessus, sauf subrogation en faveur du prêteur aux droits et hypothèques desdits héritiers, jusqu'à concurrence de 550 livres, à la réquisition de la v^ve^ Nanteuil. 23 février 1679.

4°. Ratification par Antoinette Nanteuil, femme de Claude Bonnemain, du contrat de transaction et quittance. 8 mars 1679.

5°. Acte par lequel lesdits héritiers reconnaissent que G. Edelinck a mis dans leurs mains les deux portraits originaux mentionnés au contrat de transaction, plus la somme de 300 livres à eux léguée par lad. veuve Nanteuil. 3 août 1679.

Digitized by Google

TABLE

Pages.

I. Lettre de Nanteuil à Madeleine de Scudery..... 111

II. Billet autographe de Nanteuil..... 112

III. Acte relatif aux familles d'Hardouin Mansart et de Nanteuil... 113

IV. Donation mutuelle de Robert Nanteuil, graveur du Roi, et de Jeanne Regnesson, sa femme..... 113

V. Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Robert Nanteuil..... 114

VI. Inventaire après décès en la maison de Robert Nanteuil..... 122

Digitized by Google

SCIENCES

ÉLÉMENTS
DE
CHRONOLOGIE ASTRONOMIQUE

(Suite)

Par M. LEFORT, membre titulaire

Avertissement. — Les cinq premiers chapitres des *Éléments de Chronologie astronomique* ont été publiés dans le 75e volume, 1re partie, des *Travaux de l'Académie* de Reims.

CHAPITRE VI

Années d'Alexandre d'Hilkarnain, ou des Séleucides, employées par les Syro-Macédoniens, les Juifs et les auteurs arabes.

Ère astronomique : de Nabonassar, année 436, jours 327e, à midi vrai au méridien du lieu d'observation.

De la période julienne, année 4402e, lundi 1er octobre, jour 274e, à 12 h., comptées de minuit au même méridien.

Concordance initiale : Année 1re, jour 1er, à minuit vrai, = de la période julienne 4402e. 1er octobre, jour 274e, à 0 h. de temps vrai, compté de minuit au même méridien.

***Nota.* — Le jour civil Syro-Macédonien commence au coucher du soleil.**

40. Ces années, dites des *Séleucides, telles qu'on les trouve employées par les astronomes orientaux du moyen âge*, forment une série exactement identique avec la julienne, sauf qu'elles commencent toutes au 1er octobre, et non pas au 1er janvier. Les mois

Digitized by Google

y concordent aussi en tous points avec les juliens, sous des dénominations différentes, comme le montre le tableau suivant :

NOMS ARABES des mois syriens placés dans leur ordre de succession.	DÉSIGNATION du jour julien où chacun d'eux commence.	Toutes les concordances sont établies, comme l'initiale, entre le minuit vrai du jour arabe désigné, et le minuit vrai où commence le jour julien placé en regard,
Teschrin I	1er Octobre	Année de la période julienne P.
Teschrin II	1er Novembre	
Kanoun I	1er Décembre	
Kanoun II	1er Janvier	Année de la période julienne P+1.
Schebat	1er Février	
Ader	1er Mars	
Nisan	1er Avril	
Ayar	1er Mai	
Haziran	1er Juin	
Tamouz	1er Juillet	
Ab	1er Août	
Eiloul	1er Septembre	

La bissextile s'insère aux mêmes époques absolues, et au même jour physique dans les deux séries ; dans la syrienne, à la fin du mois schebat, comme dans la julienne, à la fin de février.

41. Les Juifs, les Grecs, les Arabes, qui mesuraient les mois par les révolutions synodiques de la lune et les commençaient à son renouvellement, plaçaient l'origine de leurs jours civils au coucher du soleil. Ebn-Jounis, le plus précis des astronomes orientaux, s'est conformé à cette règle dans les énoncés des dates syriennes qu'il attache à ses observations. C'est ce qui nous a déterminé à établir ici la concordance initiale de ces dates avec les juliennes, pour l'instant du minuit vrai, et non du midi des jours syriens dé-

Digitized by Google

signés. Car alors, quand une observation aura été faite après minuit du jour civil que l'auteur mentienne, il faudra conserver à ce jour son nom, ainsi que son quantième, et ajouter le nombre d'heures ultérieurement écoulées depuis son minuit jusqu'à l'instant de l'observation. Mais quand celle-ci aura été faite entre le coucher du soleil et le minuit suivant, il faudra, pour avoir sa date astronomique, la rapporter de la même manière au minuit du jour qui a précédé celui que l'auteur nomme.

42. — Les conventions précédentes étant admises, soit n le rang ordinal d'une année d'Hilkarnain quelconque. Nommons P l'année de la période julienne dans laquelle elle commence ; on aura toujours

$$P = 4401 + n.$$

Cette 4e année commencera au 1er octobre de l'année P ainsi trouvée. Ses trois premiers mois concorderont, jour pour jour, avec les trois derniers de l'année P, et les neuf suivants avec les neuf premiers de l'année P+1.

D'après cela, rien n'est plus facile que de convertir en date Julienne une date exprimée en années d'Hilkarnain. Car d'abord, par la première règle, on trouve l'année P où elle commence. Puis on prend la date julienne du jour dans le tableau précédent, les concordances étant établies des deux parts pour l'heure de minuit des jours désignés.

43. Nous nous bornerons ici à l'exemple suivant, qui réunit les deux cas d'application de la régle générale. Il s'agit d'une éclipse de lune observée par Ebn Jounis au Caire, en l'année d'Hilkarnain 1291, le 7 du mois Teshrin II. D'après les hauteurs de lune, mesurées par l'astronome arabe aux deux phases extrêmes de l'éclipse, Bouvard a calculé que le commencement

Digitized by Google

aura lieu $1^h 36^m 35^s$ avant le minuit du jour civil désigné, et la fin $1^h 37^m 28^s$ après ce même minuit.

L'année d'Hilkarnain 1291 commence dans l'année de la période julienne 4401+1291 ou 5692e. Le mois Teshrin II s'y trouve compris, et le 7 de ce mois y concourt par sa dénomination avec le 7 novembre. Dans le calcul astronomique, ce quantième doit être employé sans changement pour la fin de l'éclipse, qui est postérieure au minuit du jour civil arabe que l'auteur mentionne. Mais le commencement, qui est antérieur à ce même minuit, doit être rapporté au quantième précédent, 6 Teshrin II ou 6 novembre, à 24^h—$1^h 36^m 35^s$ ou $22^h 23^m 25^s$, compté de son minuit. Alors notre tableau, où les concordances sont également établies pour minuit, donnera ces deux dates juliennes :

Commencement : année 5692e, 6 novembre à $22^h 23^m 25^s$
Fin : . . . . . 7 novembre à $1^h 37^m 28^s$
en temps vrai, compté de minuit au Caire.

44. Les années d'Alexandre d'Hilkarnain, ou des Séleucides, telles que nous les avons présentées ci-dessus, commencent toutes au 1er octobre. Mais il est nécessaire d'être prévenu que, dans beaucoup de textes historiques et astronomiques, l'origine de ces années est placée au 1er septembre julien, un mois plus tôt que nous ne le trouvons dans Ebn-Jounis. Alors, dans notre tableau de la page (174), le mois Eiloul, qui concorde avec septembre, doit être reporté en tête de tous les autres, et non pas à la fin ; de sorte qu'il se trouve compris dans l'année julienne P donnée par notre règle, et non plus dans l'année P+1. A cela près, toutes les conversions en dates juliennes s'effectueront comme précédemment.

45. L'un des plus anciens et des plus habiles as-

Digitized by Google

tronomes arabes, Albatégni, date les années d'Hilkarnain de cette seconde manière. Il résidait en Syrie, dans la ville d'Aracta, dont la longitude à l'orient de Paris est 36° 29' 45", ou, en temps, 2^h 25^m 59^s. Si l'on retranche de là 1^h 50^m 10^s, longitude d'Alexandrie à l'est de Paris, on trouve Aracta plus orientale qu'Alexandrie de 0^h 35^m 49^s.

Comme application spéciale de ce choix d'origine, je rapporte l'observation de l'équinoxe automnal qu'Albatégni dit avoir faite à Aracta, dans l'année d'Hilkarnain 1194, le 19e jour du mois Eiloul (1er de l'année), à 4^h45^m (de temps vrai) avant le lever du soleil. Ce lever ayant lieu à 6 heures vraies après minuit, au temps de l'équinoxe, la date syrienne énoncée astronomiquement sera :

Année d'Hilkarnain 1194, 19 Eiloul (1er de l'année), à 1^h15^m, comptées de minuit à Aracta.

Ici, comme précédemment, cette année 1194 commence dans l'année de la période julienne 4401+1194 ou 5595, qui est appelée P dans notre tableau ci-dessus. Mais, pour l'adapter au système d'Allatégni, nous devrons y comprendre, en première ligne, le mois Eiloul, qui concorde avec Septembre. La date julienne de l'observation sera ainsi :

Année 5595e, 19 Septembre, jour 262e, à 1^h 15^m, temps vrai d'Aracta, compté de minuit.

46. L'année de la période julienne 4402, d'où part le système d'énumération des temps que nous venons d'exposer, correspond à l'année de l'ère chrétienne — 312, date chronologique. Cette époque est fort antérieure à l'institution du calendrier julien ; et, conséquemment, l'ère attribuée par les astronomes d'Orient aux années de leur Alexandre d'Hilkarnain n'a pu être rattachée à ce calendrier que par une

Digitized by Google

computation rétrograde. L'histoire nous apprend que ce nom d'Alexandre d'Hilkarnain a été appliqué à Séleucus Ier, surnommé Nicator ou le Vainqueur, l'un des successeurs d'Alexandre-le-Grand. Séleucus, après avoir possédé et perdu l'empire de Babylone, s'en empara de nouveau vers l'époque ici désignée et se fit appeler depuis l'Alexandre *à deux cornes* (Hilkarnain), soit comme se prétendant issu de Jupiter Ammon, ou comme ayant soumis l'Orient et l'Occident, ces deux cornes de la terre. Sa réintégration devint la date d'une ère nouvelle, l'*ère des Séleucides*, dont l'usage fut particulièrement adopté dans toute la Syrie. On la trouve employée dans la Bible, sous le nom d'*ère des Grecs*, aux deux livres des Machabées, qui contiennent le récit des guerres soutenues par les Juifs contre les descendants de Séleucus (1). Cette ère est restée usuelle chez les astronomes arabes ; mais, dans ces diverses applications, la forme d'années qu'on y rattachait n'a été ni constante, ni générale, et ce fut à une époque bien postérieure, mais incertaine, que les Syriens, ou Syro-Macédoniens soumis à la domination romaine, y adaptèrent définitivement la forme julienne, en n'y conservant de propre à leur nation que le point initial des années, placé par les uns au 1er octobre julien, par les autres au 1er septembre.

(1) Voyez D. Pétau : Rationarii temporum partis secundæ, lib. III, cap. XIII.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Années persiques de Iezdegerd.

Concordance initiale.

Ère astronomique : Année d'Iezdegerd 1er, jour 1er ou 1er jour du mois persique Ferwerdin, à midi ou 0 heure, au méridien du lieu d'observation. =

Année de Nabonassar 1380, jour 91e ou 1er Choiak, à midi ou 0 heure sous le même méridien. =

Année de la période Julienne 5345e, jour 168e, ou mardi 16 juin, à 12 heures, comptées de minuit sous le même méridien.

47. Les années persiques se composent de 12 mois, chacun de 30 jours, complétés par 5 jours supplémentaires. Elles diffèrent occasionnellement des années Egyptiennes, en ce que, parmi les astronomes orientaux qui en ont fait usage, les uns placent les jours supplémentaires entre le 8e mois et le 9e, tandis que les autres les placent à la suite du douzième mois, comme dans le calendrier Egyptien de Ptolémée. De là résultent deux modes de distribution des jours de l'année, auxquels il faut avoir égard pour connaître le rang ordinal auquel il faut placer ceux que chaque auteur désigne. Nous nous bornons à présenter ici le tableau relatif au 1er système, attendu que le tableau, suivant le 2e système, ne diffère que par la dénomination persique des mois de celui que nous avons donné au chapite 2 § 20.

D'après ces explications et la concordance initiale sus-indiquée, on voit que le 1er jour de l'année d'Iezdegerd, ou le 1er Ferwerdin, concorde, d'une manière précise et permanente, avec le 1er jour du mois Choiak

Digitized by Google

de l'ancienne Egypte. L'année persique commence donc 90 jours plus tard que l'année Egyptienne.

RANG ORDINAL des mois.	LEURS NOMS.	RANG ORDINAL du jour initial de chaque mois.
1	Ferwerdin	1
2	Ardbehescht	31
3	Chordah	61
4	Tir	91
5	Mordah	121
6	Schahrir	151
7	Mihr	181
8	Abân	211
1er Épagomène		241
2e »		242
3e »		243
4e »		244
5e »		245
9	Ader	246
10	Dei	276
11	Bahmen.	306
12	Asfendarmed.	336

48. Suivant le témoignage unanime des auteurs orientaux, l'ère de Iezdegerd concorde avec l'avénement au trône de Perse du prince dont elle porte le nom. Il fut le dernier de la race des Sassanides (descendants de Sassan) ; et, avec lui, l'indépendance de la Perse s'éteignit sous la conquête musulmane. L'usage de l'année vague était sans doute bien antérieur à ce prince. L'analogie de sa forme avec celle de l'ancienne année Égyptienne, surtout la concordance de l'ère avec le commencement d'un mois Egyptien, doivent faire supposer une communauté d'origine.

49. Dans les dates vagues persiques, le jour *civil* est censé commencer au lever du soleil, et le jour

Digitized by Google

astronomique au midi suivant. Toutefois, cette conformité à l'usage grec n'est complète que pour les observations faites pendant le jour. Les dates persiques des observations faites pendant la nuit sont données par Ebn-Jounis, avec la même modification que nous avons constatée au chapitre VI dans ses dates dioclétiennes, où, contrairement à la coutume arabe, l'origine du jour civil est placée aussi au lever du soleil. Le jour persan qu'Ebn-Jounis désigne alors, est celui qui, dans l'application physique, va succéder à la nuit pendant laquelle le phénomène observé est arrivé. Il faut donc, en de tels cas, l'interpréter encore suivant cette acception, et le remplacer dans le calcul par le quantième du jour immédiatement antérieur, qui, continué astronomiquement pendant 24 heures, à partir de son midi propre, comprend la nuit de l'observation.

50. Ces principes généraux étant admis, soit n le rang ordinal d'une année vague persique, comptée de l'ère d'Iezdegerd. Le commencement de cette année, rapportée à l'ère de Nabonassar, aura pour date égyptienne astronomique :

(1) Année 1379 + n, jour 91°, à midi vrai, ou 0 heure, au méridien du lieu d'observation.

Supposons qu'un phénomène astronomique ait été observé dans cette même année persique, au jour dont le rang ordinal est j, et à l'heure h, comptée du midi de ce même jour. La date égyptienne correspondante sera :

Année 1379 + n, jour 90° + j, heure h, comptée de midi au méridien du lieu.

Ces dates se transformeront en juliennes par les règles établies au chapitre 2 pour celles de Ptolémée.

Dans les applications que nous allons présenter,

Digitized by Google

nous ferons uniquement usage du calendrier placé en tête du chapitre actuel, attendu que les plus habiles et les plus anciens astronomes orientaux, dont nous possédions les ouvrages, Ebn-Jounis, Albatégni et Alfragan, placent les épagomènes de l'année vague persique après le mois Abân.

Voici quelques exemples de transformation des dates persiques en dates égyptiennes et en dates juliennes.

Eclipse de soleil observée au Caire par Ebn-Jounis, en l'an 347 d'Iezdejerd, le 20e du mois Chordah (*). Le commencement eut lieu à $2^h\ 28^m\ 19^s$ *après* le midi de ce jour. Ici $n = 347$, $j = 19$, $h = 2^h\ 28^m\ 19^s$. La date égyptienne correspondante sera donc :

Année de Nabonassar $1379 + 347 = 1726$; jour $90 + 60 + 19 = 169^e$, à $2^h\ 28^m\ 19^s$ après midi.

L'année de Nabonassar 1726 sort des limites qu'embrasse notre table de concordance (page 185 du vol 75e). Pour l'y ramener sans changer la date du Thot vague, il faut la faire rétrogader de 1461 année égyptiennes ; ce qui donne l'an 265, et place le 1er jour du Thot vague, d'après notre tableau, au 22 décembre de l'an de la période julienne 4230. Il faut ajouter 1460 à ce nombre pour avoir l'année de la période julienne qui correspond à l'an de Nabonassar 1726. Ainsi :

Année de Nabonassar 1726, 1er Thot à midi =

Année, période julienne, 5690e, 22 décembre, jour 356e, à 12 heures comptées de minuit.

Ajoutez de part et d'autre 168 jours complets, plus $2^h 28^m 19^s$, le 1er nombre reproduira la date égyptienne an de Nabonassar 1726, jour 169e, à $2^h\ 28^m\ 19^s$ après

(*) C'est par une erreur d'impression que le mémoire, au tome XXII des mémoires de l'Académie des sciences, porte le 16e jour du mois Chordah, au lieu du 20e jour.

Digitized by Google

midi, et le 2e nombre donnera pour la date julienne :

Année 5690, jour 356 + 168 = 524, à 14h 28m 19s, comptées de minuit.

Soustrayant alors du nombre de jours 365, pour en composer une année commune que l'on rejoindra aux années complètes 5690, on aura pour date finale :

Année 5691, jour 159e ou 8 juin, à 14h 28m 19s, comptées de minuit.

51. Equinoxe vernal observé à Bagdad, en l'an 199 d'Iezdejerd, le 18 du mois Bahmen, deux heures environ après le milieu de la nuit d'*avant* le 19. La date astronomique égyptienne doit être :

Année de Nabonassar 1379 + 199 = 1578. Jour 90e + jour 323e + 14h de temps vrai compté de midi à Bagdad, ou année de Nabonassar 1579, jour 48e, à 14h, temps vrai compté de midi à Bagdad.

De cette date égyptienne on tire pour la date julienne :

Année 5544e, jour 76e, 17 mars, à 2h, temps vrai, compté de midi à Bagdad.

Selon les tables abrégées de Largeteau, la date théorique de ce même équinoxe est :

Le 16 mars, à	23h 58m 10s	temps moyen compté de minuit à Paris.
Réduction au méridien de Bagdad, additive	2h 48m 9s	
Date transportée : le 17 mars à	2h 46m 19s	temps moyen à Bagdad compté de minuit.

Cette indication exprimée en temps moyen, se rapproche du résultat d'Ebn-Jounis dans des limites de différence qu'une interprétation inexacte devrait dépasser.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

OLYMPIADES

—

Ère : Année de la période Julienne 3938, de l'ère chrétienne — 776, 1er Juillet, solstice d'été.

52. Les Olympiades, employées dans l'ancienne Grèce pour la numération des temps, étaient intentionellement composées de quatre années solaires vraies, commençant et finissant au solstice d'été, et appelées aussi, pour cette raison, années solsticiales. Cette période n'ayant été en usage que pour la numération historique des années, celles qui la composent peuvent, dans les limites d'une telle application, s'assimiler à des années juliennes moyennes de $365^{j},25$.

D'après cela, m étant le rang ordinal d'une olympiade quelconque, n celui d'une des quatre années qui entrent dans sa composition, l'année courante de la période julienne, qui contient le commencement de celle ci, sera :

$$(1)\ P = 3938 + 4\ (m - 1) + n - 1\ ;$$

ce commencement étant toujours placé au solstice d'été.

A l'origine de l'ère $m = 1$, $n = 1$, en sorte que le commencement de la première année de la première olympiade, que l'on écrit olymp. 1, 1, répond, d'après les calculs de Censorin, au 1er juillet de l'an 3938 de la période julienne, ou de l'an — 776 de l'ère chrétienne, date chronologique. Or, d'après les tables de Largeteau, le solstice d'été dans l'année 3938, a eu

Digitized by Google

lieu le 1er juillet, à $5^h\ 4^m\ 41^s$. La date mensuelle de l'origine de l'ère est donc à très peu près le 1er juillet, ainsi qu'il est indiqué en tête de ce chapitre. Si l'on voulait avoir précisément la date physique du solstice d'été, pour une année quelconque P de la période julienne, telle que la donne la formule (1), il faudrait calculer astronomiquement la date de ce phénomène. Les tables de Largeteau sont très suffisantes pour ce but. Mais un exemple fort simple va nous montrer que l'on aurait bien tort de prendre cette concordance à la rigueur.

53. Au *Rationarium temporum*, pars secunda, lib. I, pag. 47, le P. Pétau écrit :

« Æra christiana vulgaris incipit a cal. janu. anni « per. Jul. 4714, Juliano anno 46e, [au 1er janvier de « l'année de la période julienne 4714, de l'an « julien 46], olympiadis 194 anno 4e dimiddato [au « milieu de la quatrième année de la 194e olym- « piade.] »

La dernière concordance n'est exacte qu'autant qu'on fait commencer les olympiades au 1er juillet du calendrier julien, sans s'occuper si cette date est précisément celle du solstice d'été. En effet, le commencement de la quatrième année de la 194e olympiade répond, d'après notre formule, à l'année courante de la période julienne $4713 = 3938 + 4 \times 193 + 3$. Or, la date du solstice d'été de l'année 4713, suivant les tables de Largeteau, serait le 24 juin à $15^h\ 29^m$, l'addition de six mois à cette date donnerait à peu près le 25 décembre 4713 pour l'origine de l'ère chrétienne, au lieu du 1er janvier 4714 qu'ont adopte les chronologistes. Mais les concordances indiquées par le P. Pétau ne sauraient être prises à la rigueur en ce qui concerne les olympiades, parce que, dès

Digitized by Google

que les Grecs eurent appris à mesurer à peu près le temps par des années lunaires intercalées, les jeux olympyques, qui ont donné naissance à la période des olympiades, furent réglés sur la nouvelle lune la plus proche du solstice d'été, plutôt que sur ce solstice même. Aussi Censorin, quand il définit les années olympiques, en place seulement les limites terminales dans les jours d'été, *diebus æstivis*, sans y mettre la rigueur qu'il apporte habituellement à ses autres désignations quand elles en sont susceptibles.

Cette discussion montre que l'ère des olympiades, inscrite en tête de ce chapitre et telle qu'on l'admet dans la formule (1) est une ère fictive ; en ce sens que l'origine des olympiades successives que l'on calcule ainsi, va sans cesse en s'éloignant du solstice d'été, et que cette discordance est d'autant plus considérable que l'on s'éloigne davantage de l'ère. Aussi le P. Pétau, dans la *Doctrina temporum* n'opère-t-il, latransformation des olympiades en années de la période julienne que pour les temps antérieurs à l'ère chrétienne.

On n'a pas été aussi réservé dans des temps plus modernes. La connaissance des temps pour 1866 indique que le milieu de cette année *grégorienne* répond au commencement de la deuxième année de la 661e olympiade ou à olymp. 661,2. Pour obtenir ce résultat, on a supposé l'origine des olympiades *invariablement* fixée au 1er juillet julien, on a fait abstraction de la différence qui existe, à partir de 1582, entre les années *grégoriennes* et les années *juliennes*, et on a appliqué la formule (1) dans laquelle l'unité est une année julienne moyenne. On voit qu'une pareille manière de procéder doit donner des nombres fort éloignés de l'exactitude mathématique, et dont la recherche ne présente d'ailleurs aucune utilité pratique.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Sur les périodes luni-solaires qui ont été le plus généralement employées pour la supputation des temps.

—

54. — Les calendriers luni-solaires ont été en usage chez presque tous les peuples anciens. Leur principe commun a été d'établir entre les durées moyennes des révolutions de la lune et du soleil certains rapports, présumés exacts, dont les deux termes pussent s'exprimer par des nombres entiers peu considérables, de manière qu'une somme complète de mois lunaires se trouvât contenue dans une autre somme complète d'années solaires Ce résultat, envisagé dans une acception rigoureuse, est impossible à obtenir, puisque les périodes de révolution des deux astres sont réellement incommensurables entre elles, et sont d'ailleurs perpétuellement modifiées par les inégalités séculaires, qui les affectent dans des proportions très inégales, Mais il peut être réalisé avec une approximation suffisante pour les usages sociaux, en prenant soin de corriger, par intermittences, l'erreur absolue provenant de l'imperfection du rapport employé, lorsque son application prolongée l'aura rendue trop sensible.

55. Il paraît bien que c'est sur le mouvement de la lune seule que les plus anciens peuples de l'Orient se sont appuyés pour la supputation des temps; mais les documents historiques, qui auraient pu nous éclairer sur leur manière d'opérer, font absolument défaut. On peut seulement inférer du calendrier Arabe, maintenu ou restauré par les Musulmans, que l'on

Digitized by Google

admettait une année lunaire, composée de 12 révolutions synodiques de la lune, c'est-à-dire de 12 lunaisons ou de 12 mois lunaires. C'était une année vague dont on laissait développer librement le cours. La durée des années et des mois lunaires a été appréciée au moyen des jours solaires, dont l'unité comprend le *jour naturel*, c'est-à-dire la partie du temps pendant laquelle le soleil séjourne au-dessus de l'horizon du lieu d'observation, et la *nuit naturelle*, partie du temps pendant laquelle le soleil est au-dessous du même horizon.

Ce rapprochement a été fait plus de 20 siècles avant notre ère par les Chinois, et, bien postérieurement à eux, mais plus de quatre siècles encore avant l'ère chrétienne, par les Grecs.

56. Les anciens Chinois n'ont pas, comme les Grecs, cherché à déterminer les inégalités des mouvements vrais du soleil, de la lune et des planètes ; tous leurs usages pratiques étaient réglés sur les mouvements moyens. Ils supposaient que l'année solaire solsticiale était exactement composée de 365 1/4 jours solaires moyens, et ils avaient reconnu que 19 de ces années contenaient 235 lunaisons complètes. Cette période luni-solaire est précisément celle qui fut découverte ou importée en Grèce par Méton vers la 4282e année de la période julienne, ou 432 ans avant l'ère chrétienne, date chronologique ; ce qui lui donne à la Chine une antériorité d'existence au moins de 7 siècles.

La durée d'une lunaison, exprimée en jours solaires moyens, était donc, d'après les anciens Chinois, égale à $\frac{19 \times 365\text{ j }25}{235}$, ou en fractions décimales du jour 29 j. 5308511, et en subdivisions sexagésinales 29 j. $12^h\ 44^m\ 25^s\ \frac{25}{57}$. Cette valeur est trop forte d'environ 22^s. Car les déterminations diverses, et beau-

Digitized by Google

coup plus exactes d'Hipparque et de Ptolémée, ne donnant pour ces anciennes époques, que $29^j,5305941$, ou $29^j\ 12^h\ 44^m\ 3^s\ \frac{1}{3}$. Elle est cependant préférable à celle de Méton, qui supposait l'année solaire de 365 j $\frac{5}{19}$, en sorte que pour lui la durée moyenne des lunaisons était de 29 j $\frac{25}{47}$, ou de 29 j $12^h\ 45^m 57^s\ \frac{21}{47}$. Il n'est pas supposable que Méton ait ignoré l'année tropique de 365 j 1/4, qui, de son temps, devait être déjà vulgaire. Mais son produit par 19, étant 6939^j 3/4, n'embrassait pas un nombre entier de jours ; ce qui aurait été incommode pour définir les époques initiales et finales du cycle, dans l'application usuelle. Cet inconvénient disparaissait en augmentant l'année de $\frac{1}{76}$ de jour, fraction que l'on pouvait alors considérer comme négligeable. Car les 19 années, ainsi modifiées, contenant en plus $\frac{19\,j}{76}$ ou $\frac{1}{4}$ de jour, elles se trouvent comprendre en somme 6940 jours complets.

Cadippo fit mieux. Reprenant l'année de 365 j 25, il en composa une période de 4 fois 19. ou 76, ce qui fit disparaître la fraction 0 j 75, et lui donna pour produit total 27759 jours complets. Puis il quadrupla aussi les 235 lunaisons, ce qui les porta au nombre de 940, réparties sur cet intervalle. Il obtenait ainsi pour la durée moyenne des lunaisons la même valeur que celles que les anciens Chinois avaient adoptée.

57. Dans toute hypothèse, chaque lunaison moyenne, contenant, à peu de chose près, 29 j 530, est plus longue que $\frac{1}{12}$ d'année solaire, qui contient à peu près 30 j 437. Pour adapter isolément l'une ou l'autre de ces périodes aux usages civils, il faut remplacer ces intermittences constantes, par des intermittences inégales, embrassant des nombres entiers de jours, qui ne s'écartent jamais de sa marche que dans des limites restreintes. Par exemple, on peut ainsi substituer à la valeur moyenne du mois lunaire, des interval-

Digitized by Google

les successifs de 30 ou de 29 jours, convenablement alternés. Cela s'appelait à la Chine, des grandes lunes et des petites lunes ; en Grèce, des mois pleins ou caves. L'assimilation sera d'autant plus parfaite, que l'on aura mieux évalué le mois lunaire moyen, et que les intermittences seront variées de manière à se trouver toujours le plus près possible de ses limites rigoureuses.

D'après le même principe, on peut également faire courir les douzièmes d'années solaires par intervalles de 30 ou de 31 jours, un seul étant fait occasionnellement de 28 ou de 29, comme dans notre calendrier julien actuel. Si l'on veut former un calendrier purement lunaire, ou purement solaire, on y prendra pour période mensuelle l'une de ces subdivisions, sans s'inquiéter si elle marche d'accord avec l'autre. Mais, dans les calendriers appelés *luni-solaires*, on les emploie toutes deux simultanément. Les révolutions de la lune y servent pour marquer les mois, celles du soleil pour compter les années ; et l'on attribue à chacune de celles-ci le nombre entier des lunaisons consécutives qui approche le plus d'y être compris, de manière que l'écart total annuel ne dépasse jamais une demi-lunaison en plus ou en moins. Dans ce système d'association, pour maintenir les deux séries dans les limites d'écart prescrites, il faudra donner à certaines années 12 lunaisons, à d'autres 13. Il faudra, en outre, distribuer ces alternatives de manière que l'accord se trouve exactement rétabli après 19 années solaires, comprenant 235 lunaisons, ou après 76 qui en comprennent 940, si l'on admet ces périodes de concordance comme suffisamment approchées pour les usages civils, sauf à corriger l'erreur finale par l'addition ou la soustraction conventionelle d'un jour, quand on aura reconnu qu'elle

Digitized by Google

dévient de cet ordre. Les années qui contiennent 12 lunaisons y sont appelées *communes* ; celles qui en contiennent 13 sont dites *intercalaires* ou *embolimes*. Si la distribution de ces dernières dans la période totale de 19 ou de 76 ans, doit être seulement réglée par la condition que les mois lunaires successifs s'écartent toujours, le moins possible, des mois solaires moyens de même rang, leur mode de répartition est unique, et complètement déterminé par les relations numériques qu'ont entre elles les deux séries conventionnelles de mois et d'années ; c'est ce qu'ont admis les Chinois. Mais il s'y introduit des indéterminations, quand on veut s'astreindre, en outre, à des usages locaux, qui exigent que le commencement ou la fin des mois, ou des années lunaires légales, s'écartent le moins possible de certaines phases solaires assignées ; comme aussi lorsque l'ordre des années intercalaires ne doit pas trop s'écarter d'anciennes habitudes déjà prises. C'est ce qui a eu lieu chez les Grecs, et cela a produit dans leurs calendriers luni-solaires des variations, ainsi que des incertitudes devenues maintenant très difficiles à éclaircir.

58. Le précis *élémentaire* de chronologie que nous avons entrepris de rédiger, ne comporte pas l'examen détaillé des particularités qui rendent si épineuse la discussion des calendriers grecs. Les personnes qui désireraient en avoir une connaissance un peu étendue, devront étudier dans le mémoire original de J.-B. Biot, les chapitres VIII, X, XI et XII. Nous nous bornerons, dans le chapitre qui va suivre, à des indications sommaires, relatives aux mois Attiques, et aux périodes luni-solaires, ou *cycles*, de Méton et de Callippe.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

Calendriers attiques. Cycles de Méton et de Callippe

59. Les calendriers de l'ancienne Grèce, sur lesquels nous ne possédons guère d'indications précises, paraissent avoir été uniquement lunaires. L'année s'y composait de 12 révolutions synodiques de la lune, appelées mois. Les mois, alternativement de 30 et de 29 jours solaires, étaient nommés, dans le premier cas, *pleins*, dans le second cas, *caves* ; ils se rangeaient par ordre, sous les dénominations suivantes, parmi lesquels le 4e et le 5e laissent seuls quelques doutes sur leur rang d'application relatif.

1	Hécatombion	7	Gamélion
2	Métagitnion	8	Anthestérion
3	Boëdromion	9	Elaphebolion
4	Maimactérion ou Pyanepsion?	10	Munichion
5	Pyanepsion ou Maimactérion?	11	Thargélion
6	Posidéon	12	Skirophorion

Le mois Hécatombion, qui était considéré comme le premier de l'année, commençait avec le solstice

Digitized by Google

d'hiver. Mais les 12 mois n'embrassaient que 354 jours, et les Athéniens reconnurent bientôt que l'année solsticiale était d'environ 365 j 1/4 ; ils cherchèrent en conséquence pendant longtemps à rapprocher les deux périodes par duplication, en ajoutant, au besoin, les jours qui manquaient pour les égaler.

Ainsi que nous l'avons dit dans le chapitre précédent, à l'article 56, Méton, mathématicien et astronome à Athènes, imagina un cycle luni-solaire qui parut de beaucoup préférable à toutes les combinaisons adoptées avant lui. Nous allons faire connaître sommairement la composition du cycle imaginé par Méton, et accueilli en Grèce avec une grande faveur.

CYCLE LUNI-SOLAIRE DE MÉTON.

—

Ère du cycle solaire : année de la période julienne 4282, de l'ère chrétienne — 432, 28 juin, jour 179e, solstice d'été, vers 11h 1/2 du matin au méridien d'Athènes, en faisant commencer le jour julien à minuit.

Ère du cycle lunaire : même année, le 15 juillet, jour 196e, au coucher du soleil qui a suivi la néoménie mathémathique, immédiatement postérieure au solstice d'été, laquelle a eu lieu le même jour, 15 juillet au soir.

—

Concordance initiale entre les dates juliennes et les dates attiques prises dans les cycles lunaires de Méton.

Année de la période julienne 4282, 16 juillet, jour 197, à minuit ou 0h = cycle 1, année lunaire 1, jour 1er, à minuit au méridien d'Athènes.

***Nota.* — Le jour civil attique commence au coucher du soleil.**

—

60. Nous avons indiqué d'une manière générale, à l'art. 57 du chapitre IX, que les mois attiques, réglés par les mouvements de la lune, se composaient de

Digitized by Google

douze mois, alternativement de 30 et 29 jours dans les années *communes*, et qu'un 13e mois était placé dans les années *intercalaires* ou *embolimes*. Ce mois était marqué immédiatement après Posidéon et prenait le nom de Posidéon II. Méton avait remarqué que 235 lunaisons, ou mois lunaires *moyens*, avaient sensiblement la même durée que 19 années solaires *moyennes*, c'est-à-dire que la durée commune de leurs périodes était de 6940 jours complets; c'est dans cet intervalle que le savant grec chercha à placer les 19 années *lunaires*, tant communes qu'embolimes, qui devaient constituer la période *luni-solaire*, objet de ses recherches.

Ayant pris pour origine de son cycle lunaire le 1er Hécatombéon, qui concorde avec le soir de notre 15 juillet 4282, période julienne, ou — 432 E.V, au méridien d'Athènes, il lui restait à répartir les années communes et les années embolimes, et à distribuer les mois pleins et caves, que l'on faisait toujours respectivement de 30 jours et de 29 jours en nombre ronds.

Si l'on désigne par x' le nombre des années communes composées de 12 mois, et par x'' le nombre des années embolimes composées de 13 mois, on doit avoir :

$$x' + x'' = 19 \text{ et } 12\,x' + 13\,x'' = 235.$$

D'où $$x' = 12 \text{ et } x'' = 7.$$

La distribution des embolimes dans le cycle de 19 ans a été faite par Méton exactement comme elle l'avait été dans le système des octaétérides qui avait précédé son cycle. On a eu ainsi la série suivante, où les années embolimes sont marquées par un *e* placé en exposant : Cycle lunaire de 19 ans, 1 2 3e 4 5e 6 7 8e 9 10 11e 12 13e 14 15 16e 17 18 19e.

Pour la distribution des mois pleins et des mois

Digitized by Google

caves dans l'étendue d'un cycle, en désignant respectivement leur nombre par y' et y'', on aura :

$$y' + y'' = 235 \quad . \quad 30\,y' + 29\,y'' = 6940$$

D'où $\qquad y' = 125$ et $y'' = 110$.

Ainsi le cycle lunaire doit contenir 125 mois pleins et 110 mois caves : leur distribution peut s'opérer de plusieurs façons.

Après avoir reproduit le canon de Méton, tel qu'il a été restitué par Dodwel et adopté, après discussion, par le savant chronologiste Idoler, nous indiquerons la méthode arithmétique qui parait avoir été suivie par l'astronome athénien, et que Géminus a décrit d'une manière assez obscure.

CYCLE DE MÉTON.

Années du cycle	Sommes des jours	I	II	III	IV	V	VI	VI*	VII	VIII	IX	X	XI	XII
1	355	30	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
2	354	29	30	29	30	30	29	—	30	29	30	29	30	29
3*	384	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29
4	355	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	30
5*	383	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
6	355	30	29	30	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
7	354	29	30	29	30	29	30	—	30	29	30	29	30	29
8*	384	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29
9	354	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
10	355	30	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
11*	384	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30
12	354	29	30	29	30	29	30	—	29	30	30	29	30	29
13*	384	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
14	354	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
15	355	30	29	30	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
16*	384	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30
17	354	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	30	29
18	354	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
19*	384	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
total	6940													

Digitized by Google

61. Dans les habitudes grecques, 30 jours étaient la durée naturelle d'un mois, 29 jours semblaient l'exception. A ce compte, les 235 mois de la période métonienne représentaient en principe 7050 jours, dont il fallait supprimer 110 pour les réduire à 6940. Or 7050 divisés par 110, donne au quotient 64 $\frac{1}{11}$. On pensa que l'on répartirait de la manière la plus convenable les 110 jours à soustraire, si l'on se réglait sur la partie entière de ce quotient 64, pour les espacer à égales distances. Ainsi, le premier supprimé parmi les 7,050 aura pour rang ordinal 64, le deuxième 2×64 ou 128, le troisième 3×64 ou 192, et enfin le 110e, 110×64 ou 7040. Ces divers produits indiquent immédiatement les mois qui doivent être raccourcis. Car, en les considérant par ordre de formation, le premier 64 est plus grand que 60 et moindre que 90. Le premier des jours à retrancher tombera donc dans le troisième mois de la période; de sorte que les deux premiers mois garderont leurs 30 jours et le troisième devra être réduit à 29. Le troisième produit 128 est compris entre 4×30 et 5×30. Le deuxième des jours à retrancher tombera dans le cinquième mois, qui devra être réduit à 29 jours. Les soustractions suivantes se règleront de même, en cherchant les multiples de 30 qui comprennent chaque multiple de 64. Par exemple, le 110e de ceux-ci étant 7,040, il se trouve compris entre 334×30 qui est 7,020 et 235×30 qui est 7050. Conséquemment le 110e jour à soustraire tombera dans le 235e mois de 30 jours, ce qui exige qu'on le réduise à 29. De sorte que la période entière des 235 lunaisons, commençant par un hécatombéon qui est plein, se terminera par un skirophorion qui sera cave.

62. La formation de la série des mois dans le cycle

Digitized by Google

de Méton peut être considérablement abrégée par la remarque suivante : D'après la règle générale posée plus haut, le 15e jour à soustraire de 7050 a pour rang ordinal parmi eux 15×64 ou 30×32. Il tombe donc précisément à la fin de leur 32e mois. Ainsi, pour trouver les places des suivants, il faut compter de nouveau par multiples de 64, en partant du premier jour du 33e mois, exactement comme on l'avait fait à l'origine de la série entière. D'après cela, quand on a une fois déterminé par la règle grecque le caractère plein ou cave des 32 premiers mois définitifs, tous les autres se suivent par des périodes pareilles consécutivement réitérées ; de sorte qu'on n'a plus qu'à les écrire, dans ce même ordre, à la suite les uns des autres jusqu'à la fin. On peut constater ce caractère de périodicité sur notre tableau même, aux endroits qui sont marqués par des barres verticales; cela fait, on coupera la série totale par périodes consécutives de 12 ou de 13 termes, pour en composer progressivement les années, tant communes qu'embolimes, que renferme un cycle entier, et comme on a la date julienne du premier jour de la première année, on en déduira les dates initiales des années suivantes par l'addition successive du nombre de jours que l'année immédiatement précédente se trouve contenir. Ideler a composé de cette manière un tableau reproduit par J.-B. Biot en regard de la page 425 de son mémoire ; ce tableau présente par ordre les dates juliennes du premier jour du mois hécatombéon, pour chacune des années lunaires qui composent les huit premiers cycles métoniens. Cela dépasse de beaucoup l'étendue de temps pendant laquelle on pourrait présumer que ce cycle a été employé pour régler le calendrier d'Athènes.

63. Le tort de Méton n'est pas seulement d'avoir

Digitized by Google

altéré la durée de l'année solaire pour la commodité de son calcul. En égalant 235 lunaisons moyennes à 6940 jours, il attribuait implicitement à chacune d'elles 29 jours $\frac{22}{47}$ ou $29^{j},531915$, ce qui est une évaluation trop forte. Car si on la compare à celle de Ptolémée, $29^{j},5305941$, 235 de ces dernières n'embrassent que $6939^{j},689613$; de sorte que chaque cycle métonien faisait la lune théorique trop lente de $0^{j},310386$. Ainsi, après 5 cycles et $\frac{7}{19}$, la lune moyenne véritable devait, proportionnellement, précéder le 1er hécatombéon théorique de $1^{j}\frac{2}{3}$. C'est dans cet état d'erreur que Calippe trouva le calendrier de Méton, quand il lui substitua les 76 années de 365 jours $\frac{1}{4}$, ou 27759 jours, comprenant 940 lunaisons. Or, indépendamment du retour à une valeur moins fautive de l'année solaire, ce changement avait un autre avantage que Calippe peut n'avoir pas aperçu. En effet, renfermant le même nombre de lunaisons quadruplé, dans le même nombre d'années pareillement quadruplé, mais individuellement moins longues, la durée moyenne de la lunaison en résultait plus courte, se trouvant ainsi réduite à 29 jours $\frac{499}{940}$ ou $29^{j},5308511$, ce qui le rapprochait beaucoup de la valeur exacte $29^{j},5305941$, que nous trouvons dans Ptolémée. On ne doit donc pas s'étonner que les astronomes grecs aient accueilli avec faveur une modification aussi heureuse, et qu'ils aient ensuite rapporté généralement leurs observations aux années des périodes Calippiques.

Digitized by Google

PÉRIODES LUNI-SOLAIRES DE CALIPPE.

Ere de la période julienne, année 4384 ; de l'ère chrétienne — 330, le mardi 28 juin, jour 129e, au coucher du soleil qui suivit immédiatement la néoménie mathématique coincidante avec le solstice d'été ; ces deux phénomènes s'étant opérés ce même jour julien, vers 3h 1/2 du matin, au méridien d'Athènes, avec une simultanéité presque rigoureuse, d'après les tables abrégées de Largeteau.

Concordance initiale entre les dates juliennes et les dates attiques prises dans les périodes de Calippe.

Année de la période julienne 4384, 29 juin, jour 180e, à minuit, ou 0 heure = 1re période, année lunaire 1, jour 1er, à minuit.

Nota. Le jour attique commence au coucher du soleil.

64. Les périodes calippiques complètes comprennent, par définition, 76 années juliennes de 365 jours 1/4 ; leur durée totale est subdivisée en un pareil nombre d'année lunaires d'inégale longueur. Mais l'intercalation d'où cette inégalité résulte maintient toujours leur origine individuelle à moins d'un mois de distance du solstice d'été courant, de sorte qu'elle se trouve toujours dans la même année julienne que ce solstice. La différence occasionnelle d'un jour qui existe entre les années juliennes communes et bissextiles, n'empêche pas cette simultanéité d'avoir lieu pour les unes et pour les autres. De là on tire une règle fort simple pour transporter toutes les origines des années calippiques dans la série des juliennes.

Une année calippique étant désignée par son rang ordinal n dans la période $m^{\text{ième}}$ dont elle fait partie, prenez les $m - 1$ périodes précédentes pour autant de fois 76 ans juliens, et prenez aussi comme juliennes, dans la période courante, les $n - 1$ années lunaires qui sont antérieures à celles que l'on désigne. La

Digitized by Google

somme, ajoutée au rang ordinal de l'année julienne qui contient le solstice d'été initial, c'est-à-dire = 4384, vous donnera le rang de l'année ultérieure, également julienne, dans laquelle votre année calippique commence, avant ou après le solstice d'été, à une distance moindre qu'un mois. Le nombre qui désigne cette année là dans la période julienne intercalée, sera ainsi :

$$4384 + 76(m-1) + n - 1 ;$$

ou, par abréviation, $4383 + 76(m-1) + n$.

La date absolue de ce solstice courant peut être calculée en quelques minutes à l'aide des tables de Largeteau.

Les années calippiques ayant été notées par de savants astronomes, entre autres par Hipparque, ainsi qu'il résulte du témoignage de Ptolémée dans l'almageste, il est intéressant de pouvoir transformer facilement les dates, ainsi marquées, en dates juliennes. On y parvient à l'aide d'un tableau où J.-B. Biot a restitué le *1er cycle luni-solaire de Calippe, conformément aux prescriptions de Géminus*. Les convenances de l'impression nous ont obligé de les présenter sous un aspect un peu différent de celui qui lui a été donné par l'auteur à la page 447 de son mémoire original. Nous l'avons coupé en deux parties dont le rattachement se fait sans peine au moyen du rang ordinal de chaque année lunaire, à laquelle se rapporte la distribution des mois avec leur durée individuelle en jours.

La lettre *a* placée en exposant, indique que l'année à laquelle elle s'applique est embolime.

Les lettres *c* et *b*, placées de la même manière en exposant, indiquent que les années juliennes correspondantes, sont respectivement communes ou bissextiles.

Digitized by Google

1	2	3	4	1 bis.
RANG ORDINAL de chaque année lunaire.	NOMBRE de lunaisons qui la composaient	LEUR DURÉE prise en jours.	DATE JULIENNE à laquelle chacune a commencé au coucher du soleil.	
1e	13	384	4384c jour 179e juin 28	1e
2	12	355	4385b » 198 juillet 16	2
3	12	354	4386c » 187 juillet 6	3
4e	13	384	4387c » 176 juin 25	4e
5	12	354	4388c » 195 juillet 14	5
6	12	355	4389b » 184 juillet 2	6
7e	13	384	4390c » 173 juin 22	7e
8	12	354	4391c » 192 juillet 11	8
9	12	354	4392c » 181 juin 30	9
10e	13	384	4393b » 170 juin 18	10e
11	12	355	4394c » 188 juillet 7	11
12e	13	384	4395c » 178 juin 27	12e
13	12	354	4396c » 197 juillet 16	13
14	12	354	4397b » 186 juillet 4	14
15e	13	384	4398c » 174 juin 23	15e
16	12	355	4399c » 193 juillet 12	16
17	12	354	4400c » 183 juillet 2	17
18e	13	384	4401b » 172 juin 20	18e
19	12	354	4402c » 190 juillet 9	19
20e	13	384	4403c » 179 juin 28	20e
21	12	355	4404c » 198 juillet 17	21
22	12	354	4405b » 188 juillet 6	22
23e	13	384	4406c » 176 juin 25	23e
24	12	354	4407c » 195 juillet 14	24
25	12	355	4408c » 184 juillet 3	25
26e	13	384	4409b » 174 juin 22	26e
27	12	354	4410c » 192 juillet 11	27
28	12	354	4411c » 181 juin 30	28e
29e	13	384	4412c » 170 juin 19	29
30	12	355	4413b » 189 juillet 7	30
31e	13	383	4414c » 178 juin 27	31e
32	12	355	4415c » 196 juillet 15	32
33	12	354	4416c » 186 juillet 5	33
34	13	384	4417b » 175 juin 23	34e
35	12	355	4418c » 193 juillet 12	35
Sommes à reporter....	433	12788		

Digitized by Google

1	2	3	4	1 bis.
RANG ORDINAL de chaque année lunaire.	NOMBRE de lunaisons qui la composaient.	LEUR DURÉE totale en jours.	DATE JULIENNE à laquelle chacune a commencé au coucher du soleil.	
Report....	433	12788		
36	12	354	4419c jour 183 juillet 2	36
37e	13	384	4420c » 172 juin 21	37e
38	12	354	4421b » 191 juillet 9	38
39e	13	384	4422c » 179 juin 28	39e
40	12	354	4423c » 198 juillet 17	40
41	12	355	4424c » 187 juillet 6	41
42e	13	384	4425b » 177 juin 26	42e
43	12	354	4426c » 195 juillet 14	43
44	12	354	4427c » 184 juillet 3	44
45e	13	384	4428c » 173 juin 22	45e
46	12	355	4429b » 192 juillet 10	46
47	12	354	4430c » 181 juin 30	47
48e	13	384	4431c » 170 juin 19	48e
49	12	354	4432c » 189 juillet 8	49
50e	13	384	4433b » 178 juin 26	50e
51	12	355	4434c » 196 juillet 15	51
52	12	354	4435c » 186 juillet 5	52
53e	13	384	4436c » 175 juin 24	53e
54	12	354	4437b » 194 juillet 12	54
55	12	355	4438c » 182 juillet 1	55
56e	13	384	4439c » 172 juin 21	56e
57	12	354	4440c » 191 juillet 10	57
58e	13	384	4441b » 180 juin 28	58e
59	12	354	4442c » 198 juillet 17	59
60	12	355	4443c » 187 juillet 6	60
61e	13	384	4444c » 177 juin 26	61e
62	12	354	4445b » 196 juillet 14	62
63	12	354	4446c » 184 juillet 3	63
64e	13	384	4447c » 173 juin 22	64e
65	12	355	4448c » 192 juillet 11	65
66	12	354	4449b » 182 juin 30	66
67e	13	384	4450c » 170 juin 19	67e
68	12	354	4451c » 189 juillet 8	68
69e	13	384	4452c » 178 juin 27	69e
Sommes à reporter....	854	25220		

Digitized by Google

1	2	3	4	1 bis.
RANG ORDINAL de chaque année lunaire	NOMBRE de lunaisons qui la composaient	LEUR DURÉE totale en jours.	DATE JULIENNE à laquelle chacune a commencé au coucher du soleil.	
Report....	854	25220		
70	12	355	4453[b] jour 197 juillet 15	70
71	12	354	4454[c] » 186 juillet 5	71
72[e]	13	384	4455[c] » 175 juin 24	72[e]
73	12	354	4456[c] » 194 juillet 7	73
74	12	355	4457[b] » 183 juillet 1	74
75[e]	13	383	4458[c] » 172 juin 21	75[e]
76	12	354	4459[c] » 190 juillet 9	76
Sommes pour la période	940	27759		
77[e]	13	384	4460[c] » 179 juin 28	77[e]

Digitized by Google

1 bis	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Années lunaires	Distribution des mois de chaque année avec leur durée en jours.												
	I	II	III	IV	V	VI	VIe	VII	VIII	IX	X	XI	XII
1e	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
2	30	29	30	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
3	29	30	29	30	29	30	—	29	30	30	29	30	29
4e	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29
5	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
6	30	29	30	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
7e	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30
8	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	30	29
9	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
10e	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
11	30	29	30	29	30	30	—	29	30	29	30	29	30
12e	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30
13	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
14	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
15e	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
16	30	29	30	29	30	29	30	30	30	29	30	29	30
17	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	30	29
18e	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
19	29	30	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
20e	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29
21	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	30	29	30
22	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
23e	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
24	29	30	29	30	30	29	—	30	29	30	29	30	29
25	30	29	30	29	30	29	—	30	30	29	30	29	30
26e	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30
27	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
28	29	30	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
29e	30	29	30	29	29	29	30	30	29	30	29	30	29
30	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	30	29	30
31e	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
32	30	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
33	29	30	29	30	30	29	—	30	29	30	29	30	29
34e	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29
35	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	30
36	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
37e	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30
38	29	30	29	30	29	30	—	30	29	30	29	30	29
39e	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29

Digitized by Google

1 bis	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Années lunaires	Distribution des mois de chaque année avec leur durée en jours.												
	I	II	III	IV	V	VI	VIe	VII	VIII	IX	X	XI	XII
40	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
41	30	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
42e	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30
43	29	30	29	30	29	30	—	29	30	30	29	30	29
44	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
45e	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
46	30	29	30	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
47	29	30	29	30	29	30	—	29	30	30	29	30	29
48e	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29
49	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
50e	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
51	30	29	30	29	30	30	—	29	30	29	30	29	30
52	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	30	29
53e	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
54	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
55	30	29	30	29	30	30	—	29	30	29	30	29	30
56e	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30
57	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
58e	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
59	29	30	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
60	30	29	30	29	30	29	—	30	30	29	30	29	30
61e	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30
62	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
63	29	30	30	29	30	29	—	30	29	30	29	30	29
64e	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29
65	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	30	29	30
66	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
67e	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
68	29	30	29	30	30	29	—	30	29	30	29	30	29
69e	30	29	30	29	30	29	30	30	29	30	29	30	29
70	30	29	30	29	30	29	—	29	30	29	30	30	30
71	29	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	30
72e	29	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30
73	29	30	29	30	29	30	—	30	29	30	29	30	29
74	30	29	30	29	30	29	—	30	29	30	30	29	30
75e	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29
76	30	30	29	30	29	30	—	29	30	29	30	29	29
77e	30	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29	30	29

FIN

Digitized by Google

HISTOIRE

UN

MANUSCRIT DU XIIIe SIÈCLE

RELATIF A

la Construction des premiers Ponts sur le Rhône

A AVIGNON & A LYON

PAR M. F. LEFORT, *membre titulaire.*

INTRODUCTION

Il a été publié, en 1873, dans la 110e livraison des *Analecta juris pontificii,* pages 1135-1142, une transcription attribuée à Baluze, et faite par cet érudit d'après un document original qui se serait trouvé dans la collection de Guichenon. L'éditeur *anonyme* a encadré cette transcription d'observations, dont le principal objet est d'accuser les *Bollandistes* d'avoir ignoré la véritable légende de saint Bénézet, et d'avoir produit, au tome II des *Acta Sanctorum* (aprilis 14), des actes *amplifiés et interpolés.*

L'existence de l'article des *Analecta* m'a été révélée, en 1878, par la lecture de l'introduction dont M. l'abbé Albanès a fait précéder la *Vie de Saint Bénézet* (1).

(1) Etienne Camoin, libraire. In-8°. Marseille, 1876.

Digitized by Google

Cet ecclésiastique faisait, en quelques lignes, une critique si sévère de l'article, que j'ai jugé inutile d'étendre de ce côté des investigations qui m'avaient déjà coûté beaucoup de temps et de travail. Cependant un de mes vieux amis et camarades, membre de l'Académie des sciences, qui s'occupe depuis bien longtemps de préparer une monographie complète de saint Bénézet, n'a pas été arrêté par les mêmes considérations que moi ; il a eu plus de courage, et, par des recherches patiemment continuées, il est parvenu à découvrir que le manuscrit original, ayant appartenu à Guichenon, se trouvait aujourd'hui déposé à la bibliothèque de l'Ecole de médecine de Montpellier. Il en a fait faire un calque autographique avec report sur pierre, et m'a donné un des nombreux exemplaires qu'il a fait tirer. C'est seulement alors que j'ai songé à faire une étude du document, après m'être procuré les feuillets qui pouvaient m'être utiles dans la 110e livraison des *Analecta*.

Avant toute discussion, il fallait obtenir une lecture aussi exacte que possible du *fac simile* de l'original.

A cet effet, pour suppléer à l'insuffisance de mes connaissances paléographiques, j'ai sollicité successivement le concours de mon confrère, M. Louis Demaison, archiviste municipal de Reims, et de M. Deloye, conservateur de la Bibliothèque et du Musée Calvet, à Avignon. Grâce à l'obligeance de ces savants, j'ai pu donner pour base à ma version en langue française une transcription de l'original latin, où l'orthographe archaïque a été soigneusement conservée, et qui d'ailleurs paraît préférable, quant au fond, à la transcription que les *Analecta* attribuent à Baluze. Je dois ajouter que le calque autographique n'est pas parfait, et qu'il a fallu en quelques endroits

Digitized by Google

opérer des rectifications dont la justesse est seulement probable.

Le document original se compose d'un seul feuillet de 0m40 de hauteur sur 0m40 de largeur ; il est écrit en caractères gothiques qui semblent appartenir à la seconde moitié du XIIIe siècle.

Pour permettre un rapprochement facile des légendes de saint Bénézet, telles qu'elles résultent, d'une part du manuscrit lyonnais (MS-L), de l'autre du manuscrit avignonnais (MS-A), je place en notes quelques extraits de ce dernier manuscrit que j'ai publié en 1878 et en 1883.

I

TRANSCRIPTION EN CARACTÈRES VULGAIRES DU MANUSCRIT LYONNAIS. — MS-L.

Sanctissimis in Christo patribus archiepiscopis, episcopis, abbatibus, prioribus, decanis, presbyteris, ceterisque sancte matris ecclesie rectoribus, et omnibus Dei fidelibus ad quos littere iste pervenerint, fratres pontem super Rodanum Dei revelatione inceptum peragentes, salutem in vero salutari. Suscitavit Deus novum quoddam temporibus nostris et admirabile, qui per humiles personas et pueros magna facit quando vult, et per infima mundi difficilia queque consumat. Ut enim accepimus, et ex testimonio plus quam mille bonorum hominum dicentium sé vidisse et scire de quibus sumus locuturi, credimus quod puer quidam, Benedictus nomine, divina ammonitione, honus importabile et humanis viribus impar aggressus est, quod ex magna parte completum est.

Digitized by Google

A seculis enim est inauditum ut aliquis supra Rodanum pontem inciperet. Ne igitur nobis videatur contrarium illud quod scriptum est in divinis voluminibus : « *Reus ascribitur qui non vult gratis impertiri quod gratis studuit accipere* », hac igitur carta presenti notificare vobis dignum duximus que novimus et nos. Ad nostrum ergo propositum redeamus.

Erat apud Amillat puer nondum duodennis, nomine Benedictus, qui matris sue oves non longe ab urbe solus custodiens, audivit vocem dicentem sibi : « Ave. » Perturbatus vero puer, audita voce neminemque videns, cum lacrimis aiebat : « Quis es, domine, qui loqueris mihi ? » Et vox ad eum : « Noli timere, sed crede et fac. Potens enim sum quid tibi dixero per te adimplere. Vade et fac pontem super Rodanum, et pro certo habeas quodcumque opus incipies ipse Deus perficiet. » (1). Qui cum audisset et crederet, soli Deo oves matris sue commendans, nesciens quo pergeret, abibat. Et ecce illi abeunti venit quidam in obviam ei, formam habens peregrini. Qui dixit puero : « Ave. Scio quo vadis, et ducam te ad locum. » Puer vero secutus est eum preambulum. Tandem pervenit ad locum, ita ut nec cibi aliquid nec potus accepit in via, nec pernoctavit, sed die uno unaque hora, a tercia vero usque ad sextam, ductus est, iter trium dierum, de Almillat usque ad Avinionem. Tunc dixit puero ductor ejus : « Videsne locum istum ? » Cui puer : « Video. » Tunc ille ad puerum

(1) MS-A. Quidam puer, Benedictus nomine, oves matris sue regebat in pascuis. Cui aperte Jesus dixit tribus vicibus : « Benedicte, fili mi, audi vocem J.-C. » — « Quis es tu, domine, qui michi loqueris ? vocem tuam audio, sed te videre nequeo. » — « Audi... et noli tu expavescere..... » « Domine, quid vis ut faciam ? » — « Ego volo ut dimittas oves matris tue..... quia es facturus michi pontem super rodanum fluvium..... »

Digitized by Google

ostendens manierem pontis faciendi, ait : « Hic fiet pons. » (1). Et osculatus est eum, dansque ei benedictionem evanuit ab oculis ejus. Puer vero amisso ductore perterritus, post longam esitationem civitatem tamen intravit, et invento mimo in foro canenté coram populi multitudine, mensam carnificis ascendit, et exclamavit dicens : « Tacete. » Et cunctis per ammirationem tacentibus dixit : « Missus sum ad pontem faciendum super Rodanum. » Cui omnis multitudo : « Ubi dimisisti Antichristum ? Ejus enim nuncius es. » Sed et alii quibus impossibile videbatur, mentionem de Augusto et Julio et Octaviano et Karolo magno imperatoribus facientes, post multa improperia totunderunt eum et extra civitatem ejecerunt. Post spacium vero trium septimanarum, ammonitu angeli Domini nostri Jhesu Christi rediit in predictam civitatem, et invenit quemdam burgensem, villicum scilicet civitatis, ante suam januam cum vicinis ascultantibus eum loquentem et dicentem : « Ecce puer. Video. » Et puer exclamans ait : « Quid admiramini ? Nuncius Christi ego sum. Pro Christi amore date mihi aliquid ad opus pontis. » Cui villicus : « Facies, inquit, pontem lapideum ? » Cui puer : « Faciam. » Ad quem villicus : « Dabo tibi utique lapidem illum ante fores meas in platea sub ulmo jacentem. » (2). Sic respondit burgensis deri-

(1) *Ibid.* Benedictus fuit obediens voci J.-C..... Et obvius ei fuit angelus in specie peregrini..... qui taliter eum allocutus est : « Vade post me securus, et ego perducam te usque ad illum locum in quo pontem J.-C. facturus es ; et ostendam tibi qualiter facias. ».....

(2) MS-A..... cui angelus dixit : « Noli timere quia spiritus sanctus est in te..... Vade ad civitatem Avinioni..... » Hiis dictis avanuit ab oculis ejus angelus.....

Benedictus..... ingrediens civitatem Avinionis invenit episcopum sermocinantem populum suum. Quibus voce magna ait : « .....J.-C. misit me

Digitized by Google

sorie ad puerum. Erat enim lapis ille mire magnitudinis, scilicet tredecim pedum longitudinis et septem latitudinis (1). Et puer in Deum confidens, venit ad lapidem, super quem signum crucis imponens, flexis genibus, oravit Dominum dicens : « Domine adjuva me. » Oratione facta et appositis manibus evulsus est lapis a loco proprio, ipsoque inpellente ductus est ad ripam. Et videntes crediderunt. Et his aliis pluribus miraculis inceptus est pons et ex magna parte completus. Fundavit etenim predictus puer ad pedem predicti pontis hospitale quoddam, scilicet recreationem peregrinorum ibi transeuntium, quibus fessis sui causa itineris, vel aliqua infirmitate pregravatis in predicto hospitali hospitalitas et quod eis necesse fuerit impenditur. Predictus vero puer, post primam institutionem predicti operis cum papa loqui desiderans, Romam petiit, et ejus consiliis acquiescens, litteras vere sigillatas ad utilitatem benefactorum divini operis ab ipso pontifice summo recepit.

Suo autem in reditu audiens et intelligens quod multi quam plures ad Lugdunum Rodanum transeuntes, ferritate ipsius aque predicte periclitarentur,

ad vos hac de causa ut faciam pontem super rodanum. « Episcopus..... causa derrisionis, misit eum ad prepositum ville..... cui prepositus dixit : « Tu, cum tam vilis persona sis....., dicis te facere pontem ubi Deus, nec Petrus, nec Paulus, nec etiam sane charelus, nec alterius potuit facere..... Tamen..... dabo tibi unum lapidem quam habeo in palatio meo ; et si tu potes vere movere et portare, credo quod tu pontem possis facere. »

(1) MS-A. Benedictus, confidens in domino..... accepit suum lapidem quem XXX homines non possent movere a loco suo, ita facile deferens ac si lapillus manualis esset, et posuit in loco ubi pons habeat pedem suum. Que videntes ammirati sunt, dicentes quod magnus est dominus et potens in operibus suis. Et tunc prepositus primus vocavit sanctum Benedictum.....

Et fecit Deus multa miracula ea die, quod per eum illuminavit cecos, et surdos fecit audire, et claudos fecit ire. ....

Digitized by Google

venit civitatem. Considerans istum locum, in arto situm, periculosum, de assensu ipsius Lugdunensis ecclesie archiepiscopi et tocius provincie, pontem simili modo cum quodam hospitali quod erat et est et erit necessarium peregrinantibus Jherosolimam, Dei scilicet fidelibus, incepit, et antequam moreretur, ex magna parte complevit.

Hec autem sunt beneficia que ab orthodoxis sancte matris ecclesie rectoribus prefato ponti elemosinas suas mittentibus largiuntur:

Dominus papa (1) elemosinam istam omnibus largientibus in remissionem omnium peccatorum injungit, et omnium peregrinationum et orationum sancte romane ecclesie participationem eis concedit, et unum annum et XL dies de injunctis penis misericorditer relaxat.

Gregorius papa (2), predecessor istius, XL dies.

Dominus Lugdunensis archiepiscopus, XL dies, peccata oblita, vota fracta, si ad ea redierint, offensas patrum et matrum sine manuum injectione, et omnibus sacerdotibus et clericis qui istud negocium fideliter procuraverint, et elemosinas suas transmiserint, quicquid in divinis horis per negligentiam omiserint, totum misericorditer relaxat.

Dominus vero Remensis archiepiscopus, Bituricensis, Turonensis, Burdegalensis, Rothomagensis, Senonensis, Viennensis, Tarentasiensis, Arelatensis, cum multis subditis sibi episcopis, de injuncta pena benefactoribus predicti operis sive confratribus, duo milia et septingentos et sexaginta et novem dies misericorditer relaxant.

Abbas vero Clugniacensis et Cisterciensis et Pre-

(1) Innocent IV.
(2) Gregoire IX.

Digitized by Google

monstratensis et Case Dei et Sancti Michaelis de Clusa et Cartusienses fratres et magister sancte domus hospitalis Jherosolimitane et predicti operis pontis sacerdotes et fratres, in omnibus elemosinis, jejuniis, vigiliis, missis et orationibus que in monasteriis et in omnibus suffraganeis ecclesiis et domibus eorum fiunt, vel in perpetuum fieri debent, tam in capite quam in membris, concedunt esse participes et consortes.

Datum in concilio generali celebrato apud Lugdunum, pontificatus domini Innocencii pape quarti anno secundo.

(Sigillam) *Innocentius P. P. IIII.*

TRADUCTION EN LANGUE FRANÇAISE DU TEXTE QUI PRÉCÈDE

Aux très saints pères en Jésus-Christ, les archevêques, évêques, abbés, prieurs, doyens, prêtres, aux autres chefs institués par la sainte mère Eglise, et à tous les fidèles à qui parviendront ces lettres, les frères (1) poursuivant la construction du pont sur le Rhône entrepris sur la révélation de Dieu, adressent leurs salutations au nom du véritable auteur du salut.

(1) Aux pages 141-142 de son ouvrage, *Mémoires de l'histoire de Lyon*, 1573, in-f°., Guillaume Paradin, qui a eu évidemment sous les yeux le texte latin du manuscrit lyonnais, qu'il se garde de reproduire, même par extraits, traduit ainsi :

« Fut donnée une bulle par le Pape Innocent IV, au concile général célébré à Lyon, le deuxième an de son pontificat..... par laquelle le dit Innocent IV signifie à tous archevêques, évêques, abbés, prieurs, doyens, etc..... qu'un enfant nommé Benoît, etc..... »

Paradin n'a pas racheté le contre-sens du début par la fidélité du reste de la version.

Digitized by Google

Dieu qui fait à sa volonté de grandes choses par les mains d'humbles personnes, d'enfants même, et emploie des êtres de la plus basse condition pour l'exécution des œuvres les plus difficiles, Dieu a donné de nos jours une nouvelle et admirable preuve de sa puissance. En effet, comme nous l'avons appris par le témoignage de plus de mille hommes de bien, qui disent avoir vu et savoir les faits dont nous allons parler, nous croyons qu'un certain enfant, du nom de Benoît, sur un divin avertissement, a entrepris un travail qui dépasse les forces humaines, et qui est en grande partie accompli. Il est inouï que, même dans l'antiquité, quelqu'un ait commencé à construire un pont sur le Rhône. Ne voulant pas qu'on puisse nous imputer d'avoir contrevenu au précepte renfermé dans les Saintes Ecritures : « *Est coupable celui qui ne veut libéralement répandre les dons qu'il a libéralement reçus* », il nous a paru convenable de vous notifier par le présent écrit ce que nous avons appris nous-mêmes. Revenons maintenant à notre objet.

Il se trouvait auprès d'Almillat un enfant n'ayant pas encore douze ans, du nom de Benoît, qui gardait les brebis de sa mère, non loin de la ville et seul; il entendit une voix qui lui disait : « Salut. » L'enfant ayant entendu cette voix et ne voyant personne, fut troublé; il pleura et dit : « Qui êtes-vous, Seigneur, qui me parlez ? » La voix lui répondit : « Ne crains rien, mais aie confiance et exécute. Car j'ai la puissance de te faire accomplir les ordres que je te donnerai. Vas et construis un pont sur le Rhône; et tiens pour certain que Dieu lui-même achèvera l'ouvrage que tu auras commencé, quel qu'il soit. » L'enfant, ayant entendu ces paroles, y ajouta foi. Recommandant à Dieu seul les brebis de sa mère, il s'en alla, ne

Digitized by Google

sachant où il porterait ses pas. Mais, comme il marchait, quelqu'un ayant l'apparence d'un pélerin vint au-devant de lui, et lui dit : « Salut. Je sais où tu vas, et je te conduirai. » L'enfant suivit en effet cette personne qui marchait devant lui. Enfin il parvint au lieu cherché, sans avoir pris ni aliment, ni boisson, ni sans s'être reposé pendant la nuit. Son voyage, sous la conduite de son guide, avait duré un jour et une heure (1), c'est à savoir de tierce à sexte ; ainsi avait été effectué le trajet d'Almillat à Avignon, qui exige habituellement trois journées de marche. Le guide dit alors à l'enfant : « Vois-tu ce lieu ? » « Je le vois, » répondit-il. Alors le guide, après lui avoir montré la manière de faire un pont (2), lui dit : « C'est ici que le pont sera fait. » Puis il le baisa, et après l'avoir béni, il disparut à ses yeux. L'enfant, effrayé de la perte de son guide, ne se décida qu'après une longue hésitation à entrer dans la ville. Ayant trouvé sur la place publique un jongleur qui chantait devant une foule de peuple rassemblé, il monta sur l'étal d'un boucher et s'écria : « Faites silence. » L'étonnement ayant fait taire toute l'assistance, il dit : « Je suis envoyé pour faire un pont sur le Rhône. » A cette annonce, on lui demanda de toutes parts : « Où as-tu laissé l'antéchrist ? Tu es en effet son envoyé. » Mais d'autres, à qui l'œuvre annoncée paraissait impossible, dirent qu'elle n'avait pu être exécutée ni par Auguste, ni par Jules (3), ni par Octavien, ni par

(1) Il s'agit d'une heure *canoniale*, comme l'indique l'incidente explicative *a tercia vero usque ad sextam ;* en sorte que, suivant le langage de nos jours, le voyage avait duré depuis neuf heures du matin du jour du départ, jusqu'à midi du lendemain.

(2) *Ostendens manierem pontis faciendi.*

(3) Paradin a traduit *Julio* par *Julie* ; il aura cru sans doute donner

Digitized by Google

Charlemagne, ces puissants empereurs. Ils accablèrent Benoît de reproches, le maltraitèrent et le jetèrent hors de la ville. Après un laps de trois semaines, Benoît ayant été averti par un ange de Notre-Seigneur Jésus-Christ, revint dans la dite ville ; il y trouva un certain bourgeois, Viguier (1) de cette ville, qui causait devant sa porte avec des voisins, et leur disait : « Voici l'enfant. Je le vois. » L'enfant s'écria : « Pourquoi vous étonnez-vous ? Je suis l'envoyé du Christ. Pour l'amour du Christ, donnez-moi quelque chose en faveur de l'œuvre du pont. » « Est-ce que tu feras un pont en pierre ? » lui dit le Viguier. « Oui, je le ferai. » « S'il en est ainsi, je te donnerai une pierre qui est sur la place devant ma porte, et qui est couchée au pied d'un orme. » C'était par moquerie que le bourgeois adressait ces paroles à l'enfant ; car la pierre était d'une grandeur extraordinaire : elle avait treize pieds de longueur sur sept de largeur. Cependant l'enfant mettant en Dieu sa confiance, s'approcha de la pierre, lui imposa le signe de la croix, et ayant fléchi les genoux : « Seigneur, dit-il, venez à mon aide. » Ayant terminé cette prière et apposé les mains

ainsi un caractère plus marqué d'érudition historique à cette énumération, où Auguste est placé avant Jules-César, et où Octavien, considéré comme un empereur différent d'Auguste, aurait été chef de l'empire après lui.

(1). La locution, viguier de cette ville, *villicum scilicet civitatis*, dénote l'origine lyonnaise du manuscrit. Lyon étant une ville d'échevinage, on y disait *villicus et scabini*, le viguier et les échevins, pour désigner les chefs de l'administration locale. Les fonctions analogues pour Avignon, qui était un municipe, étaient remplies par le prévôt et les consuls, *prepositus et consules* ; aussi le manuscrit avignonnais, dans le récit un peu différent qu'il présente du miracle de la pierre fait intervenir le prévôt, *prepositum ville*.

Si l'on fait le rapprochement des textes, on remarquera que le latin du manuscrit avignonnais est moins barbare que celui du manuscrit lyonnais, et qu'il ne contient pas d'anachronismes historiques.

Digitized by Google

sur la pierre, cette pierre fut arrachée du lieu où elle gisait, et sous l'impulsion de l'enfant elle fut conduite à la rive du fleuve. Les témoins de ce prodige crurent à la mission divine du thaumathurge. Plusieurs autres miracles se firent voir au commencement de la construction du pont, et alors que cet ouvrage était presque achevé.

L'enfant dont nous venons de parler fonda aussi au pied du pont un certain hôpital, destiné au soulagement des pélerins fatigués par la longueur du voyage, ou alourdis par quelque infirmité. Ces passagers devaient recevoir une hospitalité complète et tous les secours qui leur seraient nécessaires. Après avoir commencé l'établissement de ces ouvrages, l'enfant, désirant consulter le Pape, se rendit à Rome; il écouta les conseils du Souverain Pontife, et reçut de lui des lettres, au sceau pontifical, délivrées dans l'intérêt des bienfaisants coopérateurs à l'œuvre divine.

Mais, pendant son retour, ayant appris et reconnu qu'un grand nombre de personnes sont mises en péril par la violence des eaux, quand elles traversent le Rhône à Lyon; il s'approcha de cette ville, et examina le lieu du passage que sa situation dans un étranglement du fleuve rendait périlleux. Alors, avec l'assentiment de l'archevêque de Lyon et de toute la province lyonnaise, il commença un pont de la même manière qu'il avait déjà fait; il y rattacha un hôpital qui était, qui est, et qui sera nécessaire aux fidèles qui entreprennent le pélerinage de Jérusalem; et, avant de mourir, il acheva en grande partie cet ouvrage (1).

(1) On voit que la première partie de la narration des frères pontifes est assez développée, et s'applique exclusivement au pont d'Avignon; elle confirme

Digitized by Google

Voici les grâces que les chefs orthodoxes de la sainte mère Eglise accordent libéralement aux personnes qui contribuent par leurs aumônes à l'œuvre du pont dont il s'agit (1).

Notre Seigneur le Pape applique cette aumône à la rémission de tous les péchés de ceux qui la font ; il leur concède la participation à tous les pèlerinages et à toutes les prières de la sainte Eglise romaine, et en outre un an et quarante jours de remise sur les peines qui leur ont été imposées.

Son prédécesseur, le pape Grégoire, a accordé une indulgence de quarante jours.

Le Seigneur Archevêque de Lyon accorde une indulgence de quarante jours, la rémission des péchés oubliés, des infractions de vœux si on les accomplit ensuite, des offenses contre les pères et mères pourvu qu'on n'ait pas porté les mains sur eux ; enfin il remet à tous les prêtres et clercs, qui ont fidèlement procuré l'exécution de l'œuvre et transmis les aumônes qu'ils ont recueillies, toutes les fautes qu'ils ont commises par négligence dans la récitation des saintes heures.

Les Seigneurs Archevêques de Reims, de Bourges, de Tours, de Bordeaux, de Rouen, de Sens, de Vienne, de la Tarentaise, d'Arles, avec beaucoup de

le fond de la légende de saint Bénézet, telle qu'elle résulte du manuscrit avignonnais : c'est l'expression de la tradition populaire, sous une forme sur quelques points différente de celle qu'elle avait prise à Avignon.

La seconde partie, relative à la construction du pont de Lyon est très brève ; elle ne contient aucun détail topique, et repose sur un voyage que Benoît aurait fait à Rome, voyage dont il n'est fait mention nulle part ailleurs.

(1) Les indulgences s'appliquent certainement à la construction du pont de Lyon, en sorte que le pape dont il est parlé est Innocent IV, qui a eu pour prédécesseur Grégoire IX, en ne comptant pas, dans la série des papes, Célestin IV, qui mourut peu de jours après son élection et ne fut pas consacré.

Digitized by Google

leurs suffragants, accordent une indulgence totale de deux mille sept cent soixante-neuf jours aux bienfaiteurs et aux confrères dudit ouvrage (1).

Les Abbés de Cluny, de Citeaux, de Prémontré, de la Chaise-Dieu, de Saint-Michel de Cluze, les Frères Chartreux, le Maître de la Sainte-Maison hospitalière de Jérusalem, les prêtres et les frères du pont dont il a été parlé ci-dessus, accordent la participation au bénéfice des aumônes, jeûnes, veilles, messes et prières qui se font, ou doivent se faire à jamais, dans leurs monastères, églises et maisons qui en dépendent, tant par leurs chefs que par leurs membres.

Donné pendant le concile général tenu à Lyon, dans la seconde année du pontificat du seigneur Pape Innocent IV (2).

(Sceau.) INNOCENT IV.

---

(1) On remarquera que, dans cette énumération, il n'est pas fait mention de l'archevêque d'Avignon ; c'est qu'Avignon ne fut érigée en métropole qu'en 1475, par Sixte IV, en faveur de son neveu Julien de la Rovère, qui, plus tard, fut élu pape et prit le nom de Jules II. Aussi le manuscrit avignonnais, au sujet de l'arrivée de Bénézet à Avignon, ne parle que de l'évêque *episcopum sermocinantem populum suum.*

(2) Le concile général a été tenu à Lyon du 28 juin au 17 juillet 1245, par conséquent pendant la troisième, et non pendant la seconde année du pontificat d'Innocent IV; ce pape ayant été consacré le 28 ou le 29 juin 1243. — La date du 29 juin, jour de la fête des saints Pierre et Paul, nous paraît plus probable que celle du 28 qui, en 1243, était un dimanche.

Digitized by Google

II

OBSERVATIONS CRITIQUES SUR LE MANUSCRIT LYONNAIS ET SUR L'ARTICLE QUI EN ACCOMPAGNE LA TRANSCRIPTION DANS LES *Analecta juris Pontificii*.

§ I.

La notification des frères pontifes revêt la forme d'une *Encyclique*, forme assez singulière sous la plume de religieux qui n'occupaient pas un rang élevé dans la hiérarchie cléricale, ni même monacale. Elle est datée du concile général célébré à Lyon pendant la seconde année du pontificat d'Innocent IV : c'est un anachronisme, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut dans une note.

Le nom d'aucun des frères pontifes n'est indiqué ni dans le cours, ni à la fin du document. On voit seulement apparaître, sous forme de bulle, un sceau en plomb sur le flan externe duquel on lit : *Innocentius* P.P. IIII. En supposant, ce qui est loin d'être sûr, que le mode d'attache de cette bulle ait été rendu avec fidélité sur le calque autographique, on devrait en considérer l'apposition comme tout à fait suspecte. En effet, si elle avait été attachée par le chancelier ou par un notaire pontifical, le parchemin serait replié, comme on avait coutume de le faire, et, par conséquent, percé de quatre trous ; ce qu'on ne voit pas ici. De plus, les lacs de soie, loin d'être séparés, devraient être liés ensemble avant de s'engager dans le flan de plomb, et laisser voir leurs extrémités de l'autre côté, après l'avoir traversé. Ces irrégularités, jointes à l'absence de toute formule annonçant l'appo-

Digitized by Google

sition de la bulle, tendent à faire croire qu'elle a été ajoutée frauduleusement, et longtemps peut-être après la date que l'on a voulu donner au parchemin. Il paraît évident, d'ailleurs, qu'un acte aussi étranger au pape Innocent IV ne devait pas être muni de sa bulle; il aurait dû porter le sceau des frères pontifes dont il émane.

Le manuscrit lyonnais est d'ailleurs d'une réserve excessive en ce qui concerne les dates : en le lisant on ne peut savoir à quelles époques Bénézet est arrivé à Avignon, est parti pour Rome, a commencé le pont de Lyon, et l'a presque achevé avant de mourir. Pour avoir quelque lumière sur ces différents points, qui ne sont pas sans quelque importance, il faut recourir au manuscrit avignonnais, et aux arrêts des consuls d'Avignon, qui sont confirmés par un document précieux, la chronique du F. Robert, moine du couvent de Saint-Marien d'Auxerre, mort en 1212. Nous apprenons-là, d'une manière historiquement certaine, que Bénézet était arrivé à Avignon en 1177 et qu'il est mort en 1184. D'un autre côté, suivant le manuscrit lyonnais, le voyage de Bénézet à Rome aurait eu lieu après les premiers travaux du pont d'Avignon et de l'hôpital qui y est rattaché, œuvre qu'il aurait presque terminée avant de mourir. Dans ces conditions, on ne peut guère placer ce voyage de Rome que dans les années 1180 et 1181, c'est-à-dire sous les pontificats d'Alexandre III ou de Lucius III.

On comprend difficilement pourquoi un pont, qu'il s'agisse dans le manuscrit lyonnais du pont d'Avignon, ou même du pont de Lyon, qui d'après ce manuscrit aurait été à peu près achevé du vivant de Bénézet, a dû être continué, soixante ans après sa mort, par les frères pontifes, *pontem super Rodanum divina revelatione inceptum perargentes* (*1245*). Il n'est

Digitized by Google

pas moins étonnant que le moine d'Auxerre, mort seulement en 1211, et si précis dans sa chronique au sujet de Bénézet et du pont d'Avignon, n'ait pas dit un mot sur une construction du même genre, qui aurait été entreprise à Lyon à peu près à la même époque. Ajoutons, pour n'avoir pas à revenir sur ce sujet, que Papire Masson, dans sa description de la France par les fleuves (1), entre dans de grands détails sur le Rhône ; qu'il cite parmi les anciens ponts, le pont d'Avignon et le pont Saint-Esprit, et ne parle, pour Lyon, que d'un pont dédié à Saint Nicolas, qui, d'après une inscription en vers latins, aurait été construit sous les auspices du pape Innocent IV (2).

§ II.

L'examen intrinsèque que nous venons de faire de la pièce lyonnaise, permet d'apprécier la valeur des reproches adressés aux Bollandistes par l'auteur anonyme de l'article publié dans la 110e livraison des *Analecta juris pontificii*.

« La bulle concernant Bénézet et les frères pontifes » a été tirée du cabinet de Guichenon. Elle renferme » la légende authentique de Saint Bénézet, que les » Bollandistes n'ont pas connue, et à laquelle ils » ont substitué des actes interpolés..... » La bulle a été mentionnée par Guillaume Paradin, » dans son *Histoire de Lyon*. Les Bollandistes n'ont » pas cru devoir s'en rapporter à Paradin, qui, d'ail- » leurs, n'a pas donné le texte latin. Voici ce qu'ils

(1) Papiri Massoni.... Descriptio fluminum Galliæ. — Parisiis. 1618. — petit in-8°.

(2) Voyez la page 400 de l'ouvrage précité. Le pont dont parle Papire Masson était situé sur la Saône.

Digitized by Google

» disent à ce sujet : « *Est suspecta fides Paradini,*
» *alias non optima, circa totam bullam, cujus dili-*
» *genter quæsitæ nusquam potuit inveniri auto-*
» *graphum vel saltem exemplum latinum* (1). »

Le jugement porté sur Paradin par le P. D. Papebrock est exact de tous points, et sans s'imposer la lecture complète de son indigeste *Histoire de Lyon*, on en trouve la confirmation partielle dans le début de la traduction qu'il donne du manuscrit lyonnais :

« Fut donnée une bulle par le pape Innocent IV.....
» par laquelle ledit Innocent IV signifie à tous arche-
» vêques, évêques, etc. »

G. Paradin, doyen de Beaujeu, ne pouvait ignorer assez le latin pour traduire *consciencieusement littere iste* par une bulle, et *fratres pontem super Rodanum... peragentes* par Innocent IV. La bonne foi de Paradin est donc suspecte, *suspecta fides*. Il n'est pas étonnant que le P. Papebrock ne soit pas parvenu à découvrir l'original, ni même une transcription latine du manuscrit lyonnais, car ce ne sont certainement pas les indications de Paradin qui ont pu conduire l'anonyme des *Analecta* à feuilleter le tome VIII des papiers de Baluze, et à y trouver une transcription de la pièce à laquelle il attache tant de prix.

Un érudit assez fort pour se croire en droit d'accuser les Bollandistes, sans preuve ni discussion aucune, d'avoir publié au sujet de Bénézet des *actes*

(1) *Analecta*..... 110e livraison, page 1136. — *Acta Sanctorum Aprilis*, Tome II. L'auteur de la dissertation des *Acta Sanctorum*, que l'anonyme désigne sous le titre général *les Bollandistes*, a signé son travail de ses initiales D. P., qui, pour tous les érudits, signifient le P. Daniel Papebrock. C'est un savant fort apprécié pour la justesse de son esprit critique, et universellement estimé, malgré quelques observations fondées auxquelles ses travaux ont donné lieu.

Digitized by Google

amplifiés et interpolés, doit avoir une connaissance approfondie des textes anciens. Il est, par suite, impossible qu'il ne se soit pas aperçu immédiatement que l'orthographe latine de Baluze appartenait au siècle de Louis XIV, et ne pouvait être celle d'un manuscrit qui est daté du XIIIe siècle. On se demande alors pourquoi il n'a pas recherché ce qu'était devenu l'original, qui était *entre les mains de Laurent Pianello, seigneur de la Valette* (1), à l'époque où Baluze en a fait la transcription? Si ses recherches avaient été bien dirigées, il aurait précédé M. de Saint-Venant dans la découverte que ce savant a faite, moins de dix ans après la publication de l'article des *Analecta.* Ne peut-on craindre aussi qu'il n'ait pas poussé la curiosité jusqu'à lire et à étudier l'article du P. D. Papebrock? car il y aurait vu les autorités sur lesquelles s'appuie le premier éditeur de la légende avignonnaise dans les *Acta Sanctorum,* sous ces deux titres : *Acta ex manuscriptis authenticis archivii avinionensis. — Depositiones testium ex iisdem authenticis manuscriptis archivii.*

Pour accréditer la légende qu'il publie et qu'il déclare seule authentique, l'anonyme n'hésite pas à adopter les contre-sens de Paradin : pour lui, la lettre encyclique des frères pontifes est une bulle d'Innocent IV. Cette affirmation doit reposer principalement sur le sceau d'aventure dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent. Or, la présence de ce sceau, qui n'est pas même indiquée par la formule d'usage, ne saurait couvrir les vices d'une rédaction indigne de la chancellerie pontificale. On n'ignore pas que plus d'une fois on a détaché un sceau véritable d'un acte de peu de valeur, pour l'ajouter à un autre man-

(1) *Analecta* loco citato, page 1136.

Digitized by Google

quant d'autorité. Serait-ce le cas ici? Une discussion sérieuse de cette question, qui n'est pas sans gravité, nous aurait paru préférable au commentaire confus et historiquement peu exact, dans lequel est encadrée la transcription de Baluze.

On y lit, par exemple : « Au moment où parut Saint » Bénézet, le Saint-Siège venait de faire l'acquisition » du Comtat Venaissin, en vertu des célèbres traités » de 1227 et de 1229. Notre légende rapporte que » Saint Bénézet entreprit le voyage de Rome et fut » admis en présence du pape Grégoire IX, acquéreur » du Comtat Venaissin. »

Il y a là presque autant d'erreurs que de mots. Bénézet, dont la mort est fixée par des documents historiques à la fin de 1184, ou au commencement de 1185, n'était plus de ce monde *au moment où furent passés les célèbres traités de 1227 et de 1229 :* il n'a pu entreprendre vers cette époque le voyage de Rome, ni être admis en présence du pape Grégoire IX. Le manuscrit lyonnais, auquel on attribue cet anachronisme, n'en est pas coupable : il parle bien du voyage de Rome, mais il n'en fait pas connaître la date, et ne dit pas auprès de quel pape Bénézet aurait été admis.

Nous ne relèverons pas en détail les autres inexactitudes contenues dans la dissertation historique qui termine l'article des *Analecta* : il nous paraît plus intéressant, et surtout plus utile, de rappeler sommairement quelles sont les origines du pouvoir du Saint-Siège sur le Comtat Venaissin et sur la seigneurie d'Avignon, telles qu'elles résultent d'une étude que nous avons publiée en 1878 (1).

(1) La légende de saint Bénézet. — Le Mans, Edmond Monnoyer, 1878, in-4°. Cet opuscule n'a pas été mis dans le commerce, mais a été distribué à un assez grand nombre d'exemplaires, tant dans des bibliothèques publiques que dans des bibliothèques particulières.

Digitized by Google

En 1226, Louis VIII, qui dirigeait une croisade contre les Albigeois, soumit la ville d'Avignon occupée par les hérétiques. En 1229, sous la régence de Blanche de Castille, Raymond VII, comte de Toulouse, protecteur des Albigeois, ayant été définitivement vaincu, fit abandon des domaines et de tous les droits qu'il possédait sur le territoire de l'empire au-delà du Rhône, et consentit à en confier immédiatement le dépôt à l'Eglise romaine en la personne du légat du pape. Il y eut si peu aliénation en faveur de Grégoire IX que, dès 1234, Raymond VII fut rétabli dans la possession du marquisat de Provence et du Venaissin.

Ce fut seulement en 1274 que Philippe le Hardi, héritier à la fois d'Alphonse, frère de Saint Louis et comte de Poitiers, et de Jeanne sa femme, fille de Raymond VII, dernier comte de Toulouse, céda au pape Grégoire X (1) le comtat Venaissin. Philippe le Hardi se réservait une moitié de la ville d'Avignon, dont l'autre moitié appartenait à son oncle Charles d'Anjou.

En 1290, Philippe le Bel, fils et successeur de Philippe le Hardi, céda la partie d'Avignon qui lui appartenait à Charles II, roi de Naples et comte de Provence Le fils de Charles d'Anjou réunit ainsi entre ses mains toute la seigneurie d'Avignon.

En 1305, Clément V, français d'origine, fut élu pape. Au mois de mars 1309, il vint habiter Avignon, où ses successeurs continuèrent à résider jusqu'à la fin du XIVe siècle.

Enfin, par contrat du 9 juin 1348, Jeanne, reine de Naples et comtesse de Provence, vendit au pape Clément VI, moyennant 80,000 florins d'or, la ville

(1) Béatifié par l'anonyme.

Digitized by Google

d'Avignon avec ses faubourgs, son territoire et ses confins.

Les titres du Saint-Siège à la possession du comtat Venaissin et de la seigneurie d'Avignon, reposaient donc sur les actes de 1274 et de 1348, et les *célèbres traités* de 1227 et de 1229 n'y entraient pour rien.

Arrivé à ce point, il nous paraît bien inutile de prolonger la discussion au sujet du manuscrit lyonnais, et du commentaire dont est accompagnée sa transcription dans les *Analecta*. Ce que nous avons dit suffit pour justifier, au moins en partie, les sévérités de la critique de M. l'abbé Albanès, pour venger les Bollandistes de l'accusation injuste que l'*anonyme* leur a adressée, et pour faire craindre que, par la faute des traducteurs et des commentateurs, la légende lyonnaise ne soit prise pour une mauvaise et frauduleuse contrefaçon de la légende avignonaise.

Digitized by Google

LITTÉRATURE

DIVERSES ŒUVRES LITTÉRAIRES

DU MIDI DE LA FRANCE

ÉTUDE PAR M. ERNEST JULLIEN

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

L'an passé, le 26 janvier 1883, j'avais l'honneur d'appeler votre attention sur diverses œuvres littéraires, originaires du Midi de la France. A ce propos, je vous parlai de la grande renaissance de la langue d'Oc : je vous exposai l'organisation du Félibrige, et, vous montrant son but, je vous indiquai les noms de ses principaux maîtres, parmi lesquels celui de Frédéric Mistral, l'auteur de *Miréio*, de *Calendau* et, tout récemment, de *Nerto*, demeure incontestablement le premier. Depuis, certains Félibres, me supposant auprès de l'Académie une autorité qui ne saurait m'appartenir, ont bien voulu m'adresser de nombreuses pièces de poésie aussi harmonieuses qu'empreintes de l'esprit le plus délicat.

Mais, en Champagne, ces Messieurs l'avaient évidemment oublié, nous ne parlons pas la belle langue du *gai saber ;* puis, une traduction, toute fidèle qu'elle soit, se

Digitized by Google

trouve naturellement fatalement impuissante à donner quelque idée de la forme prêtée par les poètes à leurs pensées. Faute de pouvoir vous faire apprécier le rhytme musical des vers, la sonorité, le brio des rimes, je me vois donc contraint de citer seulement, par leurs titres, *la Miougrano entre-duberto*, de M. Théodore Aubanel, *li Piado de la Princessa*, de M. Bonaparte-Wyse, *Prouvença*, de M. Octavien Bringuier, *la Calanco*, des Félibres de Marseille, *lou Garda-mas, Paulet e Gourgas, lou Las d'Amour*, de M. Langlade.

Je serai plus heureux avec d'autres œuvres méridionales, car celles-ci empruntent à notre idiôme national ses richesses, ses beautés et ses finesses.

A tout seigneur tout honneur ; aussi, si vous me le permettez, je commencerai par un joli sonnet en vieux français, signé *de Gagnaud*, un des pseudonymes de M. de Berluc-Pérussis, notre savant et aimable correspondant d'Aix-en-Provence :

Vous partez, mye, et poinct n'auez pleuré !
Mon crime feust vous trop aymer peust-estre.
Femme ne veult seruiteur, ains ung maistre :
Fol et meschant m'eussiez, crois-ie, adouré.

Ores, allez, chier esprit esgaré :
Fouillez la ville et partout le champestre ;
A Montfaulcon les corbeaulx veux repaistre ;
Si treuvez cœur qui me soyt comparé.

Quand reviendrez, portes, las ! seront closes,
Et foulerez la maulue au lieu des roses :
Le polvre amant soulz l'herbe gésira.

Lors, pryez Dieu, l'âme en pleurs espanchée,
Et tost, cuidé-ie, és cieulx reuerdira
La fleur qu'icy vous-mesme aurez faulchée.

Digitized by Google

M. de Berluc habite l'été le château de Porchères près Forcalquier. Non loin de là apparaît Saint-Maime dont Mme T. d'Agay a chanté la légende. Quels sont les vers reproduisant cette antique légende? Je l'ignore. Mais ils ne doivent évidemment pas manquer du souffle poétique; car Mme d'Agay les ayant offerts à la fille de M. de Berluc, notre collègue, fort galamment, toutefois avec quelque peu trop de modestie, ce me semble, la remercia de la manière suivante :

Quand le soleil décline, elle aime
A fouiller les horizons bleus
Pour chercher du regard Saint-Maime,
Ce nid de re etine de preux.

Parfois, émue, elle demande
Un écho du royal passé,
Et sa joie enfantine est grande
Si j'évoque un nom effacé.

Le jour qu'elle eutendra, ravie,
Ce poème amoureux et fier
Où la légende reprend vie,
Fraîche comme un récit d'hier,

Comme elle va me crier : « Père,
« J'aime la Muse des aïeux;
« Mais, sans médire de Porchère,
« A Saint-Maime on chante bien mieux! »

En Provence, chacun est plus ou moins poète et courtise volontiers la Muse. Le magnifique ciel bleu, l'air ambiant, la vie fréquemment passée au dehors, un tempérament non glacé par nos frimas du Nord, une imagination vive, ardente, tout porte les habitants de cette splendide contrée vers les sphères éthérées. Certains

Digitized by Google

graves magistrats provençaux subissent même l'entraînement du milieu où ils vivent. L'étude de fastidieux dossiers, le devoir de se tenir incessamment au courant d'une jurisprudence souvent bien versatile, ne les empêchent pas de trouver le plus facilement du monde des rimes heureuses, pour la traduction de quelque poème de longue haleine, pour un sonnet, ou toute autre pièce plus ou moins légère. Il y a peu d'années, M. le premier président Rigaud, de la cour d'Aix, victime depuis de la politique du jour, interprétait fidèlement en beaux vers français, délicatement ciselés, *Miréio*, la fraîche idylle de Mistral. Tout récemment, le doyen de la même cour, M. le conseiller de Mougins-Roquefort, envoyait au capoulié du Félibrige, venant de perdre sa mère, ce compliment de condoléance qui eut un grand succès au delà de la Durance :

Dieu prit à Lamartine une pieuse mère.
Hélas! pour vous aussi vint ce jour attristé.
Vos grands cœurs auront eu même douleur amère.
Même joie au foyer saintement habité.

Contre l'assaut du doute et l'ivresse éphémère
Celle que vous pleurez vous avait abrité.
Vous lui devez la gloire exempte de chimère;
Sa tendresse vous fit vaillant et respecté.

Et vous gardiez sa foi pure; à l'humble souffrance
Vos beaux vers affirmaient la divine espérance.
Son âme, en s'envolant, les entendit aux Cieux.

Un chœur d'anges disait : Bienheureux les fidèles,
Les simples, et les bons, et les doux, bienheureux !
Et Mireille chantait vos strophes immortelles.

Le 15 septembre dernier paraissait, dans la *Revue Lyonnaise*, publication très intéressante, rédigée avec

Digitized by Google

non moins de soin que de savoir, un article humoristique, intitulé : *Les Lyonnais et leur influence*. L'auteur, M. Léon Riotor, né, vous le verrez aisément, au confluent de la Saône et du Rhône, disait en commençant :

« On ne peut rester longtemps à Paris et dans le monde flottant des arts et de la littérature, sans se rendre compte des causes qui suscitent une antipathie inhérente au nom de Lyonnais, — avant même que s'apercevoir de l'existence de cette antipathie.

« Antipathie ? Oui, et nettement affirmée, exprimée à toute occasion, répandue au jour de la foule et de la publicité, facilement changée en une animosité qui est heureuse de nuire, mais qui se couvre généralement d'une moqueuse raillerie. Ceci, je le répète, parmi les comparses de lettres. Ils vous répéteront à l'envi que Lyon est la ville la plus insipide du monde, que les Lyonnais sont des crétins, sans faire aucune restriction, même à votre égard, par simple politesse. C'est tellement outré qu'on voit que ce n'est pas naturel, et si l'on cherche à s'expliquer cette animadversion des gens du Nord et des Parisiens contre les Lyonnais, on ne trouve comme raison que l'empiètement continuel de ces derniers, et pour peu on aurait raison en disant que — c'est le Lyonnais qui a commencé.

« La race de notre si magnifique province est une race forte et tenace, patiente, laborieuse, la seule en France, on peut le dire, qui ne soit point frivole, et possède la froideur et la raideur nécessaires pour percer lentement un chemin, sans coup d'éclat, sans coup de mine, toujours idolâtre d'une seule et unique idée, et capable d'arriver au but par sa seule force ; la seule race de France qui serait colonisatrice, comme la race anglaise, avec laquelle d'ailleurs elle a de nombreuses analogies de caractère et de tempérament.

Digitized by Google

« Le Lyonnais est envahisseur : on le trouve partout. posté aux coins les plus en vedette, ayant fait son trou avec une patience et une inflexibilité que rien ne peut démentir, ne s'arrêtant qu'après avoir atteint le but, et possédant les qualités nécessaires pour y parvenir. — Parmi celles-ci, propre à nous, de naissance lugdunienne, est l'éminente faculté d'entraîner, de changer le cours d'une opinion ou d'une volonté, par un procédé bizarre : en cédant à cette volonté contradictoire, en se rangeant avec cette opinion contraire. Pour quiconque n'est pas sur ses gardes, ce procédé est incontestablement efficace, mais deux Lyonnais qui seraient ennemis joueraient ensemble au plus malin et ne feraient que se convaincre de l'inutilité de leurs efforts. Cette manière d'être est inconsciente chez eux ; elle n'est pas le fait d'une hypocrisie astucieuse ou d'une diplomatie voulue, elle n'est que la résultante de cette froideur placide qui les empêche d'être loquaces, qui les fait céder, et de cette patiente ténacité qui reprend ensuite son idée propre et travaille à la faire triompher, comme un ruisseau qui se plie à toute la sinuosité des obstacles, mais n'oublie jamais l'endroit qu'il se propose d'atteindre. C'est pourquoi les Lyonnais sont une race forte et puissante.

« Leur conduite étant divisée en deux parties bien distinctes, l'acquiescement et le revirement comme un roseau qu'on courbe et qui vient reprendre sa position primitive, il est facile dans le premier moment d'obtenir d'eux tout ce qu'on désire, et de les faire agir par une constante pression. Mais sitôt qu'ils sont livrés à eux-mêmes, ils reviennent à l'idée originale et primitive.

« Et ne pouvant exercer sur leurs autres soi-mêmes, ces qualités de persévérance et d'entêtement, ils les édvelopperont dans des milieux où les appelleront leurs

Digitized by Google

désirs. Ne pouvant utiliser leurs remarquables facultés d'*entregent* dans leur province natale, ils s'en éloigneront froids, calmes, mais avides. »

Les Lyonnais acceptent-ils sans réserves le portrait que trace d'eux M. Léon Riotor? Toute donnée me manque sur ce point. Supposent-ils aussi, en général, tant d'antipathie à leur égard de la part de Paris et du reste de la France? Je ne le sais pas davantage. S'il en était cependant ainsi, M. Paul Mariéton devrait certainement faire exception. Quoiqu'il soit encore bien jeune, les personnes s'intéressant à la brillante renaissance de la langue des troubadours, le connaissaient déjà, par ses curieuses monographies sur MM. Bonaparte-Wyse, Auguste Fourès et Théodore Aubanel, puis par de fines causeries ou chroniques félibréennes, fréquemment publiées dans la *Revue Lyonnaise*. Mais le coquet petit volume de *Souvenance*, édité le mois de mai dernier chez Alphonse Lemerre, a surtout mis en évidence le nom du vaillant et enthousiaste historien du Félibrige. La presse parisienne, le monde des lettres, accueillirent avec une vive sympathie ce gracieux recueil de poésies que précédait une très flatteuse lettre par laquelle Mistral en acceptait la dédicace :

« Mon cher ami, disait le capoulié au jeune poète, j'agrée de tout cœur la dédicace de ton premier chant d'amour.

« *Souvenance* me rappelle les émotions de mes vingt ans, quand la jeune fille, ce mystère charmant, passait devant mes yeux comme une apparition du ciel, et me laissait rêveur et plein de trouble délicieux.

« Tes vers sont doux, craintifs, suaves. C'est l'haleine de la vie qui émeut discrètement la première feuillée de l'arbre en sève ; c'est le battement de cœur qui soulève

Digitized by Google

le sein de la belle jeunesse ; c'est la plainte ingénue, c'est la plainte touchante de la première déception.

« Courage, enfant ! aime toujours et chante ! seule la poésie peut immortaliser l'idéal de l'amour.

« Va, mon ami, dans la rosée, dans le soleil, dans l'espérance, et, comme l'Alcibiade du Phédon, entre dans le Banquet, te couronnant de violettes. »

Un critique littéraire, des plus autorisés, écrivait ces jours-ci, à propos de la poésie française du temps présent : « On peut se figurer la Muse, au lieu du laurier antique, coiffée du casque de Mangin. » Puis il ajoutait : « L'on ne saurait plus dire qu'avant de parler, elle verse sur sa langue une molle rosée, et que les paroles coulent de sa bouche douces comme du miel. — Il n'y a rien de moins melliflue que notre littérature moderne ». Les vrais amateurs de poésie, les dilettanti peu soucieux de suivre le courant naturaliste, partagent semblable manière de voir. Ils apprécieront donc cette délicate entrée en matière de l'auteur de *Souvenance :*

Je n'ai chanté que pour moi-même,
Sans souci des indifférents;
De mes chants j'ai fait un poème,
Le doux poème du printemps.

La langue est bien vieille sans doute,
Mais ce chant triste et solennel
Pour le redire, qu'il en coûte !...
Le cœur, du moins, reste éternel !

Comme la goutte de rosée
Qui réfléchit l'azur des cieux,
Comme la prunelle irisée
Qui met une âme dans nos yeux,

Digitized by Google

Ces vers réfléchissent mon âme
Dans sa joie et sa douleur,
Et le poète peut sans blâme
Chanter l'histoire de son cœur.

Mais le nom de ses bien-aimées,
Ah ! ne le lui demandez point ;
Ces heures d'amour embaumées
Vous le savez, sont déjà loin !...

Il n'a chanté que pour lui-même ;
Que vous importe, indifférents !...
— Vous qui savez que je vous aime,
Souvenez-vous de nos vingt ans !

Parmi les plus charmantes pièces de *Souvenance* il faut assurément compter la *Chanson des Yeux :*

J'ai vu tous les yeux qu'on aime en ce monde,
Tous les plus beaux yeux :
Les yeux caressants d'une tête blonde,
Qui m'ouvrit les cieux ;

Puis deux grands yeux doux qui m'allaient à l'âme
Et que j'ai perdus,
Tous les yeux aussi qu'en cherchant la femme
Nous avons tous vus :

Des yeux verts profonds, des yeux bleus limpides,
Des yeux noirs brûlants,
Et ces yeux bénis qu'on trouve timides
Et qu'on dit troublants...

Mais tous ces beaux yeux, je n'y lirai guère,
Ils sont dépassés :
Les yeux les plus beaux qui soient sur la terre
Sont les yeux baissés.

Digitized by Google

Je n'ai nulle qualité pour relever certaines imperfections, quelques inadvertances inhérentes à tout début poétique et qui se rencontrent dans l'œuvre de M. Paul Mariéton ; aussi suis-je heureux, faute de compétence personnelle, de vous soumettre l'appréciation d'un maître :

« *Souvenance !* — mandait M. de Berluc-Pérussis, peu après la publication du livre, au jeune poète lyonnais — voilà en effet des vers qui viennent du cœur, ce qui veut dire de la seule fontaine de poésie que je sache. J'ai reconnu et savouré au passage ces rimes vraiment jaculatoires que vous m'avez dites cet hiver à Paris, et qui, par la spontanéité de leur jet, par le sentiment profond qui s'en exhale, remueraient, me semble-t-il, le lecteur le plus blasé ! On aura été, j'imagine, tout étonné, dans ce milieu de poètes décadents qui ne sait plus chanter, en fait d'amour, que la chair, d'entendre cet accent frais et pur, cette plainte suave d'une douleur que bercent les espérances de l'*au-delà*. Il y a parmi les grains de votre triste et doux rosaire, quelques vrais chefs-d'œuvre de sentiment et d'art. Sans parler de la pièce maîtresse pour laquelle vous savez mon admiration, j'ai été particulièrement ému à la lecture de *ces Clartés dans la nuit* et de *Je vous appelle tous*.

« Voilà du vécu, du senti, de l'analyse ; mais le vécu de l'âme, le senti du cœur, l'analyse qui n'est pas de la dissection. Vos meilleures pages sont celles où vous avez ainsi laissé crier ou pleurer votre souffrance.

« Il en est où, au lieu de dire simplement votre émotion, vous avez voulu dogmatiser, à la Sully Prudhomme. Celles-là ont quelque chose de la grande allure du maître, mais quelque chose aussi de sa profondeur nuageuse, et qui parfois déconcerte une première lecture.

Digitized by Google

J'ajoute bien vite qu'il y a quelques morceaux dans le livre, le vingt-neuvième par exemple, où tout en subissant partiellement les influences ambiantes, vous avez su mêler votre moi à l'objectivisme de l'école. Il en résulte une œuvre très saisissante, quelque chose comme un genre *inédit*, qui deviendra peut-être la remarquable caractéristique de votre talent. »

M. de Berluc ne dit pas quelle est, selon lui, cette *pièce maîtresse* de *Souvenance*. Je me plais à la voir dans *la Chanson des yeux ;* mais en poésie, comme en amour, chacun peut différer. Partant de ce principe, laissez-moi, je vous prie, parmi les autres pièces dont notre collègue donne les titres, choisir la suivante :

Je vous appelle tous, Roméo, Juliette,
Hernani, Dona Sol, Mireille et toi Vincent!...
Vous vous sentiez heureux dans votre âme inquiète,
Vous vous sentiez aimés d'un amour tout puissant,

Et vous pouviez mourir! Mais moi, moi je soupire
En vain après le jour qui finit les tourments...
Je vous appelle tous : voyez si mon martyre
N'est pas plus dur cent fois que vos déchirements!

Et toi qui ne sais pas ce que c'est qu'une flamme
Qui vous ronge la nuit, vous dévore le jour,
Tu ne m'as pas compris! Ah! laisse-moi ton âme,
Accorde-moi la vie en m'accordant l'amour!

Non! non! Dieu ne veut pas condamner ma jeunesse
A n'avoir rien aimé que ta pure beauté
Pour que, satisfaisant une heure de faiblesse,
Un autre te ravisse à mon éternité.

Digitized by Google

Non! les jours d'ici-bas qu'on eût pu vivre ensemble,
Je n'en ai plus d'envie : ils se sont envolés;
Mais c'est l'éternité qui pour jamais rassemble
Ceux qu'un amour terrestre a déjà consolés.

L'éternité sans toi! mais sais-tu bien, méchante,
A quel enfer tu m'as condamné désormais;
Une seule pensée affreuse me tourmente :
Vivre éternellement et sans t'avoir jamais!

O ma mère! pourquoi m'as-tu donc mis au monde,
Que l'âme de mon corps doive à jamais souffrir!
J'ai vingt ans, mais, vois-tu, ma misère est profonde
Et je te dois un mal impossible à guérir!

Car il n'est ici-bas plus amère souffrance
Qu'un malheureux, vaincu par la nécessité,
Qui désire la mort comme une délivrance,
Mais à qui le devoir ôte la liberté!...

Hélas! pourquoi pleurer, si les plus tristes larmes
Ne font que déborder le cours du souvenir,
D'un souvenir plus doux vous laissant croire aux charmes
De cet âpre chemin qui mène à l'avenir!...

Mon rêve était trop beau pour cesser d'être un rêve,
Mon cœur était trop grand pour être un jour comblé.
J'ai lutté, j'ai souffert, sans espoir et sans trêve :
Le rêve de mon cœur ne s'en est point allé!

J'aurai du moins compris que l'homme en cette vie
Est l'éternel jouet de la nécessité,
Et que tout ce qu'on rêve et tout ce qu'on envie
Porte en soi le dégoût de la réalité!

Et si, ce soir, je pleure, et si, ce soir, je chante,
C'est qu'il faut à tout prix soulager mes douleurs,
Et qu'il a droit, celui que l'infini tourmente,
Pour venger son amour, d'éterniser ses pleurs!

Digitized by Google

Voici maintenant cette vingt-neuvième pièce, où l'auetur, tout en s'assimilant le genre dogmatique, souvent trop profondément nuageux, de M. Sully Prudhomme et de ses adeptes, mêle d'une manière très heureuse, comme le fait justement remarquer M. de Berluc, son « moi à l'objectivisme de l'école. »

Le jour est donc venu de chercher dans mon âme
Si c'est bien de l'amour que j'avais ressenti,
Quand, la première fois, j'entourai cette femme
D'un désir dont mon cœur ne s'est point départi!

Car, si l'on disait vrai — faut-il croire les hommes? —
La Jeunesse et l'Amour, dans la clarté des cieux,
Conduisant par la main ces enfants que nous sommes,
Ne peuvent qu'une fois se réunir en eux.

— Parlez, mon cœur, et vous, ma jeunesse pensive,
Avez-vous consumé tous les feux de l'amour?...
Ne pourrez-vous donc plus, quelque espoir qu'il arrive,
A ce foyer divin vous retrouver un jour?...

C'était bien du bonheur, c'était bien de l'ivresse
Dont rayonnaient mes yeux aujourd'hui désolés.
Ce rêve était-il donc une vaine promesse?
A-t-il fui pour toujours?... Oh! de grâce, parlez!

Mais quoi! n'entends-je point le tourbillon frivole
De ces illusions qu'enfantait mon printemps...
Il accourt à ma voix. — J'implore une parole
Qui me rende à mon esprit la foi des vingt ans!

Mais les gémissements de ce chœur invisible
Que j'arrache ce soir à la nuit du tombeau,
M'ont assez démontré l'espérance impossible
De refermer les bras sur un amour nouveau?

Digitized by Google

La jeunesse est un âge heureux, on y a toutes les illusions, parfois même celle de ne plus en avoir. M. Mariéton a donc pu dire :

J'ai compris la douleur qui faisait les poètes
Au temps où l'on aimait d'un véritable amour;
Mais pour cela j'ai dû souffrir plus qu'à mon tour,
Et contraindre mon âme à garder ses tempêtes.

Aussi, je voudrais fuir loin du monde où nous sommes.
Offrir à Dieu mon cœur qui n'est point profané
Et vivre, insoucieux, comme un abandonné,
Des intérêts du siècle et de l'oubli des hommes!

Malgré tant de désespérance chez M. Paul Mariéton, souhaitons que Dieu accorde longue vie au jeune poète lyonnais, et qu'ainsi ce talent, déjà si bien attesté par *Souvenance*, puisse s'affirmer encore davantage dans de nouvelles et nombreuses œuvres.

Digitized by Google

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

LE GRAND SCEAU DE RAOUL DU FOU

35e Abbé de Saint-Thierry

Le R. P. Camille de la Croix, qui a toujours la main heureuse, est parvenu à reconstituer le cabinet d'antiquités de feu M. de Boismorand, de Poitiers. Cette importante collection a été dispersée à la mort de son propriétaire et partagée entre ses cinq héritiers. M. le baron Fernand du Puynode, à Antigny (Vienne), possède une matrice de sceau qui en provient. Grâce à mon obligeant intermédiaire, j'ai pu en avoir une empreinte, qui me permettra d'en faire la description et d'en expliquer la destination.

Le personnage qui l'a fait graver tient au Poitou par plus d'un côté : cependant, comme il s'y qualifie exclusivement abbé de Saint Thierry, j'ai pensé que la publication de ma courte notice revenait de droit à l'Académie de Reims, cette abbaye étant du ressort de ses études spéciales.

I.

Au moyen âge, les abbés, comme les évêques et les chapitres, se servaient de deux sceaux : le grand, *sigillum majus*, et le petit, *sigillum parvum*.

Le premier était employé pour les actes les plus

Digitized by Google

solennels de la chancellerie, et le second était réservé à l'usage ordinaire de la vie : l'un était surtout officiel et d'apparat, l'autre personnel et privé.

Le grand sceau, pendant tout le moyen âge, fut de forme elliptique, ogivé à ses deux extrémités.

L'empreinte, faite avec la matrice, sur cire rouge ou verte, était suspendue au parchemin à l'aide de lacets de soie : on la nommait, à cause de cela, *sceau pendant*.

Comme ce sceau, fragile par nature, aurait pu se briser et s'émietter à la longue, on jugeait prudent de l'enfermer dans un sachet d'étoffe ou dans une boîte de ferblanc.

Son ornementation comprenait cinq éléments distincts : un motif d'architecture, un ou plusieurs patrons, un priant, ses armoiries et une légende.

Le sceau de Raoul du Fou réunit toutes ces conditions et appartient au type indiqué, comme nous allons voir.

II.

En hauteur, il mesure 0,075^{m}, et 0,05 en largeur. Sa forme est allongée, aiguisée en ogive aux deux bouts.

Les deux patrons, la Vierge et saint Thierry, sont debout dans des niches à double arcade, surmontée chacune d'un gâble à crochets, avec clochetons au sommet et sur les côtés. Deux contreforts latéraux butent ces niches, qui ont pour amortissement commun un édicule à fenestrages et clochetons, désigné en iconographie sous le nom de *Jérusalem céleste*. En effet, il exprime à sa façon l'honneur accordé aux saints qui ont mérité par leurs vertus de devenir les

Digitized by Google

habitants du *palais du ciel* (1), pour me servir de l'expression consacrée en hagiographie. Il signifie également, par sa forme en dais, l'hommage rendu sur terre à ces mêmes saints.

La Vierge est à droite (la droite du sceau, non celle du spectateur), comme au côté le plus noble. Couronnée, enveloppée d'un manteau sur sa robe traînante, elle tient à deux mains son fils, complètement nu, suivant la pratique du temps, et abaisse légèrement la tête vers lui. Le nimbe n'est pas bien marqué, mais il n'y a pas lieu de douter de son existence.

J'ignore pour quel motif la Vierge est ici représentée, vu qu'elle n'était pas titulaire de l'abbaye (2) : ce doit être sans doute par suite d'une dévotion purement personnelle. Saint Thierry est justifié, au contraire, par le vocable même du monastère rémois, dont il fut le fondateur et le premier abbé et où il eut les honneurs du culte liturgique. Nimbé, sa crosse dans la main droite, coiffé du capuchon de sa coule (3), il présente, de la main gauche, son client à la Mère de Dieu.

Raoul du Fou, agenouillé à ses pieds, sa crosse appuyée sur l'épaule droite, lève vers Marie des regards confiants et des mains suppliantes. Il est

(1) « Victor migravit ad arces », « post finem celi palatia » (*Office de S. Avé, au* XIII*e siècle.*)

« Sanctus prœsul in superno
Maximus palatio
Regem Christum in decore
Semper gaudet cernere. » (*Office de S. Maxime.*)

(2) « L'église de cette abbaye fut consacrée d'abord par S. Remi sous le vocable de S. Barthélemy, apôtre ; l'abbé Théodulphe en érigea plus tard une autre sous l'invocation de S. Hilaire. » (Fisquet, la *France pontificale, Reims*, p. 259.)

(3) Voir son iconographie dans les *Caractéristiques des Saints*, par le P. Cahier.

Digitized by Google

vêtu de la coule : on ne distingue pas suffisamment s'il est encapuchonné ou mitré (1), en raison de sa dignité.

Un socle en saillie supporte ces trois personnages.

Le long des contreforts des niches serpentent deux palmes montantes, comme plus tard on en flanquera l'écusson.

L'écu de l'abbé occupe la pointe inférieure du sceau. Il est aux armes, avec *meubles* en fort relief et sommé d'une crosse à volute fleuronnée et tournée à dextre ou en dedans. On a voulu voir dans cette direction donnée à l'insigne une délimitation de la juridiction abbatiale, qui ne s'étend pas au-delà des limites du monastère : c'est une erreur, au moins à cette époque. Les évêques, dont la juridiction était plus vaste et non restreinte, n'agissaient pas alors autrement, témoins les armes, mainte fois répétées, de Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers.

La légende, prise entre deux rangs de grénetis, contourne le sceau. Elle est gravée en minuscule gothique, ou *gothique carrée*, fort lisiblement, ce qui est assez rare avec cette sorte de caractère ; mais le fait s'explique de lui-même, la légende étant peu développée, il était facile d'en espacer les lettres. On la lit ainsi :

. S : domini : radulphi : . abbatis : sancti : theodorici.

Dom ou mieux *Monseigneur* (2) Raoul, tel est le titre et le prénom de l'abbé de Saint-Thierry : son écusson permet d'ajouter son nom de famille, qui

(1) « Emery de Hoquedé fut le premier des abbés de S. Thierri autorisé, en 1443, par Nicolas V, à faire usage de la mitre, et ce privilège passa à ses successeurs. » (Fisquet, la *France pontificale*, *Reims*, p. 266).

(2) *Dominus* indique la prélature dans l'ordre ; autrement, comme pour un simple religieux, il faudrait *domnus*.

Digitized by Google

est du Fou. Quatrième du prénom de Raoul, il est inscrit le 35e dans la liste des abbés. Elu en 1461 (1), il obtint l'évêché de Périgueux le 8 juin 1468 (2). Jean Balue lui succéda. Le grand sceau fut donc gravé l'année même de son installation.

Saint Thierry était une abbaye bénédictine, fondée aux débuts du VIe siècle, « à peu de distance de Reims, sur une montagne (3). »

A quelle époque commencèrent ses abbés commendataires? Peut-être à Jean Balue, qui est qualifié comme tel (4). Je crois que Raoul du Fou n'eut pas ce titre, au moins dès le commencement, et qu'il fut abbé régulier, ayant professé la vie monastique.

III.

La *France pontificale* (5) va nous renseigner sur ce personnage :

« Né dans le diocèse de Quimper, d'une noble famille de Bretagne qui possédait des biens considérables dans la petite ville du Faou, dont elle prit le nom, Raoul était fils de Jacques du Faou, chevalier, gouverneur et sénéchal du Poitou. Il avait pour frères Jean, chambellan et premier échanson de Louis XI,

(1) La même année, ayant en commende le prieuré d'Availles, de l'ordre de S. Benoît, près Nouaillé (Vienne), il éleva le splendide portail que vient de photographier M. Robuchon.

(2) Fisquet, p. 267.

(3) *Ibid.*, p. 259.

(4) *Ibid.*, p. 267.

(5) Fisquet, *Evreux*, p. 51-52.

Digitized by Google

et Yves (1), gouverneur d'Angoulême et tuteur du comte Charles d'Orléans, père de François Ier. Après la translation d'Hélie de Bourdeilles à la métropole de Tours, Raoul fut confirmé évêque de Périgueux par le souverain pontife, le 8 juin 1468, et obtint le même jour en commende l'abbaye de Saint-Julien de Noaillé, au diocèse de Poitiers.

« A la prière de Louis XI, il fut chargé par la cour de Rome, avec Raimond du Treuil, évêque de Bazas, et Bertrand de Roffignac, évêque de Sarlat, de procéder à l'enquête sur la sainteté de la vie de Pierre Berland, archevêque de Bordeaux, enquête que la mort du roi rendit inutile..... Une bulle en date du 6 juillet 1470 le transféra à l'évêché d'Angoulême qu'il gouverna jusqu'à sa nomination au siège d'Evreux, laquelle eut lieu le 12 novembre 1479.

« Raoul prêta serment au roi pour cette église le 4 février 1480 et en prit possession par procureur le 14 du même mois..... En 1481, il fit rebâtir de fond en comble le palais épiscopal qui tombait en ruines. Le 9 septembre 1485, il fonda deux anniversaires en faveur des personnes qui légueraient quelques biens pour subvenir aux réparations de la cathédrale.... Le lundi 8 juillet 1493, on le trouve siégeant au Parlement de Paris.

« Après avoir assisté aux obsèques de Charles VIII, le dimanche 29 avril 1498 et à l'entrée de Louis XII, son successeur, dans Paris, le 2 juillet suivant, Raoul fut adjoint la même année au cardinal Georges d'Amboise pour le gouvernement de la Normandie et siégea à l'Echiquier.... Depuis cette époque (1500), Raoul du

(1) En Poitou, on le nomme Yvon. Il construisit, à quelque distance de Poitiers, le château du Fou, et, à Poitiers même, dans l'église Notre-Dame, la chapelle Sainte-Anne, où il eut sa sépulture.

Digitized by Google

Fou s'occupa fort peu du gouvernement de son diocèse et mourut le 2 février 1511. On l'inhuma au milieu du chœur de sa cathédrale.....

« Raoul fut aussi abbé de Valence (1), de Noyer (2), de Saint-Taurin (3), et de Saint-Maur (4).

« Raoul du Fou avait pour armoiries : *D'azur, à une grande fleur de lis d'argent, soutenue de deux faucons affrontés de même* (5), et pour devise ces paroles remarquables : *Charitas numquam excidit* (6). »

A Poitiers, il bâtit, dans le quartier des Arènes, l'*Hôtel d'Evreux*, qui avait pris le nom de son dernier siège et dont il ne reste plus que le souvenir (7) ; à Nouaillé, près Poitiers, il construisit le logis abbatial et la sacristie, où l'on voit encore son écusson, de même qu'à Availles, près Nouaillé, dont il releva le prieuré, l'ornant d'un portail délicatement sculpté ; enfin il fit enluminer pour son abbaye de Nouaillé un superbe missel, actuellement conservé au grand séminaire de Poitiers (8).

(1) Diocèse de Poitiers, *Gall. christ.*, t. II, col. 1359 : « Ecclesiæ suæ reparavit ». Valence était de l'ordre de Cîteaux.

(2) Archidiocèse de Tours.

(3) A Evreux.

(4) Archidiocèse de Paris. Fisquet, la *France pontificale*, Paris, t. II, p. 164.

(5) Dom Fonteneau, dans le volume manuscrit consacré à l'abbaye de Nouaillé (*Bibl. de la ville de Poitiers*), blasonne autrement : « D'azur, à 2 espreviers affrontés d'argent, becqués et membrés d'or, à la fleur de lys en abisme de mesme » (page 117.)

(6) S. Paul., I *ad Corinth.*, XIII, 8.

(7) *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, ann. 1840, p. 121. — La famille du Fou avait sa chapelle dans l'église Notre-Dame. (*Ibid.*, p. 180.)

(8) Dans la sacristie de Nouaillé, l'écu est timbré d'une crosse en dedans et surmonté d'une banderole pour la devise ; au logis abbatial, l'écu est également adossé à une crosse en pal tournée à dextre, avec une mitre précieuse, en dehors et à dextre de l'écu ; à Availles, même écu, dont la crosse,

Digitized by Google

Toutes ces œuvres attestent son goût éclairé pour les arts. Son grand sceau, publié aujourd'hui pour la première fois, ne démentira pas sa bonne réputation : c'est le premier pas dans cette carrière si bien remplie.

X. BARBIER DE MONTAULT,

Prélat de la maison de Sa Sainteté.

aussi en dedans, est sommée d'une mitre précieuse, avec deux anges agenouillés pour supports ; sur le missel, mitre précieuse sur l'écu et anges pour supports.

Son père, dans la chapelle Sainte-Anne, a pour supports de ses armes complètes deux hommes sauvages et pour cimier un ange ; plus bas, un ange seul tient à deux mains son écusson.

Digitized by Google

APPENDICE

A l'étude et aux notes de notre honorable correspondant, nous croyons devoir ajouter un document extrait d'un recueil rémois, la *Chronique de D. Cotron*, la seule relation, à notre connaissance, qui fasse mention de Raoul du Fou dans les Archives et la Bibliothèque de Reims. Ce personnage fut, en effet, à peu près étranger à l'histoire de l'abbaye de Saint-Thierry : *De quo vix aliquid reperitur scriptum*, écrivait D. Cotron en 1658. Son nom de famille, ses armoiries, la suite de sa carrière, tous ces détails avaient échappé à nos chroniqueurs de Saint-Thierry. Il en avait cependant été élu abbé par les moines en 1461, alors sans doute qu'il y faisait profession de la vie religieuse sous la règle de Saint Benoît. Il succédait à Aimeri de Hocquedé, 34e abbé régulier de Saint-Thierry, nommé abbé de Saint-Remi au mois d'Août 1461, et mort dans cet illustre monastère en 1465. Raoul du Fou fut le 35e et dernier abbé régulier de l'antique abbaye du Mont-d'Hor, dont il retint le titre et les revenus sans y séjourner. A sa mort, en 1511, il fut facile au roi d'établir, en la personne de Jean Balue, un abbé commendataire, à la suite d'un abbé régulier si peu résidant. Les mœurs religieuses,

Digitized by Google

non moins que l'omnipotence royale, préparaient ainsi le long et funeste régime des commendes, qui préluda à la ruine de la discipline monastique et à la ruine des monastères eux-mêmes.

H. J.

RADULPHUS, ABBAS 35e

Anno 1461

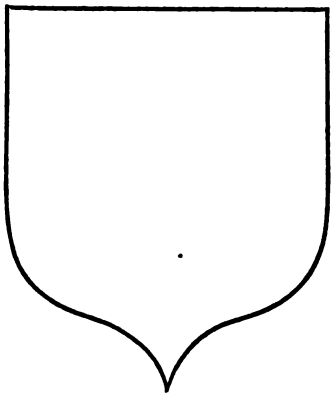

CAPUT 35um

De Radulpho abbate 35e

1461. Eodem anno 1461 communibus omnium votis Radulphus Americi (1) derelictam, sibi sponsam assumpsit, de quo vix aliquid reperitur scriptum.

Hoc abbate et anno 1461 mense Augusto Ludovicus undecimus Francorum rex, Remos pergens inungendus, apud sanctum Theodericum divertit et meta-

(1) Aimeri ou Emeri de Hocquedé, devenu abbé de Saint-Remi de Reims.

Digitized by Google

tum habuit illa nocte cum duce Burgondiæ et nocte sacrum sequente.

Anno 1469. Idem abbas Radulphus, juxta repertorium, conventui mansum unum et septemdecim jugera seu jornalia vinearum apud Chanadium (1) a se empta reliquisse reperitur.

Anno 1469. Post Pascha, magister Petrus de Perthes, in decretis licentiatus, cantor et canonicus insignis ecclesiæ Remensis ejusdemque archiepiscopi vicarius generalis, abbati et conventui S^u^ Theoderici domum quamdam juxta Canadii torcular (2), et septem circiter vinearum jugera seu arpenta in eodem loco retro ecclesiam sita, legationis titulo, largitur ob anniversarium sui obitus celebrationem. Quam quidem fundationem acceptam habuere Radulphus abbas et conventus S^u^ Theoderici, die 22 aprilis anno 1469 ut fusius constat ex originali instrumento ea de re confecto.

(Bibliothèque de Reims, cabinet des manuscrits, au folio 615 du *Chronicon percelebris monasterii S. Theoderici prope Remos, a primæva sua fundationis usque ad annum 1658, opera et studio Domni Victoris Cotron, ejusdem cœnobii prioris, congreg. Sancti Mauri, Ordinis S. Benedicti.*)

(1) *Chenay*, village voisin de Saint-Thierry.
(2) Le pressoir de Chenay, où l'abbaye possédait de grands biens.

Digitized by Google

LES
PRINCIPAUX INGÉNIEURS
DANS
L'INTENDANCE DE CHAMPAGNE
ET LES DÉPARTEMENTS QUI EN ONT ÉTÉ FORMÉS

RAPPORT

Fait à l'Académie nationale de Reims

Par M. Charles REMY, *Membre correspondant résident*

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ :

Notices biographiques sur les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, *depuis la création du corps en 1716,* par M. E.-P.-H. TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, Inspecteur général de première classe, ancien Directeur de l'Ecole nationale des Ponts-et-Chaussées, Commandeur de la Légion d'honneur.

Cet ouvrage important est le fruit des longues et patientes recherches d'un de vos membres honoraires, qui fut membre fondateur de votre compagnie, où il a laissé les meilleurs souvenirs.

M. Tarbé de Saint-Hardouin était, en 1841, ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées à Reims, quand fut créée l'Académie.

Vos archives possèdent de nombreuses communications inédites, et le recueil de vos travaux en a fait connaître plusieurs autres qui prouvent sa compétence sur les sujets les plus variés; aussi avait-il été élu secrétaire général au mois de novembre 1846. En 1848, il quitta votre ville pour parcourir une brillante carrière; il fut bientôt appelé à la direction de l'Ecole nationale des Ponts-et-Chaussées et prit sa retraite

Digitized by Google

ayant le titre d'Inspecteur général ; mais vous vous l'étiez attaché après son départ par le titre de membre honoraire.

Aussi, dans ses loisirs studieux, ne vous a-t-il point oubliés et vous fait hommage de ses *Notices biographiques*. « Les pages qui suivent, dit-il en débutant, « ont été écrites très rapidement, parce qu'à mon âge « les jours d'activité morale et de force physique sont « comptés (1). »

Mais si, pour ne point perdre le fruit de ses travaux, il a hâté la publication de son livre, ses recherches ont été longues et patientes ; non-seulement il y a consigné les faits principaux de la vie des hommes savants et utiles auxquels il rend hommage, mais il en a fait un véritable bulletin bibliographique où sont relatés les titres de toutes les publications dues à chacun des ingénieurs cités par lui.

*
* *

L'auteur commence par la chronologie des édits, lois et ordonnances qui forment les différentes étapes parcourues avant 1716, date de la création du premier Directeur des Ponts-et-Chaussées, car l'administration revendique comme titres de famille l'édit de 1508

(1) Nous écrivions ces lignes au mois de mars dernier. A cette époque, M. Tarbé de Saint-Hardouin était un vieillard de 75 ans, encore plein d'ardeur pour l'étude, qui se disposait à publier de nouveaux documents sur l'administration des Ponts-et-Chaussées et sur son personnel ; il semblait que de longues années lui fussent encore réservées. Mais il faut compter avec les accidents de la vie humaine.

Le 28 octobre dernier, M. Tarbé de Saint-Hardouin passait sur un boulevard de Paris. Il n'aperçut point devant lui l'ouverture béante d'un égout dont les ouvriers n'avaient point défendu l'approche.

Par un affreux malheur, il se jeta dans l'égout, d'où il fut retiré meurtri ; le lendemain il succombait à ses blessures. Ses restes ont été inhumés à Reims, à côté de son épouse, dans le caveau de la famille Croutelle, à laquelle il était allié.

Digitized by Google

qui charge les Trésoriers de France d'assurer la visite et la réparation des chemins publics, celui de 1599, qui institue la charge de Grand-Voyer de France, les circulaires de Colbert, qui donnent une vive impulsion aux travaux des grands chemins et qui prononcent pour la première fois le nom de Ponts-et-Chaussées, ainsi que la grande ordonnance des Eaux-et-Forêts, de 1669, qui appartient à la même période.

M. Tarbé de Saint-Hardouin n'a pas prétendu faire l'histoire de son administration, il a voulu ajouter une pierre au monument élevé par les ouvrages de plusieurs de ses collègues sous le titre général d'*Encyclopédie des Travaux publics*.

L'auteur a passé en revue plus de trois cents noms d'inspecteurs généraux, de directeurs, d'inspecteurs divisionnaires et d'ingénieurs ; mais il n'entend point, dit-il, limiter à ce nombre « les hommes illustres qui « ont passé dans le corps des Ponts-et-Chaussées, en « y donnant de grands exemples de travail, d'honneur « et de dévouement aux intérêts publics » ; il a voulu, pour occuper sa retraite, réunir les notes biographiques recueillies une à une sur les ingénieurs « qui « se sont le plus distingués par leurs travaux et leur « science, et qui méritent dès lors d'être signalés à « la génération actuelle. » Il s'arrête, comme gage d'impartialité, aux promotions antérieures à 1833, qui est la date de son entrée dans le corps, à l'exclusion de tous ceux qui vivent encore.

*
* *

En tête de ses notices il a nommé, quoique n'ayant point fait partie des Ponts-et-Chaussées, des hommes d'Etat qui se rattachent d'une façon intime à l'histoire du corps, tels que les Sully, les Colbert, les Turgot, les deux Trudaine.

Digitized by Google

*
* *

Avant d'arriver à la date de 1716, indiquée dans son titre comme étant celle de la création du corps, l'auteur rappelle un certain nombre de noms qui ont marqué leur passage dans les Travaux publics: Pierre Riquet, célèbre par la création du canal de Languedoc, et François Andreossi, son coadjuteur; le frère Romain, religieux dominicain, né à Gand, en 1646, que ses travaux ont fait classer parmi les grands constructeurs de son siècle; il fut appelé à Paris pour la création du pont des Tuileries, dont les fondations présentaient des difficultés que les architectes Mansard et Gabrie n'avaient pu vaincre. Son épitaphe, à Saint-Thomas-d'Aquin, rappelait son titre de religieux dominicain et celui d'inspecteur des Ponts-et-Chaussées de la généralité de Paris.

—

Nous voici arrivés à l'époque où fut créée la Direction générale des Ponts-et-Chaussées.

Toutes les notices sont courtes, bien condensées et nourries de faits. Encore plus que l'auteur, nous avons le devoir d'être court; et pour y parvenir, nous choisirons parmi toutes ces notices celles des personnages qui se rattachent, soit par leur naissance, soit par leurs travaux, à la généralité de Châlons et au département de la Marne en particulier.

—

Le premier et l'un des plus illustres qui se présente à nous est Louis Becquey, conseiller d'Etat, directeur général des Ponts-et-Chaussées de 1817 à 1830, né à Vitry-le-François en 1760. « Cette période, « dit M. Tarbé de Saint-Hardouin, est remarquable « par la vive impulsion donnée aux travaux de navi-

Digitized by Google

« gation intérieure et à l'exécution des canaux ; son « nom mérite de prendre place dans la mémoire des « ingénieurs, après ceux de Trudaine et de La Mil- « lière. »

A ce titre, et pour montrer comment il parvint à ce poste éminent, après une carrière très mouvementée et si étrangère en apparence à cette administration, nous allons donner quelques détails puisés dans la biographie que lui a consacrée M. Beugnot, membre de l'Institut, fils de son ami, champenois comme lui, le comte Beugnot, de Bar-sur-Aube, ancien ministre.

Le père de Louis Becquey exerçait, à Vitry-le-François, les fonctions de lieutenant criminel, charge que ses ancêtres avaient occupée pendant plusieurs générations.

Au sortir du collège de Vitry, tenu alors avec la plus grande distinction par les Pères doctrinaires, il alla faire son droit à Paris, puis débuta au barreau, qu'il abandonna pour prendre la charge de contrôleur des vingtièmes à Confolens, puis à Joinville. Il fut élu dans cette ville, en 1787, député à l'Assemblée provinciale de Champagne, où il se fit connaître par un sens droit et une éloquence communicative.

Ce fut le commencement d'une carrière qui devait être si brillante, où il débuta avec ses compatriotes, les Beugnot, les de Jessaint, les Royer-Collard.

Successivement procureur syndic du district de Joinville, en 1790, puis procureur général syndic du directoire de la Haute-Marne, il fut élu, en 1791, député à l'Assemblée législative, où il siégea au rang des constitutionnels, et défendit avec courage les idées de liberté et de modération. A la veille des massacres de Septembre, il arracha à la mort trois femmes de chambre de la reine et, à partir de cette

Digitized by Google

époque, il s'attacha définitivement au parti du roi. Pendant la Terreur, il se tint caché tantôt à Vitry-le-François, tantôt à Saint-Dizier, et ne revint à Paris qu'après le 9 thermidor.

Pendant quelque temps il évita de prendre ostensiblement part aux affaires; il partageait son temps entre Paris et sa maison de campagne, près de Vitry, voisine de celle de Royer-Collard, à Sompuis, avec lequel il entretint une amitié durable, malgré quelques divergences d'opinion.

Sous l'Empire, il refusa d'abord les avances qui lui furent faites, et finit par accepter, sur les instances de son ami de Fontanes, en 1810, le titre de conseiller de l'Université, qu'il considérait comme étant en dehors de la politique.

Au retour des Bourbons, en 1814, il fut créé directeur général de l'Agriculture, du Commerce, des Arts et Manufactures; en cette qualité, il rédigea plusieurs projets de lois spéciales et en soutint la discussion au Conseil d'Etat et près des Chambres.

En 1815, ses fidèles de la Haute-Marne l'envoyèrent à la Chambre des députés, où il prit place dans l'opposition modérée. En 1816, la direction générale de l'Agriculture et du Commerce ayant été supprimée, il fut nommé conseiller d'Etat, puis sous-secrétaire d'Etat pour le ministère de l'Intérieur. Il s'occupa alors activement des moyens d'atténuer les effets de la disette résultant de la mauvaise récolte de 1816.

Elu de nouveau député cette même année, il combattit son ami Royer-Collard et les doctrinaires, à propos de la liberté de la presse, en établissant la différence qui existait, dans l'application, entre les journaux destinés à être mis entre les mains de tout monde, et les livres qui en général sont lus dans le silence du cabinet.

Digitized by Google

Il fut encore réélu en 1818 et en 1819. Son rapport sur l'élection du conventionnel Grégoire est remarquable par le soin qu'il mit à éviter les personnalités et les questions irritantes en ne s'appuyant que sur la légalité.

Par suite de la retraite de M. Môlé, qui fut alors appelé au ministère de la Marine, il lui succéda, en 1817, comme directeur général des Ponts-et-Chaussées, fonction qu'il occupa pendant treize ans avec l'autorité que lui reconnaît si bien M. Tarbé de Saint-Hardouin.

Tel était cet homme, qui passait sans préparation d'une fonction à une autre et qui restait toujours supérieur dans l'accomplissement des devoirs qui lui incombaient.

Administrateur de premier ordre, il savait apprécier les hommes et les employer selon leurs aptitudes. Il sut, de l'avis de tous, se montrer digne de commander à cette armée de savants comme l'était le corps des ingénieurs.

Sous sa direction, le pays, qui sortait d'une période d'agitation, vit les travaux publics poussés avec autant d'ardeur que de discernement.

Becquey prit sa retraite le 18 mai 1830 et vécut encore dix-neuf ans, en pleine possession de son intelligence. Il mourut le 2 mai 1849, à l'âge de 87 ans.

Après cet écart, qui rentrait dans mon sujet, revenons aux notices champenoises de M. de St-Hardouin.

—

Le nom de Legendre rappelle à Reims, à Châlons, et dans toute l'étendue de la généralité, des souvenirs encore bien vivants. Il fut nommé, en 1744, ingénieur de l'Intendance de Champagne. L'énumération de ses travaux dans notre pays serait trop longue; rappelons seulement que Châlons lui doit son beau Palais de

Digitized by Google

l'Intendance, aujourd'hui hôtel de la Préfecture de la Marne, et qu'il est l'auteur du projet de la Place Louis XV, à Reims, ainsi que d'un magnifique plan de la ville.

En 1758, il présenta un mémoire remarquable sur la corvée et fut chargé de l'étude d'un canal de jonction de l'Oise à la Meuse.

En 1768, il fut nommé inspecteur général et continua son étude de canalisation dont il produisit le projet en 1767. Il mourut en 1770.

—

Becquey-Beaupré, ingénieur en chef, directeur de l'Ecole des Ponts-et-Chaussées, était de cette famille des Becquey qui a donné Louis Becquey et ses deux frères dont nous n'avons point à parler ici, mais qui furent aussi des hommes remarquables, l'un dans l'Université, l'autre dans le clergé. Il était encore allié aux illustres géographes Buache et Beautemps-Beaupré, nés à la Neuville-au-Pont, près de Sainte-Menehould. Chargé pendant quelque temps de la direction du canal de Saint-Quentin, il fut plus tard nommé ingénieur en chef du département de la Seine et du service des ponts et quais de Paris. Il mourut en 1834.

—

Desfougères, Christophe-Antoine, est cité comme ayant concouru, sous les ordres de l'ingénieur en chef Colluel, successeur de Legendre, à la construction du pont de Marne de Châlons en 1781-1782.

—

Deschamps, Claude, né à Vertus (Marne), en 1785, était-il un descendant du poéte de ce nom né dans la même ville au xvie siècle? La recherche de cette question n'est point dans notre programme; en tous

Digitized by Google

cas, il a acquis lui aussi la célébrité dans la carrière d'ingénieur.

Sorti de l'école des Ponts-et-Chaussées en 1785, il fut envoyé à La Rochelle, et deux ans plus tard il recevait une mission temporaire pour Châlons-sur-Marne. Il prit part ensuite à la construction du pont de Charenton et fut nommé, en 1802, ingénieur en chef dans les départements réunis à la France, construisit les routes du Mont-Cenis et du Mont-Genèvre; passa quelques mois, en 1809, à la tête du service du département des Ardennes et fut envoyé comme inspecteur divisionnaire à Bordeaux, où il acheva sa carrière.

Quelle que fut l'importance des travaux de notre compatriote pour la construction de la route de Paris en Espagne, son projet pour la traversée des Pyrénées, ses études sur la navigation des fleuves et rivières de sa circonscription, sa célébrité date surtout de la construction du pont de Bordeaux, ce chef-d'œuvre du genre commencé en 1813 et terminé en 1821.

Deschamps est mort en 1842, et la ville de Bordeaux, pour perpétuer le souvenir des services que lui avait rendus cet homme comme ingénieur, comme maire, comme conseiller général et député, se chargea de ses funérailles et donna le nom de Bastide Deschamps à une commune suburbaine. L'administration des Ponts-et-Chaussées fit placer son buste dans l'une des galeries du pont. Il était commandeur de la Légion d'honneur. Sa notice biographique par M. Billaudel, son gendre, est insérée dans l'annuaire de la Marne de 1845.

—

Digitized by Google

Philippe Lebon, dit d'Humbersain, naquit à Brachay, près Joinville (Haute-Marne), en 1767. Il entra à l'école des Ponts-et Chaussées en 1787 ; peu favorisé de la fortune, il y donnait, pour l'aider à vivre, des leçons de mécanique à ses camarades.

Sa carrière comme ingénieur fut peu brillante: sorti de l'École en 1792, il fut envoyé à Angoulême et attaché au service de la navigation de la Charente. Ses discussions avec son ingénieur en chef, ses absences fréquentes et non autorisées faillirent compromettre sa situation ; mais, grâce à la protection de son condisciple Prony, auquel il avait donné des leçons et qui reconnaissait sa valeur, malgré quelques négligences dans le service dont on ignorait les motifs, il fut envoyé à Paris avec le modeste emploi de contrôleur du pavé de la grande ville. Il mourut à 37 ans dans la misère.

Pourquoi cet homme, dont la position était si modeste, figure-t-il dans la galerie des ingénieurs célèbres ? Il est l'inventeur du gaz éclairant, et cette étude absorbant son esprit, il y sacrifiait une bonne partie de son temps, à l'insu de ses chefs ; ce qui le mit en suspicion de négligence et d'incapacité.

Dès sa jeunesse, il avait étudié la calcination des bois en vase clos ; il avait reconnu qu'en lavant ces gaz, il devenait possible de les employer à l'éclairage et au chauffage, en même temps que l'on produisait de l'acide pyroligneux et du goudron.

Il prit de 1796 à 1801 plusieurs brevets pour l'application de son système par un appareil qu'il appelait *thermolampe*.

Il s'occupait en même temps des aérostats, et fit des expériences d'une grande originalité sur les machines à vapeur, machines à air chaud, machines à gaz avec inflammation par l'étincelle électrique.

Digitized by Google

Ses travaux, qui avaient enfin obtenu l'approbation des savants de l'époque, tels que Prony, Fourcroy, Borda, ont été exposés par ses neveux dans les journaux scientifiques du temps.

Lebon était un penseur profond destiné, comme la plupart des inventeurs, à faire la fortune des autres et à mourir pauvre.

Les circonstances de sa mort sont encore enveloppées de mystère; on a dit qu'il avait été frappé de treize coups de poignard et l'on a prononcé le mot d'assassin anglais.

Cette légende est-elle véridique? Rien dans la correspondance postérieure de ses chefs n'y fait allusion: ce qui donna lieu à cette version, c'est que Lebon avait publié, en 1802, la description de ses thermolampes, et après vingt ans d'oubli, l'éclairage au gaz nous est revenu d'Angleterre.

La veuve Lebon continua avec courage à vulgariser, par des expériences publiques, les inventions de son mari. Ce n'est qu'en 1823 que son fils, ancien élève de l'école Polytechnique, put établir les droits de son père, à la suite d'un procès entre l'ingénieur anglais Windsor et une autre compagnie qui exploitait le procédé de Lebon après l'expiration de ses brevets. Il fut bien établi par la procédure que Lebon avait initié Windsor à ses travaux.

—

Jollois, Jean-Baptiste-Prosper, est né en 1776, à Brienon, élection de Joigny, qui relevait alors de la généralité de Châlons.

En 1798, il fut attaché comme ingénieur ordinaire à l'expédition d'Egypte et à la commission d'exploration de ce pays. Il consacra une année entière presque

Digitized by Google

seul à l'étude des ruines de Thèbes, d'Esnée et de Denderah.

De retour en France, il fit partie de la commission chargée de rédiger le grand ouvrage sur l'Expédition d'Egypte.

Après l'achèvement de cette publication en 1810, il reprit le service actif et fut successivement chargé des départements de la Seine, des Vosges et du Loiret.

Archéologue distingué, il s'est particulièrement occupé de réunir tous les documents se rattachant à la mission de Jeanne d'Arc et au siège d'Orléans.

C'est lui qui a fait élever le monument consacré à la mémoire de l'héroïne sur l'emplacement de sa maison au village de Domremy.

Il est l'auteur de deux volumes d'archéologie sur les départements des Vosges et du Loiret, où, comme ingénieur, il a laissé les meilleurs souvenirs.

—

Polonceau, Antoine-Remi, né à Reims, le 7 octobre 1778, fut admis à l'école Polytechnique en 1797. A sa sortie de l'école des Ponts-et-Chaussées, il fut attaché, en 1801, aux travaux de la route du Simplon ; il passa ensuite quelques années dans le Pas-de-Calais, d'où il fut appelé à ouvrir de nouvelles routes dans les Alpes. Comme ingénieur en chef du département du Mont-Blanc, il eut à terminer, en 1812, la route du Mont-Cenis et le passage des Echelles.

M. Polonceau, nommé inspecteur divisionnaire en 1830, s'occupa des canaux du Berry et du Nivernais; mais, au bout de deux ans, il demanda à passer dans le cadre de réserve en raison d'une assez forte surdité dont il était atteint.

Il laissa plusieurs mémoires sur les routes et chaussées, sur les inondations et les torrents, sur l'aména-

Digitized by Google

gement des eaux en agriculture, sur l'institut de Grignon, sur les animaux domestiques, sur le tracé des chemins de fer de Paris à Orléans, de Paris à Rouen, Dieppe et le Havre; mais son œuvre principale au point de vue de la science d'ingénieur est un mémoire publié en 1839 sur un sytème d'arcs en fonte pour la construction des ponts, qu'il employa lui-même au pont du Carrousel. Il est mort dans le département du Doubs en 1847.

Il laissa un fils, ingénieur comme lui, à qui l'on doit de nombreux mémoires sur l'exploitation des chemins de fer.

—

Lacordaire, Auguste-Philibert, né à Bussières (Haute-Marne), en 1789, prit, pendant 25 ans, une part active à de grands travaux et à de grandes études, mais qui n'intéressent notre pays qu'en raison de la naissance de leur auteur en Champagne. Nous devons cependant citer une étude pour la jonction de la Saône à la Marne.

Il est l'inventeur du Ciment à prise rapide connu sous le nom de Ciment de Pouilly ou Ciment Lacordaire.

—

Vallée, Louis-Léger, au contraire, n'est pas Champenois, mais il fut attaché, en 1822, au canal des Ardennes dont il acheva la construction.

—

Bremontier, Georges-Bertin, né à Rouen en 1786, fut envoyé à Reims en 1809 comme aspirant ingénieur. Il rédigea le projet du grand pont d'Epernay sur la Marne. La considération qu'il avait acquise dans le pays lui fit conférer, en 1813, le service municipal de Reims.

Digitized by Google

Envoyé en 1814 pour diriger les travaux de défense de la ville de Montmédy, qui fut bientôt bloquée par l'ennemi, il eut à remplir, l'année suivante, la même mission à Reims, dans des circonstances d'une extrême gravité. Brémontier y fit preuve d'une grande habileté et d'une énergie qui lui valurent des témoignages éclatants de l'approbation des commandants militaires et de la reconnaissance des autorités locales.

En 1818, il fut appelé à Paris où nous le laisserons continuer avec éclat une carrière si bien commencée. Il mourut en 1847.

—

Billaudel, Jean-Baptiste-Basilide, né à Rethel, le 12 juin 1773, sortit de l'école Polytechnique pour entrer à l'école des Ponts-et-Chaussées en 1812.

Il prit, en 1815, une part active à la défense du territoire dans la Moselle, où il fit construire, étant lieutenant du génie, plusieurs redoutes et travaux de défense ; il resta enfermé à Metz pendant le blocus de cette ville par les alliés.

Son rôle militaire finit avec la campagne ; il reprit ses fonctions d'ingénieur à Clamecy, puis à Rethel, sa patrie. En 1818, il fut attaché à la construction du pont de Bordeaux, sur la demande de notre compatriote l'inspecteur Deschamps, dont il devint le gendre.

Comme son beau-père, il ne cessa de se dévouer avec le plus grand zèle aux travaux du pont. Il appliqua pour la première fois en France, la cloche à plongeurs pour la construction des piles.

Il fut nommé, en 1827, ingénieur en chef et chargé du service départemental de la Gironde.

Il publia sur Deschamps, son beau-père, une notice

Digitized by Google

contenant des détails du plus haut intérêt sur la construction du pont de Bordeaux, où tous deux eurent leur part de travail et de gloire.

Il devint comme lui l'idole des Bordelais, qui le nommèrent à plusieurs reprises conseiller municipal, conseiller général, maire et député. Il est mort en 1851.

Son fils est en ce moment inspecteur général honoraire des Ponts-et-Chaussées.

—

Schwilgué, né à Schelestadt, en 1798, fils de l'habile artiste qui construisit l'horloge de la cathédrale de Strasbourg, nous intéresse spécialement comme ayant fait exécuter avec une grande habileté les travaux du canal de la Marne au Rhin et du chemin de fer de Paris à Strasbourg, qui ont jeté un si vif éclat sur son nom et sur celui des ingénieurs qui ont pris part à ces travaux.

—

Louiche-Desfontaine fut chargé, en 1844, du service de navigation du canal et de la Marne de Saint-Dizier à Paris. Le canal de l'Aisne à la Marne fut aussi réuni à ses attributions.

« Il a laissé, dit M. Tarbé de Saint-Hardouin, des souvenirs impérissables pour l'application des déversoirs mobiles qu'il avait inventés et qui se distinguent des autres systèmes par l'extrême ingéniosité de leurs dispositions. »

—

Dupuit, Arsène-Jules-Emile-Juvénal, né en Piémont, en 1804, fut envoyé dans la Marne en 1840, époque où les routes de ce département faisaient le désespoir de l'administration et surtout des voyageurs.

Digitized by Google

« Malgré leur mérite et leur zèle, lit-on dans une « lettre insérée en 1867 dans les Annales des Ponts-et- « Chaussées, plusieurs ingénieurs avaient échoué « depuis dix ans dans la tâche ingrate de restaurer « les routes de la Marne. »

L'administration résolut de placer à la tête de ce service l'ingénieur Dupuit, qui se recommandait, à 36 ans, par un succès rapide et éclatant obtenu par lui dans la restauration de l'Avenue des Champs-Elysées.

Changeant la méthode de ses prédécesseurs, il réussit à souhait et laissa le département de la Marne pourvu du plus beau réseau de routes et de chemins de toutes sortes.

Dupuit eut à se défendre de bien des critiques, mais, polémiste ardent et plein de ressources, il s'en tira toujours avec honneur.

Souvent frondeur vis-à-vis de ses égaux, il était affable et indulgent vis-à-vis de ses inférieurs, et il a laissé, dit M. de Saint-Hardouin, chez tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher, des souvenirs ineffaçables.

Il fut nommé, en 1850, ingénieur en chef, directeur du service municipal de Paris, et cinq ans après inspecteur général. Il est mort en cette ville en 1866.

—

Brière de Mondetour est sorti de l'école en 1833. Cet ingénieur distingué fut chargé de l'amélioration de la navigation de la Marne entre St-Dizier et Paris.

En 1837, tout en remplissant dans la capitale les fonctions d'ingénieur en chef, il fut chargé de l'étude déjà tant de fois répétée de la jonction de la Marne à l'Aisne et de l'Aisne à la Somme.

Il vint en 1839 à Châlons-sur-Marne comme ins-

Digitized by Google

pecteur divisionnaire, fut nommé inspecteur général en 1848 et mourut en 1850.

Son nom sera toujours cité avec honneur parmi les plus habiles inspecteurs de navigation.

Il a publié, en ce qui concerne notre pays, un mémoire sur le canal des Ardennes et un autre plus important sur les diverses voies de communication que l'on peut ouvrir de Vitry-le-François à Gray, et sur celle qui peut être la plus utile à l'industrie locale et à l'intérêt général.

—

Tels sont les principaux noms d'ingénieurs distingués que leurs travaux ou leur naissance rattachent à notre contrée.

D'autres noms cités par M. de Saint-Hardouin ont encore eu du retentissement, soit par leurs relations de famille, soit par leur séjour plus ou moins prolongé parmi nous.

Nous citerons, parmi les premiers, les Navier, les Onfroy de Bréville, et parmi les seconds, les Gardeur-Lebrun, les Nadault de Buffon, les Dugué, les Frissart (1).

(1) Puisque dans notre analyse des Notices biographiques des ingénieurs nous avons choisi le nom de ceux qui se rattachent à notre pays, il nous paraît utile de dire quelques mots de M. de la Barre Duparcq, chevalier de la Legion d'honneur, décédé le 3 avril 1885, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées en retraite, qui a occupé le poste d'Ingénieur en chef du département de la Marne de 1859 à 1879.

Il était né à Saint-Cloud en 1817.

M. Duparcq, pendant ces vingt années passées à Châlons, présida à la construction du chemin de fer d'Epernay à Romilly.

Il publia l'Atlas cantonal du Département de la Marne, et vit sous son exercice la fusion des Chemins vicinaux avec celui des Ponts-et-Chaussées.

Châlons lui doit spécialement l'élargissement de la rue de Marne.

En dehors de ses travaux techniques, il communiqua à la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, des mémoires fort intéressants. Il présida cette société en 1876 et 1877.

Digitized by Google

On peut juger quelle somme d'intérêt s'attache aux notices biographiques de M. Tarbé de Saint-Hardouin, pour chacune des parties de la France et pour la France en général, par les précieux et nombreux renseignements que nous en avons tirés pour le département de la Marne et les départements limitrophes.

On peut aussi apprécier la valeur scientifique et littéraire de leur auteur qui, à l'âge où les autres jouissent d'un repos justement acquis, s'est occupé d'élever un monument durable à la mémoire de ceux qui l'ont précédé ou qui ont marché avec lui dans la carrière.

Digitized by Google

NOTES

SUR LA CATHÉDRALE DE REIMS

Par M. l'abbé Cerf, *membre titulaire.*

Les monuments, qui ont leur histoire comme les hommes et les nations, ont, comme eux aussi, leurs périodes d'obscurités impénétrables. Ce que les annalistes ont conservé des souvenirs qui s'y rattachent ne va guère ordinairement au-delà d'une certaine époque où le jour commence à se faire : tout ce qui la précède semble environné pour toujours du silence et de la nuit.

Ainsi en est-il pour la cathédrale de Reims en particulier. Quels ont été son architecte, ses maîtres des œuvres, ses sculpteurs les plus célèbres ? Quelle a été la marche successive et bien déterminée des travaux ? On l'ignore. Peut-on dire d'une manière certaine : cette partie du monument a été élevée à telle époque, et donner à l'appui une date ou une preuve écrite ? Non. Le plus souvent on ne peut s'en tenir qu'à des généralités et, par l'inspection des différentes parties de l'édifice, essayer de déterminer à peu près l'époque des constructions.

Les travaux de la cathérale, avant l'incendie de 1481, se continuèrent pendant deux cent cinquante ans environ ; durant ce long espace de temps les chroniqueurs donnent très peu de renseignements, et les

Digitized by Google

dates très rares qu'ils nous ont laissées ne s'accordent pas toujours entre elles ou sont données sans preuve.

Essayons de combler ces lacunes à l'aide des dates connues, de celles que nous avons découvertes autrefois dans l'édifice, et de quelques autres qui n'ont pas encore été signalées et qui nous sont fournies par le monument ou par des documents historiques mieux compulsés. Nous n'avons pas la prétention de dissiper toutes les ténèbres, mais nous espérons cependant faire assez de lumière pour éveiller l'attention et pour stimuler les critiques.

Pour offrir un travail d'ensemble, nous rappellerons d'abord les dates déjà connues entre lesquelles nous intercallerons, par ordre, celles qui n'ont pas encore été signalées, de manière à donner, autant que possible, la marche successive des travaux.

La première pierre de l'édifice a été posée le 6 mai 1212, par l'archevêque Albéric de Humbert.

La dédicace des premières constructions fut faite le 18 octobre 1215, certains auteurs disent 1213, ce qui n'est pas probable (1).

Si nous en croyons la chronique d'Albéric, citée par les auteurs de la *Gallia christiana*, vingt ans après la dédicace, les travaux étaient assez avancés pour permettre de faire l'office dans la cathédrale (2).

Mais si on y célébra l'office pour la première fois le 8 septembre 1232, l'édifice ne fut achevé qu'en 1241. « C'est à cette époque, dit Marlot, que les chanoines entrèrent dans le chœur de l'église la veille de la

(1) *Histoire de Notre-Dame de Reims*, t. I, p. 39. Cf. *Gallia Christiana*.

(2) « Viginti annis postquam fundamenta jactarunt, ex Alberico, reædificata absoluta est, hoc est 1232.

Digitized by Google

Nativité de la Très Sainte Vierge, et non pas la veille de Noël (1).

Les travaux étaient encore en pleine activité après 1232, puisqu'en 1234 les chroniqueurs signalent, dans une émeute à Reims, le départ des chanoines pour Cormicy, où ils demeurèrent longtemps, et « l'enlèvement par le peuple des pierres préparées pour la réparation de l'église de Reims, afin d'élever des forts contre le château de l'archevêque. »

L'édifice n'était donc pas achevé quant à la partie qui concerne le chœur : c'est le raisonnement de Marlot, qui cite une bulle de Grégoire IX, de 1235, relative aux constructions de la cathédrale (2).

Si, indépendamment de ces dates généralement admises, nous consultons le monument, nous verrons que l'architecte a commencé par le transept nord, il a élevé l'édifice jusqu'à la hauteur des corniches des chapelles et continua l'abside jusqu'au transept sud. L'ornementation des parties inférieures du chœur et des transepts, l'abside, circulaire dans sa base, portent encore le cachet de la fin du XIIe siècle, tandis qu'immédiatement au-dessus du niveau des combles des chapelles apparaît une ornementation qui accuse le XIIIe siècle.

En 1223, la croisée de l'église devait être seule terminée. « En cette année, en effet, dit le cérémonial établi pour le sacre de Louis VIII, on appareilla un eschaffeau un poy haut, sur lequel devait se placer le Roi avec les pairs de France et ce fut à l'entrée du chœur. » Quel était alors le chœur ? Ce n'était pas

(1) « Chronicon auctoris coætanei, quod penes me habeo, refert canonicos Remenses novum suum chorum ingressos, vigilia nativitatis B^e virginis Mariæ, 1241. »

(2) Marlot, *Histoire de la cité de Reims*, édit. acad., t. III, p. 518.

Digitized by Google

l'abside, autrement nous ne voyons pas pourquoi, dans le vitrail du haut de cette partie de l'édifice, on aurait placé Henri de Braine, qui ne fut archevêque de Reims que de 1227 à 1240, et dont le nom, peint sur le vitrail, semble indiquer que l'abside aurait été construite sous son pontificat. Dans tous les cas, les constructions durent se continuer aussitôt après le sacre de Louis VIII; car en 1223 le pape Honoré III envoya une lettre demandant une quête générale dans toute la province pour les travaux de la cathédrale; or, ces quêtes concordent toujours dans l'histoire du monument avec une reprise de la construction (1).

Voilà tout ce que nous savons des travaux entrepris à la cathédrale jusqu'au commencement du XIVe siècle. Les chroniqueurs, sauf la date de 1295 qu'ils mentionnent, ne nous ont laissé aucun renseignement sur cette longue série d'années. Tâchons de suppléer à leur silence.

L'achèvement des parties supérieures du chœur dut demander beaucoup de temps; les quatre tours, la grande flèche du milieu, les galeries basses et hautes du chevet offrent, en effet, un ensemble de travaux très considérables.

On ne dut guère commencer la nef que vers 1250, quelque temps après l'envoi de la lettre du pape Innocent IV demandant des secours pour l'église de Reims. La lettre était adressée aux suffragants de la métropole (2). Les travaux de la nef furent contiuués jus-

(1) Nous sommes en 1241, si nous en croyons Viollet-le-Duc, c'est alors seulement que « l'on continua les parties supérieures du chœur, puis bientôt les premières travées de la nef furent commencées, et l'on ne termina les trois dernières travées et la façade que vers le commencement du XIVe siècle. » (*Dict. d'arch.*, article *cathédrale*.)

(2) Varin, *Archiv. administ.*, t. I, p. 724; supplément de l'annaliste Rogier, p. 65, 74, n° 19.

Digitized by Google

qu'à la travée qui, dans le plan primitif, devait précéder immédiatement le portail. Toutefois nous ignorons si ces travaux furent interrompus et quand ils furent achevés.

Le deuxième arc-boutant de la grande nef, donnant sur la rue Notre-Dame, a quelque chose de particulier : les têtes grimaçantes qui saillissent du larmier sur lequel repose le clocheton ont toutes le type juif. Serait-ce en souvenir de la rue des Juifs, aujourd'hui celle des Elus, proche de Notre-Dame, ou en mémoire d'un fait qui fit grand bruit à Reims en 1269 et que nous trouvons consigné dans un arrêt du parlement de Paris dont voici la traduction : « Le bailly de Vermandois s'étant voulu approprier un certain nombre de juifs demeurant à Reims, prétendant qu'ils n'y étaient que comme passagers et, par suite, qu'ils appartenaient au Roi, l'archevêque de Reims s'en est plaint et déclara qu'ils relevaient de son autorité, attendu que, de temps immémorial, deux familles juives n'avaient cessé de demeurer à Reims et dans un quartier spécial où elles jouissaient d'une grande liberté, parce qu'elles gardaient religieusement les reliques d'Isaïe (?). La chose ayant été examinée, il reste établi que l'archevêque est dans le vrai, et que les juifs réclamés par le bailli lui seront restitués (1) ». Les artistes du moyen âge étaient bien capables de consigner cet arrêt sur la pierre, et nous aurions peut-être là une date de plus à enregistrer dans l'histoire des constructions de la cathédrale.

J'arrive à un autre document connu de quelques personnes seulement et qui n'a jamais été produit, c'est une note empruntée au cartulaire de l'archevêché (2).

(1) *Olim*, t. I, p. 793.
(2) Bibliothèque de la ville de Reims, fol. 50 v°, sous la date de 1299.

Digitized by Google

« Universis presentes litteras inspecturis J. prepositus, N. decanus, J. cantor ceterique Remensis ecclesie fratres, salutem in Domino. Noverint universi quod Reverendus in Christo pater et dominus, domnus R., Dei gratia Remensis archiepiscopus, ex mera liberalitate et gracia speciali, nobis concessit precario quamdam plateam sitam in curia sua Remensi, que protenditur in longum a cono pilerii turris anterioris ecclesie nostre Remensis usque ad cuneum pilerii ostii quod recipit rotellam sancti Nichasii, et in latum ab utroque cono continet spacium undecim vel duodecim pedum vel circiter, ut ibidem exerceantur et fiant opera et alia opportuna fabrice ecclesie memorate, cujus quidem platee detentionis terminus ex voluntate dependet domini Remensis ejusdem. In cujus rei testimonium sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum. Datum anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo nono, feria sexta, post festum beati Mathei Apostoli. »

Nous voyons par cette pièce qu'en 1299 Robert de Courtenay archevêque de Reims, gracieusement, en pure libéralité et gratuitement, mit à la disposition du chapitre une cour sise en son palais archiépiscopal et qui allait du coin du pilier de la tour gauche du transept jusqu'au pilier de la porte où se trouve la rouelle (1) de Saint Nicaise, afin que l'on pût y entreprendre les travaux.

Ce document, que n'ont pas mentionné les chroniqueurs, est d'une importance très grande. Il prouve deux choses : 1° qu'en 1299 les travaux de la nef étaient terminés au moins jusqu'à la porte s'ouvrant aujourd'hui encore sur l'archevêché; 2° que l'arche-

(1) Rouelle, Tournelle, ou même Cage de Saint-Nicaise, qui renfermait le mausolée du saint martyr.

Digitized by Google

vèque prêtait gratuitement un terrain dans la cour de son palais pour faciliter de nouveaux travaux. A l'aide de ces renseignements, et par l'inspection attentive du monument, précisons où en étaient alors les travaux de la cathédrale. Au premier aspect, pour ceux qui n'examinent pas avec soin les détails, les constructions du XIIIe siècle ne diffèrent pas beaucoup de celles du XIVe siècle. Cependant il y a de grandes différences, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice, depuis la base jusqu'au sommet. Au XIIIe siècle, le ciment est très dur, les assises de pierre ne sont pas régulières, la moulure des socles des arcs-boutants est plus élevée qu'au siècle suivant, les colonnettes sont monolithes, les grosses gargouilles tombent sur le parping du mur et y semblent comme accrochées. Les ornements, les crochets, la retombée des arcs sur le contrefort, les clochetons diffèrent sensiblement de ceux du XIVe siècle. A cette dernière époque, au contraire, les ciments sont friables et s'écrasent sous la pression de la pierre, ce qui a produit dernièrement un léger mouvement dans les tours, les assises de pierre sont plus régulières, les larmiers des contreforts et des murs ne comptent plus que deux assises au lieu de trois, les colonnettes sont par assises, les gargouilles se projettent droites dans le vide, soutenues par une console ; la scotie, qui au XIIIe siècle accompagne la moulure qui court le long des bases des murs et des colonnes, est remplacée par une gorge plate, enfin les chapitaux des colonnes sont plus feuillagés ; à l'intérieur, les poutres faisant chaine, assises sur le haut des chapitaux des grands piliers, pour les relier durant le cours des travaux, ne sont plus prises dans la maçonnerie, mais posées sur d'énormes crochets.

Ces remarques une fois faites, il est facile de dire

Digitized by Google

avec certitude qu'en 1299 les travaux de la cathédrale ont été arrêtés au cinquième contrefort. Seulement il n'a été élevé, que jusqu'au larmier qui soutient la grosse gargouille, elle-même n'était pas posée ; elle diffère de la voisine par son inclinaison moins marquée. Le mur qui suit ce contrefort a été également élevé, mais seulement jusqu'à la fenêtre exclusivement. On voit, sur le larmier qui le couronne, le raccord des pierres ; l'ancienne construction a trois assises ; la nouvelle n'en a que deux. Le pied droit de la fenêtre est, d'un côté, garni de deux colonnettes monolithes, tandis que de l'autre côté elles sont par assises.

Ainsi, les travaux ont été continués en 1299 à partir du premier étage du cinquième contrefort et de la fenêtre formant la sixième travée. Comme nous l'avons dit, c'est là, d'après le plan primitif, que devait s'élever le portail. Deux travées ont été ajoutées à l'ensemble de la nef ; puis on a élevé la façade principale. Une autre preuve de cet agrandissement au XIVe siècle, c'est que les sépultures ménagées dans le sol de la nef, au moment de la construction de l'édifice, trois par trois, et séparées par des murs en craie, n'existent plus dans le pavé de la partie postérieure à 1299.

Depuis l'année 1300 jusqu'au milieu du XIVe siècle, quelle a été la marche des travaux ? Les historiens ne nous ont laissé que très peu de renseignements. Continuons donc de combler les lacunes autant que possible.

En 1295, de nouvelles offrandes avaient été apportées par le clergé et les fidèles ; c'est sans doute à l'aide de ces secours que les travaux furent continués, mais les fonds furent bientôt épuisés, vu l'importance des constructions du portail. En 1372, Jean de Craon, archevêque de Reims, envoie de son château de

Digitized by Google

Porte-Mars des lettres par toute la province pour solliciter de nouvelles aumônes (1). En 1380, Charles V fait à l'église de Reims donation de plusieurs domaines. Les tours du portail, ou du moins celles du côté du palais, s'élevaient à la hauteur du premier étage, si nous en croyons la date de 1381 trouvée par nous inscrite dans l'une des trois petites arcatures placées au bas du contrefort à la naissance du premier étage. En 1391, les vicaires généraux réclament de nouveaux secours (2). Les travaux se continuèrent si nous en croyons encore une seconde date, 1391, que nous avons également découverte sur le seuil d'une petite ouverture ménagée dans le socle d'un des rois regardant le palais.

L'ornementation des voussures du grand portail avait-elle été entreprise en même temps que les travaux ? Sans aucun doute, puisqu'à cette époque on taillait, on sculptait tout en chantier ; mais les grandes statues étaient-elles également posées ? Nous ne le croyons pas, car nous avons encore à citer une date, jusqu'ici inconnue, qui semble indiquer que les statues ne furent placées que vers la fin du XIVe siècle. Sur l'épaule droite de sainte Élisabeth on lit 1394 en chiffres absolument pareils à ceux de la date 1391 ; or cette date n'a pu être gravée qu'avant le placement de la statue, qui est scellée dans le mur. « En 1397, le 31 décembre, on met une horloge au-dessus de la grosse cloche, et on prend un écu d'or de chaque chanoine pour faire cette horloge (3). »

Les tours ne sont pas terminées (4). En 1427, dit Cocquault, « il y avait une des tours de l'église de

(1) Bibliothèque de la ville de Reims, Fabrique, liasse 18, n° 1.
(2) Bibliothèque de la ville de Reims, Fabrique, liasse 18, n° 2.
(3) Ms. du chanoine Pinchart, bibliothèque de la ville de Reims.
(4) Ms. du chanoine Pinchart, bibliothèque de la ville de Reims.

Digitized by Google

Reims qui estoit imparfaite. M. le cardinal de Saint-Marc, nommé Filiastri, affectant fort cet ouvrage, donna quatre cents écus pour commencer à y travailler et luy fut envoyé le dessin et un mémoire de la despense le 1er décembre. Elle a esté depuis parachevée, estant toutes les deux en leur perfection, par acte du chapitre (1). »

Le cardinal avait adressé sa demande au chapitre, et le 16 mai le chapitre accepta la donation (2).

La réponse ne fut envoyée que le 1er décembre suivant (3).

La tour, ainsi que la galerie haute du côté de l'archevêché, furent terminées en 1340, dit Lacourt (4); en fut-il de même de l'autre côté? Nous n'osons l'affirmer, car la tour et la galerie paraissent un peu moins anciennes.

Comme nous le verrons dans un instant, le portail n'est pas encore terminé, aussi de nouvelles quêtes sont faites au nom du chapitre. Des notes, conservées à la bibliothèque de la ville, donnent à ce sujet des détails très interessants. Le 10 février 1429, le chapitre décide que si les chevaux de la fabrique ne sont plus en état de travailler et de conduire les quêteurs, on les vendra et on en enverra deux autres (5). Le cha-

(1) Mémoire du chanoine Cocquault, bibliothèque de la ville de Reims.

(2) « Super facto operis et elevationis turrium ecclesiæ de quibus scripsit dominus Cardinalis S. Marci Filiastri, videant præpositus et quidem alii canonici et recipiatur ejus pecunia. » (Ms. Pinchart.)

(3) « Visis litteris Cardinalis S. Marci, placuit capitulo describi omnes expensas faciendas in perfectione turrium ecclesiæ, de quibus scripsit idem dominus Cardinalis ut ei per nuntium occurentem remittatur. » (Ms. Pinchart.)

(4) Lacourt, chanoine de Reims, *Eglise de Reims*, notes mss. bibl. de la ville de Reims.

(5) « De equis fabricæ ordinatum est quod nisi secure valent negociare et questas conducere, duos eorum vendi et alios duos per patriam mitti cum summaria pro questa. » (Ms. Pinchart.)

Digitized by Google

pitre, le 27 octobre 1430, déclare qu'on ne conduira plus le chariot de la Vierge pour la quête à cause du danger, mais sept tables, avec images placées sur un cheval (1). Dans le courant de l'année 1430, le chapitre ayant appris, le 27 mars, que des gens allaient quêter dans le diocèse de Toul, sous son nom, les obligea à rendre ce qu'ils avaient reçu.

Le produit des quêtes faites au nom du chapitre servit à terminer le grand arc qui est entre les deux tours, comme la conclusion en fut prise en février 1434 (2).

Ce dernier renseignement historique a d'autant plus d'importance qu'il n'a pas été signalé par les historiens de la cathédrale.

Le grand arc qui unit les deux tours et la rose a été construit par « Bernard de Soissons, qui fut maître des ouvrages pendant trente-huit ans et fit cinq voultes et ouvra à l'O, c'est à-dire à la rose », il figurait dans le labyrinthe de la cathédrale (3).

La rose, nous venons de le voir, a été faite en 1434; si elle a été construite par Bernard de Soissons, maître des ouvrages pendant trente-huit ans, nous savons maintenant à quelle époque il vécut et quand furent élevées les cinq grandes voûtes qui restaient à faire à la reprise des travaux en 1299.

Un autre maître des ouvrages, d'après les historiens et le manuscrit Havé (4), travailla huit ans aux

(1) « Non mittatur feretrum Virginis Mariæ ad questam, propter periculum, sed septem tabulæ mittantur cum imagine etiam super equum. » (Ms. Pinchart).

(2) « Conclusum quod arcus jam inceptus inter duas magnas turres eccleclesiæ perficiatur. » (Ms. Pinchart).)

(3) Notes de Havé, annaliste de Reims, ms. conservé à la bibl. de la ville, et extrait du Marlot annoté par M. Malot.

(4) Notes de Havé, *ibid.*

Digitized by Google

voûtes et portails, c'est Gaucher de Reims. Récemment un des sculpteurs de la cathédrale nous a montré son nom gravé à la gouge, dans la quatrième ouverture de l'escalier de la tour des cloches.

En comparant les notes qui précèdent avec celles que nous ont laissées les historiens de la cathédrale, il sera facile de constater qu'elles répandent un nouveau jour sur la marche des travaux entrepris successivement dans l'édifice. Voyons maintenant quelles furent les réparations nécessitées par l'incendie de 1481.

INCENDIE DE LA CATHÉDRALE DE REIMS.

En continuant de donner quelques dates relatives à la cathédrale, nous ne faisons pas l'historique du monument, nous relatons simplement quelques détails intéressants qui n'ont pas été signalés dans l'histoire de ce monument.

Nous savions, par l'annaliste Cocquault, que l'abbé de Saint-Denis de Reims, aussitôt l'incendie de la cathédrale, en 1481, vint s'offrir au chapitre pour lui venir en aide ; une note de Pinchart nous apprend que cet abbé donna dix écus d'or et qu'il mit ses chevaux à la disposition des chanoines (1).

Le lendemain, 1er août, une messe est dite dans la cathédrale pour ceux qui trouvèrent la mort dans cet incendie (2).

(1) 30 juillet 1481 : Jacobus Joffrin, abbas Sancti Dyonisii Remensis, comparuit capitulo qui se ipsum totumque conventum ac bona ejusdem similiter obtulit ad beneplacitum Dominorum pro reparatione ipsius ecclesiæ, offerendo equos et marena, et dedit in auro decem auri scuta. » (Bibl. de la ville de Reims, ms. Pinchart.)

(2) Bibl. de la ville de Reims, ms. Pinchart.

Digitized by Google

Le 21 septembre, les cloches, nouvellement fondues, furent placées dans le nouveau beffroi des tours, *supra parvisium*, non dans le beffroi ancien, *non in brefolio*, beffroi qui avait été construit avant l'incendie dans une des tours du transept (1).

Une délibération capitulaire du 9 mai 1494 nous apprend qu'à la demande de D. Fassin, charpentier, qui fit le campanille de Saint-Hubert, dans les Ardennes, il fut décidé que les maîtres de la fabrique, et d'autres, confèreraient avec ce maître ouvrier pour savoir ce qu'il convenait d'entreprendre pour le grand campanille à élever au-dessus du sanctuaire de l'église (2).

Le 1er juin, on commence par consolider l'arc de pierre sur lequel devra reposer ce campanille (3).

Durant le cours des travaux, les rois de France Charles VIII et Louis XII, par l'abandon des octrois, accordent des secours abondants, ce qui n'empêche pas d'organiser des quêtes dans les Flandres de 1493 à 1498 (4).

Les chanoines eux-mêmes contribuent personnellement à la restauration de l'édifice. Jean Bourgoing donne six cents livres tournois pour le pignon donnant sur le Palais (5).

(1) *Ibid.*

(2) « Ad requisitam D. Fassin, carpentarii, qui confecit campanile Sancti Huberti in Ardena, ordinatum fuit quod magistri fabricæ et alii cum eo loquantur et videant quod conveniet pro conficiendo magno campanili supra ecclesiam Remensem. » (Décision capitulaire; ms. Pinchart.)

(3) « Perficiatur archa lapidea supra quam magnum campanile ædificabitur. » (Décision capitulaire ; ms. Pinchart.)

(4) « Mittant magistri fabricæ per Math. Grandin et quemdam alium per eos cùm eo assumendum, cincturam Beatæ Mariæ Virginis magistro N°. Lescot pro questa in partibus Flandriæ exercenda. (Délibération capitulaire du 11 janv.; ms. Pinchart.)

(5) « Capitulum deliberavit Joanni Bourgoing, canonico Remensi, reparationem pignonii tendentis versus palatium Remense, qui in se sumpsit onus

Digitized by Google

Le 29 janvier 1501, il fut décidé en chapitre que les figures de ce pignon représenteraient l'Assomption de la Très Sainte Vierge, patronne de l'église, et que l'on replacerait un Sagittaire comme il y avait avant l'incendie (1).

Le 30 octobre 1501, on se demande en chapitre si, selon le désir des constructeurs, on relèvera les quatre tours ou le grand clocher ; la question est ajournée (2).

En vertu d'une nouvelle décision du chapitre de 1502, le Sagittaire sera reposé sur le pignon de l'église donnant sur le palais (3)

Le 15 mars de la même année, un mur est élevé dans l'arcature qui unit les deux tours, dans la crainte du feu (4).

Quelques jours après, le 1er avril, d'après l'avis des maîtres des travaux et des peintres, le chapitre décide que l'on dorera l'animal sur lequel est le Sagittaire, qui lui-même sera peint (5).

et fieri facere obtulit mediante summâ 600 l. turon. » (Délibération capitulaire du 15 mai 1500 ; ms. Pinchart.)

(1) « Habitâ deliberatione supra imaginibus in pignono ecclesiæ versus palatium faciendis, conclusum fuit quod ponatur Assumptio beatæ Mariæ Virginis ornata personagiis et angelis, prout in patrono capitulo exibito continetur, et habeant lathomi seu scissores illorum personagiorum pro factura eorumdem 25 l. turonens. Ultrà forum principale pignonii arcitenens seu sagittarius prout ab antiquo positus erat. » (Conclusion capitulaire ; ms. Pinchart.)

(2) « Quatuor turres lapideæ elevari secundum intentionem constructorum eorumdem aut magnum campanile in medio crucis ecclesiæ denuo erigi seu reedificari debeant capitulum materiam illam certis de causis ipsum ad hoc moventibus diferi conclusit. » (Ms. Pinchart.)

(3) « Ordinatum fuit quod sagittarius supra pignonum ecclesiæ versus palatium domini archiepiscopi respondens more antiquo reponatur. » (Ms. Pinchart.)

(4) « Fiat marus in archa existenti inter ambas turres versus navem ecclesiæ ne ignis fortuitus eidem nocere possit. » (Ms. Pinchart.)

(5) « Conclusum fuit quod corpus bestiæ, sustinentis Sagittarium, deauretur et ipse sagittarius picturis ornetur prout magistri operum et pictores advise-runt. » (Ms. Pinchart.)

Digitized by Google

En 1503, le 4 août, *la clochette* des enfants de chœur est refondue et replacée dans le petit campanille qui s'élève sur la fin du chœur (1).

Le 20 juillet 1504, le chapitre approuve le marché passé par Jacques Spifane, chanoine de Reims, pour l'or acheté à Paris pour la dorure des lis de l'église (2).

Après l'année 1506 de nouvelles quêtes sont organisées dans les Flandres (3).

A ces notes et à ces dates relatives à la restauration de la cathédrale après l'incendie, ajoutons-en quelques autres peu connues ou négligées par les chroniqueurs. Elles concernent le mobilier et l'ornementation de l'édifice.

Les détails des devis pour la charpente, la couverture en plomb, les procès-verbaux des travaux de restauration après l'incendie de 1481, les noms des ouvriers ont été soigneusement indiqués dans notre histoire de Notre-Dame de Reims. Toutefois certaines circonstances nous ayant échappé, nous tenons à les signaler ici pour les sauver de l'oubli.

Si nous en croyons le chanoine Pinchart, dès le mois d'août 1482, on s'occupa de refaire le toit de l'église. Des bois furent donnés à cet effet. Des charpentiers de Paris vinrent à Reims le 15 septembre 1483 pour visiter la charpente de la cathédrale. Il y avait à Fleury, dit toujours le même annaliste, une fôret de chataigners qui servirent à refaire cette char-

(1) « Reficiatur parva campanula puerorum chori et ipsa refecta ponatur in parvo campanile in fine chori existente. » (Ms. Pinchart.)

(2) « Laudatur 'orum initum per Jacobum Spifane, canonicum Remensem ad causam emptionis auri Parisius empti pro liliis ecclesiæ. » (Ms. Pinchart.)

(3) « Portet Egidius de Vaux, canonicus Remensis, zonam beatæ Mariæ Virginis apud Tornacum, pro questa ecclesiæ in partibus Flandriæ ducenda. » (Ms. Pinchart.)

Digitized by Google

pente. Durant le cours des travaux, le charpentier J. Bataille fut grièvement blessé ; il reçut du chapitre quarante sous pour se procurer des médicaments.

Le charpentier Collard Lemoine cesse, en 1485, de travailler à la charpente, mais il visite avec soin ce qui est fait.

Le chapitre ordonne que les lis et les trèfles qui couronnent la toiture seront solennellement et honorablement dorés (1).

Le 2 janvier 1485, on lit en chapitre que Jean Pussot fils et Gérard Pussot, charpentiers de Reims, ont traité pour la construction de la charpente.

Enfin le 3 juin 1530, Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, donne 300 francs pour réparer la galerie du côté du trésor, qui sans doute était déjà en réparation, car en 1882 on trouva la date de 1528 sur une pierre placée sous la galerie donnant sur la rue Notre-Dame.

Jubé. — Le 17 août 1417, une personne pieuse donne 300 francs pour faire l'image du Crucifix, de Notre-Dame et de Saint-Jean sur le jubé construit par Colart de Givry, maître des ouvrages, mort en 1452.

Le 15 août 1419, J. Vitrarii, maître de la fabrique, chanoine, remit ces 300 livres au chapitre (2).

Deux notes du 24 avril et du 22 juillet 1485 nous apprennent que le maître maçon qui fit le pupitre

(1) « Item ordinatum fuit quod lilia et trifolia in summitate navis ecclesiæ et aliàs ponenda sint et solenniter et honorifice bono auro deaurata. » (Ms. Pinchart.)

(2) « In festo Assumptionis beatæ Mariæ, J. Vitrarii, magister fabricæ, canonicus, præsentavit capitulo unum sacculum de corio in quo erant... in auro 300 scuta, ecclesiæ Remensi donata pro uno crucifixo in eadem ecclesia faciendo super pulpitum cum imaginibus beatæ Mariæ Virginis et sancti Joannis Baptistæ. » (Ms. Pinchart.)

Digitized by Google

s'appelait Denis Aubert, et le plombier, Pierre Moyart (1).

Maître-autel. — Le chapitre exprime, en 1474 ou 1475, le 16 avril, le désir qu'une clôture honnête soit établie autour du maître-autel, afin que les femmes et les laïques ne puissent pas s'approcher du prêtre officiant (2).

Le 10 octobre, après la réception des lettres de Pierre de Laval, archevêque de Reims, réclamant cette clôture, le chapitre en ordonne l'exécution.

Chœur. — En 1499, le 18 août, on fait des lutrins dans le chœur pour la commodité des chantres (3).

Chapelle du Saint-Lait. — Le mur de la chapelle du Saint-Lait, du côté du chœur, est enlevé le 12 octobre 1489, afin que le peuple puisse plus facilement la visiter le jour de saint Luc, jour de la dédicace de la cathédrale, et qu'il puisse en sortir plus librement (4).

La même note du 12 octobre 1489 nous apprend que les images de la chapelle du Saint-Lait furent faites par J. Brochus, ou Crocq, mais en l'absence de Blavet (5), Blavet, maître des ouvrages, reçut 1,200

(1) « Lathomus qui confecit pulpitum ecc'esiæ Remensis vocatur Dionysius Aubert. Plombarius Petrus Moyart nonnuli Leodienses plumbum fusum inundaverunt. » (Ms. Pinchart.)

(2) « Fiant circa majus altare quædam clausuræ honestæ ne mulieres et laïci possint appropinquare in conspectu prælati celebrantis. » (Ms. Pinchart.)

(3) « Fiant in choro ecclesiæ lectrini, seu pulpitri, pro commodius psalmodando et cantando in choro ecclesiæ, prout in pluribus aliis notabilibus ecclesiis hujus regni est fieri consuetum. » (Ms. Pinchart.)

(4) « Frangitur murus capellæ sancti Lactis a parte chori ut populus die sancti Lucæ in eamdem capellam et de eâ exire valeat. » (Ms. Pinchart.)

(5) « Joannes Brochus, vel Crocq, fecit imagines capellæ beatæ Mariæ Virginis sancti Lactis, attenta absentia magistri Blavet lathomi. » (Ms. Pinchart.)

Digitized by Google

livres tournois. Le tabernacle de cette chapelle était en pierre de Crugny (1).

Le chapitre accepte, le 19 novembre 1516, du chanoine Hugues Cady, 110 écus d'or pour la réparation du front de la chapelle du Saint-Lait (2).

Le 1er juillet suivant, on remit à cette chapelle *l'ancienne image*, que l'on en avait enlevée à cause des travaux (3).

Le chanoine Albéric Moyen, qui mourut en 1539, le 25 mai, coopéra grandement, avec le cardinal Robert de Lenoncourt, à l'ornementation de la chapelle du Saint-Lait. Il donna 80 livres pour refaire le philactère et pour ajouter deux anges d'argent. Il ajouta 800 livres pour la couverture en plomb et les autres ouvrages à exécuter. Enfin il paya par avance les travaux, qui ne furent terminés qu'après sa mort, dans les années 1546 et 1547 (4).

Autel de la Transfiguration. — Devant la chapelle du Saint-Lait était celle de la Transfiguration, sur laquelle le chanoine Pinchart nous donne deux renseignements déjà connus, mais plus détaillés et plus précis. Charles de Carecto, archevêque de Reims de 1507 à 1509, avait conçu le dessein d'élever une chapelle en l'honneur de la Passion, à l'endroit où se trouvait alors la statue du Beau-Dieu, reportée depuis

(1) *Id., ibid.*

(2) « Acceptat capitulum ab Hugone Cadi 110 scuta auri ad reparationem frontis capellæ sancti Lactis. » (Ms. Pinchart.)

(3) « De veteri imagine beatæ Mariæ Virginis quæ de capella sancti Lactis propter novum opus inibi faciendum remota fuit, capitulum ordinavit quod dicta imago in dicta capella reponatur. » (Ms. Pinchart.)

(4) « Albericus Moyen, canonicus, qui obiit 1539, die 25 maii, dedit 80 l. pro reficiendo philacterio in capella sancti Lactis et addendis duobus angelis argenteis, dedit 800 l. pro coopertura plumbea et aliis operibus perficiendis in capella sancti Lactis. — Item solvit operas eorum qui incubuerunt annis 1546 et 1547, quibus opus perfectum est. » (Ms. Pinchart.)

Digitized by Google

sur le trumeau de la Porte d'Enfer, où sont représentées les scènes du Jugement, du Paradis et de l'Enfer.

Ce dessin ne fut pas réalisé. Mais Hugues Cady, chanoine de Reims, revenant de Terre-Sainte, construisit en cet endroit une chapelle en l'honneur de la Transfiguration, ou mieux, reconstruisit la chapelle ; car déjà en 1363, Pierre de Vaux, apothicaire, avait fondé une chapellenie en l'honneur de la Transfiguration, ce que semble confirmer la note du chanoine Pinchart (1).

En 1512, le 22 septembre, eut lieu une transaction entre le chapitre et Hugues Bazil, dit Cady, peintre (2). Ce parent du donataire peignit et rehaussa d'or les statues de la chapelle taillées et sculptées par Gérard Bailly, statuaire du pays. Un autel en marbre était orné de la scène de la Transfiguration. Hugues Cady obtint du chapitre, le 14 juin de l'année suivante, la permission de le faire consacrer à ses frais par l'évêque suffragant ou par un autre (3).

Chapelle de Saint-Barthélemy. — En pendant de la chapelle de la Transfiguration, dans l'autre bras du transept, était celle de Saint Barthélemy, entourée d'une riche clôture, signalée par plusieurs auteurs comme existant en 1541. La note que nous donnons ici fait connaître l'année où elle fut exécutée et le conducteur des travaux, Jean de Châlons (4).

(1) « 1508, 3 aprilis, capitulum licentiam dedit H. Cady, et curato Sancti Michaelis construendi, de novo ; sumptibus suis unam capellam infra murum contra quem est imago pulchri Dei, sub honore et titulo Transfigurationis D. N. J. C » (Ms. Pinchart.)

(2) Archives de la Fabrique, layette 14, liasse 22, n° 3.

(3) « Placet capitulo quod Hugo Cady, canonicus, altare marmoreum, supra quod mysterium Transfigurationis D. Jesu sumptuose construitur, per D. suffraganeum aut alium antistitem expensis ipsius Cady consecrare faciat. » (Ms. Pinchart.)

(4) « 23 junii 1536, conducat opus cloturæ capellæ sancti Bartholomei

Digitized by Google

Orgues. — Dans l'*Histoire de Notre-Dame,* nous avons donné de nombreux détails sur les orgues de cette église au xve siècle. La note qui suit apporte un nouveau renseignement et nous permet d'affirmer qu'en 1468, Juvénal des Ursins, alors archevêque de Reims, donna 400 livres pour refaire de nouvelles orgues (1). C'est ce qui explique pourquoi sur la tribune du grand orgue étaient placées les armes des Ursins. L'orgue fut exécuté, au dire de Lacourt, par Etienne Enoque, célèbre facteur. La France, dit-il, n'en possédait que quatre de pareille force et étendue.

L'incendie de 1481 endommagea l'instrument, et le chapitre traita avec Oudin Heystre, organiste de Cambrai, le 24 octobre 1487, pour de nouvelles orgues à faire ou à compléter (2), et pour la réparation du petit orgue, car il y en avait un aussi sur le jubé.

Le 24 mars 1487, le chapitre avait augmenté le traitement de l'organiste, qui recevait 8 livres parisis (3).

Les réparations des orgues montèrent à la somme de 800 livres tournois (4).

Avant de signaler quelques dates concernant l'extérieur de l'édifice, le cloître et le parvis, nous donnons les deux notes suivantes à cause de leur originalité : Défense est faite de vendre des marchandises dans la cathédrale, surtout quand on chante « de peur que les

Johannes de Chalons, lathomus, cum aliis lathomis et diligenter perficiatur. » (Ms. Pinchart.)

(1) « Archiepiscopus, 1468, offert 400 l. pro conficiendis novis organis in ecclesia. » (Ms. Pinchart.)

(2) « Super portale processionis existentia et in sono debito eadem concordet. » (Ms. Pinchart.)

(3) « Augmentatio fiat stipendiorum organistæ et de cetero anno quolibet, habeat pro suo salario 8 libris paris. » (Ms. Pinchart.)

(4) « Ascenderunt juxta tractatum cum operario accordatum ad summam octoginta librarum turon. » (Ms. Pinchart.)

Digitized by Google

plumes des animaux déplumés ne volent dans l'église (1). »

Le 25 octobre suivant la même défense est renouvelée.

Cloître. — Le 4 mars 1504, on y replace une croix (2).

En 1516 et en 1517, on refait le pavé « processionis et lici de Pretiosa. »

Le 16 mars 1535, les maîtres des travaux préparent des bois nécessaires pour faire un nouveau chapitre, « novum capitulum, in alio loco ».

Parvis. — Le 4 avril 1427, les stalles ou boutiques sont détruites : de nouvelles ne pourront pas être construites (3).

Les lices en pierre sont placées au parvis Notre-Dame avec l'autorisation nécessaire. Dans l'*Histoire de Notre-Dame*, nous n'avions pu préciser à quelle époque elles furent posées : c'est le 11 juin 1537 (4).

Clocher et cloches. — Le 29 août 1412, défense est faite à Colson, le guetteur de la cathédrale, de faire du feu dans le haut de l'édifice, crainte d'incendie (5).

Enfin la dernière note que nous donnons ici est relative à une libéralité de Robert de Lenoncourt, que

(1) « 8 septembris 1430 : Committant senescalii unum vel duos servientes ad prohibendum per ecclesiam fieri negotia vel res profanas dum cantatur, etiam ne vendantur mercationes in ecclesia tam sæpe prout fit, ne plument alendam ita quod plumæ devolvent per ecclesiam. » (Ms. Pinchart.)

(2) « In pratello processionis ecclesiæ in loco pristino prout antiquitus erecta existit. » (Ms. Pinchart.)

(3) « Fuit cedula super destructionem stallorum parvisii et inde litteræ utiles ad opus capituli ut amodo nulla apponantur stalla (sine) authoritate Thesaurii. » (Ms. Pinchart.)

(4) « Magistri fabricæ alloquantur officiarios archiepiscopi et scabinos villæ pro licentia habenda ponendi licias lapideas in parvisio » (Ms. Pinchart.)

(5) « Collesonnus, qui guytum super ecclesiam facit, amplius non faciet ignem super ecclesiam prout convenit, propter pericula, alioquin privabitur officio. » (Ms. Pinchart.)

Digitized by Google

nous n'avons pas mentionnée dans l'*Histoire de Notre-Dame*, parce que nous ne la connaissions pas, c'est la donation au chapitre de 400 livres pour les frais de la grosse cloche nouvellement fondue (1).

DÉDICACE DE LA CATHÉDRALE DE REIMS.

La date de la dédicace de la cathédrale de Reims est assez incertaine pour que quelques personnes, s'appuyant sur le silence des documents anciens et sur l'absence des croix de consécration, aient pu mettre en doute le fait même de sa consécration. Nous allons montrer que, s'il peut y avoir doute sur l'année de la dédicace, un grand nombre de témoignages concordants nous en font connaître le jour et le mois, et qu'elle a toujours été célébrée le 18 octobre. « Tous ceux qui ont connaissance de l'église de Reims tombent d'accord qu'Albéric dédia l'église de Reims et celle de Sainte-Balsamie en un même jour. Le mesme jour se solennisent les deux dédicaces aux dictes églises. Colardus, chanoine de Reims, en l'année 1213, enregistre ces deux consécrations (2). »

Plusieurs chroniqueurs soutiennent que la cathédrale fut consacrée le 18 octobre 1215. « Quidam dicunt chorum ejusdem ecclesiæ, cum ecclesia sanctæ nutricis (3) consecratum fuisse ab Alberico, xv kalend. Novembris, anno 1215 (4). »

(1) 13 juin 1523 : « Capitulum acceptavit pro fabricâ 400 l. a Domino Remensi liberaliter donatas pro suppo.tandis expensis grossæ campanæ, noviter factæ. » (Ms. Pinchart.)

(2) « Albericus, metropolita Remensis, templum divæ Balsamiæ, Remis dedicavit, 15 kalendas Novembris, una cum primario, in honorem Petri et Pauli apostolo um, Laurentii, Mauri martyrum, Nicolai, Celsi confessorum, Magdalenæ et Balsamiæ consecravit. (Mém. de Cocquault, ad ann. 1213, t. III, p. 37. Bibl. de la ville de Reims.)

(3) Sainte Balsamie était la nourrice de saint Remi.

(4) *Gallia christiana*, ad ann. 1215.

Digitized by Google

Cette dernière date nous paraît plus vraisemblable. En 1212, au dire de Marlot, Albéric de Humbert reçut l'ordre de Philippe-Auguste de conduire les guerriers de son duché à la guerre contre les Albigeois. Il ne revint qu'en 1213. Est-il croyable que, pendant son absence, les travaux aient pu être conduits avec une si grande activité, que la consécration d'une partie de l'édifice fût possible dix-huit mois après la pose de la première pierre (1)?

Nous ne nous arrêterons pas à l'objection que font les adversaires que nous combattons : à savoir que l'on ne peut pas faire deux consécrations d'église en un même jour, à cause de la longueur de la cérémonie (2), car nous pouvons y opposer un témoignage d'une grande valeur, tiré de la tradition non interrompue de l'église de Reims, établie par la série continue de ses livres liturgiques.

Avant le rétablissement de la liturgie romaine dans le diocèse de Reims, on célébrait, selon l'antique usage, la fête de la dédicace de la cathédrale le 18 octobre dans la métropole, et dans les églises du diocèse le dimanche suivant. Les missels, bréviaires,

(1) Marlot, édit. latine, t. II, p. 479.

(2) Pour affirmer que l'on ne peut pas faire deux consécrations d'église en un même jour, il faudrait consulter les Pontificaux de l'époque, pour apprécier la longueur des prières et des cérémonies. Le consécrateur souvent se faisait aider. En 1186, Urbain III consacre une église aux environs de Vérone, en présence d'un grand nombre de cardinaux, de patriarches, d'archevêques et d'évêques, qui aidèrent le pontife, comme l'atteste l'acte de consécration : *præsentibus et cooperantibus.* — Dans la cérémonie de la dédicace de Saint-Martin de Tours, Radulphe, archevêque de cette ville, plaça les reliques sous l'autel ; il les avait apportées avec l'archevêque de Lyon. Il écrivit l'alphabet latin, pendant que le cardinal Rangérins écrivait l'alphabet grec. — A Reims, quand le pape Léon IX consacra l'abbatiale de Saint-Remi, les évêques consacrèrent les autels secondaires, et l'archevêque de Reims fit la procession extérieure avec la châsse du saint apôtre, pendant que le souverain pontife continuait les autres rites de la consécration.

Digitized by Google

ordo, processionnaux et paroissiens rémois en font foi : ils sont dans la main de tous, inutile de les citer en particulier.

En 1801 et 1802, l'église de Reims dépendait de celle de Meaux, le siège archiépiscopal n'étant pas rétabli, aussi la cathédrale ne célébra pas durant ces deux années sa dédicace au mois d'octobre, mais au mois de novembre.

En 1791 (1), on célébrait encore la dédicace le 18 octobre, avec les dispositions intérieures suivantes : « Ce jourd'hui, 11 octobre 1791, cinq heures du soir, au bureau ordinaire de la Fabrique de l'église métropolitaine de Reims, présidé par M. Maupinot... il a été représenté que les cy-devant chanoines de Notre-Dame étaient dans l'usage de faire élever le jour de la dédicace trois autels ornés, dans la chapelle des Apôtres, pour donner la communion aux fidèles. Il a été arrêté que, attendu que la chapelle cy-devant des Chapelains, que l'on destine pour la communion, n'est pas encore en état, l'ancien usage sera provisoirement observé, et les trois autels de communion placés et décorés suivant l'ancien usage et que l'office sera célébré au chœur, le jour de la dédicace, comme au jour de l'Assomption, sans musique instrumentale extraordinaire et qu'il n'y aura pas de cierges autour de l'église, dans les voûtes, mais seulement aux chapelles (2). »

L'année suivante, 1792, la fête est célébrée selon les usages anciens, comme le prouve une seconde délibération du 16 octobre 1792 (3).

(1) Voir les *ordo* de 1791, 1792, 1793, 1794, indiquant la fête de la dédicace le 18 octobre pour la métropole. Bibl. de l'archevêché.

(2) Registre des délibérations du Conseil. Bibl. de l'archevêché.

(3) « Ce jourd'hui seize octobre 1792, l'an premier de la République française, cinq heures de relevée, en l'assemblée de MM. les marguilliers et

Digitized by Google

Les deux délibérations des marguilliers prouvent que de tout temps il y avait affluence de fidèles au jour de la dédicace, puisqu'il fallait construire des autels pour la circonstance.

Les cierges que l'on plaçait tout autour de l'édifice, dans la galerie haute, sont également un témoignage en faveur de la fête. Les fiches en fer qui existent toujours remontent à la construction de l'église.

Durant la deuxième partie du XVIIIe siècle, tous les *ordo* (1), jusqu'à l'année 1757 inclusivement, portent : 17 octobre, fête de saint Luc, au lieu du 18 octobre ; et le 18 octobre, fête de la dédicace de la cathédrale de Reims ; le dimanche suivant, fête de cette même dédicace et de toutes celles des églises de la ville et du diocèse.

Dans le XVIIe siècle, signalons un magnifique livre d'heures de 1634 (2) et le *Manuale* à l'usage de la province de Reims, édité en 1681 par le cardinal de Guise (3), archevêque de Reims ; tous les deux mentionnent la fête de la dédicace le 18 octobre.

Nous ne trouvons plus de livres liturgiques imprimés avant 1681. A leur défaut, continuons la chaîne de la tradition par le document suivant, tiré de l'ordonnance de 1686, donnée par Charles Maurice Le

administrateurs de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Reims, en leur bureau ordinaire, où présidait M. Galloteau, premier marguillier, il a été arrêté :

« Qu'étant d'usage de faire préparer et décorer, le jour de la dédicace, trois autels, dans la chapelle des Fonds, avec une balustrade, pour y donner la communion aux fidèles qui se présentent, cet usage sera suivi ; en conséquence, MM. les marguillers, chargés du culte, sont autorisés à faire faire et à en arrêter les mémoires de la dépense qui sera payée par le receveur. »

(1) Voir la série des *ordo* à la bibliothèque de l'archevêché.

(2) Livre d'heures, in-12, imprimé à Reims en 1634, chez Nic. Hécart, conservé à la bibliothèque de l'archevêché de Reims.

(3) *Manuale*, édité en 1681 par le cardinal de Guise. Bibl. de l'archevêché.

Digitized by Google

Tellier, en forme de règlement pour les paroisses de la ville et faubourgs de Reims (1).

« Nous, Ch. Maurice Le Tellier, ordonnons que, conformément aux règlements de Mgr le cardinal Barberin, notre prédécesseur immédiat [1671], la dédicace de toutes les églises paroissiales de notre ville de Reims sera célébrée le dimanche qui échoit dans l'octave de la dédicace de notre église métropolitaine, comme il est marqué dans le bref ou temporel qui est imprimé tous les ans, de notre autorité. Ce que nous voulons être observé dans toutes les églises collégiales, nonobstant tout usage contraire même immémorial, et introduit avec permission de nous et de nos prédécesseurs, que nous révoquons en tant que besoin pourrait être. »

Cette ordonnance est en effet d'une grande valeur; ce n'est pas une simple indication de calendrier, mais la reconnaissance officielle d'une fête qui depuis longtemps était célébrée par l'église de Reims, comme le prouvent le *Manuale* de 1585 (2), le Missel in-folio de Louis de Guise (3) et le Missel gothique de 1545 (4), dans lequel on lit: *Dedicatio ecclesiæ Remensis, XV calendas novembris.*

Dans le Missel gothique, le dernier que nous venons de signaler, on lit, au 17 octobre : *Festum sancti Lucæ, propter festum dedicationis.* Cette dernière remarque seule est un témoignage. La fête de saint Luc, dans l'église universelle, est célébrée le 18 octobre; elle était

(1) *Actes de la province de Reims*, réédités par le cardinal Gousset, t. IV, p. 465.

(2) *Manuale*, à l'usage de la province de Reims, 1585. Bibl. de l'archevêché.

(3) Missel in-folio, édité par Louis de Guise, quatre-vingt-troisième archevêque de Reims. Bibl. de l'archevêché.

(4) Missel petit in-4° gothique, *ad usum ecclesiæ Remensis* Bibl. de l'archevêché.

Digitized by Google

chômée, d'un rit supérieur; si donc on avait déplacé cette fête pour mettre à la place la dédicace de l'église de Reims, c'est que le 18 octobre avait toujours été considéré comme le jour où se fit la consécration de la cathédrale.

Consultons maintenant les livres liturgiques du XVe, du XIVe et du XIIIe siècle, et nous parviendrons, à l'aide de ces derniers anneaux, à rattacher la chaîne de la tradition à l'époque désignée par les annalistes comme étant celle de la consécration de la cathédrale de Reims (1).

Parmi les magnifiques manuscrits conservés à la bibliothèque de la ville de Reims, et provenant des églises et des couvents de cette cité, nous trouvons un psautier (2), un martyrologe (3), une série de missels (4) et autres livres d'église qui tous placent la fête de la dédicace de la cathédrale de Reims le 18 octobre. Le Martyrologe nous apprend encore (ce que l'on ignore de nos jours) que cette insigne métropole a été consacrée en l'honneur de la Très Sainte Vierge et de tous les saints.

A ces autorités ajoutons-en une d'une grande valeur. Dans un bréviaire du XIIIe siècle, à l'usage des religieux de Saint-Thierry, à la date du 18 octobre, on lit : *Festum ecclesiæ Remensis dedicationis*. Au XIIIe siècle, ces religieux, dont le monastère était à

(1) Nous ne signalons que les principaux livres conservés à la bibliothèque de la ville de Reims ; les autres sont tous conformes quant au calendrier.

(2) In-fol., XIIIe siècle (20-15).

(3) *Martyrologe du Chapitre*. Fonds du Chapitre, archives de Reims.

(4) Missel in-4° sur vélin, nos 199-195 du catalogue de la bibliothèque de la ville. — Livre des épitres sur vélin, in-4° (155-173). — Missel sur vélin du XIIIe ou XIVe siècle, in-4° (125-140). — Missel sur vélin in-4° (124-159). — Ordinaire de l'église de Reims (174-185). — Ordinaire de l'église de Reims, XIIIe siècle, vélin, in-4°. — Ordinaire du XIIIe siècle, ms. in-8°.

Digitized by Google

2 lieues de Reims, admettaient donc que la cathédrale avait été consacrée à cette date du 18 octobre indiquée par les autres documents précités (1).

Un cérémonial manuscrit de 1637 nous apprend « qu'une procession avait lieu le jour de la dédicace de l'église de Reims, avant les premières vêpres et après les secondes vêpres. Le chœur faisait une station devant les corps de saint Calixte, des saints Jocond et Florent, de sainte Eutrope, de saint Sixte et de saint Sinice, de saint Rigobert, de saint Nicaise ; en revenant de l'autel de la Très Sainte Vierge, après les secondes vêpres, il s'arrêtait dans la nef, pour acquitter la fondation de Jean Remi, chanoine, mort en 1212 (2). »

Ce cérémonial de 1637, du célèbre chanoine Th. Thuret, n'était pas une innovation, mais comme on le lit en tête du volume : la fidèle reproduction des usages anciens, conservés « ab omni ævo », et extraits « ex antiquis voluminibus. »

D'après tout ce qui précède, nous sommes en droit d'affirmer que la cathédrale de Reims a été réellement consacrée le 18 octobre. C'est ce qui explique l'existence d'une indulgence plénière accordée, pour le jour de la dédicace, par le pape Nicolas V, en 1450 (3), renouvelée par Jules III vers 1550 et confirmée par Pie IV quelques années après.

(1) *Breviarium antiquum ecclesiæ sancti Theodorici, prope Remos*, in-8° carré, vélin, XIIIe siècle. Bibl. de la ville.

(2) Manuscrit conservé à la bibliothèque de l'archevêché.

(3) *Tables de Cocquault*, ad ann. 1450.

Digitized by Google

LA

CHAIRE DE L'ÉGLISE DE CHAMPIGNY

PRÈS REIMS

ET LES

DESSINS DE GEORGES BAUSSONNET

Artiste Rémois du XVIIe siècle.

Par MM. Ch. Givelet et H. Jadart, Membres titulaires.

Les œuvres remarquables de sculpture sur bois qui nous ont été léguées par les deux derniers siècles, méritent toutes d'être examinées en détail et comparées avec les types analogues de la même région. Aucune de ces créations du passé n'est indifférente pour l'art contemporain. Quel modèle, en effet, préfèrerait-on à ces spécimens de l'habileté de nos pères, où le fini du travail le dispute presque toujours à la grâce et à la solidité de l'ensemble ! Si l'on ne tente pas de les copier, que l'on sache du moins les sauvegarder même dans les édifices d'époque et de style différents. Le

Digitized by Google

beau s'impose dès qu'on en a compris le caractère véritable.

Telles sont les réflexions que nous suggérait récemment l'examen de la chaire d'une petite église rurale des environs de Reims. Nous admirions là une œuvre d'une grande simplicité décorative, mais une œuvre empreinte de ce bon goût et de ce réel mérite artistique qui se révèlent au premier coup d'œil. La chaire de Champigny a paru digne de figurer dans le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims* (1), mais elle réclame une autre description plus ample que la notice succincte de ce recueil, si exacte et si précise qu'en puisse être la mention. Sa ressemblance frappante avec les dessins tracés par l'habile crayon de Georges Baussonnet, fait supposer qu'elle est une production inspirée par son talent. Bien plus, cette origine se trouve confirmée par les relations de l'artiste rémois avec le village de Champigny. Il faut donc insister sur ce type authentique du beau style Louis XIII, en fixer les dimensions et en apprécier tous les détails. Cela ne suffit pas pour être complet : il faut encore comparer cette œuvre avec les autres dessins de Baussonnet, dont le recueil conservé à la Bibliothèque de Reims offre tant de charmantes conceptions et de modèles de l'art le plus pur (2).

(1) 1er fascicule, in-8°, Reims, Michaud, 1885, p. 50.

(2) *Desseins de peinture, graveure, orfévrerie, massonnerie, menuiserie, tournerie, ferure et autres artz, de la main et invention de G. Baussonnet de Reims ;* Recueil relié de 43 pl. in-f°. — *Dessins de broderie de cannetille et nuance, tapisserie à l'aiguille, petite lisse et autres ouvrages de dames, de la main et invention de G. Baussonnet de Reims ;* Recueil non relié de 21 pl. in-f°. — Bibliothèque de Reims, Dessins.

Digitized by Google

§ 1. Chaire de l'église de Champigny (1).

Cette chaire, entièrement construite en bois de chêne, paraît n'avoir jamais été peinte, car elle n'offre que des traces de vernis ou de cire.

Une colonne à six pans, reposant sur un dé en pierre et ornée de moulures sans chapiteau, supporte l'encorbellement garni de six consoles, dont trois seulement sont entièrement visibles. Sur la droite s'ouvre l'escalier formé de sept marches à jour et engagées dans les traverses latérales ; les rampes, aussi à jour, comptent de chaque côté sept fuseaux du même modèle, tous très fins, élancés, garnis de moulures délicatement tournées. Une boule surmonte le premier fuseau, à droite et à gauche de l'entrée.

La cuve présente cinq faces, offrant autant de panneaux encadrés d'une moulure profonde, ils sont tous de même hauteur et de même largeur, sauf celui de la porte qui est plus étroit et qui montre un cartouche lisse en forme d'ovale très allongé ; le suivant présente un cartouche plus richement décoré, soutenu par une tête d'ange dont les ailes atteignent les replis des volutes qui s'arrondissent de chaque côté de l'écu ; deux autres volutes plus larges et plus renflées se rapprochent au sommet, elles sont reliées par une corde qui traverse

(1) Petit village situé sur la Vesle à une lieue et demie au-dessous de Reims ; l'église, construite au XIIe siècle, conserve quelques vitres de cette époque, ainsi qu'un autel en bois sculpté de style Louis XVI, avec tabernacle et gradins du XVIIe siècle (chapelle de droite.)

Digitized by Google

les côtés, le champ est orné d'une draperie tombant sous la forme d'écharpes relevées symétriquement, et du milieu desquelles s'échappe une étoffe, aussi drapée, qui passe à travers un cercle fleuronné et se termine par un gland ; — le cartouche du panneau du milieu a une forme différente ; il est renflé dans la partie supérieure et s'amincit dans le bas, une tête d'ange le surmonte, des draperies pendantes se détachent des volutes du sommet, et dans le bouquet central s'épanouit une rose entourée de feuilles et de glands de chêne (1) ; au bas, les volutes chargées de six perles très saillantes se replient en forme de consoles renversées ; — les deux autres panneaux sont la répétition des panneaux opposés, dont ils reproduisent les lignes ; notons toutefois que le cartouche placé en vis-à-vis de la porte diffère légèrement de l'autre, bien qu'il soit du même caractère.

Le dossier de la chaire se compose de deux panneaux superposés, celui du bas oblong et arrondi sur les côtés, celui du haut allongé avec cartouche dont le champ est lisse. Des moulures encadrent cette partie de la chaire qui est la moins décorative, bien qu'elle soit accompagnée sur les côtés de larges feuillages et d'ornements sculptés débordant sur la muraille. Le ton du bois du dossier est moins clair que celui de la cuve, sans doute par suite de l'humidité de la muraille.

Deux consoles très simples se détachent du dossier et supportent l'abat-voix circulaire, pour la décoration duquel l'artiste semble avoir réservé toute la finesse de son ciseau. Le dessous de l'abat-voix offre, en effet, le

(1) Cette rose, ainsi qu'une tête d'ange, n'est pas intacte, mais tous les fragments détachés sont conservés et peuvent être rajustés à leur place.

Digitized by Google

plus harmonieux assemblage de rayons qui se puisse rencontrer : ces rayons, alternativement droits et flamboyants, partent tous du centre qui est occupé par l'Esprit-Saint sous la forme d'une colombe aux ailes déployées ; un rang de nuages suit les contours des ailes, et un autre ferme le cercle où aboutissent les rayons de longueur inégale ; les rayons droits atteignent l'extrémité du panneau, les rayons flamboyants s'arrêtent au bord intérieur des nuages ; des traits légers, multipliés en abondance dans l'intervalle des rayons, donnent l'aspect du feu continu à cette gloire lumineuse d'où descend la colombe divine. Ce motif de sculpture est reproduit à l'infini dans les décorations du XVIIe siècle, mais il revêt ici le mérite d'un dessin très correct et d'un relief habilement proportionné.

La bordure extérieure de l'abat-voix est rehaussée d'une course de gracieux cartouches, en forme de losanges et d'ovales allongés ; tous les cartouches sont garnis de feuillage et fleurdelisés aux extrémités ; ils sont séparés les uns des autres par cinq perles posées en sautoir.

Le dessus de l'abat-voix a perdu ses consoles renversées, dont l'assemblage formait au sommet une couronne surmontée d'une grande fleur de lis. Il n'en reste que la tige centrale, où les points d'attache des pièces accessoires sont encore visibles. Cette décoration terminale de la chaire, qui est heureusement la seule partie mutilée, aura été détruite en 1793, lors de la suppression des emblèmes héraldiques, qui se confondaient le plus souvent avec le caractère même des œuvres d'art. Il serait facile de restituer l'ensemble avec son gracieux couronnement

Digitized by Google

Dimensions de la Chaire de Champigny.

H^r du socle en pierre et de la colonne en bois .	1^m 06
H^r de l'encorbellement garni de consoles . .	0^m 47
H^r de la cuve	1^m 05
H^r du dossier	1^m 38
H^r de l'abat-voix, bordure extérieure . . .	0^m 18
H^r de la tige centrale du couronnement . .	1^m »»
Hauteur totale de la chaire . . .	5^m 14

H^r de la rampe à fuseaux	1^m 03
Longueur de cette rampe	1^m 91
H^r des cinq panneaux sculptés de la cuve . .	0^m 71
Largeur des quatre panneaux fixes	0^m 46
L^r du 5e panneau formant la porte.	0^m 33
L^r du dossier avec les consoles latérales . . .	1^m 12
H^r des consoles supportant l'abat-voix . . .	0^m 49
Diamètre de l'abat-voix	1^m 41

Digitized by Google

§ 2. Les dessins de Georges Baussonnet.

Architecte, dessinateur, graveur, poëte, Georges Baussonnet est l'une des personnalités les plus originales du temps de Henri IV. La vie de cet artiste éminent sera forcément un jour l'objet d'une notice étendue, de même que ses compositions, dignes d'une reproduction intégrale, seront étudiées et mises en pleine lumière (1). Il ne peut donc s'agir ici que d'un aperçu très sommaire, établissant la relation des œuvres de Baussonnet avec les dessins de la chaire que nous venons de décrire.

Né à Reims, Georges Baussonnet fut baptisé, le 22 janvier 1577, à l'église Saint-Hilaire. Sa vie laborieuse s'écoula dans sa patrie, et il mourut célibataire en 1644 dans sa ville natale, après y avoir acquis par son génie artistique une haute réputation, ainsi qu'une aisance voisine de la richesse. Baussonnet eut une charge de secrétaire de la chambre du roi, et il est cité par l'abbé de Marolles dans l'un de ses quatrains (2).

Il légua tous ses biens aux hospices de Reims et à la paroisse de Champigny, village où il possédait un domaine (3). Cette circonstance suffirait à elle seule pour établir un lien entre le dessinateur et les travaux d'art exécutés de son vivant dans l'église de sa résidence ;

(1) Les Artistes Rémois, par M. Loriquet, dont l'introduction seule a été publiée dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. xxxviii, p. 108. Baussonnet, par M. Sutaine, *Ibid.* t, xiii, p. 291.

(2) *Le Livre des peintres et graveurs*, nouv. édition par G. Duplessis, Paris, Jannet, 1855, p. 52.

(3) *Catalogue du Musée de Reims*, par Ch. Loriquet, 1881, p. 310. G. Baussonnet avait pour mère une d^lle^ Chermontois, probable-

Digitized by Google

mais il existe, en outre, une telle similitude entre les panneaux sculptés de la chaire et les cartouches dont l'artiste nous a laissé des modèles, que l'on ne peut hésiter à lui attribuer la conception de cette œuvre elle-même. Nous savons d'ailleurs que Baussonnet avait le coup d'œil de l'architecte, et qu'il excellait à décorer les portes et les monuments publics, lors des fêtes et des cérémonies. Joua-t-il à Champigny le rôle de protecteur des arts, et eut-il à cœur d'y marquer son passage par des créations empreintes de son goût personnel ? Nous le croyons d'autant mieux que l'on retrouve dans une maison de ce village d'autres traces de son inspiration (1).

On voit en effet, dans la rue principale de Champigny, du côté opposé à la Vesle, une assez grande habitation construite dans le style du commencement du XVIIe siècle (2). Très simple à l'extérieur, ce bâtiment

ment la fille d'un notaire de Reims, et c'est d'elle qu'il tenait ce domaine de Champigny.

(1) Il est question de Baussonnet à propos d'une maison de ce village, vendue au profit de l'Hôtel-Dieu de Reims : «Vente par Jean Richer, marchand sergier, demeurant à Reims, à Pierre Routtier, chanoine, de divers immeubles sis à Champigny, entre autres : « une maison, lieudict *au petit mussé*, autrement *à la grande rue* concistante en cuisine, chambre, grenier dessus, grangette, estable, ung champ et place ou cour qui est au-devant de ladicte maison, jardin derrier, auquel est ung petit vivier ou fossé à poissons... tenant à Philippes Dorigny, d'une part, et Apoline Lelarge, d'autre part. » L'acquéreur est tenu de payer le prix d'achat à l'Hôtel-Dieu et à la Charité, comme légataires de Georges Baussonnet. 7 Novembre 1644. » (*Arch. de l'Hôtel-Dieu de Reims*, B. 35 ; communication de M. L. Demaison, archiviste.)

(2) Cette maison délabrée paraissait vouée à une ruine prochaine; elle vient d'être acquise par M. A. Bauche. qui se propose de la consolider et de l'embellir ; il a déjà construit des tourelles d'angle sur la façade (Novembre 1885).

Digitized by Google

rectangulaire n'offre aucun caractère architectural, mais il conserve à l'intérieur quelques vestiges décoratifs. L'une des chambres du premier étage montre encore sa grande cheminée en pierre avec montants et manteau sculptés ; une autre pièce offre un panneau peint en grisaille avec sujet rustique au centre et motifs très élégants sur les côtés ; ces motifs sont absolument semblables aux dessins que Baussonnet composait pour la baronne du Tour ou pour madame de Joyeuse. Il est donc vraisemblable de supposer que cette maison fut peinte et décorée sous l'inspiration de Baussonnet, et qu'elle fut voisine de sa résidence d'été et de plaisir. Il est aussi naturel de penser qu'il s'est plu à tracer la figure de la chaire de l'humble paroisse dont il fit sa légataire.

Après avoir examiné ces précieux restes, mieux conservés peut-être dans un obscur village qu'ils ne l'eussent été dans un opulent milieu, il faut nous reporter aux dessins originaux que sauvegarde avec un juste orgueil la bibliothèque municipale de Reims. Là, en feuilletant les deux cahiers si heureusement parvenus dans ce dépôt public, nous rencontrons des modèles de broderies, de tentures, d'ornements divers et de monuments d'architecture. A toutes les pages, notamment aux f°s 1, 3, 4, 13, 37, 38, 44, 45 et 46 du recueil relié, on rencontre des types identiques aux panneaux que nous reproduisons. Sans doute, le goût de l'époque dut se faire sentir dans toutes les ornementations inventées par d'autres artistes, mais l'habileté de Baussonnet, son savoir-faire, son élégance personnelle, l'avaient rendu un chef d'école, un maître sans rival à Reims. Quel profit tirerait une Ecole des Beaux-Arts de la copie de semblables dessins ! S'ils durent, au XVIIe siècle, inspirer les tapissiers, les huchiers, les ébénistes, pourquoi ne provoqueraient-ils pas une nouvelle éclosion d'œuvres

Digitized by Google

empreintes d'un véritable cachet artistique ? Nous en avons fait reproduire, comme spécimen, ce cartouche aux armes de Reims, qui offre un air de famille irrécusable avec les panneaux de Champigny.

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

POUR LES VOLUMES LXXV et LXXVI

Année 1883-1884.

X. Barbier de Montault.

Le grand Sceau de Raoul du Fou, 35e abbé de Saint-Thierry, t. LXXXI, p. 242.

Gustave Carré.

Les Pensionnaires de collège chez les oratoriens de Troyes au XVIIIe siècle, t. LXXV, p. 205.

L'abbé Cerf.

Notes sur la Cathédrale de Reims, t. LXXVI, p. 271.

L. Demaison.

Documents inédits tirés de la Bibliothèque et des Archives de Reims, t. LXXV, p. 309.

Notes sur trois bagues à inscriptions trouvées à Reims, t. LXXV, p. 316.

Les Thermes de Reims, t. LXXV, p. 321.

V. Diancourt.

Rapport sur le concours de poésie, t. LXXV, p. 132.

Deux originaux rémois, les Hédoin de Pons Ludon (1739-1866), t. LXXV, p. 335.

Douce.

Rapport sur le concours de Législation, t. LXXV, p. 124.

L'abbé Gillet.

Rapport sur le concours d'Histoire, t. LXXV, p. 120.

Ch. Givelet, Demaison et H. Jadart.

Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims (communes rurales des trois cantons de Reims), t. LXXVI, p. 1.

Digitized by Google

CH. GIVELET ET H. JADART.

La Chaire de l'église de Champigny et les Dessins de Georges Baussonnet, artiste rémois du XVIIe siècle, t. LXXVI, p. 299.

H. JADART.

Compte-rendu des travaux de l'année 1883-84. t. LXXV, p. 93.

Discours prononcé aux obsèques de M. Elambert, membre titulaire de l'Académie, le 14 mai 1884, t. LXXV, p. 156.

Séjour à Reims de Louis XIII et de Richelieu, du 13 au 26 juillet 1641, t. LXXV, p. 223.

ERNEST JULLIEN.

Diverses œuvres littéraires du Midi de la France, t. LXXVI, p. 228.

F. LEFORT.

Eléments de Chronologie astronomique, t. LXXV, p. 159.
Id. (suite), t. LXXVI, p. 173.

Un Manuscrit du XIIIe siècle relatif à la construction des premiers ponts sur le Rhône, t. LXXVI, p. 206.

CH. LORIQUET.

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 17 juillet 1884, t. LXXV, p. 1.

Nouveaux documents relatifs à Robert Nanteuil, t. LXXVI, p. 111.

M. MILLIEN.

La Prière, poésie, pièce couronnée, t. LXXV, p. 139.

CH. REMY.

Les principaux Ingénieurs dans l'intendance de Champagne et les départements qui en ont été formés, t. LXXVI, p. 253.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

ARCHÉOLOGIE

Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims (communes rurales des trois cantons de Reims), par MM. Ch. Givelet, Demaison et Jadart, membres de la commission archéologique de l'Académie..... 1

HISTOIRE

Nouveaux Documents relatifs à Robert Nanteuil, communication de M. Ch. Loriquet, membre titulaire..... 141

Un Manuscrit du XIIIe siècle relatif à la construction des premiers ponts sur le Rhône à Avignon et à Lyon, par M. F. Lefort, membre titulaire..... 206

SCIENCES

Eléments de Chronologie astronomique (suite), par M. F. Lefort, membre titulaire 173

LITTÉRATURE

Diverses Œuvres littéraires du Midi de la France, Etude par M. Ernest Jullien, membre titulaire..... 228

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Le grand Sceau de Raoul du Fou, 35e abbé de Saint-Thierry, par Mgr Barbier de Montault. 242

Les principaux Ingénieurs dans l'intendance de Champagne et les départements qui en sont formés, rapport fait à l'Académie de Reims par M. Charles Remy, membre correspondant résidant..... 253

Notes sur la Cathédrale de Reims, par M. l'abbé Cerf, membre titulaire 271

La Chaire de l'église de Champigny et les Dessins de Georges Baussonnet, artiste rémois du XVIIe siècle, par MM. Ch. Givelet et Jadart, membres titulaires..... 299

Digitized by Google

PLANCHES & FIGURES

---

1. Vue de l'église de Bezannes, gravée par Ad. Varin, d'après un dessin d'Amédée Varin..... *page* 15

2. Vue de l'église de Thillois, gravée par Ad. Varin d'après une photographie..... *page* 29

3. Vitraux de l'église de Champigny, d'après un dessin de M. Ch. Givelet..... *page* 49

4. Vue de la chaire de l'église de Champigny, d'après un dessin de M. Ch. Givelet, vue d'ensemble et des détails (2 feuilles)..... *page* 50

5. Vue du château de Challerange, gravée par Ad. Varin, d'après une photographie communiquée par M. Warnier-David..... *page* 81

6. Armoiries de la ville de Reims dans un cartouche du dessin de G. Baussonnet..... *page* 308

Imprimerie coopérative de Reims, rue Pluche, 24.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04992 3611

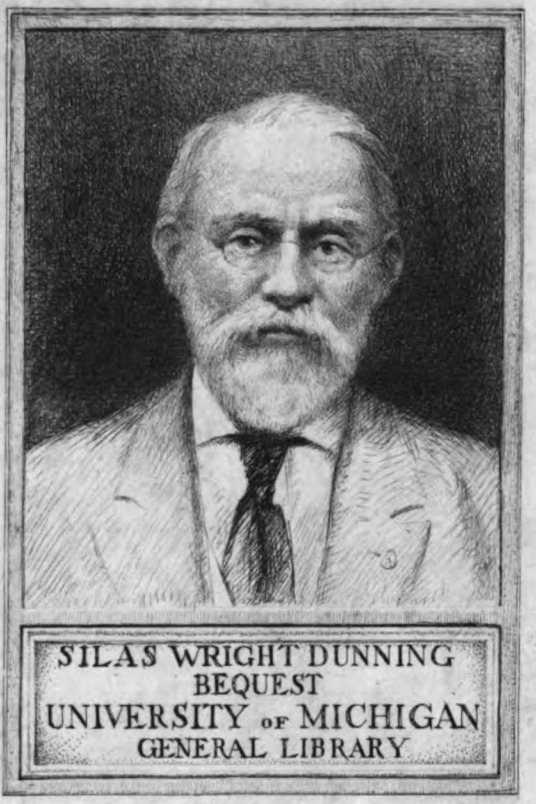

Digitized by Google

Digitized by Google